Nations Unies S/2014/42*

Counseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 22 janvier 2014, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Coordonnatrice du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Au nom du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, dont le mandat a été prorogé par la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité, et en application du paragraphe 5 de cette même résolution, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport final du Groupe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte de la présente lettre ainsi que de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

La Coordonnatrice du Groupe d'experts
sur la République démocratique du Congo
(*Signé*) Emilie **Serralta**

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 février 2014).

14-21516* (F) 040214 040214

Merci de recycler

Annexe

Lettre datée du 12 décembre 2013, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo par le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Les membres du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo ont l'honneur de transmettre ci-joint le rapport final du Groupe, établi en application du paragraphe 5 de la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Nelson **Alusala**

(*Signé*) Daniel **Fahey**

(*Signé*) Henry **Fomba**

(*Signé*) Bernard **Leloup**

(*Signé*) Marie **Plamadiala**

(*Signé*) Emilie **Serralta**

Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Résumé

L'événement le plus important de l'année a été la défaite militaire du Mouvement rebelle du 23 mars (M23), qui s'est replié au Rwanda et en Ouganda. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo a constaté les violations des droits de l'homme commises par le M23 en 2013 et confirmé que le Mouvement recevait un appui du Rwanda, qui prenait diverses formes (recrutement, renforts militaires, livraisons de munitions et appui-feu). Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe avait reçu des informations crédibles selon lesquelles les dirigeants du M23 se déplaçaient librement en Ouganda et que le Mouvement continuait de recruter au Rwanda.

La victoire des forces armées congolaises (Forces armées de la République démocratique du Congo – FARDC) sur le M23, appuyées par la Brigade d'intervention de la Force sous commandement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), a envoyé un message fort à d'autres groupes armés dans l'est du pays. S'il est vrai que certains de ces groupes sont devenus plus agressifs et ont adopté des positions défensives par peur d'être attaqués par les FARDC et la Brigade d'intervention, plusieurs autres groupes armés ont commencé à se rendre et fait savoir qu'ils voulaient s'intégrer dans l'armée et la police congolaises. De nombreux groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo – en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda, les Forces démocratiques alliées et Kata Katanga – continuent de faire peser une menace sur la sécurité. Ces groupes sont responsables de graves atteintes aux droits de l'homme et de déplacements massifs de population.

De nombreux groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo se financent grâce à la production et au commerce des ressources naturelles. S'agissant de l'or, le Groupe note que de nombreux sites miniers se trouvent dans des zones sortant d'un conflit, mais que la production provenant de ces zones se confondait également avec celle des zones de conflit, notamment dans les grandes villes commerçantes à l'est du pays et dans les pays de transit tels que le Burundi, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie. Le commerce de l'or manquant de transparence, il est difficile de faire la distinction entre les deux. D'après le Groupe, 98 % de l'or produit en République démocratique du Congo sort clandestinement du pays et pratiquement tout l'or échangé en Ouganda – principal pays de transit de l'or congolais – est illégalement exporté de la République démocratique du Congo. En conséquence, les Gouvernements congolais et ougandais perdent des millions de dollars par an en recettes fiscales et tolèrent un système qui finance des groupes armés en République démocratique du Congo.

Si, grâce aux initiatives de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, on a pu faire avancer la certification des sites miniers et améliorer le respect des normes internationales relatives aux modes de production non liées à des conflits et ne reposant pas sur le travail des enfants, les groupes armés et les FARDC continuent de contrôler nombre de sites miniers et de tirer profit de l'exploitation minière et du

commerce des minéraux. En 2013, les minéraux – en particulier l'étain, le tungstène et le tantale – ont continué à sortir en contrebande de l'est de la République démocratique du Congo en passant par les pays voisins, ce qui nuit à la crédibilité et aux progrès des mécanismes internationaux de certification et de traçabilité. Le Groupe a enquêté sur l'abattage à grande échelle d'éléphants dans l'est de la République démocratique du Congo, pour l'ivoire, une activité qui finance des groupes armés et des réseaux criminels dans la région.

Conformément à son mandat, le Groupe a également recensé les violations graves du droit international humanitaire, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, les exécutions sommaires, les violences sexuelles et les actes de violence dirigés contre des populations civiles. Bien que nombre de ces crimes aient été commis par des groupes armés, le Groupe a également constaté que les FARDC n'étaient pas en reste.

I. Introduction

1. Comme le Conseil de sécurité en a décidé au paragraphe 5 de sa résolution 2078 (2012), le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo lui présente son rapport final par l'intermédiaire du Comité créé par la résolution 1533 (2004). Comme le Conseil l'a demandé au paragraphe 21 de sa résolution 2078 (2012), le Groupe a échangé avec le Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire des informations relatives aux ressources naturelles. Il a également tenu des consultations avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et le Groupe d'experts sur le Soudan. Pour mieux visualiser les sites cités dans le présent rapport, le Groupe d'experts a inclus des cartes à l'annexe 1.

Règles de preuve

2. Le Groupe d'experts a utilisé les normes en matière de preuve recommandées par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir S/2006/997). Il a fondé ses conclusions sur des documents et, dans la mesure du possible, sur des observations faites directement sur les lieux par les experts eux-mêmes. À défaut, il a corroboré les informations par l'intermédiaire d'au moins trois sources indépendantes dignes de foi.

3. Étant donné la nature du conflit en République démocratique du Congo, rares sont les documents qui fournissent la preuve définitive de transferts d'armes, de recrutement, de la responsabilité du supérieur hiérarchique pour des violations graves des droits de l'homme et d'exploitation illégale des ressources naturelles. Le Groupe a donc dû recueillir le témoignage oculaire de membres des communautés locales, d'ex-combattants et d'anciens membres de groupes armés. Il a également examiné des témoignages d'expert d'agents de l'État et de militaires de la région des Grands Lacs ainsi que de fonctionnaires des Nations Unies. Il a adressé 121 demandes d'information à des gouvernements et des entreprises, et reçu des réponses plus ou moins complètes, comme indiqué à l'annexe 2. Pendant la durée du mandat, le Gouvernement rwandais n'a pas autorisé les visites officielles sur son territoire du spécialiste des questions régionales et du spécialiste des groupes armés.

II. Groupes armés congolais

A. Mouvement du 23 mars

4. Le Mouvement rebelle du 23 mars (M23) s'est progressivement affaibli, jusqu'à sa déroute en novembre. Les principaux facteurs qui ont contribué à la défaite du M23 sont les suivants : la division, en mars 2013, du Mouvement, qui a entraîné la fuite au Rwanda de son ancien chef, Bosco Ntaganda, et de 788 de ses alliés; le bon niveau de coordination et de collaboration entre les forces armées congolaises (FARDC) et la Brigade d'intervention, et les opérations militaires qu'elles ont menées contre le M23; et l'accroissement de la pression de la communauté internationale sur le Gouvernement rwandais, qui a entraîné une réduction de l'appui que le M23 recevait de l'intérieur du Rwanda. Le Groupe a établi que cet appui s'est poursuivi jusqu'à la fin d'octobre, notamment avec l'arrivée en août de soldats de la Force de défense rwandaise en République

démocratique du Congo et la livraison de munitions en juin, juillet et août. Le Groupe a écrit au Gouvernement rwandais pour obtenir des précisions à ce sujet; au moment de la rédaction du présent rapport, il n'avait pas encore reçu de réponse. Bien que le M23 ait annoncé la fin de sa rébellion le 5 novembre, le Groupe dispose d'informations crédibles selon lesquelles le reste des troupes du Mouvement et ses alliés continuent de recruter au Rwanda.

Sources

5. En 2013, le Groupe a interrogé 71 ex-combattants et cadres politiques du M23, dont 34 avaient été recrutés en République démocratique du Congo, 23 au Rwanda et 14 en Ouganda. En mars, le Groupe en a interrogé 14 autres, qui s'étaient rendus aux autorités rwandaises. Il a également interrogé trois déserteurs et un membre démobilisé de la Force de défense rwandaise, ainsi que des cadres politiques et des membres ou ex-combattants d'autres groupes armés ayant des informations sur le M23.

6. Le Groupe a interrogé des personnes habitant dans les zones contrôlées par le M23, en particulier des leaders de la société civile et des villageois, ainsi que des personnes déplacées. Il a également interrogé des responsables locaux dans le Nord-Kivu, des représentants du Gouvernement congolais, des membres du Mécanisme conjoint de vérification élargi et des fonctionnaires des Nations Unies. Il a examiné la question du M23 à l'occasion de deux visites officielles au Rwanda et de trois visites officielles en Ouganda. Il a adressé à des gouvernements et à des entreprises 13 demandes d'information concernant le M23. Il a également pris et obtenu des photos des positions du M23, fait des observations sur le terrain dans les zones contrôlées par le M23 et à proximité, examiné des rapports établis par des organismes des Nations Unies et le Mécanisme conjoint de vérification élargi, et analysé des documents retrouvés dans les positions auparavant tenues par le M23, après sa défaite.

Le début de la fin

7. Après la bataille de Mutaho en mai (voir S/2013/433, encadré du paragraphe 43), il y a eu relativement peu de combats en juin et au début de juillet. Les FARDC et le M23 ont mis ces mois à profit pour renforcer leurs positions. En juin et en juillet, la Brigade d'intervention a continué de se déployer autour de Goma et Sake.

8. Les combats ont repris à la mi-juillet. À la fin du mois d'août, le M23 a perdu du terrain et des hommes, et connu une baisse de moral à la suite des combats avec les FARDC, la Brigade d'intervention et des groupes armés à Rutshuru. Le 14 juillet, le M23 a attaqué les FARDC pour déloger les forces armées de la colline de Mutaho et de la région de Kanyarucinya, au nord de Goma. Après trois jours de combats intenses, les FARDC, à l'aide de trois hélicoptères d'attaque, ont repoussé le M23 et reconquis du terrain, y compris des positions stratégiques au nord de Munigi. Le 24 juillet, les FARDC ont utilisé des hélicoptères pour attaquer les positions du M23 dans la région des Lignes de cavalerie, à Rumangabo, à 35 kilomètres au nord de Goma. Des obus tirés d'un hélicoptère des FARDC sont tombés dans une zone civile, faisant au moins sept blessés.

9. Le 21 août, les combats ont repris à Kibati, à environ 15 kilomètres au nord de Goma. À partir du 22 août, de nombreux obus tirés des lignes de front sont tombés

dans des zones civiles au Rwanda et en République démocratique du Congo (voir encadré 1). Entre les 22 et 24 août, la Brigade d'intervention a mis son artillerie et ses hélicoptères à la disposition des troupes terrestres des FARDC dans les combats intenses qui ont eu lieu à Kibati. Entre les 24 et 27 août, les combats ont diminué d'intensité. Le M23 a perdu du matériel et des cadres supérieurs; au moins 17 officiers ont été tués à ce moment-là.

10. Le 28 août, les FARDC et la Brigade d'intervention ont utilisé des chars, des véhicules blindés de transport de troupes, des hélicoptères d'attaque, des mortiers et des troupes terrestres pour attaquer les positions du M23 le long de la ligne de front de Kibati. Le M23, grâce à son arsenal complet (notamment des armes antichar), a résisté de toutes ses forces, causant la mort de deux officiers tanzaniens de la Brigade d'intervention. Le 28 août, le M23 a tiré des obus en direction de Goma, faisant plusieurs blessés (voir encadré 1), et de la base de la MONUSCO, à Munigi, blessant quatre soldats de la paix, dont deux sud-africains et deux tanzaniens. Le 30 août, les FARDC ont réussi à prendre la colline des Trois tours, à Kibati, obligeant le M23 à battre retraite vers le nord, vers Kibumba et Kanyamahoro (voir annexe 3). Cette victoire a mis Goma hors de portée des tirs d'artillerie du M23. Après le 30 août, il n'y a pas eu d'autres bombardements à Goma ou au Rwanda (voir encadré 1).

11. Huit ex-combattants du M23 ont dit au Groupe que les soldats blessés étaient transportés à Rumangabo ou Tshanzu. D'anciens combattants lui ont également dit que des soldats rwandais, morts ou blessés, étaient ramenés au Rwanda pour y être enterrés ou soignés.

12. À la suite des victoires remportées par les FARDC sur le M23, la pression de la communauté internationale a conduit à la suspension des hostilités et à la reprise des négociations à Kampala, le 10 septembre. Les 16, 21, 23 et 25 septembre, il y a eu des escarmouches entre les FARDC et le M23 le long de la ligne de front, mais, en général, la situation est restée calme pendant les négociations. Le 21 septembre, le M23 a renforcé sa position autour de Kibumba et Kahunga. Des habitants de Kiwanja et des sources des Nations Unies ont signalé au Groupe de nombreux incidents de pillage, d'agressions, d'enlèvements et d'arrestations arbitraires commis par les troupes du M23 dans les zones sous leur contrôle, en recul.

Encadré 1
Bombardement de la République démocratique du Congo et du Rwanda

D'après le Gouvernement rwandais et des sources des Nations Unies, entre les 22 et 30 août, au moins 43 obus tirés des lignes de front de la République démocratique du Congo seraient tombés dans des zones civiles dans ce pays et au Rwanda. Il y a eu deux morts et 13 blessés en République démocratique du Congo et un mort et trois blessés au Rwanda. D'autres obus tirés par le M23 ont fait des victimes dans les camps et les positions de l'ONU (voir par. 150).

Dans un rapport daté du 1er octobre que le Mécanisme conjoint de vérification élargi a établi sur les bombardements ayant eu lieu en août au Rwanda et à Goma, il est indiqué que, sur les sites où l'on pouvait établir la direction des tirs, ceux-ci provenaient à 80 % de la zone de combat de Kibati et Kibumba, où le M23 était positionné pendant les

combats. Compte tenu des sites touchés au Rwanda et à Goma, le Mécanisme conjoint a conclu que bien que des objectifs militaires n'aient pas été ciblés, le bombardement a été délibéré (voir annexe 4).

Le 30 septembre, en réponse à une demande d'information du Groupe, le Gouvernement rwandais a fourni une liste de 36 localités d'où, entre les 22 et 29 août, des tirs d'artillerie, de mortier et des obus de char provenant de la République démocratique du Congo sont tombés en territoire rwandais. D'après lui, sept obus ont été tirés par des mortiers, neuf par des chars, 18 par des canons ou des obusiers, un par un lance-roquettes et un par un engin non identifié. Sur ces 36 obus, 27 ont explosé. À l'exception de deux obus, tous les autres ont touché des champs, des pierres ou des arbres, un obus a atterri dans un village au Kivu, faisant un blessé, et un autre dans un village à Ihumure, causant la mort d'une femme et blessant gravement son enfant. Le Gouvernement rwandais soutient que certains des obus tombés au Rwanda ont été tirés par les FARDC et a donc menacé d'intervenir en République démocratique du Congo; toutefois, des sources militaires de la MONUSCO et un ancien soldat de la Force de défense rwandaise ont dit au Groupe que le M23 était à l'origine d'une partie ou de la totalité des tirs.

Entre les 22 et 30 août, sept obus sont tombés en territoire congolais, au sud des lignes de front allant jusqu'à Goma. Ces obus, qui, d'après des militaires de la MONUSCO et des sources congolaises, auraient été tirés par le M23, sont tombés dans des zones civiles, à Goma, en particulier près de camps abritant des personnes déplacées, à la périphérie de la ville. Ils ont détruit une école et plusieurs maisons à Goma (voir annexe 5), ainsi que deux ambulances, deux véhicules blindés de transport de troupes et deux autres véhicules de l'ONU, et le domicile d'un fonctionnaire de la MONUSCO.

À l'issue de son enquête sur le bombardement de Goma, le personnel du Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies a conclu que le M23 avait probablement tiré les obus à partir de sa position de Kibati (voir annexe 6).

Échec

13. La fin du M23 est venue rapidement après la rupture des négociations qui se sont tenues à Kampala, le 21 octobre. Au cours de l'accalmie qui a eu lieu entre le début de septembre et la fin d'octobre, toutes les parties ont renforcé leurs positions et se sont préparées au combat. Le M23 a profité des négociations pour déployer des armes lourdes, y compris des canons. Le 18 octobre, le M23 a empêché une délégation du Mécanisme conjoint de vérification élargi de se rendre à Tshanzu pour examiner un de ses dépôts d'armes (voir annexe 7). Toujours le 18 octobre, près de Kanyamahoro, le M23 a tiré sur deux hélicoptères sud-africains de la Brigade d'intervention, sans les atteindre.

14. Tôt dans la matinée du 25 octobre, le M23 a attaqué deux positions des FARDC à Kanyamahoro. Il a été repoussé par les FARDC, qui ont alors pris l'offensive. Certaines des positions du M23 étant stratégiquement situées près de la

frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, notamment à Kabuye et au Mont Hehu (voir annexe 8), il était difficile pour les FARDC de tirer sans viser le Rwanda. Du 25 au 27 octobre, le M23 a reçu un appui-feu des chars de la Force de défense rwandaise, à la frontière entre la République démocratique du Congo et le Rwanda, à Kabuhanga et Kabuye (voir ci-dessous).

15. Au cours des derniers combats, des groupes armés opérant à Rutshuru ont attaqué des positions du M23 (voir annexe 9). Au 28 octobre, les FARDC avaient rapidement avancé et repoussé le M23 dans ses bastions à Tshanzu et Runyoni, près de la frontière avec l'Ouganda et le Rwanda. Le M23 a détruit un char T-55 des FARDC pendant qu'il se retirait de Kibumba (voir annexe 10). Le 30 octobre, les FARDC ont pris Bunagana, à la frontière avec l'Ouganda, où se trouvait le siège politique du M23.

16. Quand le 4 novembre, le M23 a délibérément bombardé des zones civiles à Bunagana, la Brigade d'intervention a bombardé Tshanzu au moyen d'hélicoptères d'attaque. Les FARDC ont maintenu la pression, au moyen d'armes lourdes et d'obus de chars, et ont réussi à prendre Tshanzu et Runyoni, le 5 novembre. Le M23 a abandonné un grand stock de munitions à Tshanzu (voir annexe 11). Bien que certains éléments du M23 se soient rendus aux autorités congolaises et que d'autres se soient enfuis au Rwanda, le 5 novembre, le gros des troupes restantes, sous la direction du « général » Sultani Makenga, est entré en Ouganda (voir encadré dans l'annexe 12).

17. La victoire des FARDC sur le M23 est due à plusieurs facteurs. Premièrement, elles avaient plus d'effectifs et de puissance de frappe. Au cours de la dernière opération, elles avaient au moins 6 000 hommes, appuyés par la Brigade d'intervention, qui comptait 400 hommes sur le terrain. Les FARDC et la Brigade se sont servis d'hélicoptères pour la collecte d'informations, le transport et le réapprovisionnement ainsi que pour les attaques aériennes. Les FARDC ont également utilisé avec succès des chars, des armes lourdes et des mortiers. Deuxièmement, les chefs militaires des FARDC et de la MONUSCO ont fait preuve de coordination et de collaboration dans le cadre de la planification et de l'exécution de l'opération. Troisièmement, malgré la poursuite du recrutement, le M23 a vu ses effectifs diminuer en raison du nombre de victimes et de déserteurs, et de la perte de moral.

Encadré 2
Reddition du M23

Les responsables des FARDC ont dit au Groupe qu'au 25 novembre, 284 soldats et policiers du M23 se sont rendus aux FARDC, à Kanyarucinya et Bweremana. Cinquante-cinq autres éléments du M23 s'étaient rendus à la MONUSCO en octobre et en novembre. D'après des représentants du Gouvernement congolais et des sources militaires de la MONUSCO, moins de 400 hommes du M23 seraient entrés en Ouganda.

Le 19 novembre, en réponse à une demande d'information du Groupe, le Gouvernement ougandais a dit que, le 5 novembre, 1 445 combattants du M23 étaient entrés en Ouganda et que le « colonel » Innocent Kaina se trouvait parmi eux. Il a également déclaré que les

combattants du M23 avaient rendu leurs armes (voir annexe 13). Les 13 et 14 novembre, les autorités ougandaises ont pris les ex-combattants qui se trouvaient à Kisoro pour les emmener à Hima, dans le district de Kasese. Le Groupe a demandé au Gouvernement ougandais de lui fournir une liste de ces combattants et des précisions sur leur statut, mais n'avait pas encore reçu de réponse au moment de la rédaction du présent rapport.

Recrutement

18. Le Groupe d'experts a interrogé 71 ex-combattants du M23 qui s'étaient rendus au cours de 2013 et avaient fourni des informations sur leur recrutement en 2012 et 2013 dans la République démocratique du Congo, au Rwanda et en Ouganda. Ils avaient été recrutés de force dans les rangs du M23 après avoir été séduits par des promesses d'emploi fallacieuses et s'être portés volontaires. Ils ont déclaré qu'ils avaient été placés en groupes d'environ 80 personnes, en particulier au camp d'entraînement de Rumangabo, où le chef instructeur était, selon leur dires, le commandant Magido. Le Groupe d'experts a obtenu des copies de cahiers utilisés pour la formation des recrues du M23 (voir annexe 14). Il ressort d'un document daté du 4 juillet 2013 reçu par le Groupe que le M23 avait alloué des fonds pour le recrutement et le transport des recrues (voir annexe 15).

République démocratique du Congo

19. Le Groupe d'experts a interrogé 34 citoyens congolais, dont 1 femme et 2 garçons âgés de 15 et 16 ans qui soit avaient été forcés de se joindre au M23, soit s'y étaient joints de leur propre gré. À la fin du mois de juillet, des sources de l'ONU ont signalé que le M23 recrutait de force des civils – abattant ceux qui résistaient – dans les villages de Bushama et de Rutovu (Kibumba). Le Groupe a obtenu un reçu daté du 2 novembre 2012, indiquant que 750 dollars avaient été versés à Kevin Bitabwa, cadre politique du M23, pour l'aide qu'il apportait dans le recrutement de cadres destinés au M23 à Goma (voir annexe 16).

Rwanda

20. Le Groupe d'experts a interrogé 23 personnes venant du Rwanda, dont 18 citoyens rwandais et 5 Congolais habitant au Rwanda, qui avaient servi dans les rangs du M23. Il a également interrogé 31 ex-combattants du Burundi, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda, qui ont déclaré que des citoyens rwandais ou des réfugiés congolais du Rwanda avaient servi avec eux dans le M23. Entre le 1er janvier et le 8 décembre 2013, la MONUSCO a rapatrié 78 citoyens rwandais qui avaient servi dans le M23.

21. Parmi les 23 recrues du Rwanda, 18 étaient des adultes et 5 des enfants qui étaient entrés dans les rangs du M23 de diverses façons. Le Groupe d'experts a interrogé trois citoyens rwandais, dont un garçon âgé de 16 ans, qui avaient été contraints de se joindre au M23. Il a également interrogé 13 autres citoyens rwandais, dont des garçons âgés de 13, 15 et 17 ans, qui avaient été recrutés par le M23, soit en tant que volontaires ou sur la base de promesses d'emploi fallacieuses. Le Groupe a interrogé un soldat des Forces spéciales de l'armée rwandaise (FDR) déployé à la frontière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo en août 2013, au cours d'un déploiement des FDR dans la République démocratique du

Congo à l'appui du M23, et avait déserté par la suite. Il a également interrogé cinq citoyens congolais recrutés au Rwanda, dont un garçon de 17 ans.

22. Le Groupe d'experts a confirmé que certaines des recrues du M23 venant du Rwanda étaient des soldats démobilisés de l'armée rwandaise (voir S/2013/433, par. 40 à 43). D'anciens officiers et soldats du M23 lui ont déclaré que des soldats démobilisés des FDR avaient servi dans le M23 en tant qu'instructeurs et spécialistes du maniement des armes lourdes. Quatre ex-combattants du M23 lui ont déclaré que le commandant Kalissa Rwema, ancien officier des FDR, avait servi comme instructeur dans le M23 à Rumangabo. Des sources de l'ONU et deux anciens officiers du M23 ont déclaré qu'un ancien soldat de l'armée rwandaise, connu uniquement sous son surnom, « Kifaru », faisait partie de l'équipage du char T-55 utilisé par le M23 dans les combats (voir S/2013/433, annexe 5).

23. Dans son rapport à mi-parcours, le Groupe d'experts a noté que les Rwandais qui avaient tenté de quitter le M23 et de retourner directement au Rwanda avaient été réintégrés de force au M23 par des officiers de l'armée rwandaise (S/2013/433, par. 38). Deux officiers des FDR qui avaient déserté, un officier démobilisé des FDR, un ancien officier du M23 et un agent de recrutement rwandais du M23 ont déclaré au Groupe que les officiers des FDR avaient également recruté pour le M23 et facilité le recrutement par des agents du M23 en leur assurant le libre passage au Rwanda.

24. Le M23 a versé 750 dollars à Emmanuel Ngabo pour l'aider à recruter des cadres pour le M23 à Gisenyi (Rwanda) (voir annexe 16). Gaspard Karemera, nommé administrateur du territoire de Nyaragongo par le M23, s'est également rendu au Rwanda pour y recruter et faciliter le passage des recrues au poste frontière de Kabuhanga. Après la défaite du M23 en novembre, les responsables de la MONUSCO ont fait savoir au Groupe qu'ils avaient trouvé des cartes d'identité nationales rwandaises sur les lieux d'anciennes positions du M23 à Rumangabo (voir annexe 17). Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont également trouvé des cartes de ce type. Le Groupe enquête sur les informations selon lesquelles des opérations de recrutement auraient continué au Rwanda après la défaite du M23.

Ouganda

25. Le Groupe a interrogé 14 hommes recrutés en Ouganda après avoir accepté de fausses offres d'emploi. Treize d'entre eux étaient des ressortissants ougandais, et le quatorzième un Burundais. Entre le 1er janvier et le 8 décembre 2013, la MONUSCO a rapatrié 23 Ougandais qui avaient servi dans le M23.

26. Le M23 a maintenu à Kampala un réseau de recrutement promettant aux hommes des emplois lucratifs en tant que gardes de sécurité à l'ONU ou auprès de sociétés de prospection pétrolière dans la République démocratique du Congo, ou des emplois de chauffeurs ou de mécaniciens. Des ex-combattants ont identifié « Mufuruki » (S/2013/433, par. 39), « Grace », « Emmanuel » et « Agnes » comme étant les principaux agents de recrutement en Ouganda. Plusieurs hommes recrutés sur la base de telles promesses l'avaient précédemment exercé les fonctions d'agent de sécurité dans des installations des États-Unis en Iraq, et avaient été recrutés spécifiquement parce qu'ils avaient une formation militaire de base.

27. Les agents de recrutement constituaient des groupes de 10 à 15 hommes qui avaient accepté des offres d'emploi et les accompagnaient dans un autobus allant de

Kampala à Kisoro, à proximité de la frontière de la République démocratique du Congo, où ils les confiaient à un officier du M23, un certain Kazungu, qui leur faisait passer la frontière (voir S/2013/433, par. 39). À Bunagana, des membres du M23 prenaient leurs pièces d'identité, leurs téléphones et leur argent avant de les envoyer au camp d'entraînement de Rumangabo. Le Groupe d'experts a interrogé trois hommes qui avaient servi en Iraq, dont l'un a déclaré qu'avec trois autres vétérans de l'Iraq, il avait initialement résisté et demandé à retourner en Ouganda, mais qu'ils avaient cédé après avoir été menacés avec une arme à feu.

Appui provenant du territoire rwandais

28. Le Groupe d'experts a établi que le M23 a continué à recevoir un appui en provenance du Rwanda, le plus fréquemment sous la forme d'activités de recrutement, ainsi qu'il est indiqué plus haut, et d'approvisionnement en armes et munitions, en particulier au cours des périodes de combat. Le M23 a également reçu des renforts directs de soldats rwandais en août. Au cours des combats en octobre, des chars rwandais ont tiré en direction de la République démocratique du Congo, à l'appui du M23.

29. En août, des soldats des FDR ont pénétré brièvement dans la République démocratique du Congo pour rejoindre le M23 et participer aux combats. Dix résidents de Kibumba et quatre ex-combattants du M23 ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils avaient vu ces soldats des FDR arriver au cours des combats en août, en particulier entre le 22 et le 24 août et le 27. Il est intéressant de noter que ces soldats traversaient la frontière au poste de Kabuhanga. En outre, un soldat des forces spéciales rwandaises – qui avait précédemment servi dans les FDR dans le cadre de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (voir annexe 18) – a déclaré au Groupe qu'il était venu de Mudende en août, dans le cadre d'une opération de renfort. Alors que certains soldats des FDR rejoignaient directement le M23, il avait pour sa part accompagné un commandant sur les flancs du volcan Karisimbi, d'où ils pouvaient surveiller la zone contrôlée par le M23 et communiquer avec les forces des FDR qui opéraient au côté du M23. L'arrivée de renforts des FDR a également été confirmée par deux autres déserteurs et un officier démobilisé des FDR, des officiers des FARDC et des sources au sein de la MONUSCO.

30. Le Groupe d'experts a établi qu'au cours du dernier combat, des chars de l'armée rwandaise étaient présents à la frontière, tant à Kabuhanga (Rwanda) qu'à Kabuye (République démocratique du Congo). De nombreux témoins oculaires à Kabuye ont montré au Groupe l'endroit où, le 25 octobre, deux chars des FDR avaient traversé la frontière et étaient entrés à Kabuye; d'autres chars des FDR étaient en position juste de l'autre côté de la frontière, à Kabuhanga. D'après des témoignages concordants de 15 personnes déplacées de la zone frontalière à Goma et de 10 résidents locaux qui étaient restés à Kabuye le 25 octobre, les chars des FDR dans la République démocratique du Congo et au Rwanda ont dirigé leurs tirs sur des positions des FARDC. En outre, des commandants et des soldats des FARDC, un journaliste étranger sur le terrain et un diplomate ont confirmé que des chars des FDR avaient commencé à tirer à partir de la frontière à Kabuhanga et Kabuye dans l'après-midi du 25 octobre et continué jusqu'au 27 octobre. Ces tirs ont poussé la plus grande partie de la population de Kabuye et d'autres villages frontaliers à fuir vers Goma et des villages voisins au Rwanda. Le 6 novembre, le Groupe a écrit au

Gouvernement rwandais pour demander des clarifications sur cet événement; mais, à la date de l'établissement du présent rapport, il n'avait pas reçu de réponse.

31. Vingt-huit ex-combattants du M23, la population locale vivant dans la République démocratique du Congo à proximité des frontières avec le Rwanda et l'Ouganda, des autorités congolaises et des sources de l'ONU ont indiqué au Groupe d'experts que le M23 avait reçu des cargaisons d'armes et de munitions qui avaient passé la frontière avec le Rwanda à Kabuhanga-Kabuye et avec l'Ouganda à Bunagana. Ces sources ont déclaré que les munitions – munitions pour fusils et pour mitraillettes, cartouches de 12,7 mm, munitions antichars et roquettes –, arrivaient généralement par camions la nuit. Six ex-combattants ont déclaré au Groupe qu'ils avaient vu des camions blancs apporter des munitions du Rwanda au poste frontière de Kabuhanga en juin, juillet et août. Plusieurs ex-combattants du M23 lui ont déclaré qu'ils avaient personnellement transporté des munitions de Kabuhanga au Rwanda, à Kibumba dans la République démocratique du Congo.

Financement

32. En 2013, le M23 a financé sa rébellion principalement en levant des impôts et en pillant la population dans la zone qu'il contrôlait, comme le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) l'avait déjà fait en 2008 (voir S/2008/773, par. 33 et 35 à 47). Trois anciens officiers du M23 ont déclaré au Groupe d'experts qu'en 2013, la plus grande partie des revenus du M23 provenaient des taxes imposées aux ménages, des taxes sur les transports, et des revenus des entreprises et de la terre (voir annexe 19). Le Groupe n'a trouvé aucun élément susceptible de lier le M23 au commerce de minerais en 2013.

33. Trois anciens officiers du M23, les autorités congolaises et des sources de l'ONU ont déclaré au Groupe d'experts que le M23 faisait payer des véhicules aux barrières de péage à Kitoboko, Nyongera, Nyamabongo, Kibati et Bunagana; il a également vu lui-même des membres du M23 qui collectaient de l'argent à de nombreux barrages routiers. D'après trois ex-combattants du M23, le tarif se situait entre 400 à 1 200 dollars, selon la cargaison. Le Groupe a également obtenu le reçu d'un paiement de 420 dollars effectué en mai par le propriétaire d'un camion (voir S/2013/433, annexe 22). En juillet, le chef des finances du M23, Erasto Bahati (voir S/2011/738, par. 310), a rédigé une note dans laquelle il se plaignait du fait que les activités des groupes maï-maï et Nyatura bloquaient la circulation à travers le territoire contrôlé par le M23, ce qui entraînait pour lui une perte de recettes fiscales (voir annexe 20).

34. Les autorités ougandaises ont déclaré au Groupe d'experts qu'en novembre 2013, l'Ouganda avait fermé la frontière de Bunagana. Des ex-combattants du M23, des résidents locaux et des observations faites par le Groupe à Bunagana ont néanmoins confirmé que de nombreux camions traversaient tous les jours la frontière à Bunagana, ce qui procurait des revenus au M23. Bunagana est restée sous le contrôle du M23 de juin 2012 jusqu'au début de novembre 2013. Au cours de la période précédente, la prise de la ville par le M23, de janvier à juin 2012, les douanes congolaises avaient recueilli 3,5 milliards de francs congolais (3,9 millions de dollars) au poste frontière de Bunagana au titre des taxes imposées aux camions venant de l'Ouganda (voir annexe 21). Ceci donne à penser que le Gouvernement de la République démocratique du Congo a perdu environ 650 000 dollars de revenus par mois au cours de l'occupation de Bunagana par le M23.

35. Deux anciens officiers du M23 ont déclaré au Groupe d'experts que la taxe imposée aux ménages consistait soit en un paiement de 800 à 1 000 francs congolais (0,89 à 1,11 dollar) par ménage et par mois, soit en un don en nature de vivres, par les ménages résidant dans les zones contrôlées par le M23. L'un de ces officiers, qui était chargé de tenir les dossiers concernant la taxe sur les ménages a déclaré au Groupe en septembre qu'en dépit du fait que les familles ne payaient pas toutes la taxe tous les mois, les montants recueillis s'étaient chiffrés à environ 3 000 dollars par mois de novembre 2012 à août 2013. Bien que de l'argent ait été collecté au titre de diverses taxes, les ex-combattants du M23 ont déclaré au Groupe qu'ils n'avaient jamais été payés durant leur période de service. L'un d'entre eux a déclaré « qu'ils étaient soutenus par l'espoir d'être payés un jour ».

36. Le M23 pillait également les biens des populations locales et leur volaient de l'argent. Selon les dires de personnes vivant dans les zones contrôlées par le M23 et de sources de l'ONU, les combattants du M23 avaient pillé les maisons et volé les habitants, en particulier entre juillet et octobre, période au cours de laquelle le M23 s'est affaibli.

37. L'assistant du chef des finances du M23 était Castro Mberabagabo Mbera. Au cours de la rébellion du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), il était chargé des finances, notamment de la collecte des recettes perçues au poste frontière de Bunagana (voir S/2008/773, par. 21 et 36). M. Mbera vivait dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord où il avait de la famille.

Période de l'après-M23

38. Après la défaite du M23, le 5 novembre, de nouveaux problèmes liés à la rébellion ont surgi. Le Groupe d'experts a reçu de sources de l'ONU et des autorités congolaises des informations crédibles selon lesquelles les cadres du M23 et leurs alliés continuaient à recruter au Rwanda.

39. À la date de la rédaction du présent rapport, aucun accord n'avait été conclu entre le M23 et le Gouvernement de la République démocratique du Congo dans le cadre des pourparlers de Kampala. Le 13 novembre, le Secrétaire permanent du M23, Serge Kambasu Ngeve, a publié un communiqué indiquant qu'il était disposé à signer un accord de paix avec le Gouvernement. Le 27 novembre, Sultani Makenga a publié un communiqué de Kampala appuyant la décision du Président du M23, Bertrand Bisimwa, de suspendre Kambasu Ngeve et Jérôme Mashagiro Nzeyi pour « indiscipline et haute trahison » (voir annexe 22).

40. Depuis la défaite du M23, plusieurs groupes armés ont commencé à se rendre, et d'autres se sont déclarés disposés à le faire également, à l'exception notable des Forces démocratiques alliées (ADF). Le 20 novembre, le commandant des FARDC, le général Didier Etumba, a lancé un appel à tous les groupes armés pour qu'ils se rendent (voir annexe 23). Au 30 novembre, environ 2 230 combattants du groupe Nduma défense du Congo (NDC), de l'Alliance pour un Congo libre et souverain (APCLS), de la Coalition des patriotes congolais (PARECO), du groupe maï-maï Hilaire Raia Mutomboki et d'autres petits groupes maï-maï se sont rendus aux FARDC dans le Nord-Kivu (à Beni, Bweramana et Kanyaruchinya) et dans le Sud-Kivu (à Nyamunyunyi). Le Gouvernement congolais a mis en place un nouveau programme de désarmement, démobilisation et réintégration, mais le Groupe d'experts est préoccupé par l'absence de clarté concernant ce programme,

considérant l'échec des programmes d'intégration dans le passé (voir annexes 24 et 25, S/2009/603, par. 12, et S/2011/738, par. 278 à 331).

41. Le Groupe d'experts est également préoccupé par des informations concernant d'importantes quantités de restes explosifs de guerre dans la zone précédemment occupée par le M23, notamment l'arsenal du M23 à Tshanzu (voir annexe 11). Le Centre de coordination des Nations Unies pour le déminage évalue actuellement les restes explosifs de guerre dans cette zone.

B. Nduma défense du Congo

42. Sheka Ntabo Ntaberi, dirigeant de NDC qui fait l'objet de sanctions, a établi son quartier général à Pinga, à la frontière entre les territoires de Walikale et de Masisi. En 2013, le NDC a continué à perpétrer des crimes contre les populations civiles. En septembre et octobre, la MONUSCO a recueilli des informations sur le meurtre de 72 civils (dont 36 enfants), le viol de 15 femmes et la mise à feu systématique de 185 maisons par ce groupement.

43. Un ancien soldat et des cadres du NDC ont déclaré au Groupe d'experts que Ntaberi avait pour objectif principal de combattre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Ils lui ont également fait savoir que le NDC avait pris le contrôle de 13 des 15 « groupements » de Walikale précédemment contrôlés par les FDLR, et qu'il lui fallait encore « libérer » les deux « groupements » restants, d'Ikobo et de Kisimba.

44. D'après des cadres du NDC et des Raia Mutomboki, le NDC est devenu un allié des Raia Mutomboki de Walikale, dont il partage l'objectif de lutter contre les FDLR. Le NDC s'était allié au M23 jusqu'à ce que le mouvement se divise en mars 2013, période à laquelle les liens entre les deux groupes se sont affaiblis. À Pinga, des affrontements se sont produits à maintes reprises entre le NDC et les FDLR, l'APCLS et les Nyatura (voir par. 99). Les tensions ethniques entre Nyanga et Hunde ont incité Ntaberi à lancer des attaques violentes dans les zones contrôlées par l'APCLS peuplées par des Hunde de souche.

45. D'après trois anciens combattants du NDC, des représentants de la société civile et des sources de l'ONU, le NDC contrôle et impose des taxes à des douzaines de mines, notamment celles de Montjolie et d'Irameso, dans le territoire de Walikale.

46. Le 6 novembre, le lendemain de la défaite du M23, battu par les FARDC, Ntaberi a envoyé au Gouvernement de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demandait notamment l'amnistie pour tous les membres du NDC et leur intégration aux FARDC ou à la Police nationale congolaise, au rang auquel chacun prétendait (voir annexe 26). Durant la dernière semaine de novembre, Ntaberi a envoyé 140 soldats, dont au moins 10 étaient des enfants, se rendre à la MONUSCO à Pinga. Lui-même ne s'est pas rendu, et les soldats qu'il a envoyés à la MONUSCO portaient seulement 12 armes, toutes inutilisables.

C. Kata Katanga

47. Dans la province du Katanga, le groupe armé Kata Katanga s'est rendu coupable de violations graves des droits de l'homme et de crimes de guerre. En 2013, les militants de ce groupe ont mené des attaques de faible envergure à

Lubumbashi, capitale de la province, mais ont principalement visé les civils vivant dans les zones rurales des territoires de Manono, Mitwaba, Moba et Pweto. Kata Katanga est sous le commandement militaire de Kyungu Mutanga, alias Gédéon (voir S/2013/433, par. 83), et reçoit diverses formes d'appui du général John Numbi Banza Tambo, ancien Inspecteur général de la Police nationale (voir annexe 27) ainsi que d'autres personnalités politiques. D'après des sources de l'ONU, au 30 septembre, les attaques du Kata Katanga, associées aux opérations des FARDC, avaient entraîné le déplacement de plus de 360 000 personnes dans la province.

48. Kata Katanga, expression swahili signifiant « détachez le Katanga », est un réseau peu structuré de groupes armés et politiques qui revendiquent la sécession de la province du Katanga. Cette lutte pour l'indépendance, qui dure depuis plusieurs décennies, est soutenue par certaines personnalités intellectuelles et dirigeants politiques de Lubumbashi, qui ont affirmé au Groupe d'experts en mai et octobre 2013 que Kata Katanga était la branche radicale du mouvement indépendantiste (voir S/2013/433, par. 85 et 86, et S/2011/738, par. 272 à 277).

49. Des habitants et dirigeants des territoires de Mitwaba et de Lubumbashi ont indiqué au Groupe d'experts que Gédéon était le commandant militaire général de Kata Katanga, mais plusieurs groupes locaux opérant en son nom semblent fonctionner de manière semi-autonome. En 2013, Gédéon était actif dans le territoire de Manono, dont il est originaire. Fin octobre, cependant, de nombreuses sources gouvernementales et locales ont affirmé au Groupe d'experts qu'il opérait désormais aux alentours de Lubumbashi, près de Kinsevere. Outre Gédéon, les principaux commandants d'opération de Kata Katanga sont Kasompobe (territoire de Manono), Gérard Yorgo Kisimba (territoire de Manono), Bakwanga (territoire de Moba), Katenda (territoire de Moba), Kafindo (territoire de Pweto), Kele Kele (territoires de Mitwaba et de Pweto), Kalenge (territoire de Pweto) et Totché (territoires de Manono, Moba et Mitwaba)[1]. Ferdinand Ntanda Imena, dont les partisans ont organisé les manifestations du 23 mars 2013 à Lubumbashi (voir S/2013/433, par. 84 et 88), exerce aussi une certaine influence, mais a beaucoup moins de pouvoir que Gédéon.

50. L'organisation Coordination pour le référendum et l'autodétermination du Katanga (CORAK) (voir S/2011/738, par. 273), basée à Lubumbashi, fait partie du Kata Katanga et dispose d'une branche militaire et d'une branche politique. En mai 2013, Tshinyama Ngonga Ya Cingo Gédéon (à ne pas confondre avec le dénommé Gédéon mentionné plus haut), qui dirige la branche militaire, appelée CORAK Kata Katanga, a déclaré au Groupe d'experts qu'il avait conduit plusieurs attaques de commando en 2011 et 2012 à Lubumbashi (voir S/2011/738, par. 274 et 275). Le 7 septembre 2013, les FARDC ont tenté en vain de l'assassiner. Dans une lettre du 11 juillet 2013 adressée à la MONUSCO, le dirigeant de la branche politique de CORAK, Matuka Munana Tshitshi Simon, a menacé d'attaquer la MONUSCO en raison de l'appui qu'elle fournissait au Gouvernement et en faveur d'une République démocratique du Congo unifiée (voir annexe 28).

51. Quatre sources congolaises de haut niveau appartenant aux milieux militaire, politique et du renseignement ont communiqué au Groupe d'experts des informations crédibles selon lesquelles le général Numbi apporterait un appui militaire, financier et logistique aux militants du Kata Katanga. Le 2 avril 2013, les avocats de Numbi

[1] Totché s'est rendu aux autorités congolaises en novembre 2013.

ont tenu une conférence de presse à Lubumbashi pour réfuter toutes les accusations faisant état de liens entre leur client et le groupe Kata Katanga.

52. Numbi, qui a occupé de nombreux postes au sein du Gouvernement congolais (voir S/2004/551, par. 55 à 59, et S/2009/603, par. 197), y compris celui d'inspecteur général de la Police nationale, réside actuellement dans son exploitation agricole à l'extérieur de Lubumbashi. Les sources de haut niveau susmentionnées et des responsables de la société civile de Lubumbashi ont indiqué au Groupe d'experts qu'ils considéraient Numbi intouchable en raison des liens étroits qu'il avait avec certaines personnalités importantes. Le Groupe d'experts a en effet constaté que la population locale et les représentants des autorités avaient peur de parler de Numbi et de son soutien au Kata Katanga.

53. Numbi a fourni des armes et des munitions aux militants du Kata Katanga et leur a prêté son exploitation pour servir de base. Les sources susmentionnées ont déclaré au Groupe d'experts que des membres du Kata Katanga y résidaient avant les manifestations qui ont eu lieu le 23 mars à Lubumbashi (voir S/2013/433, annexe 48). Numbi a également aidé les militants qui ont attaqué la maison d'un lieutenant-colonel des FARDC le 28 octobre à Lubumbashi en leur permettant de planifier et de lancer l'opération depuis son exploitation (voir annexe 29). Selon trois sources de haut niveau, Numbi y disposerait d'une cache d'armes, mais les forces de sécurité gouvernementales n'ont pas l'autorisation de procéder à une perquisition.

54. Les liens qui unissent Numbi et le groupe Kata Katanga montrent que celui-ci n'est pas un simple mouvement indépendantiste mais qu'il a plusieurs autres objectifs politiques et économiques. Sur le plan local, les membres de sous-groupes distincts du Kata Katanga attaquent les communautés et les personnes qui s'opposent à leur projet séparatiste, c'est-à-dire celles considérées par les militants comme « étrangères » au Katanga et celles qui hébergent ou ont hébergé des soldats des FARDC. Plusieurs notables locaux des territoires de Malemba Nkulu et de Mitwaba ainsi que des sources à Lubumbashi ont signalé que le Kata Katanga attaquait aussi fréquemment des villages dans le cadre des luttes locales pour le pouvoir et l'autorité politique. Sur le plan provincial, le groupe attire des adeptes principalement dans le centre-nord du Katanga, moins riche et développé que le sud. Le mouvement reflète donc les tensions qui existent entre le nord et le sud de la province, en particulier en ce qui concerne les questions de fédéralisme et de décentralisation (voir S/2013/433, par. 85).

55. Au niveau national, la tolérance qui est montrée vis-à-vis de l'appui fourni par Numbi au groupe montre qu'il bénéficie d'un certain assentiment aux plus hauts niveaux du Gouvernement. Le groupe Kata Katanga est devenu actif juste avant les élections de 2011, et plusieurs sources bien informées et des notables locaux du Katanga sont convaincus qu'il sert les intérêts des élites politiques et économiques nationales et provinciales, qui l'utilisent pour fomenter des troubles ou, au contraire, améliorer la stabilité, selon leurs besoins. Ainsi, l'attaque menée le 28 octobre à Lubumbashi (voir annexe 29), qui a contraint le Président sud-africain, Jacob Zuma, et une délégation de chefs d'entreprise sud-africains à annuler la visite qu'ils devaient y effectuer le 29 octobre en vue de négocier des contrats, illustre le premier cas. À l'inverse, des sources de l'ONU ont indiqué que le 17 novembre 2013, Zoe Kabila, frère cadet du Président congolais Joseph Kabila, avait rencontré le commandant Totché, mentionné plus haut, qui s'était rendu aux autorités à Manono quelques jours plus tôt avec plusieurs centaines de ses partisans.

56. Des douzaines d'habitants de villages situés dans les territoires de Mitwaba et de Pweto, des responsables locaux de Mitwaba et des sources de l'ONU ont déclaré au Groupe d'experts que des éléments des FARDC dans la province du Katanga étaient coupables de nombreuses violations. Des douzaines de femmes et de filles ont ainsi été violées lors des opérations menées en 2013 contre le groupe Kata Katanga dans le territoire de Mitwaba (voir par. 140). Les conditions logistiques inadaptées ont aussi poussé les soldats des FARDC en opération dans les zones rurales à demander régulièrement à la population locale de leur fournir vivres, moyens de transport et hébergement, entre autres biens et services.

57. Les FARDC sont aussi présentes dans plusieurs mines d'étain du territoire de Mitwaba. Deux mineurs et un habitant de la région ont affirmé au Groupe d'experts qu'elles disposaient d'un camp dans la mine de Kansowe, en violation du Code minier national. Ces sources ainsi qu'un notable local de Mitwaba ont déclaré que des soldats des FARDC étaient présents à Kifinga et participaient aux activités d'extraction minière. Ils ont signalé que Kata Katanga avait attaqué Kifinga le 16 octobre, quelques jours seulement après le départ du détachement des FARDC.

D. Forces de résistance patriotiques en Ituri

58. Dans son rapport à mi-parcours, le Groupe d'experts a souligné l'absence de progrès concernant la question des Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI), groupe rebelle du district d'Ituri, dans le territoire d'Irumu (voir S/2013/433, par. 79). En août, les FARDC ont lancé une opération visant 300 à 500 rebelles des FRPI, qui a affaibli le groupe armé sans pour autant en venir à bout. L'opération a provoqué une crise humanitaire et, d'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et un groupe de la société civile congolaise, à la fin du mois de septembre, environ 150 000 personnes avaient été déplacées à la suite des combats.

59. Les FRPI contrôlaient une partie du territoire d'Irumu comprenant des mines d'or (voir par. 164) ainsi qu'une partie du « Bloc III », zone de prospection pétrolière qui s'étend du nord-est du Nord-Kivu jusqu'au sud de l'Ituri. Lors d'une réunion publique tenue à Bunia en juin, des représentants de la société pétrolière française Total, qui possède un permis de prospection du Bloc III, ont affirmé à des responsables locaux de la société civile qu'ils avaient l'intention d'y débuter leurs activités d'avant la fin de l'année 2013 mais avaient d'abord besoin de l'aide du Gouvernement pour mettre un terme au problème posé par les FRPI. Total n'a pas répondu aux questions du Groupe d'experts lui demandant de préciser sa position et de publier une évaluation sociale et environnementale de la zone contrôlée par les FRPI.

60. L'opération des FARDC a débuté le 23 août. Certains de leurs officiers ainsi que des sources de l'ONU ont indiqué au Groupe d'experts que les FRPI avaient eu recours à des enfants soldats et utilisé la population civile comme bouclier humain lors de l'opération. En mai, le Groupe d'experts a aussi constaté la présence d'enfants soldats lors d'une visite en territoire contrôlé par les FRPI. Par ailleurs, les FARDC se sont rendues coupables de violations, notamment d'exécutions sommaires, d'imposition illégale et de destruction de biens à grande échelle.

61. Les forces gouvernementales ont tout d'abord avancé rapidement alors que les troupes des FRPI reculaient vers Aveba (voir annexe 30). Le 27 août, à proximité d'Aveba, les FRPI se sont mêlées aux personnes déplacées puis ont attaqué les

FARDC et isolé une partie des troupes qui battaient en retraite, faisant de nombreuses victimes. Au bout de quelques jours, les FRPI avaient repris la majeure partie du territoire libéré par les FARDC. Ces dernières ont contre-attaqué fin septembre et repris toutes les principales villes du sud du territoire d'Irumu. À la fin novembre, les FRPI continuaient de mener une guérilla mais étaient considérablement affaiblies et confinées dans des zones isolées au sud-est de Gety et au sud d'Aveba.

62. Les FARDC ont planifié et lancé l'opération unilatéralement, ne prévenant la MONUSCO et la communauté humanitaire que la veille de l'attaque. Elles ont débuté l'opération avec un soutien logistique insuffisant, ce qui a eu pour effet de limiter les progrès sur le champ de bataille et de pousser les soldats à adopter un comportement prédateur en demandant des vivres et de l'argent à la population. Le général Fall Sikabwe, des FARDC, a déclaré au Groupe d'experts que l'attaque était une opération réalisée conjointement avec la MONUSCO, ce qui a été démenti par les responsables militaires de la Mission, qui n'était pas impliquée dans la planification de l'opération. Après le lancement de l'attaque, la MONUSCO a toutefois donné des vivres et du carburant aux soldats des FARDC, utilisé ses hélicoptères pour livrer des fournitures, et évacué et soigné les soldats blessés.

63. La soudaineté de cette opération et sa détérioration en guérilla ont entraîné une crise humanitaire. Les organismes des Nations Unies ont été longs à réagir, la MONUSCO ayant interdit les déplacements et la fourniture d'aide dans les zones touchées. Seuls les organismes humanitaires Médecins sans Frontières et Medair ont pu livrer des fournitures directement aux populations touchées. Les besoins les plus importants concernent la nourriture et les soins de santé, mais des sources de l'ONU et des responsables de l'Église catholique ont aussi signalé que des dizaines de milliers d'enfants avaient été déscolarisés.

E. Maï-Maï Morgan

64. Depuis le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts, des milices associées à Paul Sadala (alias Morgan) ont continué d'attaquer les populations locales à l'intérieur et aux abords de la réserve de faune à okapis, dans les districts du Haut Uélé et de l'Ituri, situés dans la province Orientale.

65. En 2013, Morgan, célèbre pour ses activités de braconnage d'éléphants dans la réserve à okapis, a recentré son action sur l'attaque de mines d'or (voir annexe 31). En septembre et octobre, Morgan et ses hommes en ont en effet attaqué plusieurs, notamment à Mutshatsha, Kulungu et Lubumbashi (à la frontière entre les territoires de Lubero et de Mambasa). Lors de ces attaques, ils ont volé de l'or, pillé de la nourriture et d'autres biens, violé des femmes et des filles, enlevé des gens pour transporter les biens volés et forcé les femmes à devenir les « épouses » des soldats, les soumettant ainsi en esclavage sexuel. Le 22 octobre, Manu Mboko a mené une attaque à Sohuma, secteur d'exploitation aurifère au sud-ouest de la ville de Mambasa, au cours de laquelle 6 femmes ont été violées et 50 personnes prises en otage. Les otages ont été relâchés contre paiement en monnaie ou en or.

66. Morgan peut poursuivre ses activités malgré ses précédents en matière de violations des droits de l'homme grâce aux relations étroites qu'il entretient avec des membres du haut commandement de la neuvième région militaire des FARDC à Kisangani, notamment avec le général de division Jean Claude Kifwa. Au cours de ses enquêtes sur les liens qui unissent Morgan et Kifwa, le Groupe d'experts a

remarqué que les personnes au fait des activités de Kifwa hésitaient à en parler. Un responsable congolais a ainsi affirmé que les gens avaient peur de parler de lui en raison des méthodes qu'il employait.

67. Néanmoins, cinq responsables du Gouvernement congolais, y compris un officier des FARDC, ont confirmé au Groupe d'experts que Kifwa apportait un appui logistique à Morgan et entravait les mesures prises par le Gouvernement à son encontre. Ils ont déclaré que Kifwa, par l'intermédiaire d'officiers des FARDC qui lui étaient fidèles, fournissait des armes et des munitions à Morgan contre de l'or. Par le passé, les armes étaient échangées contre de l'ivoire (voir S/2012/843, par. 129). En janvier 2013, dans une opération conjointe, les FARDC, l'Agence nationale de renseignement et la Police nationale ont perquisitionné la maison de Morgan à Kisangani (parcelle 42, route n° 7, Kabondo) et arrêté plusieurs personnes soupçonnées d'être membres de sa famille, qui ont été libérées le lendemain par les officiers des FARDC à Kisangani. Trois responsables congolais et plusieurs dirigeants de la société civile ont affirmé au Groupe d'experts que Kifwa jouissait d'une impunité en raison de ses liens avec le Président Kabila, dont il est cousin.

F. Raïa Mutomboki

68. En 2013, le Groupe d'experts a suivi les activités de Raïa Mutomboki, un réseau peu structuré de groupes maï-maï initialement créé à Shabunda pour s'opposer aux FDLR, et recueilli des informations sur plusieurs attaques menées contre les FARDC et la population du Sud et du Nord-Kivu (voir S/2013/433, par. 60 et 61). Lors d'une attaque particulièrement importante, le 5 novembre, des hommes armés du Raïa Mutomboki, dirigés par le commandant Sisawa, ont attaqué des soldats du 1010e régiment des FARDC près de l'hélistation de Shabunda, alors qu'un hélicoptère de la MONUSCO atterrissait, car ils pensaient que celle-ci tentait d'amener des combattants du M23 à Shabunda.

69. Les divers chefs de guerre Raïa Mutomboki financent la rébellion en prélevant des impôts sur les mines et aux barrages routiers. Un membre de la société civile, un fonctionnaire de l'administration locale et un agent du renseignement congolais ont indiqué au Groupe d'experts que les éléments Raïa Mutomboki de Shabunda ne participaient pas directement aux activités d'exploitation de ressources minérales.

70. En septembre et en octobre, des membres de la société civile, des responsables locaux, la commission chargée des questions de sécurité locale et les autorités locales ont mené une campagne d'information visant à promouvoir le désarmement des différentes factions Raïa Mutomboki. Cette campagne s'est terminée par un rassemblement tenu à Byangama, dans le territoire de Shabunda, du 18 au 21 novembre. À cette occasion, des notables locaux ont demandé aux commandants Raïa Mutomboki, venus avec 742 miliciens armés, de déposer leurs armes dans la mesure où les FDLR n'étaient plus présentes à Shabunda. Les responsables Raïa Mutomboki ont demandé qu'un programme de désarmement officiel soit mis en place pour aider les membres des milices à réintégrer la vie civile. À l'issue des pourparlers, quelques membres du groupe ont déposé leurs armes, et le responsable Raïa Mutomboki, ancien allié du M23, Albert Kahasha (alias Foca Mike), s'est rendu aux autorités congolaises (voir S/2012/348, par. 126).

III. Groupes armés étrangers

Forces démocratiques alliées

71. En 2013, l'ADF est devenue plus forte et agressive. Elle a enlevé des douzaines de civils, s'en est pris à des installations et des cargaisons sanitaires ainsi qu'à du personnel médical, et a kidnappé des travailleurs humanitaires et attaqué des soldats de la paix de la MONUSCO. Selon des responsables ougandais et des sources de l'ONU, l'ADF dispose d'une force de 1 200 à 1 500 combattants armés dans le nord-est du territoire de Beni, dans la province du Nord-Kivu, à proximité de la frontière ougandaise. Ces mêmes sources estiment que le nombre total de membres de l'ADF, y compris les femmes et les enfants, se situe entre 1 600 et 2 500 personnes. Jamil Mukulu, dirigeant officiel du groupe visé par des sanctions, se trouve toujours en République démocratique du Congo.

72. Le Groupe d'experts a découvert qu'en 2013, des étrangers arabophones avaient mené des activités de formation et des opérations militaires avec l'ADF. Toutefois, il n'a pas pu établir clairement leur nationalité ou l'organisation à laquelle ils appartiennent. Au moment de la rédaction du présent rapport, il ne disposait d'aucun élément prouvant l'existence de liens entre l'ADF et les Chabab ou Al-Qaida. Il a également consulté le Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, qui n'ont, eux non plus, aucune preuve montrant qu'il existerait des liens entre l'ADF et les Chabab ou l'ADF et Al-Qaida, respectivement. D'autres sources de l'ONU et des diplomates étrangers ont affirmé au Groupe d'experts qu'ils n'avaient pas non plus de raison de penser que l'ADF était liée à l'une de ces organisations.

73. Plusieurs opérations militaires offensives menées en 2013 ont permis à l'ADF de prendre le contrôle d'environ 420 kilomètres carrés dans le territoire de Beni. Cette expansion a principalement concerné la zone située entre Mbau et Kamango et celle à proximité de la frontière ougandaise, près de Kamango. Fin novembre, des sources au sein de la MONUSCO et des responsables congolais ont déclaré au Groupe d'experts que l'ADF avait évacué ses bases les plus importantes en prévision d'une attaque des FARDC et de la Brigade d'intervention de la Force[2]. L'ADF a dispersé ses troupes dans de nombreuses autres bases[3], plus petites, et déplacé les femmes et les enfants vers des zones à l'ouest de Beni et le long de la frontière entre l'Ituri et le Nord-Kivu. Des sources de la MONUSCO ont aussi informé le Groupe d'experts que l'ADF avait déployé des combattants dans les grandes villes du territoire de Beni, y compris Beni et Butembo, et avait menacé d'attaquer la MONUSCO à Beni en cas d'opération militaire à son encontre.

74. D'anciens membres de l'ADF et des représentants des autorités ougandaises ont affirmé que les dirigeants du groupe avaient pour objectif déclaré de renverser le Gouvernement ougandais pour établir un État islamique (voir S/2010/596, par. 108, et S/2011/738, par. 41). Depuis 1995, date de sa création avec l'aide du régime de Mobutu et du Gouvernement soudanais, l'ADF a fait remarquablement peu de

[2] Les principales bases de l'ADF étaient Madinat Tawheed Muwaheedina (anciennement Nadui), Canada (anciennement Chutchubo, pour les forces spéciales) et le bataillon du commandant Ibrahim (anciennement Makoyoba).

[3] En 2013, l'ADF a créé de nouvelles bases à Kambi ya Jua, Lwanoli, Semuliki, Bundwasana, Kichanga et Gawa. Elle a aussi conservé les bases de Bundiguya, Buvata, Mutara, Madowadowa, Saa Sita et Mamundioma.

progrès vers cet objectif. Néanmoins, elle est devenue une force importante, très bien organisée et dangereuse et a réussi à déstabiliser le territoire de Beni et des régions adjacentes de l'Ouganda.

75. En mars 2013, Mukulu a promu Jaber Ali Nansa (alias Jaberi Alnsa, Katyusha) nouveau commandant militaire de l'ADF à la suite d'un désaccord avec son prédécesseur, David « Hood » Lukwago (voir S/2011/738, par. 42). Ce dernier aurait toutefois gardé un poste élevé au sein du groupe (voir annexe 32). Des sources de l'ONU ont affirmé que Jaber se serait rendu en Afghanistan et en Arabie saoudite, mais le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de déterminer s'il avait des liens avec Al-Qaida ou d'autres groupes armés extrémistes. Benjamin Kisokerano est le chef du renseignement de l'ADF (voir S/2013/433, par. 96).

76. Selon d'ex-combattants de l'ADF, des sources de l'ONU et des responsables ougandais, l'ADF recrute des musulmans en Ouganda, dans la République démocratique du Congo et dans d'autres pays d'Afrique de l'Est, qui rejoignent ses rangs à titre volontaire. Lors d'un entretien, trois anciens combattants de l'ADF qui s'étaient échappés en 2013 ont confirmé au Groupe d'experts que les recruteurs de l'ADF en Ouganda attiraient aussi des gens en République démocratique du Congo sur la base de fausses promesses d'emploi, pour les adultes, et d'enseignement gratuit, pour les enfants, puis les forçaient à rejoindre leurs rangs. Selon des groupes locaux de la société civile et des sources de l'ONU, l'ADF est en grande partie responsable des plus de 300 enlèvements qui ont eu lieu dans le territoire de Beni depuis le début de 2013. D'anciens combattants et des sources de l'ONU ont affirmé au Groupe d'experts que nombre de ces personnes kidnappées avaient été contraintes de rejoindre l'ADF, en tant que soldats ou membres.

77. Très peu de gens parviennent à s'échapper de l'ADF, qui leur fait subir un endoctrinement profond et dont les dirigeants, qui tuent les fugitifs par décapitation ou, selon un rescapé, crucifixion, les terrorisent. Entre le 1er janvier et le 8 décembre 2013, la MONUSCO n'a rapatrié que trois combattants de l'ADF en Ouganda.

78. L'ADF soumet les personnes recrutées ou enlevées à une formation de quatre mois, qui comprend un enseignement du Coran (en arabe) mais se concentre principalement sur les compétences militaires. Selon d'anciens combattants, lors de cette formation, les hommes et les garçons s'entraînent aux manœuvres à pied et au combat au corps à corps et apprennent à tirer avec diverses armes. À la fin de la formation de base, les recrues sont assignées à l'un des nombreux camps de l'ADF. Mohammed Luminsa est le commandant en charge de la formation (voir annexe 32), mais deux garçons qui ont réussi à s'échapper de l'ADF ont affirmé avoir été entraînés par un homme dénommé Kalume.

79. En plus de cette formation de base, l'ADF organise des formations spécialisées, parfois dirigées par des étrangers. Un ancien enfant soldat a déclaré au Groupe d'experts qu'un formateur étranger arabophone lui avait expliqué comment mener des opérations clandestines, y compris dans de grandes villes comme Beni. Les autorités ougandaises ont affirmé qu'en 2013, des formateurs arabophones avaient organisé des formations à la construction d'engins explosifs artisanaux. Toutefois, rien n'indique que l'ADF ait déjà utilisé ce type d'engins.

80. Depuis juin, l'ADF a intensifié les attaques ciblant les positions tenues par les FARDC le long de la route de Mbau à Kamango, tuant plusieurs soldats et contraignant les FARDC à abandonner leurs postes. Le 14 juillet, l'ADF a tendu une

embuscade à une patrouille de la MONUSCO qui se trouvait sur cette route, entraînant la perte d'un véhicule blindé de transport de troupes et d'un 4 × 4 Land Cruiser, et blessant trois soldats de la paix népalais (voir par. 149 et annexe 33). Le 15 juillet, l'ADF a tiré sur deux hélicoptères de la MONUSCO envoyés en reconnaissance sur place, qu'elle a touchés.

81. L'ADF a aussi attaqué de nombreux villages, y compris Kamango, forçant plus de 66 000 personnes à fuir vers l'Ouganda. Ces attaques ont vidé de sa population une vaste zone désormais contrôlée par l'ADF, qui enlève ou tue les gens qui retournent dans leur village pour récolter la nourriture de leurs jardins. Entre juillet et septembre, l'ADF a décapité au moins cinq personnes dans la région de Kamango, y compris le chef local, et en a fusillé plusieurs autres et enlevé plusieurs douzaines. Ces actions ont terrorisé la population locale et dissuadent les gens de retourner chez eux[4].

Attaque de Kamango

82. La principale attaque conduite par l'ADF en 2013 a eu lieu le 11 juillet à Kamango, capitale de la chefferie de Watalinga, qui est située à 10 kilomètres de la frontière ougandaise et compte environ 9 200 habitants (voir annexe 34). Selon un témoin oculaire, les autorités locales, des responsables congolais et des sources de l'ONU, cette attaque avait pour objectif premier le pillage de l'hôpital et des pharmacies de Kamango (voir par. 143). Vers 5 h 30 du matin, 60 hommes sont entrés dans la ville en tirant en l'air et en criant « Allahou Akbar ». Un homme parlant dans un mégaphone a demandé aux Musulmans de se rendre à la mosquée pour prier. Toutefois, aux dires de tous, la population a tenté de fuir alors que l'ADF attaquait. Une force de réserve de 40 hommes est entrée dans la ville une fois que celle-ci avait été sécurisée.

83. L'ADF a capturé et torturé plusieurs personnes pour obtenir des informations sur le lieu où se trouvaient les agents du Gouvernement et les soldats. Un de ces détenus a indiqué au Groupe d'experts que l'interrogateur principal parlait arabe et qu'un Ougandais traduisait les questions en swahili. Après plusieurs heures d'interrogatoire, l'ADF a relâché les prisonniers en leur confiant des messages, demandant notamment aux FARDC le libre passage vers l'Ouganda et enjoignant la population à quitter la zone. L'ADF a aussi arrêté le chef local du groupement de Bawisa, Baliebula Kwambuka Nelson, ainsi que sa famille, qu'elle a relâchée avant de le décapiter. En tout, l'ADF a tué 12 personnes au cours de cette attaque.

84. Les FARDC ont libéré Kamango dans la soirée du 12 juillet. Lors d'un bref échange de tirs, 4 de leurs soldats ont été tués et 12 blessés. Ces derniers ont été évacués le lendemain par la MONUSCO. Les FARDC ont quant à elles tué deux éléments de l'ADF et en ont capturé deux autres. Après que les FARDC ont pris le contrôle de Kamango, les soldats ont trouvé quelques documents sur le lieu de campement de l'ADF. L'un d'eux, non daté, contenait des instructions remarquablement méthodiques et professionnelles visant à organiser une embuscade (voir annexe 35). Un autre, daté du 23 juin 2012, comportait une liste d'ordres de transfert, importante en ce qu'elle énumérait les noms de plusieurs commandants de l'ADF et montrait comment ses membres étaient transférés entre les bases

[4] Des sources de l'ONU ont signalé que, début novembre, 1 800 familles étaient retournées dans la région de Kamango depuis l'Ouganda. L'ADF a attaqué et tué plusieurs de ces personnes rapatriées, déclarant agir en collaboration avec les FARDC.

(voir annexe 36). Le troisième est un examen de traduction du luganda en arabe (voir annexe 37), dont l'intérêt réside dans la nature des questions posées.

85. L'attaque de Kamango est importante pour trois raisons. Tout d'abord, il s'agit de la principale attaque récemment menée par l'ADF contre des installations et des fournitures médicales. L'ADF a clairement pour objectif d'emmagasiner des médicaments et des équipements. Des sources au sein du Gouvernement congolais et de l'ONU pensent que ces pillages montrent que l'ADF se prépare soit à subir une attaque de la Brigade d'intervention de la Force, soit à lancer une offensive militaire. De plus, l'attaque a vidé de sa population une vaste zone autour de la ville, à proximité de la frontière ougandaise, ce qui a donné à l'ADF une plus grande marge de manœuvre pour mener librement ses activités, établir de nouvelles bases dans les villes abandonnées et piller la nourriture dans les villages et les exploitations désertés.

86. Enfin, le meurtre du chef local illustre les liens qui existent entre les autorités locales et l'ADF. Des sources congolaises et des sources de l'ONU ont affirmé au Groupe d'experts que l'ADF avait passé des accords avec les chefs locaux dans les régions sous son contrôle et aux alentours afin de pouvoir se déplacer librement et se livrer à des activités commerciales. Ces sources ont déclaré que dans le cas de Kamango, l'ADF avait demandé au chef Nelson de faciliter son déplacement dans la zone, mais que ce dernier avait informé les FARDC de cette directive. L'ADF a tué le chef pour en faire un exemple auprès de ceux qui pourraient refuser de coopérer.

87. L'ADF a assassiné d'autres personnes avec lesquelles elle était en désaccord. Des responsables congolais et des sources de l'ONU ont dit au Groupe d'experts qu'en février 2013, l'ADF avait tué un agent de renseignement des FARDC dénommé Abdou, qui avait arrêté cinq collaborateurs de l'ADF à Butembo. Des responsables ougandais ont affirmé qu'en juillet et août 2012, l'ADF avait tué trois chioukh dans le district de Bugiri (Ouganda) après une querelle avec le dirigeant de l'ADF, Jamil Mukulu.

Sources d'appui

88. L'ADF finance ses activités grâce à un réseau d'entreprises et de contacts dans le Nord-Kivu. Le Groupe d'experts a déjà décrit certains de ces réseaux (voir S/2013/433, par. 96, et S/2011/738, par. 57 à 65). En 2013, d'anciens combattants de l'ADF, des responsables congolais, des sources de l'ONU et des responsables ougandais ont indiqué au Groupe d'experts que l'ADF avait des réseaux d'entreprises et de soutiens dans les villes de Butembo, de Beni et d'Oicha. Ces réseaux sont constitués d'entreprises, y compris de taxis (motos et voitures), qui fournissent de l'argent et des biens à l'ADF, lui procurent des financements, participent à des activités d'exploitation aurifère à petite échelle et vendent des permis d'exploitation sylvicole. Le Groupe d'experts a déduit des informations qu'il a obtenues lors de son enquête sur l'attaque de Kamango que certains représentants des autorités locales du territoire de Beni collaboraient aussi avec l'ADF, sous la contrainte ou à titre volontaire, et facilitaient les échanges commerciaux et le transport de fournitures jusqu'à ses bases.

Forces démocratiques de libération du Rwanda

89. En 2013, plusieurs événements, notamment au Sud-Kivu, ont contribué à un nouvel affaiblissement des FDLR. Début février, le commandant adjoint des FDLR, le « général » Stanislas Nzeyimana (alias Izabayo Bigaruka), personne visée par des

sanctions, a disparu en République-Unie de Tanzanie. En septembre, les FARDC ont arrêté le « lieutenant-colonel » Ferdinand Nsengiyumva (alias Bemba Bahizi), qui était responsable des opérations au Sud-Kivu. Fin novembre, le commandant du secteur du Sud-Kivu, le « colonel » Hamada Habimana, a déserté pour rejoindre sa famille au Kenya. Fin novembre également, les Forces nationales de libération (FNL) ont tué leur ancien allié Mazuru (voir S/2009/603, par. 70), qui était l'officier de liaison des FDLR dans les plaines de Ruzizi (voir S/2012/843, par. 113). En décembre 2012, le Conseil de sécurité a placé les FDLR sur une liste de sanctions qui comprenait déjà les noms de huit hauts responsables de ces forces, dont leur commandant militaire et vice-président, le « général de division » Sylvestre Mudacumura (voir annexe 38).

90. S'appuyant sur des entretiens menés avec des ex-combattants des FDLR et sur des sources de l'ONU, le Groupe d'experts estime à environ 1 500 le nombre des combattants des FDLR dans les deux provinces (voir S/2013/433, par. 97), dont un millier déployés dans le Nord-Kivu. Le Gouvernement rwandais a indiqué au Groupe que le nombre de combattants des FDLR se situait entre 4 000 et 4 200.

91. À la suite des arrestations, en 2009, d'Ignace Murwanashyaka et de Straton Musoni par les autorités allemandes (voir S/2010/596, par. 75), la branche politique des FDLR est désormais basée au Nord-Kivu. En 2013, le « général » Gaston Rumuli est devenu président des FDLR (voir S/2011/738, par. 74). Le « colonel » Laurent Ndagijimana (alias Wilson Irategeka), qui a remplacé Callixte Mbarushimana (voir S/2011/738, par. 28 et 74), en est le secrétaire exécutif basé en République démocratique du Congo.

92. Au cours de l'année 2013, des ex-combattants des FDLR ont invariablement affirmé au Groupe d'experts que le moral était très bas chez les hommes du rang, que les conditions de vie étaient difficiles et que la plupart des armes et des tenues étaient anciennes. Un ex-combattant congolais précédemment basé près de Ngungu a par exemple décrit la fracture qui sépare les commandants rwandais, propriétaires de champs, du reste des soldats, auxquels on dit de piller pour assurer leur survie. Ces combattants et des sources de l'ONU ont indiqué au Groupe que les FDLR éprouvaient des difficultés à recruter. Alors que les hommes du rang sont généralement jeunes et prêts à déposer les armes, les hauts responsables sont plus âgés et refusent de se rendre. En vue de motiver les troupes, les dirigeants des FDLR ont décidé, en 2013, de promouvoir les soldats de tous les grades jusqu'à celui de colonel inclus.

93. Jusqu'à la défaite du M23, les dirigeants des FDLR ont continué de promouvoir la lutte armée contre le Gouvernement du Rwanda. Le Groupe d'experts a précédemment rendu compte des attaques des FDLR au Rwanda (voir S/2013/433, par. 101 à 105). Toutefois, le 12 novembre – soit sept jours après la défaite du M23 aux mains des FARDC –, les FDLR ont manifesté leur volonté de négocier, signe de leur faiblesse et de leur vulnérabilité (voir annexe 39). Dans leur communication signée par Irategeka, elles ont prié le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO de s'abstenir de toute action militaire. Leur demande d'ouverture de négociations avec le Gouvernement rwandais a été rejetée à maintes reprises.

94. Au cours de l'année 2013, le Groupe d'experts a interrogé 35 ex-combattants des FDLR en République démocratique du Congo et au Rwanda, au centre de démobilisation de Mutobo. Entre le 1er janvier et le 8 décembre, la MONUSCO a

démobilisé 531 combattants des FDLR, dont 345 étaient des Rwandais, 184 des Congolais et 2 des Ougandais. Pendant la même période, la MONUSCO a rapatrié 426 personnes à charge appartenant aux FDLR, dont 422 étaient rwandaises et 4 congolaises.

95. À partir d'entretiens menés avec des ex-combattants des FDLR, le Groupe d'experts a confirmé qu'au cours de l'année 2013, les FDLR ont recruté des combattants, notamment des enfants (voir par. 157). Des ex-combattants de ces forces ont indiqué au Groupe d'experts que celles-ci recrutaient en Ouganda et parmi les réfugiés rwandais dans la République démocratique du Congo, précisant qu'elles enrôlaient de jeunes garçons.

96. Plusieurs ex-combattants ont dit au Groupe d'experts que les FDLR subvenaient à leurs besoins au Nord-Kivu essentiellement grâce au pillage, à l'exploitation aurifère et à la levée illégale de taxes, ainsi qu'à l'agriculture et à la production de charbon de bois. Ces sources ont également indiqué que l'or extrait par les FDLR autour de Kasugho était vendu à Butembo puis à Kampala, et que lesdites FDLR collaboraient avec les chefs maï-maï, notamment le « général de division » Kakule Sikula Lafontaine et le « général de brigade » Hilaire Kombi, en matière d'exploitation et de commerce de l'or (voir S/2013/433, par. 71). Au Sud-Kivu, des ex-combattants des FDLR ont dit au Groupe d'experts que ces forces exploitaient de l'or à Birara et percevaient des taxes sur l'exploitation de mines à Miki et Kitopo. Ils lui ont également dit que les FDLR prélevaient régulièrement de l'argent auprès des réfugiés rwandais au Sud-Kivu.

Collaboration avec les FARDC et les groupes armés

97. En 2013, le Groupe d'experts a réuni des preuves de plusieurs cas de collaboration, au niveau local, des FDLR avec les FARDC. Pendant la plus grande partie de l'année, certaines unités des FDLR ont cohabité et/ou collaboré avec des troupes des FARDC. Dans son rapport à mi-parcours, le Groupe a fourni des exemples avérés d'une telle collaboration, notamment la fourniture de munitions (S/2013/433, par. 106 à 109). En septembre et en octobre, trois ex-combattants ont informé le Groupe que les FDLR achetaient des munitions aux soldats des FARDC à un prix allant de 50 à 100 francs congolais (0,05-0,11 dollar) par balle. Le Gouvernement rwandais a signalé au Groupe des exemples de fourniture de munitions aux FDLR ayant eu lieu fin 2012 et début 2013. Il lui a également indiqué que des soldats des FDLR servaient dans les FARDC; cependant, le Groupe n'a pas été en mesure de confirmer cette allégation, que les FARDC ont démentie.

98. Pendant les mois de septembre et octobre, des sources militaires au sein de la MONUSCO ont signalé que des affrontements avaient éclaté à plusieurs reprises entre les FDLR et le M23 à Rubare et Rugari. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles les FDLR avaient coordonné, avec les commandants locaux des FARDC, des attaques et des embuscades contre le M23, notamment en août. En novembre, cependant, après la défaite du M23 aux mains des FARDC, les preuves d'une collaboration entre ces forces et les FDLR se sont faites moindres. Le même mois, les FARDC ont mis fin à leur passivité et attaqué les rebelles des FDLR dans plusieurs endroits du Sud-Kivu.

99. Les FDLR ont également coopéré avec d'autres groupes armés. Des ex-combattants dans leurs rangs ont informé le Groupe d'experts que les FDLR avaient noué à un moment donné des alliances avec l'APCLS et les Nyatura. Pendant les mois

de septembre et octobre, des sources de l'ONU ont confirmé que les FDLR avaient combattu au côté de l'APCLS contre le NDC dans le territoire de Walikale (voir par. 44). Le 20 octobre, les FDLR ont attaqué la ville de Pinga dans ce territoire, de concert avec des combattants de l'APCLS. Leurs soldats ont d'abord chassé les combattants du NDC de certaines parties de Pinga, mais les troupes du NDC ont contre-attaqué et repris la ville. En septembre, le « colonel » Aigle Rouge, qui dirige le groupe maï-maï Ngulima à Misingi-Misinga, dans le territoire de Masisi, a indiqué au Groupe d'experts qu'il collaborait avec les FDLR dans son secteur.

100. Au Sud-Kivu, les FDLR ont collaboré avec le FNL avant de prendre leurs distances avec ce groupe vers la fin de l'année. En représailles, le FNL a éliminé l'officier de liaison Mazuru dans les plaines de Ruzizi. Cet assassinat va vraisemblablement créer une tension supplémentaire dans les relations entre les deux groupes (voir par. 89).

Déploiement

101. Les FDLR sont réparties entre le secteur Apollo au Nord-Kivu et le secteur Jakarta au Sud-Kivu. Selon certains de leurs ex-combattants, il n'y a pas de mouvements de troupes entre les deux provinces – seulement une communication par téléphone satellitaire. Au Nord-Kivu, les FDLR sont principalement déployées dans les territoires de Walikale, Lubero et Rutshuru. Le quartier général du commandement se situe à Nganga, dans le territoire de Walikale. Le « général » Leopold Mujyambere (alias Achille), qui fait l'objet de sanctions, est le chef d'état-major et commandant adjoint par intérim depuis la disparition de Bigaruka. Le « colonel » Pacifique Ntawunguka (alias Omega), lui aussi visé par des sanctions, dirige le secteur Apollo dans la région de Bambu. Au sein du secteur Apollo, le « colonel » Serge Gashirabake (également connu sous le nom de Bernard Rishirabake) (voir S/2009/603, par. 319) commande le sous-secteur de Canaan, qui est basé à Tongo. Le « lieutenant-colonel » Kubwayo Gustave (alias Sirkoff) commande le sous-secteur du Sinaï dans le parc national des Virunga, près de Tonga. Le « colonel » Lucien Nzabamwita (alias André Kalume) dirige le sous-secteur de la Comet Reserve, dans les collines de Malemo, près du camp de formation des FDLR. Celles-ci maintiennent également une force de déploiement à Ishasha, à la frontière avec l'Ouganda.

102. Les FDLR ont des compagnies et des sections spécialement formées aux opérations de commando, composées de soldats expérimentés et déployées dans des zones d'importance stratégique au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. En outre, elles conservent des postes destinés à assurer la protection des populations de réfugiés hutus du Rwanda. Près de la frontière avec l'Ouganda à Ishasha, le « commandant » Logo Ninja mène des opérations de renseignement et facilite le passage en République démocratique du Congo de recrues des FDLR venues d'Ouganda.

103. Dans le Sud-Kivu, les FDLR sont déployées essentiellement dans les territoires de Mwenga, d'Uvira et de Fizi. Elles comptent environ 500 combattants dans ce secteur. Leur quartier général y est situé à Kadoshomwa, dans le territoire de Mwenga. Après la désertion, fin novembre 2013, du « colonel » Habimaba Hamada, son commandant en second, le « colonel » Mugabonake Boniface (alias Hagenimana Josue), est devenu le nouveau commandant. Le « colonel » Fred Irakiza commande le premier sous-secteur situé à Mulenge, dans le territoire d'Uvira, et le « colonel » Munyaneza Job, le deuxième sous-secteur basé à Mugutu, dans le territoire de Mwenga.

104. Fin 2012 et début 2013, le quartier général du bataillon, le deuxième sous-secteur et plusieurs milliers de réfugiés ont été déplacés sans entrave vers le sud, quittant le territoire de Kabare pour rejoindre à Kadashomwa le « colonel » Hamada avant qu'il ne déserte. En juillet, des unités des FDLR au Sud-Kivu ont investi des zones du territoire de Mwenga qui avaient été abandonnées par des factions des Raïa Mutomboki. Selon un ancien commandant des FDLR et d'après des sources de l'ONU, les FARDC ont renoncé à attaquer les FDLR qui opéraient au grand jour dans certaines villes. Les combattants des FDLR ont pillé des villages, enlevé des villageois, volé des passagers de véhicules et déplacé des mineurs qui travaillaient dans la mine d'or de Miza.

105. En novembre, alors que les FARDC étaient sur le point de battre le M23, des unités des FDLR au Sud-Kivu ont convergé vers la zone forestière d'Itombwe, aux confins des territoires de Mwenga et de Fizi. Des responsables militaires de la MONUSCO estiment qu'il s'agit là d'une position défensive car la région est très boisée et difficile d'accès. Toujours en novembre, des unités des FARDC ont attaqué des unités des FDLR à plusieurs reprises, tuant et capturant plusieurs soldats de ces dernières.

106. Au Katanga, quelques combattants des FDLR venus du Sud-Kivu opèrent au nord de Kalemie, juste au sud de la frontière avec le Sud-Kivu. De juillet à septembre, ces soldats se sont livrés au pillage auprès des populations locales et ont sévi dans plusieurs mines d'or.

107. En novembre, un haut responsable militaire de l'ONU a dit au Groupe d'experts qu'il serait plus difficile de s'en prendre aux éléments des FDLR du Nord-Kivu et du Sud-Kivu qu'au M23, car lorsqu'ils sont attaqués, ces éléments se dispersent dans la forêt. En outre, les combattants des FDLR vivent avec femmes et enfants, ce qui signifie que des opérations militaires sont susceptibles de provoquer des dommages collatéraux. Cette source a repéré environ 22 sites de petite taille occupés par les FDLR (11 au Sud-Kivu et 11 au Nord-Kivu), où les combattants restent souvent avec leur famille.

La diaspora

108. Des combattants des FDLR ont dit au Groupe d'experts que le mouvement continuait de recevoir un soutien de la diaspora, notamment des fonds venant d'Europe. Le Groupe a également analysé des relevés téléphoniques montrant que Faustin Murego, un Belge d'origine rwandaise, avait été en contact avec des officiers supérieurs des FDLR (voir annexe 40). Murego a précédemment envoyé de l'argent à Bigaruka et à sa femme (voir S/2009/603, par. 102, et S/2012/843, par. 101). D'après une analyse des relevés de téléphone satellitaire que le Groupe a obtenus, Bigaruka a téléphoné à Murego le 15 octobre 2012. Le 25 novembre 2012 puis le 15 février 2013, le « colonel » Pacifique Ntawunguka, commandant du secteur Apollo, a appelé Murego et eu de longues conversations avec lui.

Disparition de Stanislas Nzeyimana (alias Izabayo Bigaruka)

109. Alors que des officiers des FDLR et des sources de renseignement de la région ont indiqué au Groupe d'experts que Bigaruka était détenu par des responsables rwandais (voir S/2013/433, par. 99), d'autres sources au sein des FDLR ont prétendu que les services de sécurité tanzaniens l'avaient placé sous assignation à résidence à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie). Le Groupe a tenté d'obtenir

confirmation de cette allégation auprès des autorités tanzaniennes, qui lui ont affirmé qu'elles n'avaient pas connaissance du voyage et du séjour de Bigaruka à Dar es-Salaam, et qu'elles n'avaient aucune information concernant sa disparition ni l'endroit où il pourrait se trouver.

110. Le Groupe d'experts a cependant établi que Bigaruka s'était rendu en République-Unie de Tanzanie, en violation de l'interdiction de voyager dont il était frappé. Trois personnes, dont Joseph Nzabonimpa (voir annexe 40 et S/2012/843, par. 101), ont dit au Groupe qu'elles s'étaient rendues à Dar es-Salaam, avec Faustin Murego, en janvier 2013 et qu'elles avaient rencontré Bigaruka pour discuter des questions de démobilisation et de désarmement ainsi que de celle des enfants soldats (voir annexe 41). Au début de son séjour à Dar es-Salaam, Bigaruka a résidé chez le révérend tanzanien Christopher Mtikila, fait que celui-ci a confirmé au Groupe (voir annexe 42). Au début du mois de février, après ces rencontres, Bigaruka a disparu. Le Groupe poursuit son enquête sur cette affaire.

Ralliement pour l'unité et la démocratie

111. Groupe dissident des FDLR, le Ralliement pour l'unité et la démocratie (RUD) est basé à Mashuta au Nord-Kivu. Le commandant militaire du RUD est le « général » Jean-Damascene Ndibabaje (alias Musare) (voir annexe 43). Des sources au sein de la MONUSCO liées aux activités de désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation ont indiqué au Groupe que, parmi les chefs militaires, figuraient le commandant en second et chef des opérations, le « colonel » Jean-Michel Africa, l'officier chargé du renseignement, le « capitaine » Ryango, et le « commandant » Bitanganya. Des sources militaires au sein de la MONUSCO et des responsables rwandais estiment à environ 300 le nombre de combattants du RUD. Celui-ci a un bataillon déployé à Bikuyu dans le territoire de Lubero, sous les ordres du « commandant » Kagoma, et un second à Mukwamimbi, dans le territoire de Walikale.

112. Le Groupe a interrogé sept ex-combattants du RUD qui ont confirmé qu'au cours de l'année 2013, le mouvement avait recruté des adultes et des enfants en Ouganda en leur prodiguant de fausses promesses d'emploi. Un garçon de 16 ans a dit au Groupe que, début 2013, il avait été trompé par un homme qui lui promettait un emploi, lui avait fait quitter sa ville d'origine en Ouganda pour l'emmener en République démocratique du Congo et l'avait forcé, lui et plusieurs autres enfants, à rejoindre le RUD. Un adulte a indiqué qu'il avait été recruté en avril en se voyant promettre du travail dans une mine d'or, pour être finalement enrôlé de force dans le RUD. Un troisième adulte, qui s'est rendu à la MONUSCO en septembre, a affirmé qu'il avait été recruté en 2011 en Ouganda après qu'on lui eut dit qu'il garderait des vaches en République démocratique du Congo, au lieu de quoi il a été contraint de rejoindre le RUD.

113. Selon des ex-combattants, le RUD assure sa subsistance grâce au pillage, à la levée de taxes et à l'exploitation aurifère. Au cours de la seconde moitié de 2013, le mouvement a pillé des récoltes, volé et enlevé des personnes et mené une opération conjointe avec des militants maï-maï du PARECO dans le territoire de Lubero.

114. D'après des sources de l'ONU, à la mi-juillet, le M23 a tué Soki Sangano Musohoke, un déserteur du RUD qui était à la tête d'un petit groupe d'hommes armés dans le territoire de Rutshuru (voir S/2011/738, par. 135). Après la mort de

Soki, le « colonel » Kasongo a pris le contrôle du groupe qu'il aurait rebaptisé FPP[5].

Armée de résistance du Seigneur

115. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) reste peu nombreuse et ses attaques violentes ont diminué au cours de l'année 2013 dans la République démocratique du Congo (voir annexe 44). Elle continue néanmoins d'inspirer la crainte et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a déterminé que le mouvement était à l'origine du déplacement de plus de 15 000 personnes pendant les années 2012 et 2013 dans les districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé, dans la province Orientale, venant s'ajouter aux 240 000 personnes déplacées précédemment[6]. Environ 200 éléments de la LRA – dont le chef Joseph Kony – opèrent en République centrafricaine et au Soudan du Sud. Selon des sources de l'ONU et de l'organisation non gouvernementale Invisible Children, les liens entre les éléments de la LRA en République centrafricaine et ceux qui opèrent en République démocratique du Congo ont été considérablement affaiblis par la mort en janvier 2013 du lieutenant-colonel Vincent Okumu (alias Binany), aux mains de soldats ougandais.

116. Des sources de l'ONU ont indiqué au Groupe d'experts que quelque 60 à 90 éléments de la LRA se trouvaient actuellement en République démocratique du Congo, femmes et enfants compris, et que ce nombre était resté à peu près inchangé depuis le début de 2011[7]. Sur ce chiffre, entre 40 et 50 éléments sont considérés comme étant des combattants armés. On distingue trois groupes au sein de la LRA : le premier sous les ordres du « commandant » Obol (composé de 40 à 48 membres, il était précédemment connu sous le nom de groupe Odano), le deuxième sous les ordres du « lieutenant-colonel » Ladere (10 à 20 membres) et le troisième sous ceux du « capitaine » Mandela (10 à 20 membres).

117. En octobre, le Gouvernement ougandais a déclaré au Groupe d'experts que « militairement, la LRA [était] réduite à une bande de pillards ». Viennent à l'appui de cette description des informations donnant à penser que les principaux forfaits commis par la LRA sont le pillage et l'enlèvement de personnes en vue du transport des biens pillés (voir annexe 45). La LRA est également responsable de l'abattage illégal et du braconnage d'éléphants (voir par. 231). Des sources de l'ONU et des notables locaux à Dungu ont indiqué au Groupe que la plupart des personnes enlevées par la LRA étaient relâchées au bout de quelques heures ou de quelques jours. Ce fut le cas de 33 personnes enlevées entre le 1er et le 3 octobre au nord-ouest d'Ango, qui ont toutes été libérées le 8 octobre.

118. En février 2013, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a affecté 500 soldats des FARDC à la Force régionale d'intervention, qui est composée d'environ 3 350 soldats, dont 350 proviennent de la République centrafricaine, 500 du Soudan du Sud et 2 000 de l'Ouganda. Les soldats des FARDC sont basés à

[5] Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de déterminer la signification de l'abréviation FPP.

[6] En novembre, le bureau principal du Bureau de la coordination des affaires humanitaires dans la province Orientale a indiqué au Groupe qu'à la fin du mois de septembre, 256 000 personnes avaient été déplacées par la LRA; d'autres sources, cependant, affirment que ce sont 320 000 personnes qui ont été déplacées.

[7] Selon une évaluation des Nations Unies datant de mars 2011, dont le Groupe d'experts est en possession, les éléments de la LRA dans la République démocratique du Congo se chiffraient à environ 73.

Dungu et se consacrent uniquement à la traque de la LRA en République démocratique du Congo. Des sources de l'ONU et un responsable local à Dungu ont fait savoir au Groupe d'experts que des militaires des opérations spéciales des États-Unis, rattachés au Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), formaient ces soldats des FARDC et les aidaient à planifier et exécuter des opérations. Le Groupe note que le Gouvernement américain ne l'en a pas informé.

119. Le 27 juillet, le principal commandant de la LRA en République démocratique du Congo a été tué dans le parc national de la Garamba. Il a été publiquement affirmé qu'un groupe de chasseurs du Soudan du Sud était fortuitement tombé sur le commandant Thomas « Okello » Odano, l'avait tué lors d'une fusillade, puis « sauvé » deux femmes et deux enfants qu'il avait ramenés au Soudan du Sud. Quatre sources différentes ont indiqué au Groupe d'experts qu'en réalité, Odano avait été tué par des hommes armés venus de la région de Nzara au Soudan du Sud et appartenant aux Arrow Boys, milice locale d'autodéfense qui collabore avec la Force régionale d'intervention et l'AFRICOM dans le cadre d'opérations lancées contre la LRA. En l'occurrence, des éléments de cette milice ont franchi la frontière pour passer en République démocratique du Congo, traqué Odano et sont retournés au Soudan du Sud avec les quatre personnes qu'ils avaient capturées pendant l'opération.

120. Le Groupe d'experts a écrit au Gouvernement des États-Unis à propos de son soutien aux Arrow Boys et de la mort d'Odano. Dans sa réponse, le Gouvernement américain a reconnu collaborer avec les Arrow Boys et d'autres groupes au Soudan du Sud pour lutter contre la menace de la LRA, mais il a nié toute assistance aux Arrow Boys concernant de quelconques opérations particulières de traque à l'intérieur de la République démocratique du Congo.

121. Le 19 septembre 2013, des éléments de la Force d'intervention régionale et des conseillers de l'AFRICOM ont mené des opérations dans deux régions de la République démocratique du Congo. En septembre, des conseillers américains ont accompagné les soldats de la Force d'intervention régionale lors de deux missions distinctes dans le parc national de la Garamba, sans trouver la LRA sur leur chemin dans aucun des deux cas. Au cours de l'une de ces missions, un groupe de commandos sud-soudanais de la Force d'intervention régionale et des conseillers américains sont passés du Soudan en République démocratique du Congo. Dans le cadre de la seconde opération, une équipe de chiens pisteurs belges et leurs maîtres (financés par la fondation Bridgeway) ont été acheminés par avion à Garamba depuis un site en dehors de la République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts note que le Gouvernement des États-Unis n'a pas informé le Comité de l'appui qu'il fournissait aux opérations anti-LRA.

122. Lors d'une opération indépendante, en septembre, des soldats des FARDC intégrés à la Force d'intervention régionale, accompagnés de conseillers américains, ont délogé d'une implantation au nord de la ville d'Ango des éléments soupçonnés d'appartenir à la LRA. Les opérations devaient s'achever le 14 novembre mais ont été prolongées en raison d'une petite reprise des attaques de la LRA à la mi-novembre.

123. Outre cette campagne, des efforts massifs ont été déployés pour encourager la LRA à se rendre. L'organisation non gouvernementale Invisible Children a imprimé 1,2 million de prospectus depuis 2011 (voir annexe 46). Au cours de l'année 2013, à bord d'avions affrétés, elle en a lâché environ 300 000 au-dessus de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine et en a fourni environ 100 000 autres à la MONUSCO, qui les a lâchés au-dessus de zones soupçonnées

être contrôlées par la LRA. La MONUSCO et le Département d'État des États-Unis ont également imprimé leurs propres prospectus. En outre, des messages encourageant les 60 à 90 membres de la LRA à se rendre ont été régulièrement diffusés par radio à partir des bases mobiles de la MONUSCO et à l'aide d'hélicoptères munis de haut-parleurs. Malgré ces efforts, entre le 1er janvier et le 8 décembre 2013, la MONUSCO n'a rapatrié qu'un combattant de la LRA et 6 personnes à charge.

Forces nationales de libération

124. Selon la MONUSCO et les services de renseignement burundais, malgré la capture ou la reddition aux FARDC de près de 70 de ses combattants en 2013, les FNL en comptent actuellement 300 à la suite de ses opérations de recrutement au Burundi. Le « général » Aloys Nzamapema reste le commandant militaire en chef. Depuis la mi-août, dans le cadre d'une opération conjointe avec la MONUSCO baptisée « Kamilisha Usalama », les FARDC lancent contre le FNL des attaques qui ont abouti au déplacement de son quartier général, de Mushule à Kiriama au nord de Sange dans le Sud-Kivu, l'endroit où les FDLR étaient situées jusqu'à récemment.

125. En août 2013, l'ancien président des FNL Agathon Rwasa est revenu sur la scène politique burundaise et a tenté de reprendre la direction de son parti. Rwasa s'était enfui au Sud-Kivu en juillet 2010, avant l'élection présidentielle burundaise et après l'émergence au sein des FNL d'une branche progouvernementale sous la direction d'Emmanuel Miburo. En janvier 2013, les soldats des FNL basés en République démocratique du Congo ont écarté Rwasa de la présidence et l'ont remplacé par Isidore Nibisi, qui vit en France (voir S/2013/433, par. 110). Toutefois, dans un entretien avec le Groupe d'experts, Rwasa a nié avoir été en contact avec Nzamapena depuis que ce dernier a quitté le Burundi pour la République démocratique du Congo. Il a également condamné les activités de pillage menées par les soldats des FNL dans ce pays.

126. Des ex-combattants des FDLR et des FNL ont informé le Groupe d'experts que la collaboration entre les deux forces s'était poursuivie en 2013 dans le territoire de Fizi. Le Groupe a connaissance de deux rencontres entre dirigeants des FNL et des FDLR, en février et en avril 2013 à Kadashomwa, auxquelles Nzamapema était présent. Cependant, quand les FNL se sont installés à Kiriama, les FDLR ont déplacé leur camp afin d'éviter d'être attaquées par les FARDC (voir par. 89).

127. Le Front du peuple murundi s'est considérablement affaibli au cours de l'année 2013 (voir annexe 47).

IV. Gestion des stocks d'armes

128. Les FARDC continuent de se heurter à des problèmes pour ce qui est de sécuriser leurs armes et leurs munitions. Après l'occupation de Goma par le M23 et le pillage de leurs stocks d'armes (voir S/2013/433, encadré figurant sous le paragraphe 17), les Forces armées ont commencé à utiliser des arsenaux provisoires, facilitant ainsi le détournement d'armes.

129. Le Groupe s'est rendu dans les ports de Matadi et de Boma sur la côte atlantique, où les autorités congolaises reçoivent les armes et munitions officiellement importées, afin de vérifier les procédures suivies pour inspecter les livraisons.

Dans les deux ports, les inspections sont effectuées manuellement, ce qui rend difficile la détection d'éventuelles violations de l'embargo sur les armes. Le Groupe note que les autorités congolaises n'utilisent pas le système de détection installé au port de Matadi (voir annexe 48), alors que cela permettrait d'améliorer le contrôle des cargaisons et faciliterait la détection de livraisons illégales d'armes, notamment.

130. Dans les deux ports, les marchandises destinées au Ministère de la défense ne sont jamais soumises à contrôle. Des bureaux de la logistique des FARDC installés dans les deux ports s'occupent des livraisons de matériel militaire de manière confidentielle.

131. L'arme la plus couramment utilisée par les groupes armés opérant en République démocratique du Congo est le fusil d'assaut AK-47. Les munitions de petit calibre (7,62 mm) pour les AK-47 sont facilement disponibles dans l'est du pays. En 2013, le Groupe a établi que certains groupes armés détenaient ces munitions qui étaient fabriquées entre 1951 et 2008 et proviennent d'au moins 14 pays (voir annexe 49). Il conclut qu'un certain nombre ont été détournées et proviennent des arsenaux des FARDC (voir S/2009/603, par. 23), et que des stocks de munitions provenant de pays voisins et de négociants d'armes internationaux sont introduits dans le pays (voir par. 31, et S/2005/30, par. 66).

132. Les FARDC demeurent la principale source d'approvisionnement pour les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans certains cas, ces groupes s'emparent d'armes et de munitions à la suite d'offensives contre les FARDC; dans d'autres, des soldats des FARDC ou des intermédiaires leur vendent des armes et des munitions. Quatre anciens combattants de l'APCLS à Masisi, trois anciens combattants des FDLR à Tongo et trois anciens combattants des Raïa Mutomboki à Shabunda ont dit au Groupe qu'ils avaient acheté des munitions pour des fusils AK-47 auprès de soldats des FARDC ou de leurs intermédiaires.

133. Par ailleurs, le Groupe a pu établir que d'autres armes et munitions avaient été détournées dans l'est de la République démocratique du Congo, comme indiqué au paragraphe 97 ci-dessus. Lorsqu'ils ont occupé Goma, les soldats du M23 ont ainsi volé un char T-55 appartenant aux FARDC (voir S/2013/433, par. 17, et annexe 5).

V. Violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme

Massacres/violence

Attaques menées par le groupe Kata Katanga

134. Les 28 et 29 octobre, le Groupe a enquêté sur les attaques menées par le groupe Kata Katanga contre 11 villages dans les territoires de Mitwaba et Pweto (province du Katanga) (voir annexe 50). Il a évalué les dommages causés dans le village de Kabola (territoire de Pweto) qui a été attaqué et incendié dans la matinée du 23 octobre (voir annexe 51). D'après des témoins, plusieurs dizaines d'assaillants, dont certains étaient armés d'AK-47, mais la plupart de lances, de machettes, d'arcs et de flèches, sont entrés dans le village après avoir tiré plusieurs coups en l'air et ont commencé à mettre le feu aux maisons. Le Groupe a dénombré au moins 210 maisons et commerces qui ont été incendiés et a appris des villageois déplacés que les attaquants avaient ciblé ce village parce que les FARDC y avaient

stationné auparavant; il a confirmé la présence d'une ancienne installation des FARDC (voir annexe 52). Les assaillants ont aussi incendié l'école primaire. À l'issue d'entretiens avec des villageois déplacés, le Groupe estime qu'au moins un millier de personnes ont été déplacées de force par suite de cette attaque.

135. Le Groupe s'est aussi rendu dans le village de Katendeji (territoire de Pweto), qui a été attaqué et incendié dans la matinée du 24 octobre (voir annexe 53). Il a dénombré au moins 203 maisons et commerces qui ont été incendiés lors de l'attaque. À l'issue d'entretiens avec des villageois déplacés, il a estimé qu'au moins 1 500 personnes avaient été déplacées de force par suite de cette offensive.

136. Le Groupe s'est entretenu avec des responsables locaux et des habitants des villages de Mupanga et Mukumbo (territoire de Mitwaba) (voir annexe 54), dont les populations ont fui le 24 octobre après l'attaque contre le village de Kabola. Il a confirmé que les habitants de Kilolo, Kamifio et Kabale étaient également partis après les attaques menées par le groupe Kata Katanga et a attesté que d'autres villages situés dans la zone frontalière de Mitwaba-Pweto avaient été attaqués par ce groupe en octobre 2013, notamment les villages de Kizele, Kifinga, Mibidi, Manda et Kamazanga, qui avaient été incendiés.

137. Contrairement aux observations du Groupe, le lieutenant-colonel des FARDC, Lwamba Butalele, commandant du 43e bataillon d'intervention rapide stationné dans la ville de Mitwaba, a indiqué au Groupe que la situation dans ce territoire était calme. Le Groupe a constaté qu'un grand nombre de soldats des FARDC étaient présents dans la ville, mais qu'ils étaient absents des zones du territoire qui ont fait l'objet d'attaques, qu'il a visitées.

Attaques menées à Masisi

138. Le Groupe a recueilli des données sur les attaques menées contre plusieurs villages situés dans le sud du territoire de Masisi par une faction Raïa Mutomboki, qui est basée à Remeka et placée sous les ordres de Batembo Joseph Misati et du « général » Birikoriko. De la nuit du 13 au 14 octobre jusqu'au 18 octobre, ces hommes ont ordonné à leurs soldats d'attaquer et d'incendier plusieurs localités telles que Mushebere, Ntambike, Mahiga, Bumba, Miruta, Nguliro, Lubuu et Mutuza, tuant au moins 17 personnes et en blessant plusieurs autres. Le matin du 25 octobre, ces mêmes combattants ont attaqué les villages autour de Ngungu. Le Groupe a constaté que des milliers de personnes avaient fui la ville et observé que trois hélicoptères de combat des FARDC survolaient la zone.

Violences sexuelles

139. Le Groupe a reçu des renseignements indiquant que des membres des milices NDC et Nyatura, des FRPI, des Maï-Maï Morgan et du M23 avaient commis des viols en 2013. La MONUSCO a rassemblé des preuves attestant du viol de 15 femmes par des miliciens du NDC en septembre et octobre (voir par. 42) et de 6 autres par des miliciens maï-maï Morgan en octobre (voir par. 65). Des sources de l'ONU ont signalé au Groupe de nombreux cas de viols et de mariages forcés par les forces Raïa Mutomboki à Shabunda, territoire où l'autorité de l'État laisse à désirer.

140. De plus, beaucoup de filles et de femmes sont enlevées et contraintes de devenir des esclaves du sexe. Le Groupe a établi précédemment que les Maï-Maï Morgan pratiquaient l'esclavage sexuel (voir S/2013/433, par. 133 à 135) et a reçu des rapports de diverses sources de l'ONU indiquant que les FDLR obligeaient des

femmes à devenir les « épouses » de miliciens. La Section de la protection de l'enfance de la MONUSCO a aussi recueilli des preuves attestant de l'enlèvement de mineures à des fins sexuelles par sept déserteurs du 810e régiment des FARDC à Bweremana en février et en mars.

141. Les forces de sécurité, en particulier les FARDC, continuent de commettre des violences sexuelles, notamment sur des mineures. Aucun cas de viols généralisés par les FARDC n'a été signalé en 2013, mais il y a eu plusieurs cas d'attaques isolées contre des femmes et des filles commis par des soldats lors d'opérations. Au Katanga, les responsables locaux et certains habitants ont rapporté que des soldats des FARDC avaient violé des dizaines de femmes et de filles lors d'opérations menées contre les Kata Katanga dans le territoire de Mitwaba; le Groupe a établi une liste de ces personnes. Le lieutenant-colonel des FARDC, Lwamba Butalele, est le commandant du 43e bataillon d'intervention rapide qui est stationné dans la ville de Mitwaba. Dans l'Ituri, les responsables locaux et des sources de l'ONU ont informé le Groupe que trois viols avaient été commis par des soldats des FARDC dans le sud de l'Irumu lors d'opérations contre les FRPI menées sous les ordres du général Fall Sikabwe des FARDC.

142. S'agissant des viols commis par les FARDC, plusieurs coupables ont été arrêtés et condamnés par des tribunaux militaires. Le Groupe note toutefois que certains des individus qui ont été accusés ou condamnés en 2013 se sont échappés de prison.

143. Le 20 novembre, un an exactement après les viols généralisés commis à Minova (Sud-Kivu) à la suite de la prise de contrôle de Goma par le M23 (voir S/2013/433, par. 132), un tribunal militaire à Goma a engagé des poursuites contre 40 soldats des FARDC, dont quatre lieutenants-colonels, pour meurtre, viol et d'autres crimes de guerre.

Attaques menées contre le personnel et les centres médicaux

144. Entre juin et septembre 2013, l'ADF a pris pour cible plusieurs centres et convois médicaux, ainsi que des pharmacies, dans une série d'attaques menées le long du tronçon routier reliant Mbau à Kamango. Des sources de l'ONU ont indiqué que, dans la nuit du 16 au 17 juin, les forces de l'Alliance avaient pénétré dans le centre médical du village de Kahongo (zone sanitaire de Kamango) et volé tous les médicaments, de même que le matériel médical et de l'argent. Le 20 juin, à l'est de Mbau, des combattants de l'ADF ont arrêté un camion transportant des médicaments, qui venait de Beni et se rendait à Kamango. Les assaillants ont volé des médicaments pour une valeur dépassant 13 000 dollars, y compris du lait thérapeutique destiné aux enfants souffrant de malnutrition, enlevé les passagers et incendié le camion. Le 14 juillet, des combattants de l'Alliance ont attaqué la ville de Kikingi, au sud de Kamango, pillé les pharmacies et les commerces et ordonné aux habitants de quitter la ville. Le 28 septembre, cinq combattants ont enlevé deux infirmiers au centre médical de Maleki, près d'Oicha. L'un d'entre eux s'est échappé la nuit suivante et a rapporté que ses ravisseurs étaient des membres de l'ADF, mais on ne connaît toujours pas le sort de l'autre infirmier.

145. L'attaque la plus violente de l'ADF contre le personnel et les centres médicaux a eu lieu le 11 juillet à Kamango (voir par. 82). Pendant deux jours, les forces de l'Alliance ont systématiquement mis à sac l'hôpital et les pharmacies de la ville. Les observations faites par des membres du Groupe ont confirmé les déclarations d'un témoin et des autorités locales, qui ont affirmé que l'ADF avait vidé la pharmacie de

l'hôpital et entassé les médicaments à l'extérieur d'un des bâtiments de l'hôpital, ainsi que du matériel médical et d'autres fournitures (voir annexe 34). Les forces de l'Alliance ont aussi pillé deux pharmacies à Kamango, saisi deux véhicules qu'ils ont chargés de médicaments et de matériel médical, et sont partis en direction de Mbau. Un de ces véhicules avait appartenu au chef de la ville et l'autre à MSF, qui avait déployé une équipe restreinte dans la ville.

146. Le 10 juillet, une équipe de MSF est arrivée à Kamango pour procéder à une évaluation des besoins médicaux. Elle était composée de deux infirmières, d'un logisticien et d'un chauffeur; trois étaient congolais et un autre malgache. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Groupe ignorait ce qu'il était advenu d'eux. Des sources de l'ONU et des Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda pensent qu'ils sont toujours vivants car l'ADF doit chercher à exploiter leurs compétences, en particulier celles des infirmières.

Attaques menées contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

147. Le Groupe a recueilli des données sur les nombreuses attaques menées contre la MONUSCO et les agents humanitaires dans le cadre de ses activités. Ces attaques, qui ont eu lieu lors de combats et dans d'autres situations, ont non seulement fait des morts et des blessés, mais elles ont aussi entravé le travail de l'ONU et des agents humanitaires.

148. Le Groupe constate avec préoccupation que l'officier Willy Bonane Habarugira des FARDC, dont il a déterminé qu'il avait organisé le pillage des locaux de l'ONU et des organismes humanitaires ainsi que de maisons en novembre 2012 à Bunia et y avait participé (voir S/2013/433, annexes 65 et 66) a été promu au rang de général de brigade en juillet 2013. Celui-ci n'a jamais été tenu de répondre des actes qu'il a commis à Bunia.

149. Outre les attaques qu'il a confirmées dans son rapport à mi-parcours (voir S/2013/433, par. 136 à 139), plusieurs offensives d'envergure ont été menées durant le premier semestre de 2013. Trois d'entre elles sont évoquées brièvement dans le présent rapport et décrites avec d'autres dans l'annexe 55.

150. Le 14 juillet, les forces de l'ADF ont attaqué un bataillon népalais de la MONUSCO sur le tronçon routier reliant Mbau à Kamango (voir annexe 33). Lors de leur retraite et de leur sauvetage, les soldats népalais ont été contraints d'abandonner leurs véhicules endommagés (un véhicule blindé de transport de troupes et un pick-up), que l'ADF a ensuite incendiés. Trois soldats de la paix ont été blessés, dont deux par balles. Le lendemain, le 15 juillet, l'ADF a tiré sur deux hélicoptères de combat de la MONUSCO déployés depuis Goma, qui ont été légèrement endommagés, et des soldats de la paix ont été blessés.

151. À plusieurs reprises en août, le M23 a attaqué la base de la MONUSCO à Munigi, au nord de Goma. Les 22 et 23 août, il a mené une offensive à l'aide de mitrailleuses et de canons automoteurs et a endommagé une ambulance de la Mission. Les 24 et 28 août, il a lancé des obus de mortier sur la base, qui ont fait au moins six blessés parmi les soldats de la paix. Le 28 août, à Kibati, des combattants du M23 ont tiré sur un véhicule blindé de transport de troupes à l'aide d'un canon automoteur, tuant deux soldats de la paix tanzaniens et en blessant un autre. Le 28 octobre, le M23 a tué un soldat de la paix tanzanien dans une embuscade à Kiwanja.

152. En juillet et août, les habitants de Goma ont attaqué des membres du personnel et des véhicules de la MONUSCO dans les rues de la ville (voir annexe 56). La plupart de ces attaques ont eu lieu les 2 et 24 août; elles s'inscrivaient dans le cadre de manifestations plus larges contre l'absence de progrès dans la lutte contre le M23. Vingt et un véhicules ont été endommagés lors de 23 incidents, et au moins deux membres du personnel de l'ONU ont été blessés par des vitres brisées et des jets de pierres.

Exécutions sommaires perpétrées par le Mouvement du 23 mars

153. Le Groupe a visité le centre de détention de Rumangabo immédiatement après que les combattants du M23 l'eurent évacué le 28 octobre (voir annexe 57) et a rassemblé des preuves concernant des cas d'exécutions sommaires de prisonniers et de recrues par des responsables du Mouvement. Le centre abritait environ 250 prisonniers, pour la plupart des civils.

154. Des anciens prisonniers ont décrit leurs conditions de vie inhumaines et affirmé que beaucoup étaient morts de soif et de faim. De plus, ils ont expliqué que les prisonniers étaient parfois enlevés la nuit et disparaissaient. Plusieurs témoins ont rapporté que des soldats du M23 poignardaient à mort des prisonniers dans la salle située à l'entrée de la prison. D'autres ont montré au Groupe où ils étaient forcés d'enterrer les cadavres. D'après les témoignages concordants de plusieurs témoins, les deux dernières séries d'exécutions sommaires remontent au 5 septembre (5 à 8 cas) et au 12 octobre (10 à 13 cas). Parmi les prisonniers qui ont été exécutés, figuraient notamment deux Congolais travaillant pour la Croix-Rouge qui ont été arrêtés par le M23 le 6 juillet à Kanyaruchinya et emprisonnés à Rumangabo avant d'être exécutés en août. Le chef des renseignements, le « colonel » Antoine Manzi, et son adjoint, le « lieutenant-colonel » Willy Mihigo Secoper, dirigeaient le centre de détention à cette époque et auraient donné l'ordre d'exécuter les prisonniers. À Rumangabo, le Groupe a aussi établi qu'au moins deux personnes avaient été exécutées sommairement quelques heures avant la prise de contrôle du camp par les FARDC (voir annexe 58).

155. Le Groupe s'est rendu à Kiwanja et a rassemblé des preuves concernant des pillages et trois exécutions sommaires commises par des combattants du M23 qui ont pris la fuite les 26 et 27 octobre 2013. Qui plus est, des soldats du M23 ont mis à sac des bureaux et de nombreux bâtiments publics.

156. Le Groupe s'est entretenu avec 12 anciens combattants du M23, dont 4 enfants, qui ont déclaré que durant leur séjour dans le camp militaire de Rumangabo, ceux qui étaient pris alors qu'ils tentaient de s'enfuir étaient emprisonnés ou exécutés en public afin de dissuader les autres de suivre leur exemple. Sept anciens combattants du M23 ont indiqué qu'ils avaient assisté aux exécutions sommaires de 13 recrues.

Enfants soldats

157. En 2013, le Groupe a établi que des enfants exerçaient de nombreuses fonctions dans les groupes armés, notamment comme combattants, porteurs, escortes, cuisiniers ou espions. Entre le 1er janvier et le 29 novembre 2013, la Section de protection de l'enfance de la MONUSCO a rassemblé des preuves concernant l'enrôlement de 459 enfants par des groupes armés, dont une majorité d'enfants congolais, 14 enfants rwandais et 5 enfants ougandais. Ces enfants étaient âgés de 9 à 17 ans et beaucoup n'avaient pas 15 ans; il y avait 403 garçons et 56 filles.

158. Les groupes armés ayant enrôlé des enfants étaient les Maï-Maï (194 enfants, dont 43 filles), Nyatura (112 enfants, dont 4 filles), les Maï-Maï Kata Katanga (39 enfants), les FDLR (30 enfants), les Raïa Mutomboki (25 enfants), le M23 (24 enfants), l'APCLS (13 enfants), PARECO (12 enfants), les déserteurs des FARDC (7 filles), la LRA (2 filles) et l'ADF (1 enfant).

159. De plus, en novembre, le Groupe a confirmé d'autres cas d'enfants soldats dans l'est de la République démocratique du Congo. Le 24 novembre, les FARDC ont passé au crible des membres des Maï-Maï qui avaient déposé les armes à Bweremana (territoire de Masisi). Sur les 1 211 combattants, elles ont identifié 27 enfants âgés de 15 à 17 ans, dont 3 filles. Ces enfants avaient été enrôlés dans les groupes suivants : les Forces de défense des intérêts du peuple congolais (FDIPC), commandées par le « colonel » Baisengue Senzoga (1 enfant), les FPC, commandées par le « colonel » Bafakururimi (7 enfants), le MPA, commandé par le « colonel » Alexis Bisengo (4 enfants), et les deux groupes Nyatura, commandés par le « colonel » Habarugira et le « colonel » Muchoma (11 enfants). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a indiqué qu'il avait soustrait 36 enfants à des combattants du M23 qui avaient déposé les armes en novembre en Ouganda.

160. De manière générale, les Raïa Mutomboki, les FDLR, les milices Nyatura et l'APCLS enrôlent des enfants avec l'accord tacite de leurs parents ou de leur tuteur. Grâce à l'aide de la Section de protection de l'enfance, le Groupe s'est entretenu avec 3 mineurs des FDLR, 2 mineurs du M23 et 4 mineurs des milices Nyatura, qui étaient âgés de 10 à 16 ans.

VI. Ressources naturelles

Or

161. L'alliage de l'or extrait de manière artisanale dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit dans l'est de la République démocratique du Congo s'effectue dans les principales villes de négoce du pays et dans les pays de transit voisins. Si des efforts sont faits pour promouvoir le devoir de diligence et la traçabilité dans ce secteur, la contrebande de l'or continue néanmoins de poser un problème majeur du fait de l'incapacité des gouvernements de la République démocratique du Congo et des États limitrophes de faire appliquer la législation en vigueur et de mettre fin à l'impunité dont jouissent les contrebandiers et ceux qui se livrent à un commerce illicite.

Implication des forces armées congolaises dans l'exploitation de l'or

162. Dans la zone aurifère de Misisi (territoire de Fizi), les officiers et les soldats des FARDC sont impliqués dans la production et le commerce de l'or, en violation du code minier établi par la République démocratique du Congo. En août 2013, lorsque le Groupe s'est rendu à Misisi et sur le site voisin de traitement de l'or de Miba (voir annexe 59), les autorités locales et les mineurs lui ont indiqué que certains militaires, notamment les colonels Rugo Heshima et Sammy Matumo (voir S/2012/843, par. 185, et S/2009/603, annexe 124), possédaient plusieurs machines servant à concasser les roches aurifères. En les louant aux mineurs, ces derniers pouvaient toucher jusqu'à 4 800 dollars par mois pour chaque machine. Ces mêmes sources ont signalé au Groupe que des soldats travaillaient (habillés en civil) comme prospecteurs à la mine de Misisi ou surveillaient les machines. D'après plusieurs

exploitants miniers, certains soldats arrêtent des mineurs de manière arbitraire et exigent de l'or en échange de leur libération.

163. L'or produit à Misisi est vendu à Bujumbura et acheminé via Bukavu ou Uvira et en République-Unie de Tanzanie via Kigoma (voir par. 195). Parmi les négociants d'or originaires de Misisi qui sont installés à Bukavu, on peut notamment citer le comptoir Mining Congo, Mizinzi, Buganda Bagalwa et Bashi Jules (voir S/2012/843, par. 187) (voir aussi par. 171 et annexe 60). L'Établissement Namukaya achète également de l'or (voir S/2012/843, par. 183).

164. La mine d'or de Mukungwe, qui est une concession de la société minière Banro, a continué d'offrir une source de revenus aux officiers des FARDC de la 10e région militaire. Le Groupe a déjà signalé que les FARDC étaient intervenues dans des conflits locaux liés au contrôle de la mine de Mukungwe (voir S/2011/738, par. 528 à 532) et que des soldats des FARDC levaient des impôts sur les mineurs (voir S/2013/433, par. 165). En septembre, les FARDC ont retiré tous les soldats du site de Mukungwe et ont arrêté trois d'entre eux qui avaient poursuivi leurs activités sur le site.

Implication de groupes armés dans l'exploitation de l'or

165. Jusqu'à la fin d'août (voir par. 58), les FRPI ont tiré des revenus de l'extraction de l'or. Des dirigeants locaux de la société civile originaires de Gety et de Bunia ont dit au Groupe que les FRPI exploitaient directement l'or à Bavi, Soke, Singo et Songolo, dans le sud de l'Irumu. Des officiers des FRPI percevaient également 3 à 5 grammes d'or par semaine sur d'autres sites miniers dans la zone qu'ils contrôlaient. Des négociants vendent cet or à Bunia et à Butembo, et l'or provenant de ces villes est ensuite vendu à Kampala.

166. Outre le groupe armé NDC de Ntaberi (voir par. 46), un autre groupe armé opérant à Walikale est impliqué dans l'exploitation de l'or. D'après un propriétaire d'une drague, un membre de la société civile et un chercheur indépendant, les Maï-Maï Simba, un groupe maï-maï occupant le parc national Maïko (voir S/2011/738, par. 246 à 251), sont étroitement impliqués dans l'exploitation de l'or sur le fleuve Osso qui traverse le parc. Le « général » Mando Mazaro, qui dirige le groupe dans le parc Maïko, a établi sa base à Mbuju, près du fleuve.

167. Jusqu'en juin ou juillet 2013, Mando a perçu des redevances sur plus de 60 dragues qui exploitent l'or dans le fleuve Osso (voir annexe 61). Ainsi qu'il a été attesté en 2011 et d'après des dirigeants de la société civile à Walikale et le propriétaire d'une drague, des réseaux criminels continuent de collaborer avec les Maï-Maï Simba et d'échanger des minerais contre des munitions (voir S/2011/738, par. 250). Selon les dires d'un dirigeant de la société civile à Walikale, d'un négociant d'or de Kisangani et du propriétaire d'une drague, l'or extrait du fleuve Osso serait vendu à Kisangani.

168. Les Raïa Mutomboki contrôlent la plupart des mines d'or situées dans le territoire de Shabunda (Sud-Kivu). Des commandants locaux des factions des Raïa Mutomboki perçoivent des taxes sur la production dans les sites miniers. Deux dirigeants de la société civile et des responsables de mines ont indiqué au Groupe que les comptoirs DTA et Mining Congo, établis à Bukavu, comptaient parmi les sociétés qui achetaient de l'or provenant du territoire de Shabunda. D'après une liste de fournisseurs que le Groupe a pu consulter, 16 des 38 fournisseurs de la société Mining Congo achètent de l'or à Shabunda.

169. Le Groupe a aussi obtenu des informations auprès de responsables de sociétés minières et de coopératives, ainsi que de mineurs, indiquant que l'épouse de Yakutumba supervisait plusieurs opérations de concassage à Miba (voir par. 161). En mars et avril, Yakutumba a prélevé des impôts pour soutenir son « effort de guerre » dans la région de Misisi (voir annexe 24). De plus, un négociant d'or, un ex-combattant du groupe Yakutumba et un officier des FARDC ont également déclaré que le groupe Yakutumba contrôlait des zones aurifères dans le territoire de Fizi et que cet or était vendu en République-Unie de Tanzanie.

Commerce de l'or en République démocratique du Congo

Exportations officielles

170. Les réseaux impliqués dans la contrebande de l'or provenant de la République démocratique du Congo qui transite par les pays voisins ont déjà plus de 20 ans et sont solidement implantés. De ce fait, en 2013, une grande partie de l'or extrait dans des mines artisanales a continué de sortir illégalement du pays en transitant par les pays voisins. D'après le Service géologique des États-Unis, les orpailleurs opérant en République démocratique du Congo produisent environ 10 000 kilogrammes d'or par an même si, de janvier à octobre 2013, les exportations officielles n'ont atteint que 180,76 kilogrammes (voir annexe 62).

Commerce illégal

171. Le Groupe estime qu'en 2013, 98 % de l'or extrait de manière artisanale a été exporté illégalement de la République démocratique du Congo (voir annexes 63 et 64). Il estime en outre que la valeur de l'or exporté illégalement représente entre 383 millions et 409 millions de dollars. Compte tenu de la valeur estimée, il considère que le Gouvernement a perdu entre 7,7 millions et 8,2 millions de dollars de recettes fiscales en 2013. Les principales villes de négoce de l'or extrait de manière artisanale dans l'est du pays sont : Bukavu, Butembo, Bunia, Ariwara et Kisangani.

172. Au Sud-Kivu, la principale ville de négoce est Bukavu. L'or qui est vendu à Bukavu provient des mines situées dans le Sud-Kivu et le Maniema. Le Groupe a établi une liste de 64 personnes qui se livrent au commerce illégal de l'or à Bukavu. Les plus importants négociants sont Bashi Jules, Buganda Bagalwa et Mange Namuhanda (voir S/2012/843, par. 187).

173. Au Nord-Kivu, les principales villes de négoce sont Butembo et Beni. L'or provient des mines situées dans le Nord-Kivu, le Maniema et la province Orientale. Le Groupe a identifié une dizaine de négociants qui opèrent en plein jour à Butembo (voir annexe 65), en particulier autour du marché central, mais il relève qu'au total, seulement 2,1 kilogrammes d'or ont été officiellement exportés depuis le Nord-Kivu entre janvier et septembre 2013.

174. On compte trois principaux centres du commerce de l'or dans la province Orientale. L'or acheté à Bunia provient des mines situées dans la province Orientale, principalement dans les territoires de l'Irumu, Mambasa et Djugu. Les négociants les plus importants sont : Banga Djelo (voir S/2012/843, par. 187), Justin Peke (voir S/2012/843, par. 187), Karte (alias Carter), Exodus Deba (voir S/2009/603, par. 244), Lombela, Manu Soba et Edmond Kasereka (voir S/2009/603, par. 244). Ariwara est la principale ville de négoce de l'or pour les mines situées dans les districts de l'Ituri (territoire d'Aru) et du Haut-Uélé. L'or acheté à Kisangani

provient des mines situées dans l'ensemble de la province Orientale, ainsi que du territoire de Walikale dans le Nord-Kivu. Bien qu'il existe des comptoirs agréés dans ces trois centres de commerce de l'or, des négociants d'or opérant en République démocratique du Congo ont indiqué au Groupe que la majeure partie de l'or acheté dans ces villes était exportée du pays illégalement.

175. Le Groupe prend note du fait que le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'a pas pris de mesures pour lutter contre les négociants d'or se livrant à un commerce illicite dans les villes de négoce susmentionnées. Dans toutes ces villes, les autorités gouvernementales n'appréhendent pas ces négociants et ne les contraignent pas à pratiquer leur commerce de manière légale.

Saisies

176. Le 23 octobre 2013, des employés d'une mine située près de Bukavu ont arrêté et fouillé un camion sur l'axe routier reliant Bukavu à Kamanyola, qui venait de la région minière de Misisi. Ils ont trouvé 64 colis qui étaient cachés et contenaient au total 15 à 20 kilogrammes d'or. Ces colis portaient les noms de négociants de Bukavu, notamment ceux de Buganda Bagalwa et de Jules Bashi, mais n'étaient pas accompagnés de documents officiels. Il s'agissait de la troisième saisie d'or effectuée en octobre au Sud-Kivu. Les autorités minières ont fait savoir au Groupe que des personnalités de haut rang étaient intervenues après les deux premières saisies pour faire libérer les trafiquants et leur permettre de récupérer leur marchandise (voir annexe 66). Les colis ont été confisqués mais ont par la suite été rendus à leurs propriétaires, en l'absence d'une enquête destinée à déterminer leur origine et leur destination. Le Groupe a obtenu une liste de 64 personnes qui ont récupéré les colis (voir annexe 60).

Commerce frauduleux de l'or

177. Pour expliquer pourquoi les comptoirs d'or légalement enregistrés en République démocratique du Congo ne peuvent pas faire concurrence avec les négociants se livrant à un commerce illicite, on avance couramment que ces derniers peuvent offrir un meilleur prix (de 2 % environ) car ils n'ont pas à payer de taxe d'exportation. Le Groupe a aussi constaté que les acheteurs clandestins peuvent offrir un meilleur prix que les comptoirs légaux car l'absence de réglementation dans ce secteur facilite la fraude aux niveaux local, national et régional.

178. Sur les sites miniers et dans les principales villes de négoce, la fraude délibérée ou non s'explique par le fait que la pureté de l'or est évaluée *de visu*. En outre, on emploie des poids de masse variable – et faussée – dans les balances portatives, les négociants utilisent des balances électroniques et de testeurs de densité qui ne font l'objet d'aucune inspection et ne sont pas validés, et ils ont recours à des tableaux manipulés (voir annexe 67). Ce type de fraude profite aux principaux négociants d'or, mais les pertes s'accumulent en amont.

179. À Kampala, où les acheteurs d'or utilisent des testeurs de densité et des balances électroniques, faute d'une réglementation, il n'existe aucune certitude quant à la fiabilité des machines ou des balances, ce qui crée des risques de fraude. Les négociants d'or ont expliqué au Groupe que les principaux acheteurs à Kampala (voir par. 182 à 186) utilisaient souvent des calculatrices pour déterminer les prix en se fondant sur une valeur de pureté calculée par une machine, mais le Groupe a

aussi constaté qu'au moins un acheteur d'or important à Kampala utilisait un tableau qui contenait des valeurs frauduleuses, permettant ainsi des transactions douteuses.

180. Le « tableau de l'or de Kampala » trompe les vendeurs et profite aux acheteurs en offrant des valeurs de pureté frauduleuses pour les valeurs de densité de l'or (voir annexe 68). Ainsi, si un négociant vend un lingot d'or d'une pureté de 86 %, le tableau indique une pureté de 81,2 %. S'il vend un lingot d'or de 10 kilogrammes d'une pureté de 86 %, il perdra plus de 20 000 dollars (soit 480 g d'or) dans la transaction à cause des valeurs frauduleuses indiquées sur le tableau (voir annexe 69).

181. Le Groupe estime que les principaux acheteurs d'or font perdre aux vendeurs plus de 200 kilogrammes d'or chaque année en utilisant le tableau de Kampala (voir annexes 70 et 71). D'après le prix moyen du marché entre juillet et novembre 2013, les principaux acheteurs d'or à Kampala pourraient soutirer entre 5 et 13 millions de dollars aux vendeurs non avertis.

Commerce de l'or dans la région

Ouganda

182. Depuis 1997, Kampala a été la principale ville de négoce et un centre de transit pour l'or congolais. En 2006, l'Ouganda a exporté 6 936 kilogrammes d'or mais, après mars 2007, lorsque le Conseil de sécurité a imposé des sanctions aux deux principaux exportateurs d'or ougandais, le commerce officiel de ce minerai a connu un net déclin et n'a pas retrouvé ses niveaux précédents. Le Gouvernement ougandais a fait savoir au Groupe qu'il n'avait exporté que 161 kilogrammes d'or entre le 1er janvier et le 28 novembre 2013 (voir annexe 71).

183. En fait, l'imposition de sanctions a incité les principaux négociants d'or ougandais à poursuivre leurs opérations de manière illégale. Mais ils ont pu le faire parce que le Gouvernement ougandais n'a pas tenu compte du problème et ne s'y est pas attelé. D'après les enquêtes menées par le Groupe, les trois principales familles ayant exporté de l'or en 2006, les familles Lodhias, Vayas et Bhimjis, ont été les trois premières sociétés ayant exporté de l'or de manière illégale en 2013.

184. En 2006, la première société exportatrice d'or dans le pays était la société Uganda Commercial Impex Limited (voir annexe 70), qui était dirigée par Jamnadas V. Lodhia (alias Chuni). En mars 2007, le Conseil de sécurité a ajouté le nom de cette société à sa liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions, mais Chuni a continué d'acheter de l'or congolais par la suite (voir S/2009/603, par. 133 et 243). Certains négociants d'or à Bunia et Butembo, ainsi que des dirigeants de la société civile à Kampala ont dit au Groupe qu'en 2013, Chuni avait continué d'acheter illégalement de l'or sorti en contrebande de la République démocratique du Congo auprès du bureau de la société Aurum Roses (voir annexe 72), qui appartient à ce dernier et à ses deux fils, Jitendra et Kunal J. Lodhia.

185. La deuxième société exportatrice d'or dans le pays en 2006 était la société Machanga Limited, qui était dirigée par Rajendra Vaya (alias Raju). En mars 2007, le Conseil de sécurité a inscrit cette société sur sa liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions, mais Raju a continué d'acheter de l'or congolais par la suite (voir S/2008/773, par. 91 et 92, et S/2009/603, par. 133 et 234). Certains négociants d'or à Bunia et Butembo, ainsi que des dirigeants de la société civile à Kampala, ont dit au Groupe qu'en 2013, Raju et ses représentants avaient acheté de l'or auprès du bureau de la société Upper Kololo Terrace à Kampala (voir annexe 73).

186. La troisième société exportatrice d'or dans le pays en 2006 était A. P. Bhimji Limited, qui était dirigée par A. P. Bhimji, un ressortissant britannique. Certains négociants d'or à Bunia et Butembo, ainsi que des dirigeants de la société civile à Kampala, ont dit au Groupe que le fils d'A. P. Bhimji, Sameer Bhimji (alias Sammy), achetait illégalement de l'or sorti en contrebande de la République démocratique du Congo. Il serait le troisième principal acheteur après Chuni et Raju (voir S/2012/843, par. 193). Le 18 janvier 2008, Sammy a regroupé Midas All Minerals Limited et Lata Bhimji. Le 18 avril 2011, il a exporté légalement 3 kilogrammes d'or vers Doubaï (en utilisant son nom et non celui de Midas All Minerals), mais ni lui ni sa société n'ont enregistré des exportations officielles d'or en 2012 ou 2013. Sammy achète de l'or auprès du bureau de Midas All Minerals et dans un endroit situé dans le quartier de Kamwokya à Kampala.

187. En octobre, des responsables ougandais ont fait savoir au Groupe qu'ils ne disposaient d'aucune information indiquant que les négociants de Kampala désignés dans les précédents rapports du Groupe, à savoir Chuni, Raju et Sammy, pratiquaient le commerce de l'or. Ils ont indiqué qu'ils n'avaient pas saisi d'or importé illégalement en 2013 et qu'ils n'avaient arrêté aucune personne ayant exporté illégalement de l'or de la République démocratique du Congo. Ils ont ajouté que plusieurs mesures avaient été mises en œuvre pour lutter contre la contrebande, notamment en intégrant l'orpaillage dans l'économie structurée et en collaborant avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

188. Se fondant sur le niveau des exportations officielles en 2006, année qui a précédé le déclin du marché de l'or ougandais, le Groupe estime qu'en 2013, 6 761 kilogrammes d'or sont sortis illégalement de ce pays; soit environ 97,5 % de l'or extrait sur place ou provenant de l'étranger (voir annexe 71). Il estime que la valeur de l'or exporté illégalement de l'Ouganda en 2013 était d'environ 271 millions de dollars et que le Gouvernement ougandais a perdu 2,7 millions de dollars en recettes fiscales au cours de cette année.

Burundi

189. Le Burundi est le principal pays de transit pour l'or provenant de l'est de la République démocratique du Congo. Une partie de l'or congolais est introduite sur le marché officiel burundais et exportée légalement comme de l'or burundais, une autre est directement exportée du pays en contrebande. Des agents du renseignement burundais et un négociant ont expliqué au Groupe que la majeure partie de l'or congolais passé en contrebande via le Burundi était exportée vers Doubaï. Sachant qu'il n'existe pas de données sur la production de l'or au Burundi et qu'aucun programme de traçabilité n'a encore été mis en place (voir S/2013/433, par. 163), il est donc difficile de déterminer la quantité d'or congolais passé en contrebande. Afin de lutter contre ce problème à l'aéroport de Bujumbura, en octobre 2013, le Gouvernement a lancé un nouveau programme prévoyant que le poids de l'or exporté doit être indiqué et que les colis doivent être scellés en présence de nombreux agents de l'État au comptoir, ceux-ci devant ensuite être à nouveau pesés à l'aéroport.

190. D'après les statistiques officielles, de janvier à octobre 2013, 17 comptoirs ou commerçants au Burundi ont exporté 2 539 kilogrammes d'or, d'une valeur de 73,9 millions de dollars (voir annexe 74), dont 2 537 kilogrammes vers Doubaï, 1 kilogramme vers le Liban et 1 kilogramme vers le Kenya. Le Groupe estime que les pouvoirs publics burundais devraient avoir collecté 529 350 dollars de taxes

entre janvier et octobre 2013, les exportations d'or étant imposées à hauteur de 0,5 %. Le propriétaire d'une société d'export à Bukavu, Mining Congo, qui achète de l'or provenant de Misisi (voir par. 161), Jean-Claude Nzeyimana, a exporté à titre personnel 64 kilogrammes d'or provenant du Burundi en octobre 2013.

191. En 2013, 17 comptoirs exportaient de l'or, à la différence des années précédentes, lorsque Mutoka Ruyangira dominait le marché de l'or au Burundi (voir S/2008/773, par. 93, et S/2009/603, par. 140). Lors d'une réunion tenue en avril, et dans une lettre qu'il a adressée au Groupe, Ruyangira a déclaré qu'il avait vendu sa société Berkenrode à Ntahangwa Sprl en janvier 2011 et qu'il n'était plus impliqué dans le commerce de l'or. Le Groupe continue d'enquêter à ce sujet.

192. L'Établissement Jean Jbeili, qui achète de l'or à Bujumbura (voir annexe 75), a indiqué au Groupe qu'il n'avait pas exporté d'or en 2013, mais le Groupe a obtenu un document d'exportation daté d'avril montrant que la société avait en fait exporté légalement 45 kilogrammes d'or entre janvier et octobre, dont 1 kilogramme vers le Liban. Cependant, le Liban n'a pas notifié d'importation en provenance du Burundi pour 2013. Jbeili n'a pas encore démarré ses activités dans sa raffinerie (voir S/2013/433, par. 163); d'après la licence qui lui a été accordée, il est tenu de respecter la réglementation sur la traçabilité.

193. Le 15 octobre, le Gouvernement burundais a adopté un nouveau code minier prévoyant une augmentation de la taxe sur la valeur des métaux précieux, qui doit être portée de 0,3 à 2 %, à l'instar de la République démocratique du Congo. Ce code prévoit en outre des peines pour les contrebandiers qui vont jusqu'à 20 ans d'emprisonnement et une amende pouvant atteindre 13 000 dollars. Le Groupe constate toutefois que le nouveau code ne fait pas référence au devoir de diligence ni au mécanisme régional de certification établi par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

République-Unie de Tanzanie

194. La République-Unie de Tanzanie est un important pays producteur d'or. C'est aussi un pays de transit pour l'or exporté illégalement de l'est de la République démocratique du Congo. Lors de la visite officielle que le Groupe a effectuée dans ce pays en août, les autorités tanzaniennes ont déclaré qu'elles n'avaient pas saisi d'or ou de minerais provenant de la République démocratique du Congo et que l'or et les minerais congolais ne faisaient pas l'objet d'un commerce en République-Unie de Tanzanie. Après cette visite, le Groupe a demandé aux autorités tanzaniennes de lui fournir des statistiques sur l'étain, le tungstène, le tantale et l'or mais, au moment de la rédaction du présent rapport, celles-ci n'avaient pas répondu à sa demande.

195. L'or congolais est exporté illégalement du Nord-Kivu en République-Unie de Tanzanie par bateau à travers le lac Tanganyika vers Kigoma. Un négociant d'or, un ex-combattant maï-maï et un dirigeant de la société civile ont déclaré au Groupe que les négociants transportaient l'or à Dar es-Salaam, d'où il était ensuite exporté vers Doubaï. Un négociant d'or congolais à Dar es-Salaam a expliqué qu'il achetait chaque mois jusqu'à 5 kilogrammes d'or provenant des zones tenues par des groupes rebelles situées dans le territoire de Fizi (Sud-Kivu).

196. Lors de la visite qu'il a effectuée à Kigoma en août, quatre bijoutiers locaux ont dit au Groupe qu'ils achetaient de l'or congolais. Un négociant d'or et un

membre de son personnel ont confirmé que Jafa (voir annexe 77), qui était mentionné dans le rapport final de 2009 du Groupe (S/2009/603, par. 161 et 162), était toujours un important négociant d'or congolais à Kigoma. Le Groupe a confirmé qu'une autre bijouterie de Kigoma, appartenant à Maulid Seif Kuziga (voir annexe 78), achetait de l'or provenant de Misisi, au Sud-Kivu.

197. Comme cela est le cas au Burundi, l'or congolais importé illégalement en République-Unie de Tanzanie est intégré dans les exportations officielles et exporté illégalement du pays séparément. Le propriétaire d'une société de transport tanzanienne a dit au Groupe qu'il pouvait facilement obtenir des documents officiels auprès des autorités minières tanzaniennes pour exporter de l'or congolais.

Destinations d'exportation

198. La principale destination d'exportation de l'or congolais extrait de manière artisanale reste les Émirats arabes unis, suivis par le Liban et les marchés asiatiques, notamment l'Inde. Le Groupe a adressé des lettres aux Émirats arabes unis, à l'Inde et au Liban pour leur demander de lui fournir des statistiques sur les importations, les exportations, les réexportations et le transit de l'or, pour la période allant de janvier 2012 à août 2013. Seul le Liban a répondu à cette demande, les Émirats arabes unis et l'Inde n'ont pas répondu, en dépit des rappels qui leur ont été adressés.

199. Le Groupe a écrit au Gouvernement libanais pour lui demander de lui faire parvenir des statistiques sur l'or. En réponse, le Gouvernement a fourni au Groupe deux séries de données, l'une indiquant que 151 kilogrammes avaient été importés de la République démocratique du Congo entre janvier et août 2013 et l'autre indiquant que 27,2 kilogrammes avaient été importés entre janvier et le 13 novembre. Le Liban n'avait pas importé d'or provenant de l'Ouganda, du Burundi, de la République-Unie de Tanzanie et du Soudan du Sud. Le Groupe a écrit au Liban pour lui demander des précisions sur les importateurs d'or et l'origine de l'or dans la République démocratique du Congo. Au moment de la rédaction du présent rapport, il n'avait pas reçu de réponse.

Étain, tungstène et tantale

200. L'est de la République démocratique du Congo possède d'importants gisements d'étain, de tungstène et de tantale. Le pays a fait des progrès notables pour améliorer la traçabilité de ces trois minerais et appliquer les précautions d'usage (voir annexe 79) mais leur production et leur commercialisation posent encore de nombreux problèmes. Le Groupe d'experts a confirmé qu'en 2013, la contrebande de minerais s'était poursuivie entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et a recensé les saisies effectuées par les autorités congolaises (voir S/2012/843, par. 163 à 177). Si les minerais de contrebande sont toujours acheminés vers l'Ouganda et le Burundi, le Rwanda reste la destination de choix des contrebandiers, en raison de l'écart important entre les prix pratiqués en République démocratique du Congo où peu de minerais sont étiquetés et ceux pratiqués au Rwanda où ils le sont tous. En octobre, par exemple, le kilogramme d'étain se vendait 4 dollars dans les mines du Sud-Kivu**,** contre 8 dollars dans les centres de négoce de Bukavu et 15 dollars à Kamembe, au Rwanda.

République démocratique du Congo

Exportations officielles

201. Entre janvier et septembre 2013, la République démocratique du Congo a officiellement exporté 5 388,5 tonnes d'étain. La majeure partie de ces exportations est passée par les comptoirs du Katanga (2 694,2 tonnes), de Maniema (1 233,5 tonnes), du Sud-Kivu (839,9 tonnes) et du Nord-Kivu (620,9 tonnes) (voir annexe 80). Les seules exportations officielles de tantale provenaient des comptoirs du Katanga (319,6 tonnes) et du Nord-Kivu (139,2 tonnes). Quant au tungstène, elles venaient également du Katanga (60,2 tonnes) et du Nord-Kivu (35,0 tonnes).

Contrebande

Rubaya

202. En août, le Groupe s'est rendu dans la ville de Rubaya et a visité la mine de tantale de Luwowo (voir annexe 81) sur le territoire de Masisi, au Nord-Kivu. Les mines de tantale de cette région connaissent des difficultés de deux ordres.

203. D'une part, un différend de longue date oppose le comptoir Mwangachuchu Hizi International (MHI) et la coopérative minière Cooperamma concernant les mines dans la zone de Rubaya. Leur désaccord à propos des droits d'exploitation de ces sites a trouvé une issue favorable fin 2013, les deux parties acceptant que Cooperamma continue l'extraction de manière artisanale, à condition de revendre l'intégralité de sa production à MHI. Si MHI était dans l'incapacité d'acheter cette production, Cooperamma pourrait vendre son minerai ailleurs.

204. D'autre part, le tantale de la région de Rubaya arrive en contrebande au Rwanda en transitant par Goma. Le Groupe d'experts a pu confirmer cette information après s'être entretenu avec deux négociants, de Rubaya et de Goma, deux responsables du secteur minier du Nord-Kivu et un habitant de Goma qui a été témoin d'activités de contrebande en septembre. Le minerai de contrebande transporté par camion empruntant des points de passage mineurs à Goma, comme les Makoro et le cimetière ITG (voir annexe 82). Les sacs de tantale sont ensuite transférés d'un camion à un autre non loin de la frontière moyennant le paiement en espèces des soldats congolais et rwandais postés au point de transit. Le tantale de contrebande est ensuite acheminé vers des entrepôts à Gisenyi pour y être étiqueté.

205. Des négociants ont également appris au Groupe d'experts que Cooperamma travaillait en étroite collaboration avec certains agents des services miniers afin de minimiser les chiffres réels de la production et des exportations des mines de Rubaya figurant dans les rapports officiels. Cette coopération leur permet d'harmoniser les statistiques et de dissimuler une partie de la production – celle qui passe en contrebande au Rwanda par Goma. Le Groupe a demandé à MHI de quelle manière il comptait résoudre ces problèmes puisqu'il est l'unique acheteur du tantale de Cooperamma. MHI a répondu qu'il prévoyait de déployer du personnel supplémentaire pour empêcher les vols de minerai.

Bisie

206. Bisie possède d'importants gisements d'étain mais en l'absence d'homologation, leur exploitation reste interdite. Toutefois, en 2013, le Groupe d'experts a obtenu des photographies prises en août qui confirment l'existence d'une

production et que de l'étain est bien exporté depuis Bisie (voir annexe 83 et S/2013/433, par. 177 à 178). Plus tard, cette information s'est confirmée lorsque la Commission de vérification de stocks a découvert que les stocks de minerai avaient augmenté après février 2013. En effet, d'après ses calculs, les stocks de Bisie contenaient 355,4 tonnes de cassitérite rouge. Or, entre le 1er juillet et le 30 septembre, les exploitants miniers ont exporté 776,2 tonnes de cassitérite rouge provenant de Bisie, soit 420,8 tonnes supplémentaires après février et ce, malgré l'interdiction de production.

Maniema

207. D'après les informations recueillies auprès de deux négociants, des autorités provinciales et de plusieurs agents locaux des services miniers, au cours de l'année 2013, la quantité de minerai de contrebande quittant la province par transport routier et aérien a considérablement diminué. Cette baisse est le résultat de l'intervention des autorités minières provinciales et nationales qui ont interdit le transport aérien de minerais depuis la province de Maniema et mis en place des mesures pour assurer la traçabilité des minerais en provenance de cette province. Notant l'absence de groupes armées, le Groupe d'experts a également constaté qu'aucun rapport ne fait état de taxes imposées illégalement aux mines d'étain, de tungstène et de tantale du Maniema et que les administrateurs locaux, la Police nationale civile et les Forces armées de la République démocratique du Congo ne semblent pas impliqués dans des activités illégales dans le secteur minier artisanal de l'étain, du tungstène et du tantale dans la province.

208. Toutefois, le Groupe a confirmé que certaines activités de contrebande se poursuivent. D'après les sources susmentionnées, l'étain et le tantale de contrebande provenant de Punia et Kasese seraient acheminés par bateau sur le fleuve Congo jusqu'à Kisangani puis par la route jusqu'à Goma. Dans le territoire de Lubutu, l'étain est transporté à Kisangani par bateau pour être ensuite acheminé jusqu'au Rwanda par la route en passant par Bukavu (voir par. 216).

Idjwi

209. Le Groupe d'experts qui s'est rendu en octobre sur l'île d'Idjwi sur le lac Kivu a appris des agents locaux des services miniers, de la Direction générale des migrations (DGM) et de l'Agence nationale de renseignement (ANR) que le minerai de tungstène de contrebande provenant de la mine de Kamole était acheminé jusqu'à Goma et Gisenyi au Rwanda (voir S/2013/433, par. 190). D'après ces mêmes sources, les principaux contrebandiers impliqués, à savoir Deogratias Magayane Simagari (voir annexe 84), Mushaki Kabano Claude et Mututa, sont tous des négociants de Bukavu qui opèrent avec la complicité de certains éléments de la marine congolaise en poste sur les côtes de l'île.

Shabunda

210. L'étain et, dans une moindre mesure, le tantale de contrebande provenant du territoire de Shabunda sont transportés par avion en empruntant les pistes de décollage des villes de Lulingu et Shabunda. Les avions de transport de marchandises de consommation courante atterrissent à Lulingu et décollent avec des chargements d'étain et de tantale à destination de Shabunda ou de Goma (voir S/2013/433, par. 196). De plus, des avions transportant des minerais effectuent des vols de Shabunda jusqu'à Bukavu ou Goma.

La mine de Kalimbi

211. La mine de Kalimbi à Nyabibwe reste la seule du Sud-Kivu à pratiquer l'étiquetage même si, à l'instar des mines de Kamole et Lemera sur l'île d'Idjwi, d'autres mines autour de Kalimbi ont été homologuées (voir annexe 85) en juillet et août 2013. Le comptoir World Mining Company était le seul acheteur d'étain étiqueté de la mine.

212. Bien que les minerais de Kalimbi ne soient pas considérés comme provenant d'une zone de conflit, le Groupe d'experts continue à recenser les cas de contrebande de minerais non étiquetés provenant de cette mine qui arrivent à Goma puis au Rwanda (voir par. 216). D'après les renseignements que le Groupe a obtenus auprès des autorités minières de la province et d'un membre du personnel de la coopérative de Kalimbi, les agents des mines locaux à Nyabibwe faciliteraient la contrebande. Le Groupe a pu écouter les conversations de négociants rwandais sur la façon d'acheter de l'étain à Kalimbi.

213. Le 15 août, le gouvernement provincial du Sud-Kivu a augmenté les taxes sur la production de minerai, les portant de 0,01 à 0,05 dollar le kilogramme (voir annexe 86). Le décret précise que la moitié de ce montant doit être acquittée par les mineurs, l'autre étant à la charge des négociants. Cette décision a suscité la colère des mineurs et les négociants ont cessé d'acheter des minerais à Kalimbi jusqu'à ce que la taxe soit annulée ou réduite. Cela a entraîné une baisse de la production du site de Kalimbi et une recrudescence de la contrebande de minerai, comme en témoignent les saisies récentes. Au moment de la rédaction du présent rapport, le gouvernement n'était par revenu sur l'augmentation de la taxe.

Saisies

214. Le 4 septembre, les autorités gouvernementales ont mis la main sur un colis renfermant 30 kilogrammes de tantale dans un conteneur à l'aéroport de Goma. Il se trouvait sur un vol de la compagnie aérienne express Mango reliant Kasese dans la province de Maniema à Goma. Les autorités congolaises ont renvoyé le tantale à Kindu (voir annexe 87).

215. Le 26 septembre, la Direction générale des douanes et accises a saisi 368 kilogrammes de tantale dissimulés à l'intérieur d'une voiture au poste frontière de Goma entre la République démocratique du Congo et le Rwanda (voir annexe 88). Des compartiments spéciaux avaient été aménagés sous les sièges de la voiture ce qui, d'après les autorités congolaises, indique que cette voiture était fréquemment utilisée pour des activités de contrebande (voir annexe 89). D'après les autorités minières congolaises, le tantale qu'elle transportait provenait de la région de Rubaya.

216. Le 26 septembre également, un agent de l'administration des mines de Nyabibwe a saisi deux sacs contenant chacun 90 kilogrammes d'étain en provenance de Kalimbi. L'agent a intercepté les sacs dans le village de Kinyezire, qui se trouve sur l'axe Nyabibwe-Goma (voir annexe 90). Un groupe de jeunes l'a attaqué pour s'emparer des minerais. Ils ont été arrêtés par la suite mais l'étain avait disparu.

217. Le 6 octobre, un membre de la commission antifraude a interpelé André Tshibangu wa Tshibangu au poste frontière de Ruzizi I à Bukavu alors que celui-ci tentait de se rendre au Rwanda et a constaté que 420 kilogrammes d'étain étaient dissimulés dans des compartiments secrets de son véhicule (voir annexe 91). Le Groupe d'experts a interrogé Tshibangu qui a dit avoir acheté les minerais à Bukavu

au prix de 8 dollars le kilogramme, et qu'il comptait les revendre 15 dollars le kilogramme à Kamembe (Rwanda) où de nombreux hommes d'affaires achetaient l'étain provenant de la République démocratique du Congo. D'après lui, les minerais qu'il transportait provenaient initialement de Kamituga.

218. Le 15 octobre, un agent de l'administration des mines a saisi 15 kilogrammes d'étain au niveau d'un poste de contrôle de la ville de Kalungu. Les minerais ont été rapatriés à Nyabibwe (voir annexe 92).

Rwanda

219. Au cours des années précédentes, tout comme en 2013, le Groupe d'experts a recensé les cas où de l'étain, du tungstène et du tantale ont été introduits en contrebande au Rwanda depuis la République démocratique du Congo (voir S/2012/843, par. 163 à 177 et S/2011/738, par. 478).

Exportations officielles

220. Tout au long de son mandat, le Groupe d'experts a essayé d'évaluer la production au Rwanda de manière à pouvoir comparer ces chiffres avec la production déclarée et les ventes effectuées dans les comptoirs rwandais. À condition que les données de production soient fiables, il pourrait s'agir de la meilleure façon de mesurer l'étendue exacte de l'introduction en contrebande de minerais congolais au Rwanda. Pour ce faire, le Groupe a adressé deux courriers à l'Institut international de recherches sur l'étain, le premier pour demander des informations sur la production d'étain, de tungstène et de tantale et le second pour connaître les chiffres de la production de chaque mine.

221. Le 18 juillet et le 12 septembre, l'Institut international de recherches sur l'étain a répondu à la première lettre dans les termes suivants :

> « Les chiffres de la production minière ne peuvent pas être ventilés par type de minerai (cassitérite, wolframite, tantalite) car le Rwanda a une géologie complexe et une grande partie des mines ne produisent pas qu'un seul minerai mais plutôt un mélange de plusieurs. Il restera toujours des incertitudes quant au mélange exact de minerais qui sont produits ou rendus. Afin de mieux comprendre ces sources mixtes de minerai et déterminer si les chiffres de la production générale sont plausibles, nous avons décidé, avec le Gouvernement Rwandais, de mettre en place un programme d'échantillonnage simple dans toutes les mines afin de pouvoir fournir des données d'analyse. Ce programme a débuté récemment. »

222. Le 19 novembre, l'Institut international de recherches sur l'étain a transmis au Groupe d'experts des informations concernant l'industrie minière rwandaise. Ces données globales indiquent qu'entre juin 2011 et avril 2013, la production et l'exportation officielles de minerais en provenance du Rwanda ont chuté puis augmenté (voir annexe 93). Entre juin et décembre 2011, le Rwanda a exporté 583 tonnes de minerais de plus qu'il n'en avait produit. Le Groupe n'a pas été en mesure de déterminer l'origine de cet excédent. En 2012, les chiffres de la production et de l'exportation concordaient globalement mais, au cours des quatre premiers mois de 2013, le Rwanda a officiellement produit 198 tonnes de plus qu'il n'en a exporté.

223. Le 30 septembre, le Groupe d'experts a adressé une lettre au Ministère des mines du Rwanda, demandant une estimation mensuelle et annuelle de la production de chaque mine du pays produisant de l'étain, du tungstène et du tantale (ainsi que du nombre de mineurs, et des informations sur toutes les étiquettes apposées dans les mines et les comptoirs). Au moment de la rédaction du présent rapport, le Ministère des mines n'avait pas encore fourni de réponse.

Saisies

224. Le 22 octobre 2013, les autorités rwandaises ont informé le Groupe d'experts qu'il n'y avait eu aucune saisie au cours de l'année 2013. Le même jour, les autorités douanières du Rwanda ont déclaré n'avoir obtenu aucune réponse de leurs homologues congolais concernant la restitution de 8,4 tonnes de minerais saisis en 2012 (voir S/2012/433, par. 192). Le 30 octobre, le Groupe a écrit au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour s'enquérir des motifs de son inaction suite à la demande du Gouvernement du Rwanda concernant la restitution des minerais. En novembre, les autorités rwandaises ont remis ces minerais aux autorités congolaises à Goma.

Ivoire

225. Le massacre d'éléphants dans la République démocratique du Congo est l'une des conséquences les plus tragiques d'années de guerre et de mauvaise gouvernance. Poussé par la demande croissante en Asie et les augmentations des prix, le braconnage par des groupes armés et des réseaux criminels a décimé les populations d'éléphants dans tout l'est de la République démocratique du Congo. En dépit des efforts des défenseurs internationaux de l'environnement et de certaines autorités congolaises, les massacres se poursuivent en permanence. L'Institut congolais pour la conservation de la nature, qui supervise les parcs nationaux de la République démocratique du Congo, a recensé 310 cas de braconnage d'éléphants entre janvier 2012 et octobre 2013 (voir annexe 94); considérant néanmoins les capacités limitées dont les autorités des parcs nationaux disposent pour patrouiller la plus grande partie des parcs placés sous leur responsabilité, il est probable que ce nombre soit considérablement inférieur à la réalité.

Parc national de la Garamba

226. Le parc national de la Garamba, qui se situe dans le nord-est de la province Orientale, se trouve à la frontière du Soudan du Sud (voir annexe 95). Dans les années 60, ce parc comptait environ 22 000 éléphants et plus de 2 000 rhinocéros. En octobre 2013, les autorités du parc ont déclaré au Groupe d'experts qu'un recensement effectué en 2012 révélait qu'il restait moins de 2 000 éléphants et que, depuis 2006, année où elles avaient aperçu un rhinocéros, elles n'en avaient plus jamais revu ni trouvé la moindre trace.

227. Les autorités du parc national disposent de capacités extrêmement limitées pour lutter contre le braconnage, car elles n'ont pas d'armes utilisables ni de munitions, et il leur est impossible de patrouiller les deux tiers du parc. Les gardes forestiers n'effectuent des patrouilles à pied que dans le tiers du parc situé au sud de la Garamba. En 2012, les autorités ont confirmé que 49 éléphants avaient été tués par des braconniers dans cette section du parc; entre janvier et septembre 2013, elles ont enregistré 16 cas de braconnage d'éléphants (voir annexe 96). En outre, le parc de la

Garamba est entouré par trois domaines de chasse dans lesquels la population locale a le droit d'utiliser et d'accéder aux ressources dans certaines limites, mais où il lui est interdit de tuer des éléphants. Les autorités ont signalé au Groupe d'experts qu'elles n'avaient pas le droit de patrouiller ces domaines, mais elles estiment que le braconnage y est totalement incontrôlé et généralisé. Dans deux de ces réserves, des douzaines de mines d'or ont également apparu – nombre d'entre elles directement à la périphérie du parc (voir annexe 97) – ce qui a multiplié les incidents de braconnage pour obtenir de la viande de brousse et, d'après les autorités du parc, de l'ivoire, du fait que les éléphants se déplacent à travers les nouvelles zones minières.

Braconniers

228. Les autorités du parc, des notables locaux de Dungu et des sources de l'ONU ont informé le Groupe d'experts que les trois principaux groupes qui se livrent au braconnage dans le parc national de la Garamba sont des locaux, des éléments des FARDC et des braconniers « internationaux » du Soudan du Sud. Les éléments de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), les gardes forestiers et les chasseurs non identifiés qui opèrent à partir d'hélicoptères constituent trois autres groupes moins importants. Entre janvier et novembre 2013, les gardes forestiers ont rencontré neuf fois des braconniers dans le tiers sud du parc de la Garamba (voir annexe 98).

229. Les sources indiquées plus haut estiment toutes que les locaux sont responsables d'une grande partie du braconnage dans les domaines de chasse et dans le parc national de la Garamba. Ces braconniers, généralement armés de fusils d'assaut AK-47, opèrent à partir de villages et de villes situés à proximité de l'enceinte du parc. Les sources citées plus haut ont signalé au Groupe d'experts que les braconniers locaux agissant en relation étroite avec des soldats des FARDC, qui leur procurent des armes et des munitions en échange d'ivoire ou de viande de brousse.

230. Les soldats des FARDC se livrent également au braconnage d'éléphants et d'autres animaux à l'intérieur du parc et dans les domaines de chasse environnants. Les autorités du parc ont signalé que, ces dernières années, elles avaient plusieurs fois rencontré des éléments des FARDC. Le 27 février 2013, par exemple, les gardes forestiers ont rencontré à l'intérieur du parc un groupe de soldats des FARDC qui avaient tué deux hippopotames dans la rivière Dungu. Au cours d'un bref échange de feu, les gardes forestiers ont tué un officier des FARDC. Les soldats se sont enfuis en laissant derrière eux des uniformes, des armes et une grande quantité de viande (voir annexe 99).

231. Il semblerait que des braconniers du Soudan du Sud soient responsables d'une grande partie des massacres d'éléphants. De nombreuses sources ont déclaré au Groupe d'experts que des braconniers du Soudan du Sud sont particulièrement actifs dans le nord et l'est du parc national de la Garamba et dans le domaine de chasse de Mondor Missa. Le 13 octobre, un échange de feu a eu lieu entre les gardes forestiers et braconniers sud-soudanais, à la suite duquel les gardes forestiers ont saisi un fusil AK-47 et des uniformes de l'armée sud-soudanaise (voir annexe 100). Un Soudanais du Sud dénommé Tabani dirigeait un groupe de 25 à 40 braconniers. Les autorités du parc ont déclaré au Groupe qu'il avait été tué en novembre 2013.

232. D'autres groupes se livrent également au braconnage d'éléphants dans le parc national de la Garamba, mais à plus petite échelle. La LRA maintient des bases dans le parc (voir par. 120) et s'est livrée au braconnage d'éléphants et d'autres animaux. Les gardes forestiers ont également suivi à la trace des éléments de la LRA à

l'intérieur du parc et attaqué certains de ses camps (voir annexe 101). Les autorités ougandaises ont déclaré au Groupe d'experts qu'en février 2013, des membres des forces ougandaises et américaines avaient trouvé six défenses en ivoire dans la République centrafricaine, où elles auraient été cachées par des éléments de la LRA venus de la République démocratique du Congo. Le 18 mai, au cours d'un échange de tirs avec des éléments de la LRA à l'intérieur du parc, les gardes forestiers ont tué deux filles et blessé et capturé un garçon de 18 ans. En juillet 2012, les autorités du parc ont arrêté deux gardes forestiers qui avaient braconné et tué deux éléphants et un lion. En 2012-2013, il a été signalé un incident de braconnage à partir d'un hélicoptère, le massacre d'éléphants le plus important enregistré au cours des dernières années (voir annexes 102 à 104).

Commerce

233. Les autorités du parc et des notables locaux de Dungu ont déclaré au Groupe d'experts qu'il y avait trois axes principaux pour le commerce de l'ivoire braconné à l'intérieur et aux alentours du parc national de la Garamba. Les braconniers sud-soudanais ramènent généralement l'ivoire au Soudan du Sud, d'où il est vendu, soit à Djouba soit à Khartoum. Le deuxième grand axe passe par la ville d'Ariwara, dans le territoire d'Aru en Ituri. Le prix de l'ivoire dans cette région a baissé en 2013, tombant de 150 dollars le kilo à 40 à 60 dollars par kilo à la fin du mois d'octobre, suite à la prise d'importantes cargaisons d'ivoire au Kenya et en Ouganda, qui ont inquiété les trafiquants d'ivoire (voir par. 237). Les trafiquants congolais et ougandais vendent l'ivoire à des acheteurs à Aru ou à Kampala. Le troisième axe, jugé mineur par rapport aux deux autres, passe par la ville de Dungu. Des sources locales dans la République démocratique du Congo et des autorités gouvernementales ougandaises ont déclaré au Groupe d'experts que l'ivoire braconné en République démocratique du Congo était généralement expédié en Asie.

Parc national des Virunga

234. Le Groupe d'experts a précédemment obtenu des informations sur le braconnage d'ivoire dans le parc national des Virunga et sur le rôle de l'homme d'affaires congolais Muhindo Kasebere dans le trafic de l'ivoire (voir S/2013/433 par. 200). Les autorités congolaises à Beni et à Kasindi ont déclaré au Groupe qu'ils n'avaient pas vu Kasebere depuis qu'il s'était enfui en Ouganda, en mars 2013. Les autorités ougandaises ont toutefois déclaré au Groupe en octobre 2013 qu'elles n'avaient pas trouvé Kasebere sur leur territoire. Trois notables locaux ont identifié le bâtiment de Kasindi dans lequel Kasebere avait entreposé l'ivoire et où il se livrait à son trafic (voir annexe 105).

235. Un ancien braconnier, trois notables locaux à Beni et à Kasindi et une source de l'ONU ont déclaré au Groupe d'experts que Kasebere avait collaboré avec Dura Mawa Muhindo, ancien lieutenant-colonel des Forces de défense populaires ougandaises, qui est actuellement Président du conseil local de district de Kasese, pour transporter l'ivoire de Kasindi (République démocratique du Congo) à Kampala. D'après ces sources, Kasebere téléphonait à Muhindo, qui lui fournissait une escorte armée à Mpondwe, juste de l'autre côté de la frontière de Kasindi, pour assurer le transport en toute sécurité de l'ivoire à Kampala. En octobre 2013, le Groupe s'est entretenu avec Muhindo, qui a nié ces faits et a déclaré qu'il avait certes de nombreux contacts dans la République démocratique du Congo mais qu'il n'y menait aucune affaire, et qu'à son avis, les allégations concernant sa participation au commerce

illicite de l'ivoire venaient de personnes qui souhaitaient ternir son image à cause des efforts qu'il avait déployés dans la lutte contre les Forces démocratiques alliées (ADF) pour rétablir la stabilité dans la région de Kasese.

Réserve de faune à okapis

236. Le Groupe d'experts a recueilli dans le passé des informations sur le braconnage d'éléphants dans la réserve de faune à okapis (voir S/2013/433, par. 77, et S/2012/843, par. 129). Ce braconnage s'est poursuivi sans relâche au cours de 2013, et les principaux responsables en étaient Morgan (par. 64), Maître et « Jésus » (voir annexe 31). L'ivoire est généralement transporté à l'ouest, en passant par Kisangani, à l'est, en passant par Bunia, et au sud, en passant par Beni et Butembo.

Ouganda

237. L'Ouganda est le principal pays de transit pour l'ivoire en provenance de la République démocratique du Congo. En 2013, le Gouvernement ougandais a saisi de nombreuses cargaisons d'ivoire (voir annexe 106); le 17 octobre, il a notamment saisi, à Kampala, 832 pièces d'ivoire pesant 2 903 kilos (voir annexe 107). Les autorités ougandaises ont déclaré au Groupe d'experts qu'un ressortissant kényan, Owino Odhiambo, était responsable de cette cargaison, qu'il avait dissimulée dans un conteneur à destination de Mombasa (Kenya), d'où il devait être expédié en Malaisie. En outre, les autorités kényanes ont saisi à Mombasa environ 1 300 kilos d'ivoire provenant de l'Ouganda et destinés à la Malaisie.

Kenya

238. En 2013, le Groupe a maintes fois téléphoné et envoyé de nombreuses lettres et courriels au Gouvernement kényan pour lui demander des informations sur les saisies d'ivoire de contrebande, mais il n'a reçu aucune réponse.

VII. Recommandations

239. Le Groupe d'experts formule les recommandations suivantes :

Conseil de sécurité

240. Le Groupe d'experts recommande au Conseil de sécurité de proroger d'un an le mandat de la Brigade d'intervention de la MONUSCO, pour appuyer les opérations menées par les FARDC contre les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo.

États Membres dans la région des Grands Lacs

241. Le Groupe d'experts recommande aux États Membres dans la région des Grands Lacs de donner la priorité à la mise en application de l'Initiative régionale de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, de renforcer et d'harmoniser les sanctions prévues pour le trafic d'ivoire et de coordonner les efforts menés pour identifier et démanteler les réseaux de trafic de l'ivoire.

Conférence internationale sur la région des Grands Lacs

242. Le Groupe d'experts recommande à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs de créer une commission chargée de mener des enquêtes sur le trafic transfrontière de minerais et d'y mettre fin, conformément à la Déclaration de Lusaka de 2010, et de coopérer avec les États Membres pour harmoniser les taxes sur l'or dans la région afin de décourager la contrebande.

Gouvernements rwandais et ougandais

243. Le Groupe d'experts recommande aux Gouvernements rwandais et ougandais d'établir une liste actualisée des membres du M23 qui se sont réfugiés sur leur territoire, et de partager avec le Comité les informations dont ils disposent à cet égard, notamment des renseignements biographiques concernant des personnes visées par les sanctions, afin de mettre à jour la liste des sanctions.

244. Le Groupe d'experts recommande également aux Gouvernements rwandais et ougandais de procéder à l'extradition des membres congolais du M23, conformément aux mandats d'arrêt internationaux, et de mener des enquêtes sur les personnes qui ont fourni un appui au M23 à partir du Rwanda et de l'Ouganda et d'engager des poursuites contre elles.

Gouvernement ougandais

245. Le Groupe d'experts recommande au Gouvernement ougandais de lui communiquer une liste des armes déposées par le M23, conformément à la demande faite par le Comité, et de montrer les progrès accomplis dans la lutte contre la contrebande d'or, la légalisation du commerce de l'or et la présentation au Comité de rapports à ce sujet.

Gouvernement de la République démocratique du Congo

246. Le Groupe d'experts recommande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de prendre les mesures suivantes :

a) Lancer des mandats d'arrêt et d'extradition, selon le cas, contre tous les dirigeants de groupes armés qui ont commis des violations graves du droit international humanitaire;

b) Mener des enquêtes sur les commandants des FARDC qui ont collaboré avec les FDLR et d'autres groupes armés et engager des poursuites contre eux;

c) Montrer les progrès accomplis dans la lutte contre la contrebande d'or, la légalisation du commerce de l'or dans la République démocratique du Congo et la présentation au Comité de rapports à ce sujet;

d) Examiner dans les trois mois suivant leur réception les rapports des équipes qui certifient que les mines ne contribuent pas à financer le conflit;

e) Recruter et entraîner un plus grand nombre d'agents des mines et de membres de la police minière pour superviser toutes les mines certifiées;

f) Appliquer le plan d'action conclu en octobre 2012 concernant le recrutement d'enfants et d'autres violations du droit international humanitaire, notamment les sévices commis à l'encontre d'enfants;

g) Améliorer les efforts entrepris pour négocier avec les groupes armés en nommant de petites équipes de responsables chargées spécifiquement d'un groupe armé, qui auraient pour tâche d'assurer la liaison avec les autorités locales, la MONUSCO et les organismes des Nations Unies et de coordonner les mesures prises pour amener chaque groupe à se rendre;

h) Acquérir les capacités techniques nécessaires pour pouvoir trouver plus facilement la source de tirs d'artillerie et de chars dans l'est de la République démocratique du Congo, afin de résoudre les différends entre la République démocratique du Congo et le Rwanda concernant les allégations faisant état de tirs transfrontières;

i) Permettre aux agents des douanes, à l'Office congolais de contrôle et à la Société congolaise des transports et des ports d'avoir accès aux conteneurs transportant du matériel militaire.

Gouvernement burundais

247. Le Groupe d'experts recommande au Gouvernement burundais de mener des enquêtes sur les progrès accomplis dans la lutte contre la contrebande d'or congolais au Burundi et de faire rapport au Comité à ce sujet.

Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie

248. Le Groupe d'experts recommande au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie de lui communiquer les statistiques concernant la production et le commerce de l'or, et de faire rapport au Comité sur les progrès accomplis dans la lutte contre la contrebande d'or congolais.

Donateurs internationaux

249. Le Groupe d'experts recommande aux donateurs internationaux de prendre les mesures suivantes :

a) Financer et superviser sur le plan technique le plan de démobilisation et les centres de démobilisation des groupes armés congolais dans l'est de la République démocratique du Congo;

b) Appuyer et superviser sur le plan technique la réforme du secteur de la sécurité dans la République démocratique du Congo;

c) Financer le marquage des armes et la création d'un inventaire électronique de toutes les armes et munitions appartenant à la République démocratique du Congo;

d) Financer les déploiements au titre du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration, du rapatriement et de la réinstallation avant et durant les opérations de la Brigade d'intervention de la Force contre les FDLR, dans les régions où ces forces sont déployées, afin de faciliter les redditions;

e) Fournir un appui technique et financier au Mécanisme conjoint de vérification élargi.

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

250. Le Groupe d'experts recommande à la MONUSCO de fournir une assistance au Gouvernement de la République démocratique du Congo pour l'enregistrement et le traçage des armes et des munitions prises aux groupes rebelles, de lui communiquer les données correspondantes et d'accroître les activités de supervision et de protection des droits de l'homme avant et pendant les opérations menées par la Brigade d'intervention de la Force contre les groupes armés.

Sociétés

251. Le Groupe d'experts recommande aux sociétés de faire preuve d'une diligence raisonnable dans leurs achats de minerais dans la région des Grands Lacs, et d'investir dans des systèmes de traçabilité.

Annex 1

Maps of eastern DRC

Map 1. South Kivu, North Kivu and Ituri District, DRC

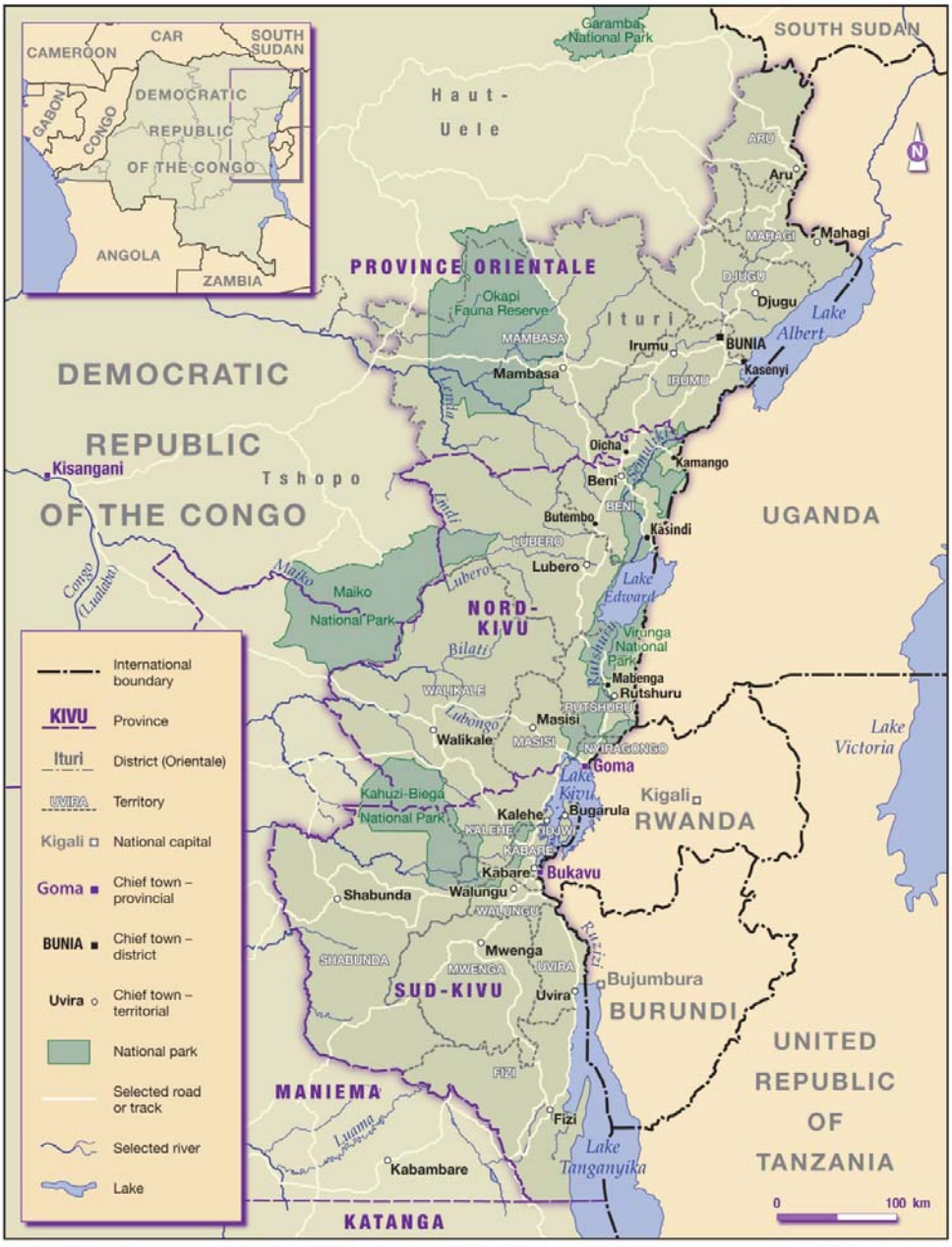

Derived from base map © The Rift Valley Institute (RVI) 2013.
Information shown on this map is not endorsed by RVI.

MAP*grafix* 2013

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Map 2. Eastern Orientale, DRC

Derived from base map © The Rift Valley Institute (RVI) 2013.
Information shown on this map is not endorsed by RVI.

MAP*grafix* 2013

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Map 3. Northern North Kivu, DRC

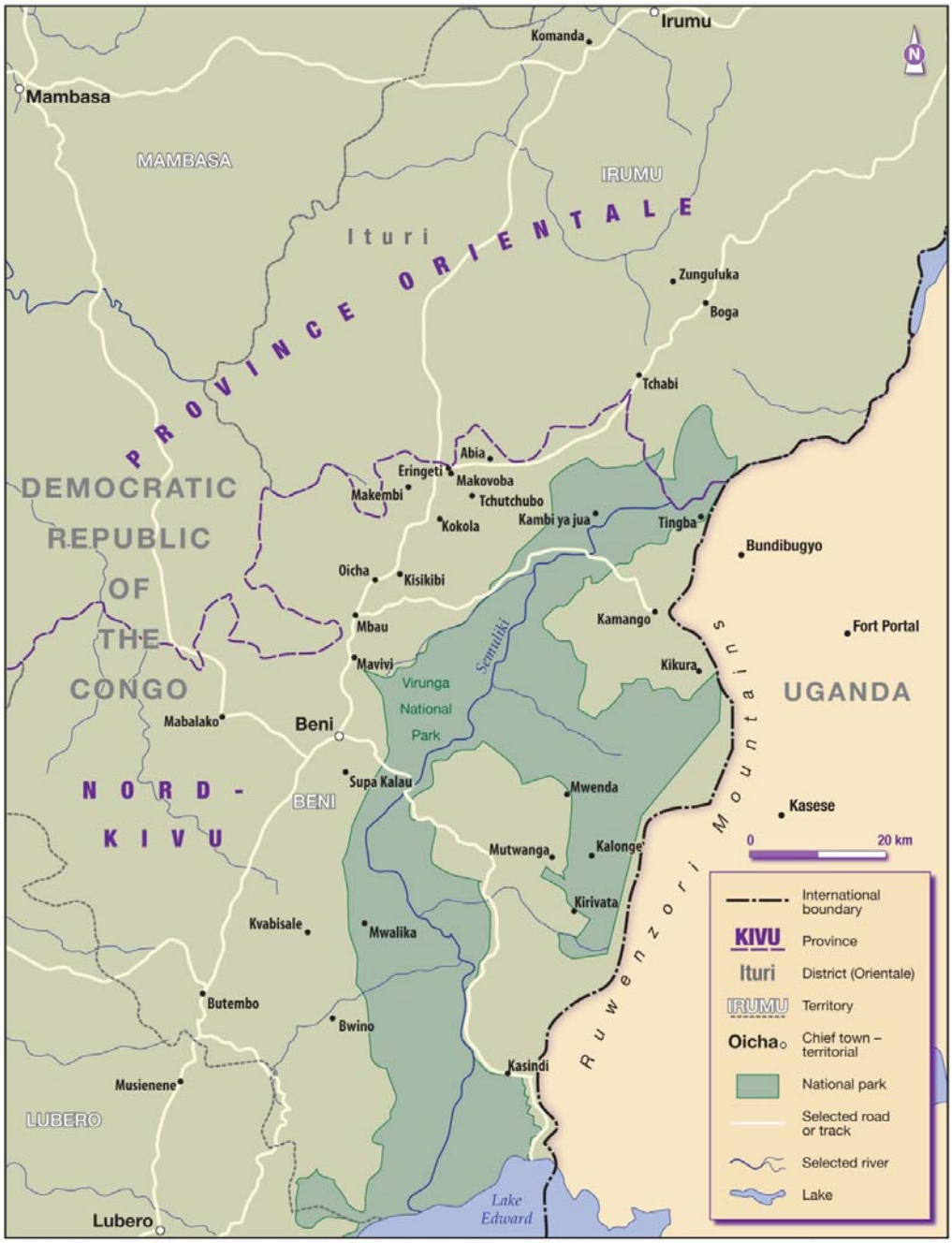

Derived from base map © The Rift Valley Institute (RVI) 2013.
Information shown on this map is not endorsed by RVI.

MAP*grafix* 2013

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Map 4. Southern North Kivu and northern South Kivu, DRC

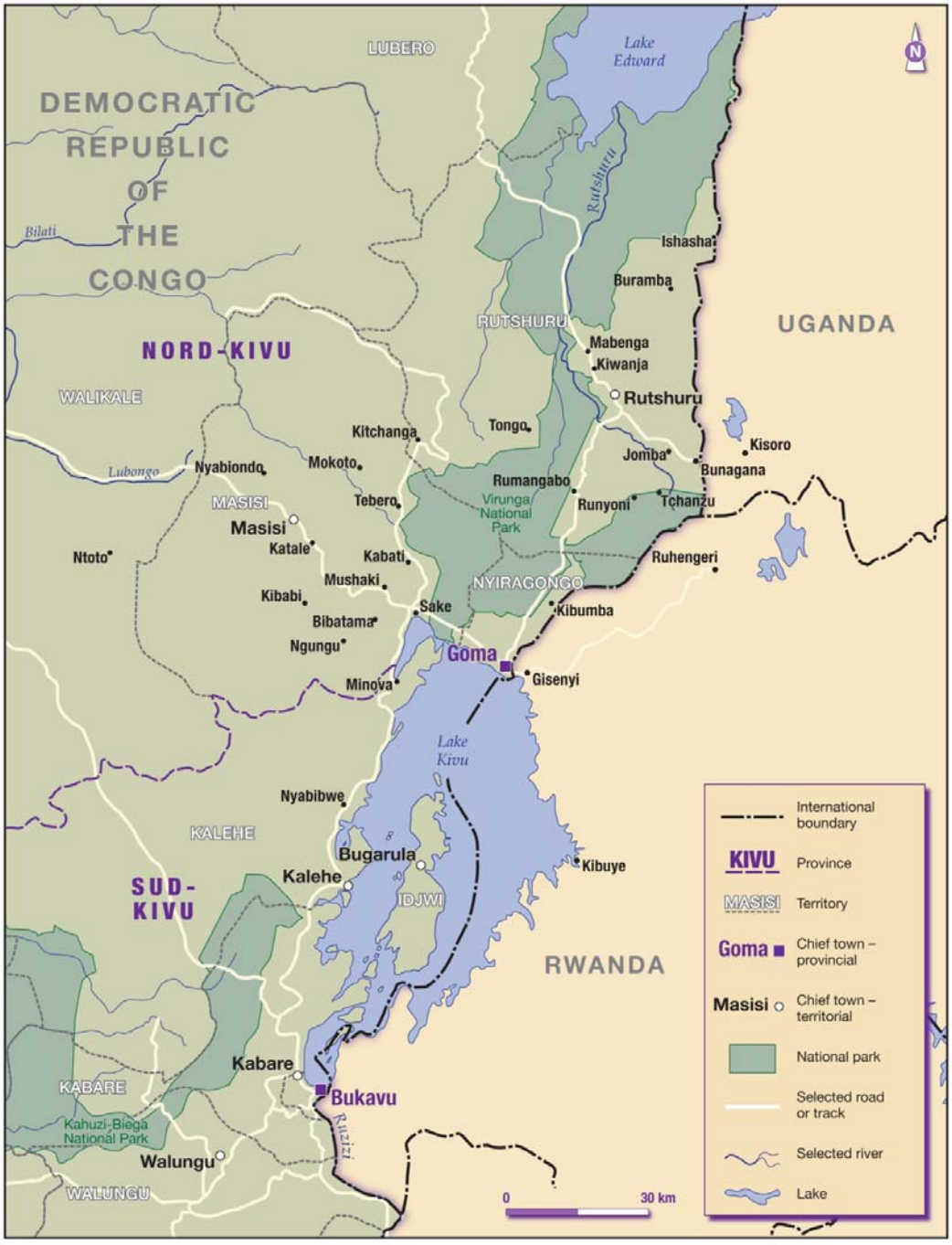

Derived from base map © The Rift Valley Institute (RVI) 2013.
Information shown on this map is not endorsed by RVI.

MAPgrafix 2013

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

Map 5. Katanga, DRC

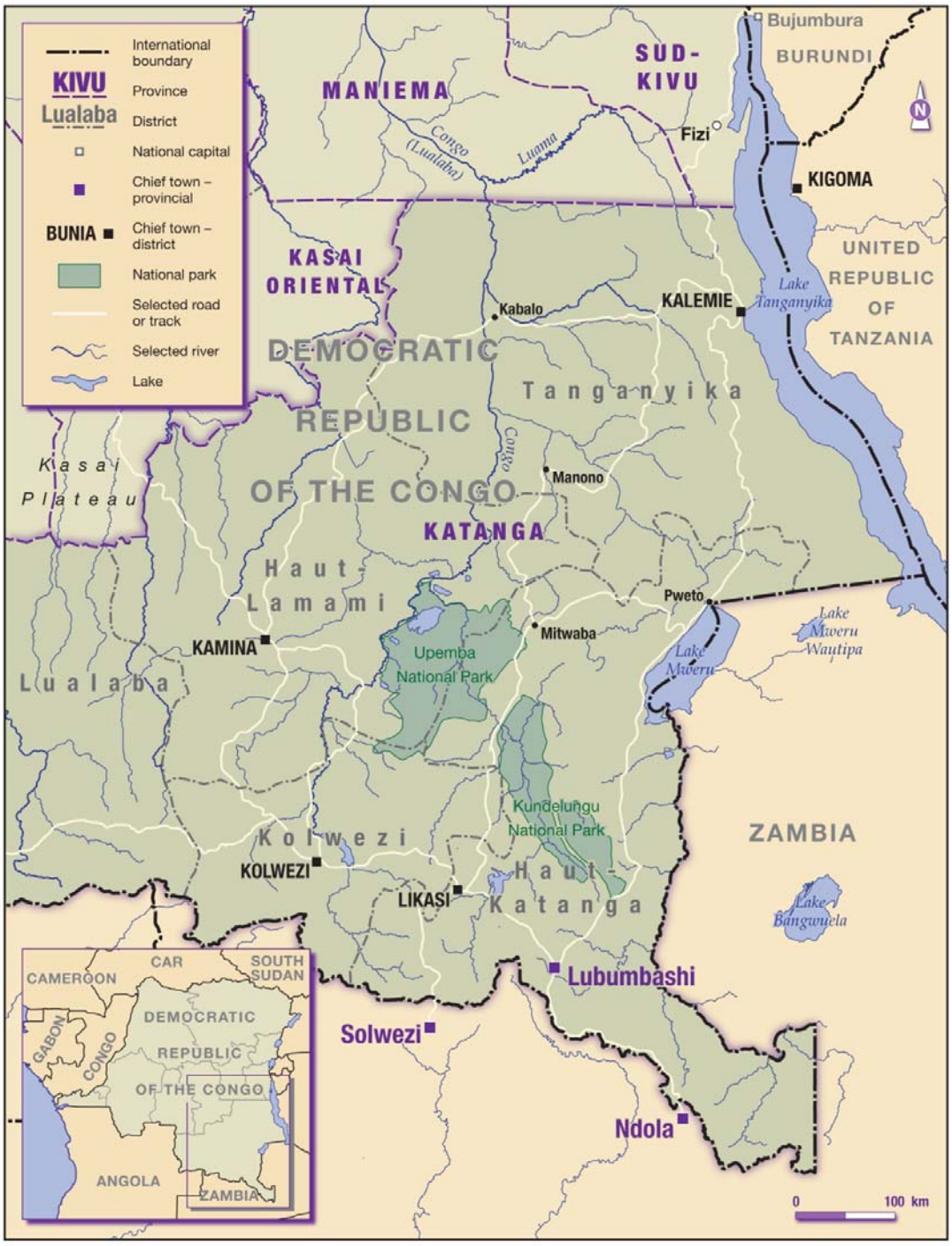

The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.

© MAPgrafix 2013

Annex 2

Replies to the Group of Experts requests for information

During the mandate, the Group addressed a total of 121 official communications to Member States, international organizations and entities (including multiple communications to the same addressees).

The Group received responses from the Governments or governmental offices of Belgium, Burundi, Office Burundais des Recettes/Burundi (OBR), Croatia, Germany, Lebanon, Norway, Rwanda, Serbia, Slovenia, South Africa, Switzerland, Uganda, the United Kingdom, the United States, the US National Fish and Wildlife Forensics Laboratory and the US Geological Survey.

The Group did not receive responses from the Governments or governmental offices of Bosnia and Herzegovina, China, DRC, France, FYROM, India, Kenya Wildlife Service (KWS), Kenya, Iran (Islamic Republic of), Lebanon, Ministry of Natural Resources/Rwanda, Netherlands, Office of the Registrar General/Rwanda (ORG), Norway, Office of the Federal Prosecutor, Germany, Office of the Attorney General, Kenya, Rwanda, Tanzania, South Sudan, Sudan, Switzerland, Uganda, United Arab Emirates and the United States.

The Group received responses from the following international organizations and entities: CENAREF, Dahabshil, Ethiopian Airlines, ICC, ICCN, ICGLR, INTERPOL, ITRI, Minerals Supply Africa, MMG Limited, MoneyGram, Phoenix Metals Ltd, Rawbank, Rwanda Rudniki Ltd., MONUSCO, Thuraya, Trust Merchant Bank, UNDP Rwanda, Vodacom, Western Union, Centre for Intercultural Cooperation (Norway).

The Group did not receive responses from the following international organizations and entities: DMCC, Ecobank, EgyptAir, Equity Bank, Facebook, Munsad Minerals, MNR Rwanda, Total and UNHCR.

Annex 3

M23 hilltop positions near Goma (photos by the Group of Experts)

M23 position at the Three Towers (one of the towers was destroyed in August).

Destroyed bunker in former M23 position at Mutaho, which had been covered and camouflaged.

M23 position at Mujoga (date unknown).

Annex 4

Extract of an EJVM verification report about the shelling of Goma and Rubavu District (Rwanda) during fighting between FARDC and M23 in August 2013

EXPANDED JOINT VERIFICATION MECHANISM

MECANISME CONJOINT DE VERIFICATION ELARGI

1er OCTOBRE 2013

RAPPORT DE VERIFICATION SUR LES OBUS TOMBES A GOMA (RDC) ET DANS LE DISTRICT DE RUBAVU (RWANDA) PENDANT LES AFFRONTEMENTS ENTRE LES FARDC/BRIGADE D'INTERVENTION DE LA MONUSCO CONTRE LE M23 EN AOUT 2013.

Référence :

A. Termes de référence.
B. Communiqué des chefs d'Etat du 7ème Sommet extraordinaire du 5 Septembre 2013
C. Carte NYIRAGONGO: Carte No- GOMBRF6109. Echelle 1 /50 000

INTRODUCTION

Suite aux combats qui ont opposé les FARDC appuyées par la Brigade d'Intervention de la MONUSCO au M23 en Août 2013 dans la zone de KIBATI à environ 15km au Nord de la ville de Goma, certains obus sont tombés dans des endroits populaires à GOMA (RDC) et RUBAVU (Rwanda) provoquant ainsi des dommages collatéraux. Les deux pays ont demandé au MCV-E de vérifier et investiguer urgemment sur ces incidents. Cependant, le MCV-E ne pouvait pas procéder immédiatement à la vérification suite à la situation sécuritaire qui était tendue et par le manque des moyens logistiques. Le MCV-E a effectué la vérification en date du 20 Septembre 2013, trois semaines après les incidents. Le

1

OBSERVATIONS

Les observations suivantes ont été faites:

a. A partir des sites d'où la direction des tirs a été déterminées, 80% de ceux-ci provenaient de la zone des combat KIBATI – KIBUMBA où le M23 étaient positionné durant les combats;

b. Les objectifs militaires n'ont pas été visés, cependant les bombardements ont été jugés délibérés ;

c. La majorité des sites vérifiés ont été manipulés.
   (1) Obus transférés.
   (2) Impact manipulés par les civils.
   (3) Détérioration très prononcée des sites suite au retard, dans la vérification.

d. un certains nombre des sites revérifiés accidentellement.

e. sur la base des sites visités, les informations obtenues pendant la vérification, il y a avait un total de trois (03) civils tués dont deux (02) de la RDC et un (01) du Rwanda ; quinze (15) blessés parmi lesquels treize (13) de la RDC et deux (02) du Rwanda.

RECOMMANDATIONS

a. **Révision du son mécanisme de déploiement du MCV-E (SOPs) :**
   (1) Fournir des moyens de réaction rapide au commandement afin d'assurer un déploiement opportun aux équipes de vérification ;
   (2) Réduire la durée entre l'incident et le déploiement de l'équipe au lieu de la vérification (3-4 semaines sont optimales).
   (3) Un Mémorandum d'entente avec la MONUSCO, intégrant le soutien aérien devant assurer la projection opportune de l'équipe de vérification.

Fait à GOMA, République Démocratique du Congo, le 1er Octobre 2013

1.....

Col Léon MAHOUNGOU
République du Congo

2.....

Col Emmanuel KAPUTA
République Démocratique du Congo

3.....

Col Patrick GASHUMBA
République du Rwanda

4.....

Lt Col John BABU
République du Kenya

5.....

Lt Col OMARI MAJANI
République Unie de Tanzanie

6.....

Lt Col Antoine BARIMURABO
République du Burundi

7.....

Maj Victor MWEWA
République de Zambie

8.....

Maj Paul MUWONGE
République de l'Ouganda

9.....

Maj Gary VEACOCK THOMAS
Grande Bretagne/MONUSCO

15

Annex 5

Destruction caused by M23 shelling of Goma (photos by the Group of Experts, 23 August 2013, and by MONUSCO staff)

House of MONUSCO staff in Goma.

House in Goma.

Left: Anglican church. Right: Damaged school.

Annex 6
DRC-UNMACC report on Goma shelling

Extract of joint report produced by the DRC Government and the United Nations Mine Action Coordination Centre (UNMACC) on shelling incidents in Goma during the August fight between the FARDC and M23.

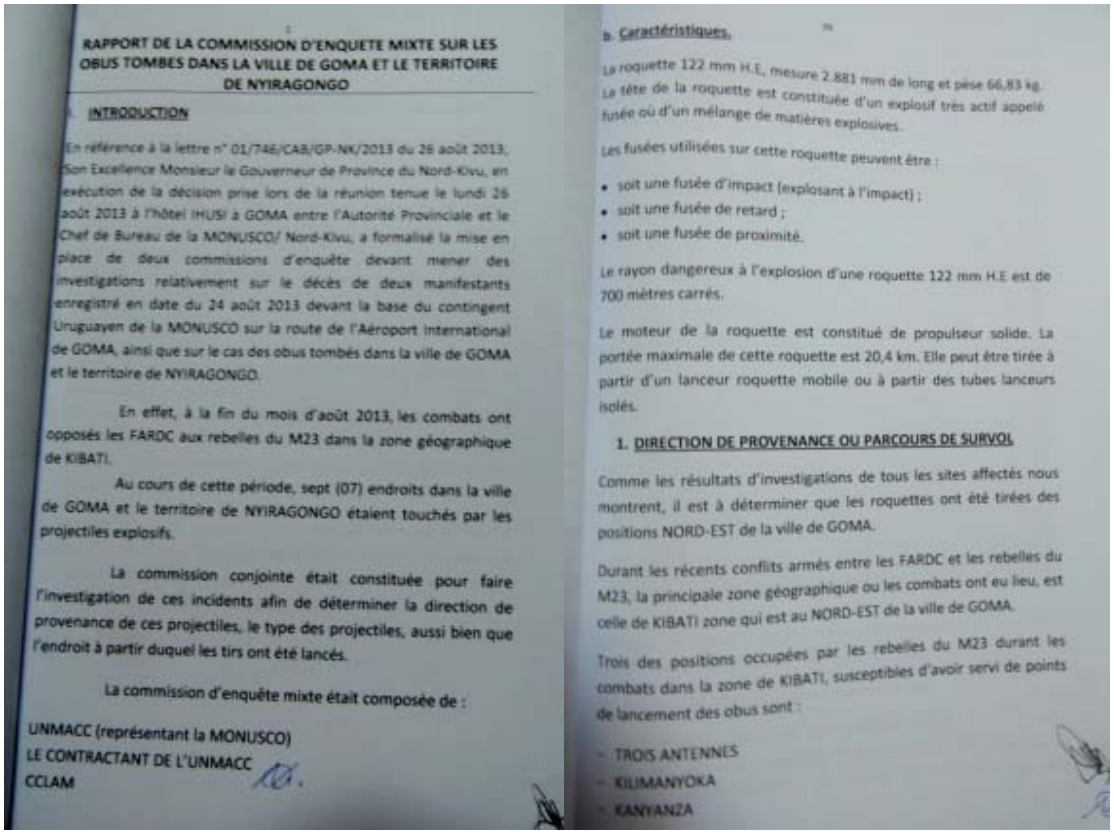

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE MIXTE SUR LES OBUS TOMBES DANS LA VILLE DE GOMA ET LE TERRITOIRE DE NYIRAGONGO

I. INTRODUCTION

En référence à la lettre n° 01/746/CAB/GP-NK/2013 du 26 août 2013, Son Excellence Monsieur le Gouverneur de Province du Nord-Kivu, en exécution de la décision prise lors de la réunion tenue le lundi 26 août 2013 à l'hôtel IHUSI à GOMA entre l'Autorité Provinciale et le Chef de Bureau de la MONUSCO/ Nord-Kivu, a formalisé la mise en place de deux commissions d'enquête devant mener des investigations relativement sur le décès de deux manifestants enregistré en date du 24 août 2013 devant la base du contingent Uruguayen de la MONUSCO sur la route de l'Aéroport International de GOMA, ainsi que sur le cas des obus tombés dans la ville de GOMA et le territoire de NYIRAGONGO.

En effet, à la fin du mois d'août 2013, les combats ont opposés les FARDC aux rebelles du M23 dans la zone géographique de KIBATI.

Au cours de cette période, sept (07) endroits dans la ville de GOMA et le territoire de NYIRAGONGO étaient touchés par les projectiles explosifs.

La commission conjointe était constituée pour faire l'investigation de ces incidents afin de déterminer la direction de provenance de ces projectiles, le type des projectiles, aussi bien que l'endroit à partir duquel les tirs ont été lancés.

La commission d'enquête mixte était composée de :

UNMACC (représentant la MONUSCO)
LE CONTRACTANT DE L'UNMACC
CCLAM

b. Caractéristiques.

La roquette 122 mm H.E, mesure 2.881 mm de long et pèse 66,83 kg. La tête de la roquette est constituée d'un explosif très actif appelé fusée où d'un mélange de matières explosives.

Les fusées utilisées sur cette roquette peuvent être :

- soit une fusée d'impact (explosant à l'impact) ;
- soit une fusée de retard ;
- soit une fusée de proximité.

Le rayon dangereux à l'explosion d'une roquette 122 mm H.E est de 700 mètres carrés.

Le moteur de la roquette est constitué de propulseur solide. La portée maximale de cette roquette est 20,4 km. Elle peut être tirée à partir d'un lanceur roquette mobile ou à partir des tubes lanceurs isolés.

1. DIRECTION DE PROVENANCE OU PARCOURS DE SURVOL

Comme les résultats d'investigations de tous les sites affectés nous montrent, il est à déterminer que les roquettes ont été tirées des positions NORD-EST de la ville de GOMA.

Durant les récents conflits armés entre les FARDC et les rebelles du M23, la principale zone géographique ou les combats ont eu lieu, est celle de KIBATI zone qui est au NORD-EST de la ville de GOMA.

Trois des positions occupées par les rebelles du M23 durant les combats dans la zone de KIBATI, susceptibles d'avoir servi de points de lancement des obus sont :

- TROIS ANTENNES
- KILIMANYOKA
- KANYANZA

Les positions militaires ci-dessus étaient stratégiquement importantes pour la surveillance vu l'emplacement de KIBATI dans un endroit élevé. Les FARDC et la Brigade d'Intervention (durant les derniers combats) ont attaqué ces positions à partir de la direction SUD vers NORD et repoussés les rebelles du M23 de ces positions.

L'image satellitaire ci-dessus montre l'emplacement de la ville de GOMA et la zone de KIBATI.

Les endroits indiqués en couleur jaune montrent :

- Les sites affectés de #1- #7 dans la ville de GOMA ;
- La zone de Trois antennes, KILIMANYOKA et KAYANZA là où l'équipe de l'UNMACC avait trouvé les roquettes 122 mm

Annex 7

Tshanzu

Aerial view of Tshanzu showing weapons stockpile, 8 October 2013 – MONUSCO source

EXPANDED JOINT VERIFICATION MECHANISM

MECANISME CONJOINT DE VERIFICATION ELARGI

Le 22 Octobre 2013

RAPPORT DE VERIFICATION DU MCV-E DANS LE SECTEUR DU M23 A BUNAGANA DU 17 AU 19 OCTOBRE 2013

Référence :

A. Termes de Référence ;
B. Demande de vérification sur la présence de 200 familles non identifiées dans TSHENGERERO ET BURAYI RDC par le Gouverneur de la province du Nord -Kivu, en date du 2 Octobre 2013 ;
C. Demande de la MONUSCO pour enquêter sur la présence d'un dépôt logistique en armements et munitions à TSHANZU Zone d'opération du M23, en date du 9 octobre 2013 ;
D. Demande de l'UPDF à vérifier les allégations sur l'infiltration de 09 véhicules militaires et un char de l'UPDF dans le territoire de M23, en date du 16 Octobre 2013 ;
E. Directive du Président du sous-comité des chefs d'Etat Major de la CIRGL, (Ouganda) de faire un rapport sur l'état des affrontements à KANYAMAHORO, du 16 octobre 2013 ;
F. Demande du Gouverneur du Nord-Kivu au sujet d'un agent des douanes arrêté et détenu par le M23, du 14 Octobre 2013 ;
G. Demande du Commandant de la 8ème Région Militaire de la vérification de l'Artillerie du M23 sur le Mont HEHOU, du 16 Octobre 13.

1

DIFFUSION RESTREINTE

Excerpt from EJVM Report dated 22 October 2013, stating Makenga's refusal to grant access to an EJVM verification mission to the rebels' logistics depot in Tshanzu

f. Demande du commandant de la 8ème Région Militaire des FARDC pour vérifier les déploiements des pièces d'artilleries sur la colline HEHU.

Dans sa réponse, le Commandant MAKENGA a dit que le MCV-E n'avait pas informé au préalable de la mission à son Quartier Général (QG), mais a assuré au MCV-E de sa réponse positive malgré la réception de la demande en dernière minute. Il a donc demandé que dans l'avenir qu'un mécanisme formel de communication soit établi entre le MCV-E et son QG.

Sur les tâches de la mission du MCV-E, le Commandant du M23 a répondu de la manière suivante:

A. LES FAMILLES NON IDENTIFIEES A TSHENGERERO

Sur la question des familles non identifiées à TSHENGERERO, le Commandant MAKENGA, a déclaré que ces personnes étaient des ressortissants Congolais qui avaient fuit les zones d'insécurité dans leurs villages et ont cherché un refuge dans sa zone d'opération. Le groupe était logé dans un camp à TSHENGERERO. Il a en outre permis au MCV-E de visiter les personnes déplacées afin d'effectuer une vérification.

B. DEPOT LOGISTIQUE A TSHANZU

Sur la question du dépôt logistique à TSHANZU, le Commandant MAKENGA a dit qu'il s'agissait de leurs positions stratégiques dont l'accès est interdit. Il a par ailleurs dit qu'il n'y avait aucun accord formel qui pourrait permettre au MCV-E de vérifier ses sites militaires et n'était pas non plus lié par un accord de cessez-le feu pour permettre au MCV-E d'effectuer des inspections dans sa zone d'opérations.

C. LA COLLINE DE HEHU

Sur la question du déploiement des pièces d'artillerie du M23 près de la frontière avec le Rwanda, comme il a été demandé par le Commandant de la 8ème Région Militaire des FARDC, Le Commandant MAKENGA dit qu'il avait le droit de déployer ses armes et troupes dans sa zone d'opérations.

4

Annex 8

M23 positions close to the Rwandan border (photos by the Group of Experts, 2 November 2013)

Foxholes at the M23 position at Kabuye, at the DRC-Rwanda border.

The view from the foxholes, showing a clear view toward the Goma-Rutshuru road.

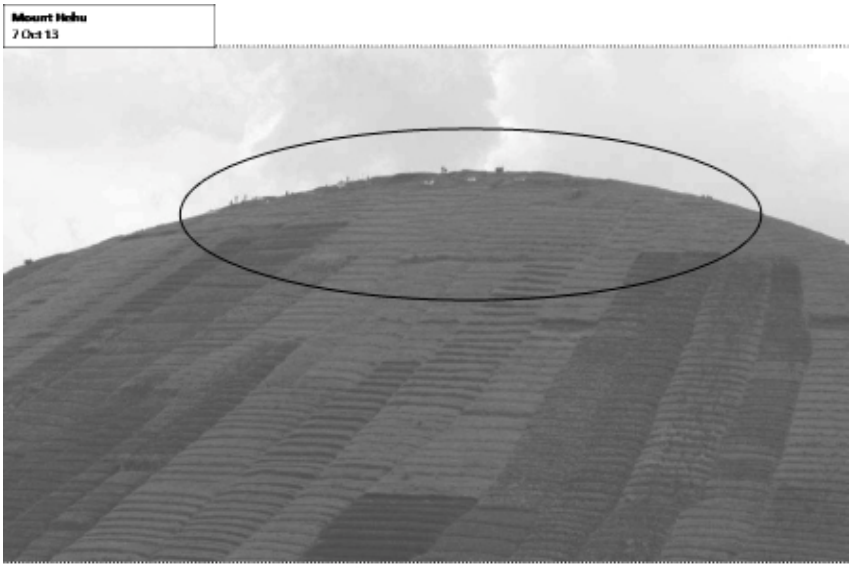

Mount Hehu, close to the Rwanda-DRC border, showing the M23 position on the summit on 7 October 2013 – MONUSCO source

Annex 9

Mai Mai attacks on M23

During 2012 and 2013, several Mai Mai groups in North Kivu attacked M23. In some cases these groups may have received ammunition and intelligence from some FARDC officers; however, FARDC officials have denied any such collaboration to the Group.

The Forces populaires pour la démocratie (FPD), known as Mai MaiShetani, and led by "Col." MuhimaShetani operates north of Kiwanja in North Kivu (see S/2009/603, para. 331; S/2012/843, para. 102). Two former FPD soldiers told the Group that between August 2012 and January 2013, FARDC commanders gave them ammunition, with the instruction to use it against M23; this was confirmed by a local leader from Rutshuru. FPD soldiers also undertook ethnically motivated killings of Hutus[1], which prompted ethnic Hutus to create the Mouvementpopulaired'autodéfense (MPA).

In February 2013, the Forces de défence des intérêts du peuplecongolais (FDIPC) led by "Col." Kabasha formed in Rutshuru territory. FDIPC attacked M23 on several occasions during the year. Two FDIPC cadres and a former FDIPC soldier told the Group that the FDIPC attacked the M23 PENA military base in Rutshuru, and mounted several ambushes against "Gen." SultaniMakenga and other M23 members. Several FDIPC combatants and local leaders told the Group that FDIPC collaborated with FARDC by handing over captured M23 troops to FARDC, and by receiving ammunition from FARDC. Two FPIC members and a UN source acknowledged to the Group that the FDIPC has collaborated with the FARDC 809th Regiment.

Several armed groups participated in the final military operation against M23 in late October and early November. Ex-combatants and UN sources identified these armed groups operating in coordination with FARDC officers as: FPIDC, FDLR, RUD, Nyatura, MPA, and Résistance Nationalepopulaire (RNP).[2] Local leaders from Rutshuru territory reported that on 26 October, FDIPC and RNP took over Rutshuru and Kiwanja towns, and stated they were preparing for the FARDC's arrival. FDIPC burnt the vehicle of the M23-appointed administrator KacentreUzamukundaRubumba (see below). Following FARDC's victory over M23, some of these armed groups have sent troops to the 8th FARDC headquarters at Bweremana, where FARDC is screening them for demobilization or integration.

---

[1] In a struggle for leadership, Haji KadogoBikamiro, the FPD leader, beheaded MazutaBanyenzake, the local Hutu 'groupement' chief.

[2] A splinter group of FPD – Shetani.

Vehicle of the M23 administrator KacentreUzamukunda Rubumba burnt by FDIPC on 26 October 2013

Annex 10

M23 tank and artillery (photos by the Group of Experts)

T55 tank in Kibumba.

122mm cannon. Three were found at Tshanzu, one of which was destroyed.

122mm cannon found at Rumangabo.

122 mm Howitzer (MONUSCO source).

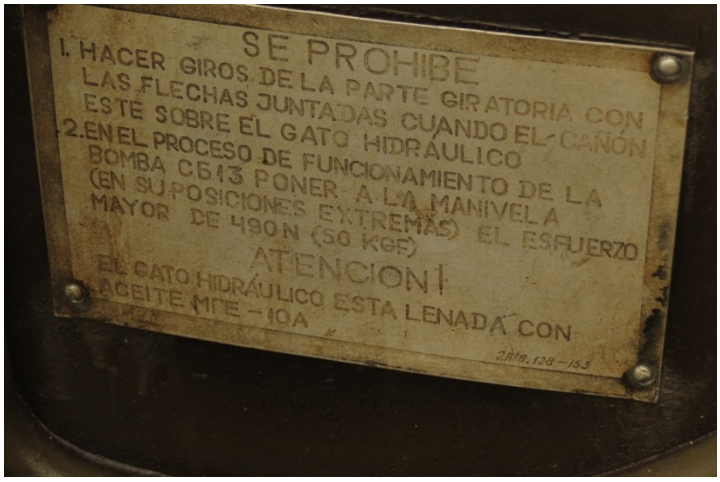

Instructions in Spanish, on the 122 mm Howitzer (MONUSCO source).

Annex 11

Ammunition recovered at the M23 headquarters in Tshanzu (photos by the Group of Experts)

Location 1: storage of cannon shells and ammunition

Location 2: underground cache of cannon shells and ammunition

Location 3: small caliber ammunition storage

Location 4: underground cache for small caliber ammunition and rockets

Location 5: small caliber ammunition storage, burned by the rebels before vacating the position

Location 6: storage destroyed by UN helicopter attack

Annex 12

M23 communique of 5 November 2013 declaring an end to the armed struggle

Declaration of the end of Rebellion

The M23 Directorate announces to both national and international opinions that it decided from this day to put an end to its rebellion and to pursue by purely political means, to find the solutions to the root causes which led to its creation.

Therefore the General Chef of staff as well as all M23/Congolese Revolutionary Army Units commanders are requested to prepare the troops to the process of disarmament, demobilization and social reintegration as the terms are to be agreed with the Congolese Government.

Kampala, November 5 2013

The Chairman of the M23 Movement

Bertrand BISIMWA

Annex 13

Weapons surrendered by M23 soldiers who fled to Uganda (photos taken during a 9 November 2013 EJVM mission to Uganda)

Annex 14

Extract of an M23 notebook recovered in Rumangabo (photos by the Group of Experts)

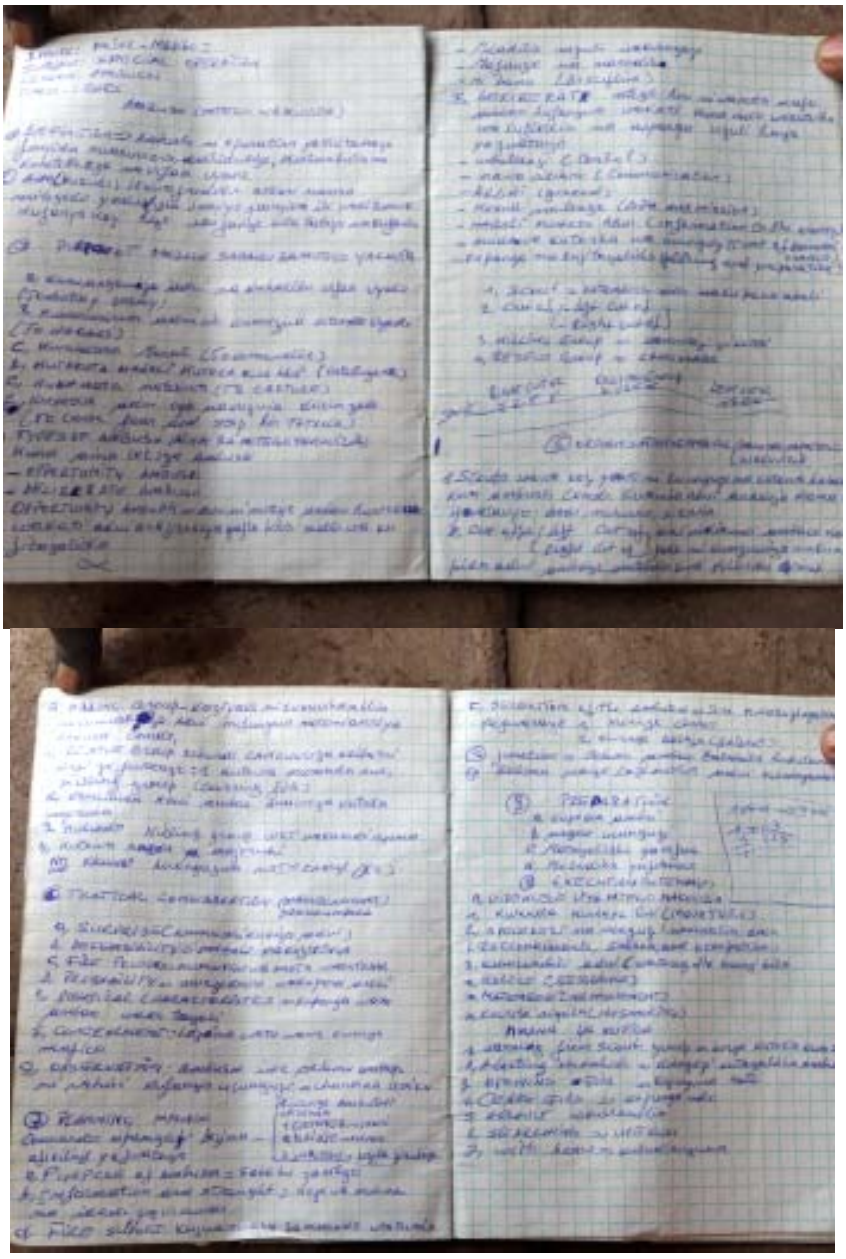

Extract of a notebook from an M23 recruit, in English and Swahili. These pages show instructions on how to lay an ambush.

Annex 15

Extract from a finance book, recovered in M23 position in Tshanzu (photos by the Group of Experts)

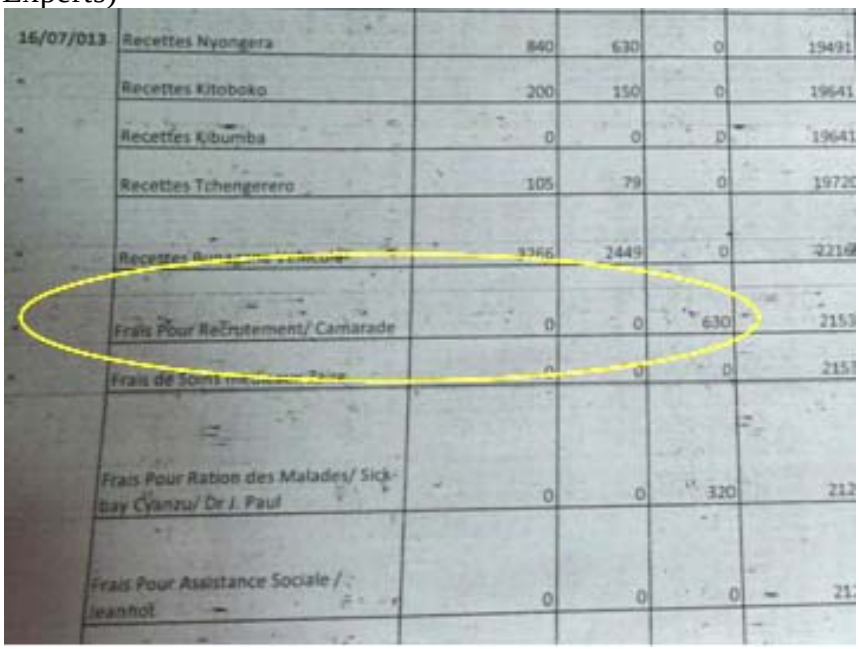

16/07/013	Recettes Nyongera	840	630	0	19491
	Recettes Kitoboko	200	150	0	19641
	Recettes Kibumba	0	0	0	19641
	Recettes Tchengerero	105	79	0	19720
	Recettes [illegible]	3366	2449	0	22169
	Frais Pour ReCrutement/ Camarade	0	0	630	2153
	Frais de Soins [illegible]	0	0	0	215
	Frais Pour Ration des Malades/ Sick-bay Cyanzu/ Dr J. Paul	0	0	320	212
	Frais Pour Assistance Sociale / Jeannot	0	0	0	21

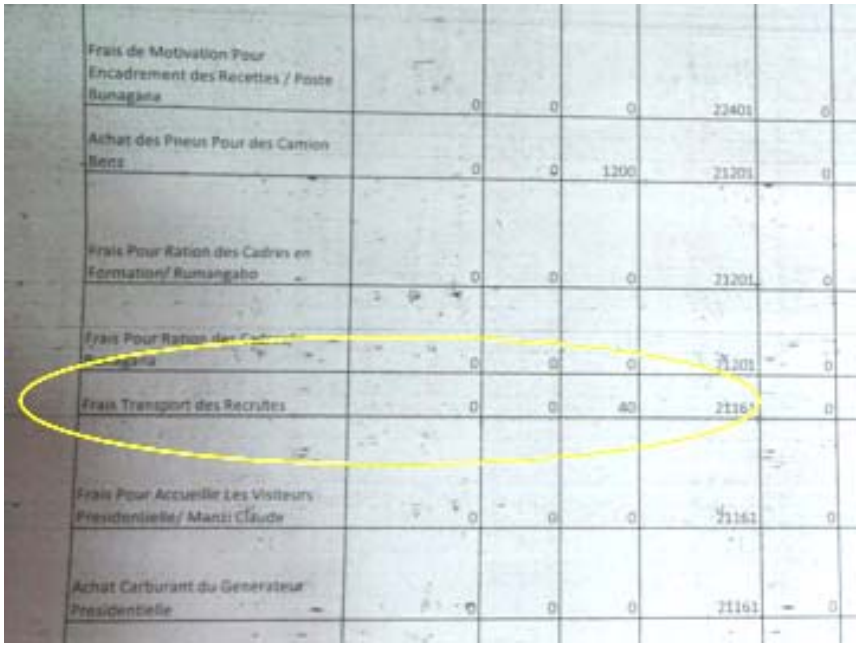

	Frais de Motivation Pour Encadrement des Recettes / Poste Rumangabo	0	0	0	22401
	Achat des Pneus Pour des Camion Benz	0	0	1200	21201
	Frais Pour Ration des Cadres en Formation/ Rumangabo	0	0	0	21201
	Frais Pour Ration des [illegible]	0	0	0	21201
	Frais Transport des Recrutes	0	0	40	21161
	Frais Pour Accueille Les Visiteurs Presidentielle/ Manzi Claude	0	0	0	21161
	Achat Carburant du Generateur Presidentielle	0	0	0	21161

Entries show that M23 allocated funds to cover recruitment costs and transport of recruits.

Annex 16

M23 payments for recruitment in Goma and Gisenyi (photos by the Group of Experts)

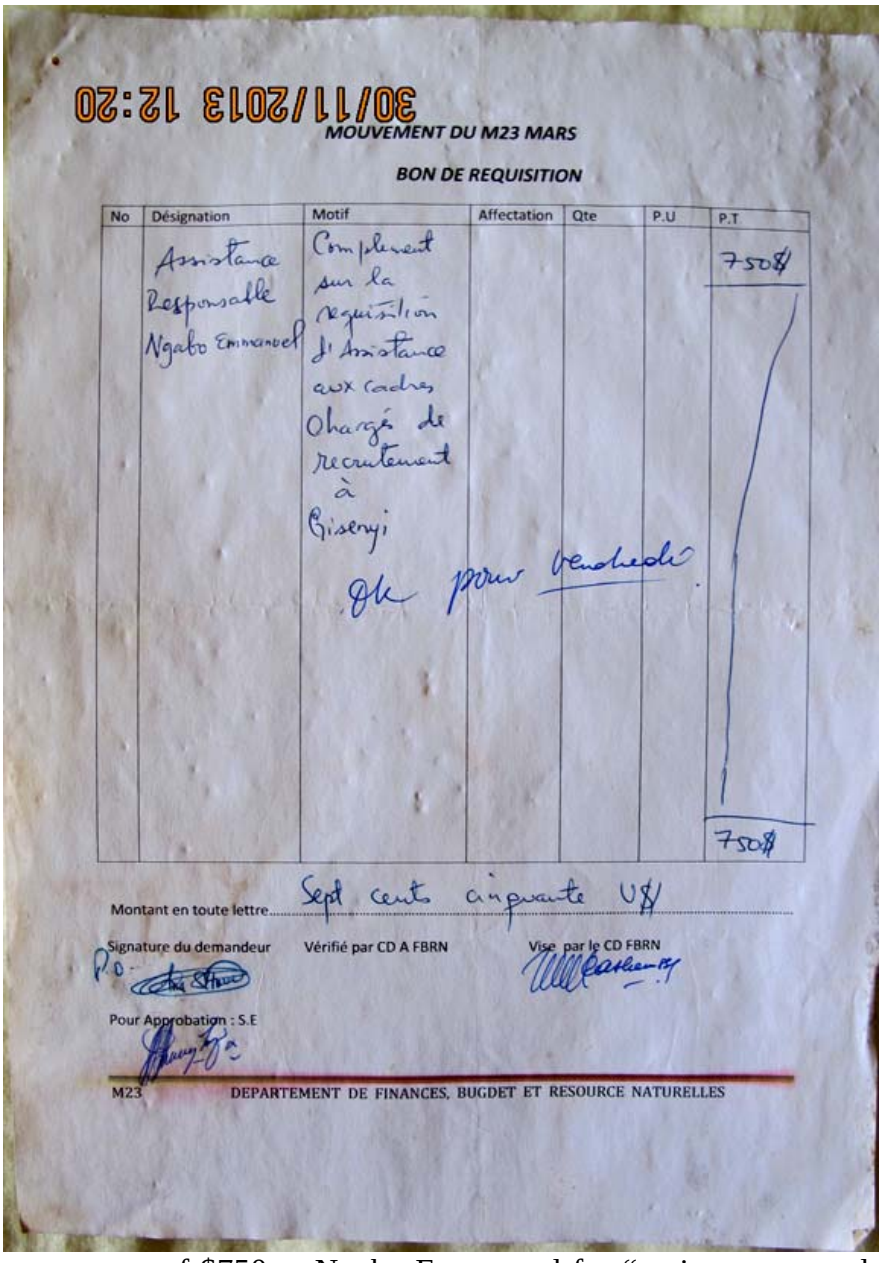
30/11/2013 12:20

MOUVEMENT DU M23 MARS

BON DE REQUISITION

No	Désignation	Motif	Affectation	Qte	P.U	P.T
	Assistance Responsable Ngabo Emmanuel	Complement sur la requisition d'Assistance aux cadres Chargés de recrutement à Gisenyi				750$
						750$

Ok pour vendredi

Montant en toute lettre Sept cents cinquante US$

Signature du demandeur P.O.

Vérifié par CD A FBRN

Visé par le CD FBRN

Pour Approbation : S.E

M23 DEPARTEMENT DE FINANCES, BUGDET ET RESOURCE NATURELLES

Authorization for payment of $750 to Ngabo Emmanuel for “assistance to cadres charged with recruitment in Gisenyi [Rwanda],” signed by ErastoBahati, chief of finance for M23.

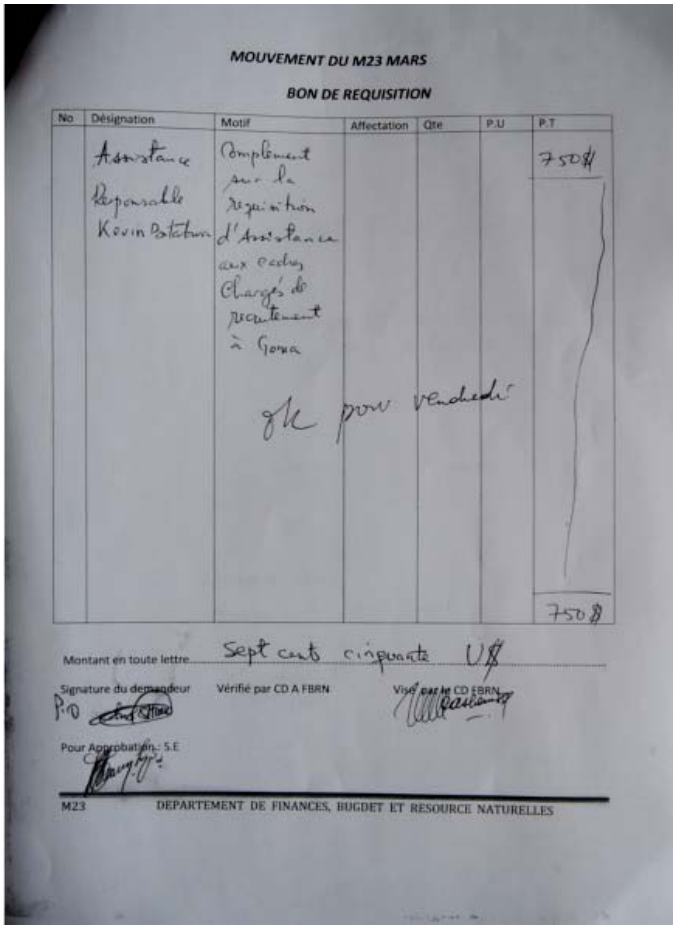

MOUVEMENT DU M23 MARS

BON DE REQUISITION

No	Désignation	Motif	Affectation	Qte	P.U	P.T
	Assistance Responsable Kevin Bitabwa	Complément sur la requisition d'assistance aux cadres Chargés de recrutement à Goma				750$
						750$

Montant en toute lettre Sept cents cinquante US

Signature du demandeur Vérifié par CD A FBRN Visé par le CD FBRN

Pour Approbation : S.E

M23 DEPARTEMENT DE FINANCES, BUGDET ET RESOURCE NATURELLES

Payment of $750 to Kevin Bitabwa for recruitment in Goma, signed by ErastoBahati.

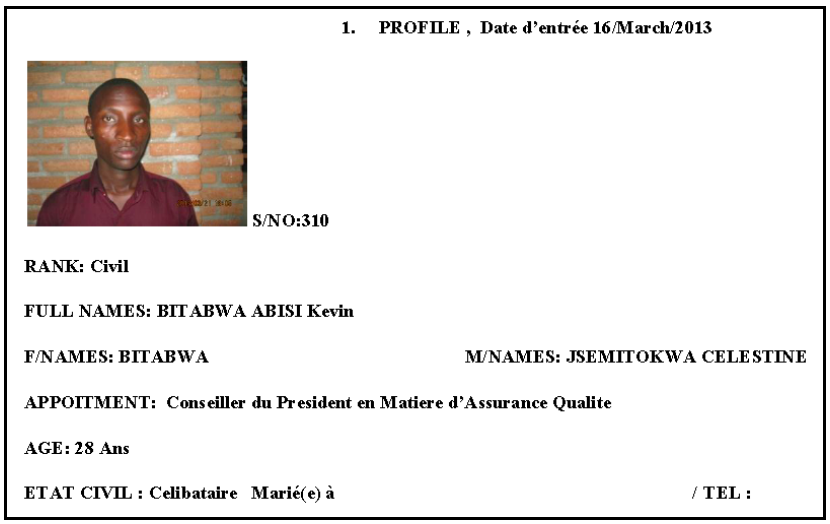

1. **PROFILE , Date d'entrée 16/March/2013**

S/NO:310

RANK: Civil

FULL NAMES: BITABWA ABISI Kevin

F/NAMES: BITABWA **M/NAMES: JSEMITOKWA CELESTINE**

APPOITMENT: Conseiller du President en Matiere d'Assurance Qualite

AGE: 28 Ans

ETAT CIVIL : Celibataire Marié(e) à / TEL :

Extract of the profile of Kevin BitabwaAbisi, who surrendered with other M23 combatants and political cadre in March 2013 in Rwanda (Source: Government of Rwanda).

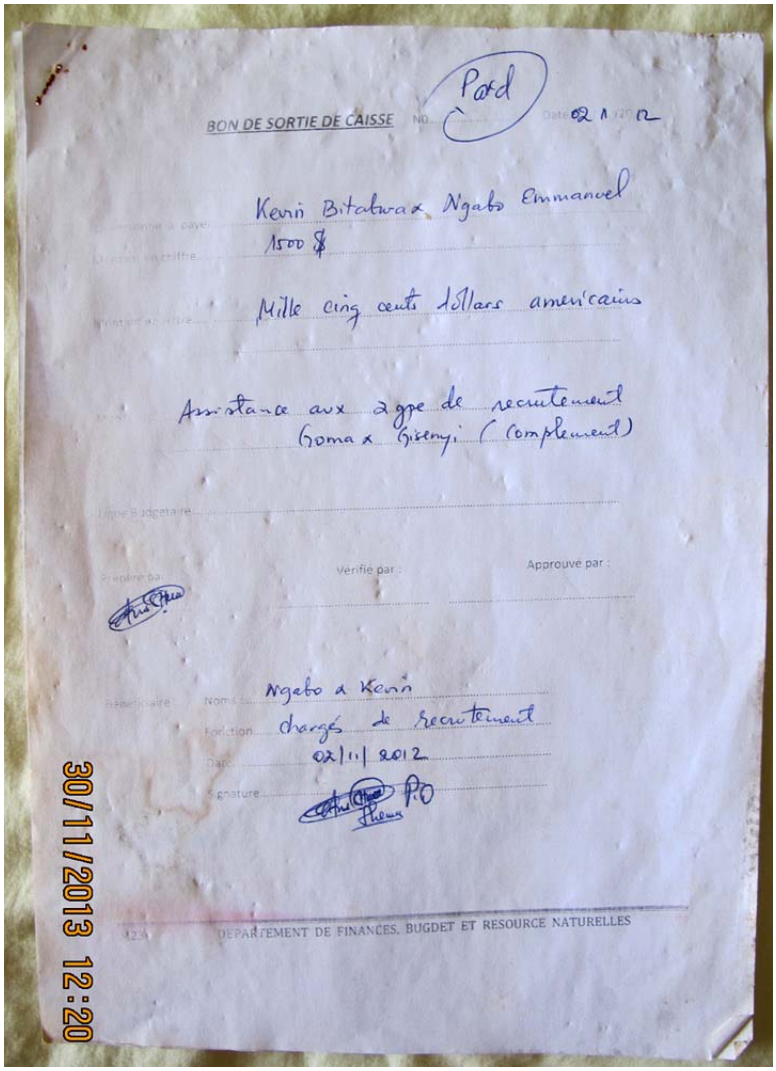

This 2 November 2012 document notes payment of $1,500 to Ngabo (Emmanuel) and Kevin (Bitwaba), for recruitment in Goma and Gisenyi.

Annex 17

Examples of Rwandan ID cards recovered in former M23 positions (photos provided by MONUSCO)

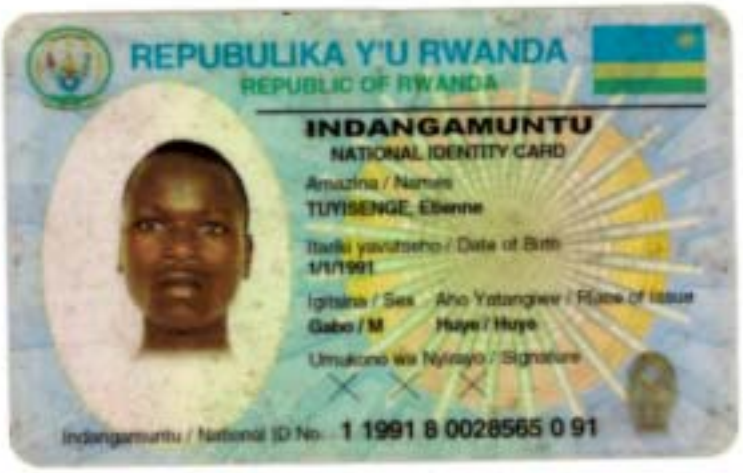

Annex 18

Rwandan soldier (photos by the Group of Experts)

The Group interviewed a Rwandan soldier who had previously served with the African Union/United Nations Mission in Darfur (UNAMID), during 2012-2013.

The front and reverse of the UNAMID medal the soldier showed to the Group.

Left: A photo of the soldier in front of the El Fasher (Sudan) fuel depot on 23 November 2012. Right: The soldier's UNAMID identification card.

Annex 19

Taxes levied by M23 during its occupation of Rutshuru Territory

The Group collected these receipts from the local population in the M23-controlled zone during August 2013.

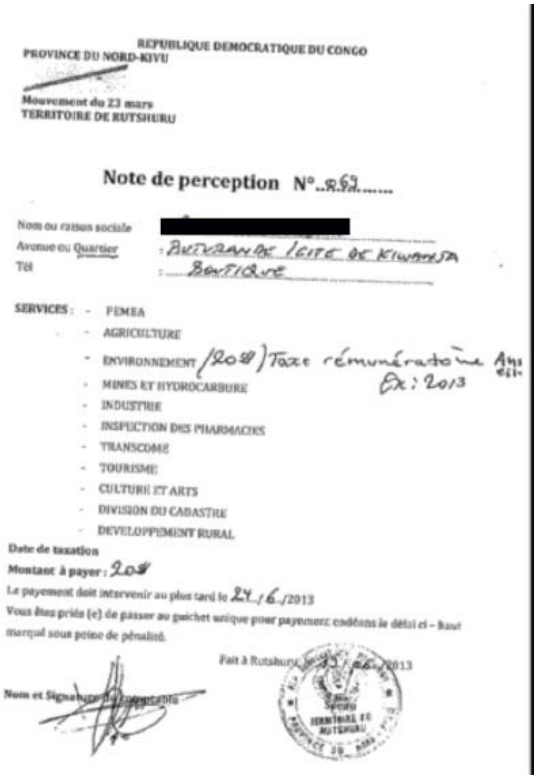

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU NORD-KIVU
Mouvement du 23 mars
TERRITOIRE DE RUTSHURU

Note de perception N°..R 63.....

Nom ou raison sociale : [redacted]
Avenue ou Quartier : BUTURANDE / CITE DE KIWANJA
Tél : BOUTIQUE

SERVICES :
- PEMEA
- AGRICULTURE
- ENVIRONNEMENT (2013) Taxe rémunératoire Ann Ex: 2013
- MINES ET HYDROCARBURE
- INDUSTRIE
- INSPECTION DES PHARMACIES
- TRANSCOME
- TOURISME
- CULTURE ET ARTS
- DIVISION DU CADASTRE
- DEVELOPPEMENT RURAL

Date de taxation
Montant à payer : 20$
Le payement doit intervenir au plus tard le 24 / 6 /2013
Vous êtes prié (e) de passer au guichet unique pour payement endéans le délai ci - haut marqué sous peine de pénalité.

Fait à Rutshuru, le 24 / 06 /2013

Nom et Signature [illegible]

Tax paid by a boutique to M23 for $20 on 24 June 2013.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FINANCES
ORIGINAL
REÇU 1362 de M [redacted] C / Série G /
la somme de (en lettres) Deux Mille cinq cent
Agent Percepteur (nom, qualité) KABUGHA BAHUNI
A KIWANJA le 15 / 05 / 2013
MONTANT EN CHIFFRES 2500 FC
Signature:
Motif de la Perception TAXE
AVRIL

M23 bill for 2500 Congolese francs ($2.78) paid on 15 May.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO FINANCES

ORIGINAL

REÇU de M [redacted]

la somme de (en lettres) deux mille cinq cent

Agent Percepteur (nom, qualité) KABUGHO

A KIWANJA le 13 / 10 / 20 13

MONTANT EN CHIFFRES 1500 FC Signature M23

Motif de la Perception IPR/N AGI

Août

M23 tax paid of 1,500 Congolese francs paid on 13 October 2013.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD-KIVU

TERRITOIRE DE RUTSHURU

CITE DE KIWANJA

MOUVEMENT DU 23 MARS

MONTANT EN CHIFFRE 3.000 FC

Contribution pour recensement des ménages associations et opérateurs économiques N° 62/2013

La somme en lettres

Nom et Post-nom [redacted]

Profession mini kiosque

Date 31 / 07 /2013

Nom et Signature du percepteur

Receipt for M23 tax of 3,000 Congolese francs ($3.33) paid on 31 July 2013. The receipt states that the tax was for a "contribution for a households, associations, and economic operatives."

RECU N° 655

Reçu de [redacted]

La somme de (en toutes lettres) Vingt dollars

américains

Pour perception patente boutique exercice 2013

Rutshuru le 12 / 03 / 2013

Signature

Tax of $20 paid by a boutique to M23 on 12 March 2013.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD-KIVU

Mouvement du 23 mars

TERRITOIRE DE RUTSHURU

Note de perception N°.....

Nom ou raison sociale : [redacted]

Avenue ou Quartier : BUTURANDE

Tél. :

SERVICE : - PMEA (PATENTE) => 25$

- AGRICTURE
- ENVIRRONNEMENT
- MINES & HYDROCARBURE
- INDUSTRIE
- INSPECTION DES PHARMACIES
- TRANSCOM
- TOURISME
- CULTURE ET ARTS
- DIVISION DU CADASTRE
-

Date de Taxation :

Le payement doit intervenir au plus tard le 10/03/2013

Vous êtes prié(e) de passer au guichet unique pour payement endéans le délai ci-haut marqué sous peine de pénalité.

Fait à Rutshuru 21/02/2013

Nom et Signature du comptable

P.O.

Sceau

Receipt for M23 tax of $25 paid on 21 February 2013.

Annexe 20

Memo from ErastoBahati about taxation, July 2013 (photos by the Group of Experts)

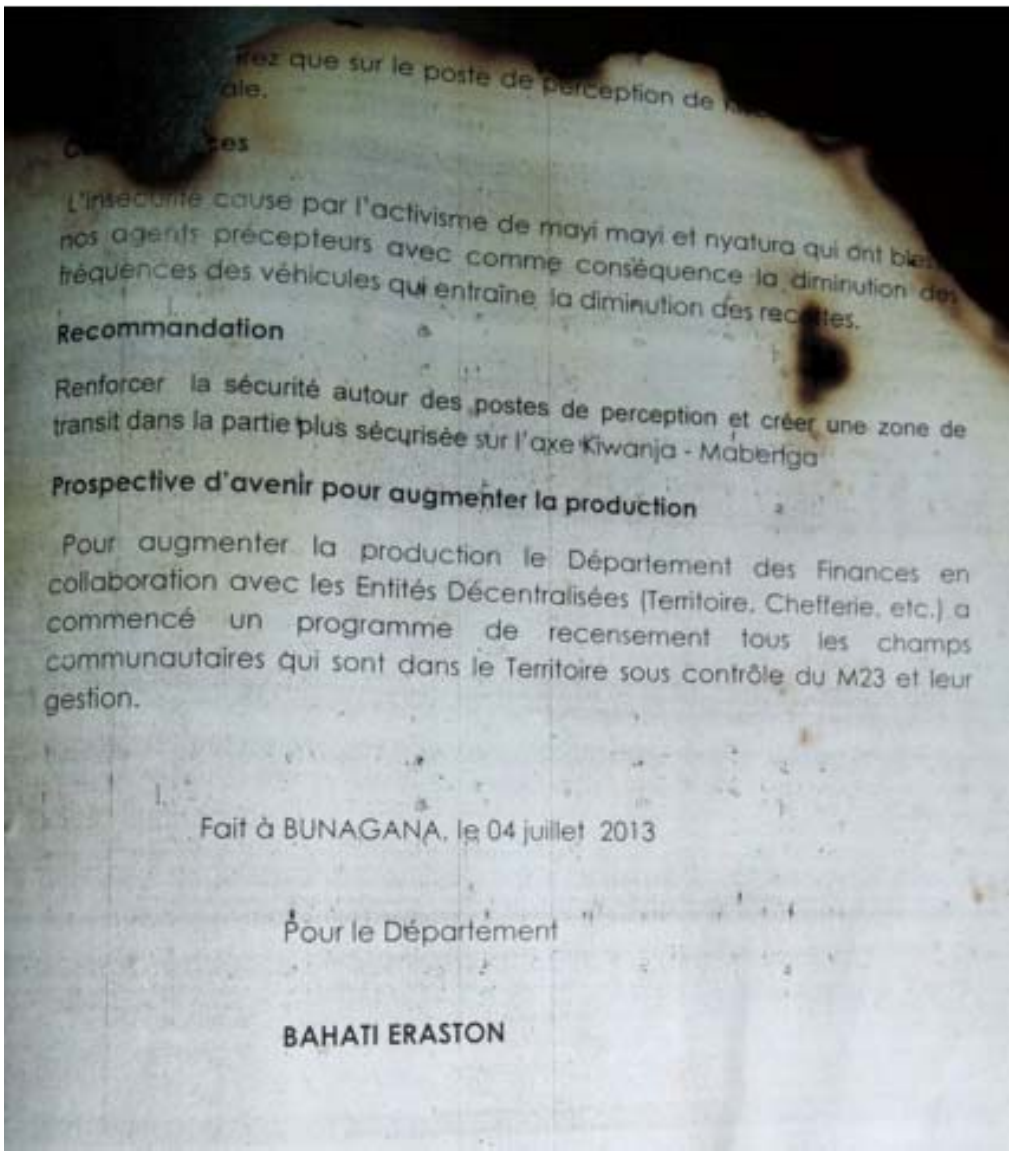

...rez que sur le poste de perception de ...
...ale.

...ces

L'insécurité cause par l'activisme de mayi mayi et nyatura qui ont bl... nos agents précepteurs avec comme conséquence la diminution des fréquences des véhicules qui entraîne la diminution des rec...tes.

Recommandation

Renforcer la sécurité autour des postes de perception et créer une zone de transit dans la partie plus sécurisée sur l'axe Kiwanja - Maberiga

Prospective d'avenir pour augmenter la production

Pour augmenter la production le Département des Finances en collaboration avec les Entités Décentralisées (Territoire, Chefferie, etc.) a commencé un programme de recensement tous les champs communautaires qui sont dans le Territoire sous contrôle du M23 et leur gestion.

Fait à BUNAGANA, le 04 juillet 2013

Pour le Département

BAHATI ERASTON

Annex 21

DRC lost revenues at the Bunagana border crossing

This report by the Direction générale des douanesetaccises (DGDA), or customs agency, for North Kivu shows the tax receipts for January to June 2012, before M23 took over Bunagana. The figures given are in Congolese francs, which have an exchange rate of approximately 900 FC = $1.

DGDA/NORD-KIVU
INSPECTION DES RECETTES DU TRESOR

RECETTES REALISEES PAR LE BUREAU DE BUNAGANA
PERIODE : JANVIER A JUIN 2012

MOIS	RECETTES CONSTATEES	RECETTES ENCAISSEES
JANVIER	876 042 616,00	748 404 165,00
FEVRIER	565 124 992,00	553 475 272,00
MARS	585 065 026,00	585 065 026,00
AVRIL	481 461 156,00	481 461 156,00
MAI	624 091 733,00	624 091 733,00
JUIN	532 725 364,00	515 678 890,00
TOTAL	**3 664 510 887,00**	**3 508 176 242,00**

N.B : - Total PV de régularisation cpble fiscalité négative = 156 388 695,00
- Total PV d'excédent = 54 050,00

Fait à Goma, le 03 /08 /2013

L'Inspecteur des Recettes du Trésor,

Laurent TWAIBU USENI

Annex 22

Statement by sanctioned M23 leader SultaniMakenga, 27 November 2013

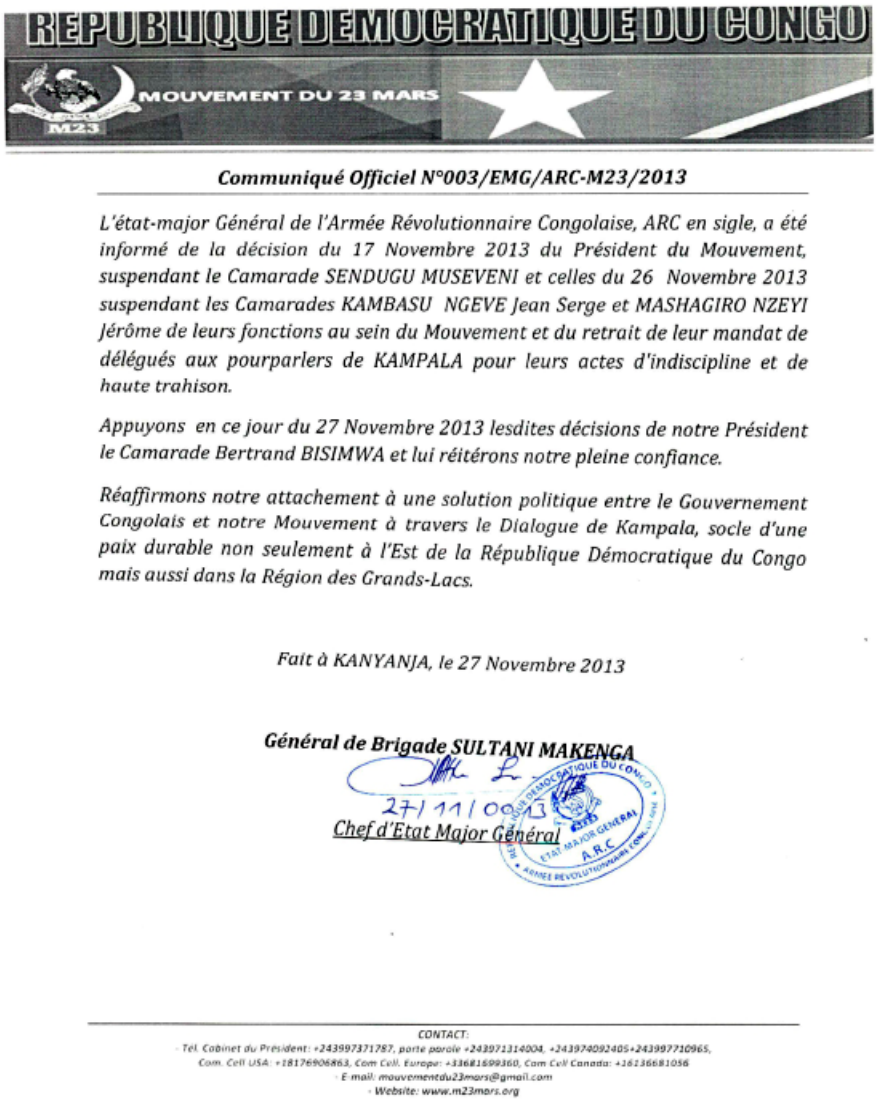

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MOUVEMENT DU 23 MARS

M23

Communiqué Officiel N°003/EMG/ARC-M23/2013

L'état-major Général de l'Armée Révolutionnaire Congolaise, ARC en sigle, a été informé de la décision du 17 Novembre 2013 du Président du Mouvement, suspendant le Camarade SENDUGU MUSEVENI et celles du 26 Novembre 2013 suspendant les Camarades KAMBASU NGEVE Jean Serge et MASHAGIRO NZEYI Jérôme de leurs fonctions au sein du Mouvement et du retrait de leur mandat de délégués aux pourparlers de KAMPALA pour leurs actes d'indiscipline et de haute trahison.

Appuyons en ce jour du 27 Novembre 2013 lesdites décisions de notre Président le Camarade Bertrand BISIMWA et lui réitérons notre pleine confiance.

Réaffirmons notre attachement à une solution politique entre le Gouvernement Congolais et notre Mouvement à travers le Dialogue de Kampala, socle d'une paix durable non seulement à l'Est de la République Démocratique du Congo mais aussi dans la Région des Grands-Lacs.

Fait à KANYANJA, le 27 Novembre 2013

Général de Brigade SULTANI MAKENGA

27/11/2013

Chef d'Etat Major Général

ETAT MAJOR GENERAL A.R.C

CONTACT:

Tél. Cabinet du Président: +243997371787, porte parole +243971314004, +243974092405+243997710965,
Com. Cell USA: +18176906863, Com Cell. Europe: +33681599360, Com Cell Canada: +16136681056

E-mail: mouvementdu23mars@gmail.com

Website: www.m23mars.org

Statement by "General" SultaniMakenga suspending Jean Serge KambasuNgeve and JérômeMashagiroNzeyi for "indiscipline and high treason". The statement is made from Kanyanja, which is a neighborhood in Kampala, Uganda.

Annex 23

Press release issued by FARDC General Chief of Staff Didier Etumba calling upon all armed groups to surrender, 20 November 2013

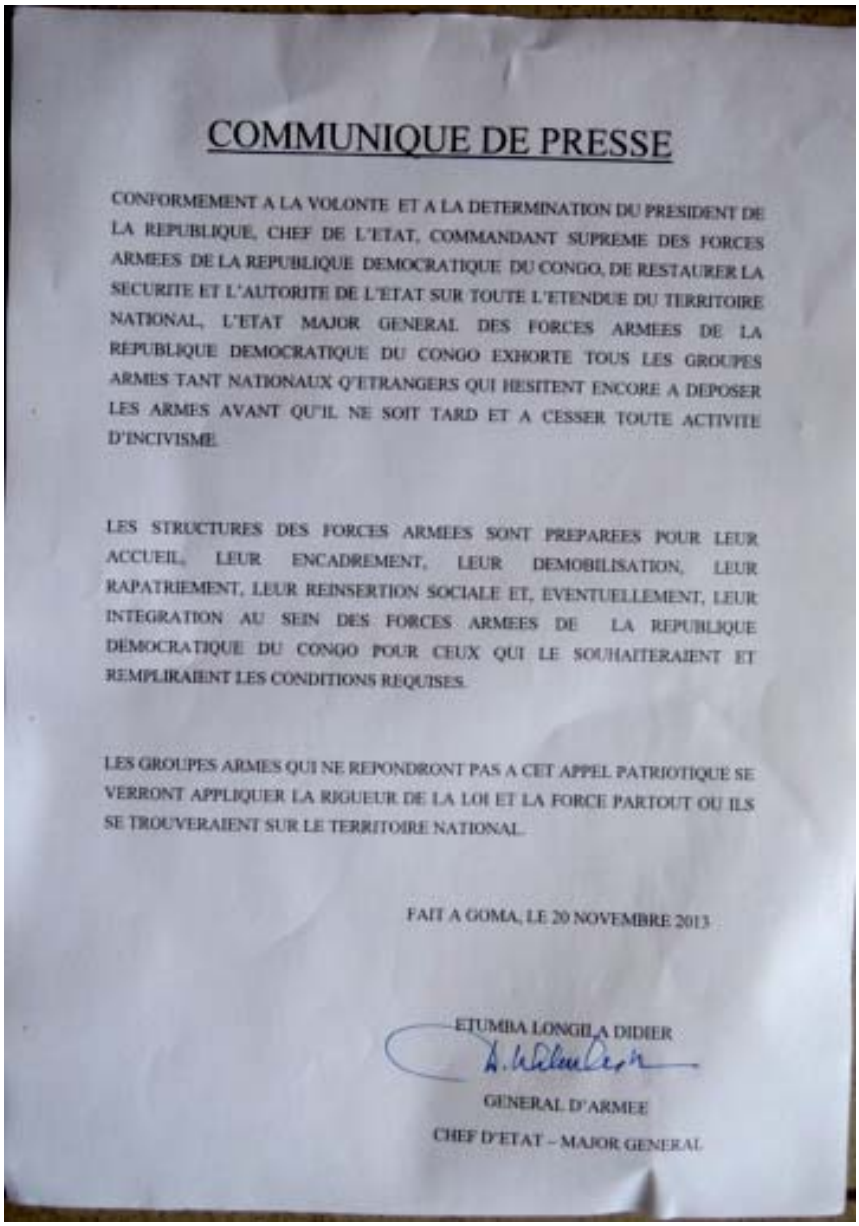

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONFORMEMENT A LA VOLONTE ET A LA DETERMINATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, COMMANDANT SUPREME DES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, DE RESTAURER LA SECURITE ET L'AUTORITE DE L'ETAT SUR TOUTE L'ETENDUE DU TERRITOIRE NATIONAL, L'ETAT MAJOR GENERAL DES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO EXHORTE TOUS LES GROUPES ARMES TANT NATIONAUX Q'ETRANGERS QUI HESITENT ENCORE A DEPOSER LES ARMES AVANT QU'IL NE SOIT TARD ET A CESSER TOUTE ACTIVITE D'INCIVISME.

LES STRUCTURES DES FORCES ARMEES SONT PREPAREES POUR LEUR ACCUEIL, LEUR ENCADREMENT, LEUR DEMOBILISATION, LEUR RAPATRIEMENT, LEUR REINSERTION SOCIALE ET, EVENTUELLEMENT, LEUR INTEGRATION AU SEIN DES FORCES ARMEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO POUR CEUX QUI LE SOUHAITERAIENT ET REMPLIRAIENT LES CONDITIONS REQUISES.

LES GROUPES ARMES QUI NE REPONDRONT PAS A CET APPEL PATRIOTIQUE SE VERRONT APPLIQUER LA RIGUEUR DE LA LOI ET LA FORCE PARTOUT OU ILS SE TROUVERAIENT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL.

FAIT A GOMA, LE 20 NOVEMBRE 2013

ETUMBA LONGILA DIDIER

GENERAL D'ARMEE

CHEF D'ETAT – MAJOR GENERAL

Annex 24

Integration challenges: Mai MaiYakutumba

In South Kivu, integration efforts focused on Mai MaiYakutumba, alsoknown as Parti pour l'action et la reconstruction du Congo-Forces armées alléluia (PARC-FAAL), led by "General" William Amuri, alias "Yakutumba".

There have long been concerns that Yakutumba has more incentives to continue its rebellion. Indeed, this report, along with past Group of Experts reports, documents Yakutumba's mineral interests as well as support from Kinshasa politicians for him to remain in the bush (see S/2011/738, para. 160).

Yakutumba resisted participation in the brassage process in 2007. In 2009, some of his troops integrated before Yakutumba pulled out of the process in November. Throughout 2012, he was in on-and-off talks with the government about his surrender.

The new integration exercise started in December 2012. The Group obtained a letter signed by Yakutumba and Raphael LoobaUndji, the President of Mai MaiYakutumba's political party, the Parti pour l'action et la reconstruction du Congo (PARC), dated 16 December 2012. The letter was addressed to President Kabila and stated the demands of PARC, as well as offering PARC's services to combat "the infiltration of foreign troops within the FARDC". The demands included a zone where their troops can be assembled, the means to gather these troops, and amnesty for the armed group (see below).

At the time Yakutumba told the FARDC he had 11,000 troops. However the Group estimates that Yakutumba has 300 combatants. The government initially requested that Yakutumba assemble his men for integration in Nyamunyunyi FARDC camp near Bukavu by 5 February 2013. According to FARDC officers, Yakutumba demanded assistance from the government to gather his troops. However, by the due date, there were around 150 men in Sebele, who refused to move to Nyamunyunyi camp. In addition, Yakutumba presented 50 men for FARDC training; these men, according to the FARDC, were not his combatants but freshly recruited civilians, most of whom later deserted.

After the February deadline, Yakutumba requested assistance from the government, which gave him a vehicle at the end of March, during a public meeting also attended by Raphael LoobaUndji, President of PARC (see S/2011/738, para. 164), and "Colonel" AbweMapigano, Yakutumba's former deputy commander (see below). According to testimonies from FARDC, civilian authorities, and local people, Yakutumba collected taxes for his "war effort" in March and April in the Misisi area. Miners, FARDC officers, and a government official told the Group that during that period, Yakutumba collected money from gold mining pits, government agencies, and businessmen, totaling in the tens of thousands of dollars.

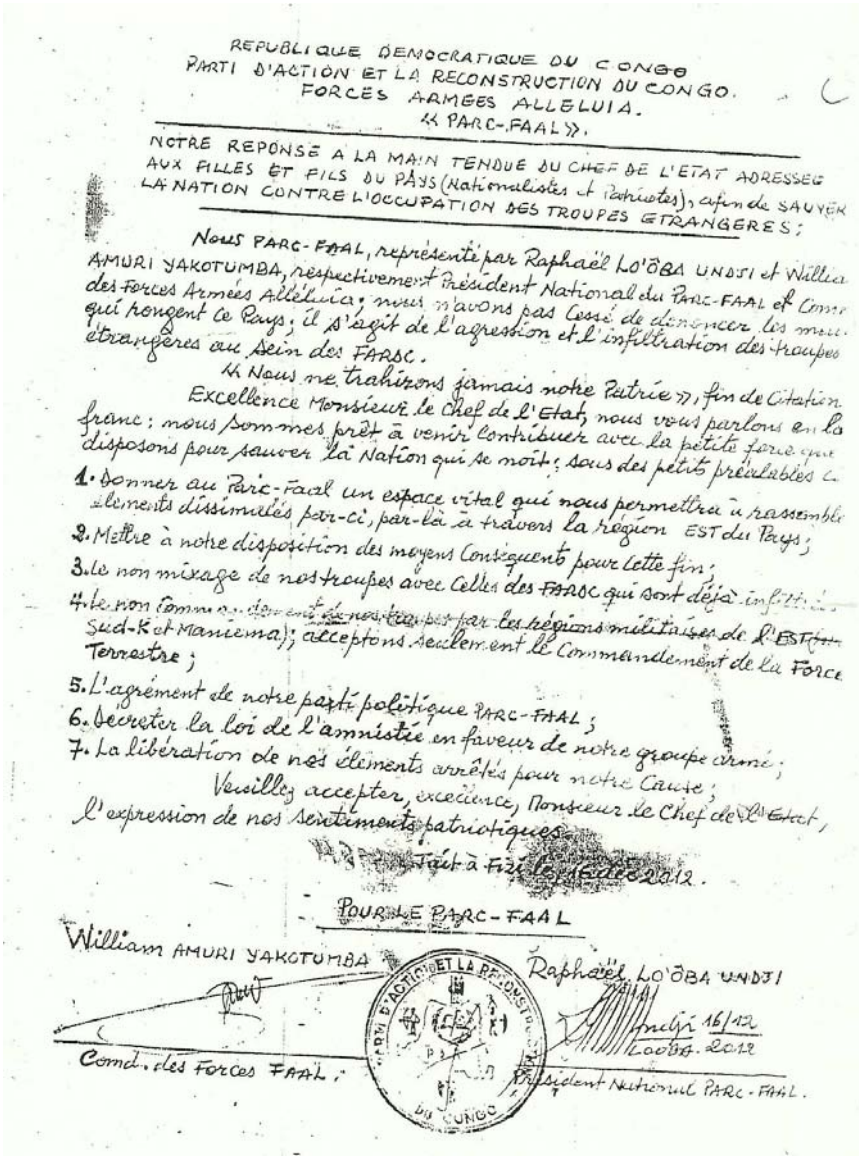

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PARTI D'ACTION ET LA RECONSTRUCTION DU CONGO.
FORCES ARMEES ALLELUIA.
« PARC-FAAL ».

NOTRE REPONSE A LA MAIN TENDUE DU CHEF DE L'ETAT ADRESSEE AUX FILLES ET FILS DU PAYS (Nationalistes et Patriotes), afin de SAUVER LA NATION CONTRE L'OCCUPATION DES TROUPES ETRANGERES;

Nous PARC-FAAL, représenté par Raphaël LO'ÖBA UNDJI et William AMURI YAKOTUMBA, respectivement Président National du PARC-FAAL et Comd des Forces Armées Alléluia; nous n'avons pas cessé de dénoncer les maux qui rongent ce Pays; il s'agit de l'agression et l'infiltration des troupes étrangères au sein des FARDC.

« Nous ne trahirons jamais notre Patrie », fin de Citation.

Excellence Monsieur le Chef de l'Etat, nous vous parlons en langue franc: nous sommes prêt à venir contribuer avec la petite force que nous disposons pour sauver la Nation qui se noit; sous des petits préalables ci-après:

1. Donner au Parc-Faal un espace vital qui nous permettra à rassembler les éléments dissimulés par-ci, par-là à travers la région EST du Pays;
2. Mettre à notre disposition des moyens conséquents pour cette fin;
3. Le non mixage de nos troupes avec celles des FARDC qui sont déjà infiltrés;
4. Le non commandement de nos troupes par les régions militaires de l'EST (Sud-K et Maniema); acceptons seulement le Commandement de la Force Terrestre;
5. L'agrément de notre parti politique PARC-FAAL;
6. Décréter la loi de l'amnistie en faveur de notre groupe armé;
7. La libération de nos éléments arrêtés pour notre Cause;

Veuillez accepter, excellence, Monsieur le Chef de l'Etat, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Fait à Fizi le 16 Décembre 2012.

POUR LE PARC-FAAL

William AMURI YAKOTUMBA
Comd. des Forces FAAL;

Raphaël LO'ÖBA UNDJI
Fizi 16/12/2012
Président National PARC-FAAL.

Letter signed by Yakutumba and Raphael Looba on 16 December 2012

Consistent with his past behavior of claiming he would integrate but failing to do so, on 8 August, Yakutumba launched attacks against several villages and FARDC positions in Fizi territory. Between 8 and 9 August, Yakutumba and the FARDC fought over the control of the villages of Sebele, Malinde and Katanga, near Baraka.

On 12 August, using the opportunity of the visit of the député (MP) Dr. AmbatobeNyangolo, Yakutumba combatants infiltrated Baraka. Early on 13 August, they attacked several points, including FARDC positions. While Yakutumba combatants told the Group the objective of the attack was to free some arrested Mai-Mai, the Deputy Commander of FARDC's 112th Regiment based in Baraka told the Group that Yakutumba planned to take over Baraka to compel the

government to negotiate. FARDC eventually pushed the Mai-Mai out of town and captured more than 70 combatants.

The Group interviewed arrested "General" Aoci, who in June became the second in Command of Yakutumba, replacing AbweMapigano. Aoci explained that Nyangolo was a sympathizer of Yakutumba, along with several politicians in Kinshasa. Indeed, during his visit to Baraka on 12 August, Nyangolo spoke against the government.

In retrospect, the recent failed integration exercise provided an opportunity for Yakutumba to attempt further recruitment, and levy illegal taxes, including on mining areas. The episode raises again the question of the validity of integration exercises for groups that have consistently recanted on their promises and who are actually more akin to criminal groups.

Raphael Looba (in red and black tracksuit) and AbweMapigano (in suit and blue tie) – picture taken in March 2013 by FARDC

Aoci

From left to right: AbweMapigano, Raphael Looba, Yakutumba's wife, and Yakutumba – picture taken in March by FARDC

Yakutumba with the jeep – picture taken in March by FARDC

Annex 25

Integration challenges: Mai Mai in northern North Kivu (photos by the Group of Experts)

During the second half of 2013, the Government of DRC undertook its own integration program for Mai Mai groups in North Kivu's Beni and Lubero territories. This program has been poorly conceived and executed, as demonstrated by the fact that the main Mai Mai leaders have refused to participate.

Starting 6 July 2013, approximately 40 Mai Mai leaders gathered in the town of Butembo, North Kivu. These leaders included "Gen." Kava waSeli, "Col." Aigle Rouge, and representatives from Mai MaiShetani, Mai MaiSimba (Luc Yabili), and several other groups. The Group interviewed sixteen of these Mai Mai leaders, who said they had gathered in Butembo at the request of AbbéMaluMalu, the head of the Congolese electoral commission and political advisor to President Kabila, and local civil society representatives. MaluMalu told the Mai Mai leaders that the DRC Government had created a new integration program, and that Mai Mai groups could either join a new, "special force" to attack M23 and defend North Kivu's borders, or enter civilian life.

Col. Franck BwamundaNtumba, a military analyst in President Kabila's office, arrived in June at Beni to implement this integration program. Mai Mai leaders in Butembo told the Group in September that they lacked information about the program, and that Col. Ntumba had refused to pay the hotel bills or provide money for food for these leaders (see below). As a result, UN sources and local civil society leaders told the Group that some Mai Maiwere demanding food and money from people in Butembo. Power struggles among the Mai Mai leaders also emerged, and resulted in FARDC arresting, beating, and briefly detaining two of them.

Between July and September, MONUSCO staff in Beni tried unsuccessfully to engage in substantive discussions with Col. Ntumba about the program. When the Group met with Col. Ntumba in September, he told the Group the integration program had no name, and gave confusing and contradictory answers about when the program would begin and how it was structured. He told the Group that "the State" would settle the Butembo hotel bills at some point, but also said that the State might just deduct the amount from the hotel's "unpaid taxes".

On 1 October, Col. Ntumba welcomed 30 Mai Mai leaders at a hastily constructed integration site at Mambango, near Beni (annex Mambango site). Although Col. Ntumba told the Group that only Mai Mai who turned in guns would be accepted at the site, UN sources told the Group that none of the 30 who came to Mambango had any weapons. These Mai Mai were subsequently flown to Kinshasa to integrate into FARDC. The program has no contingency for Mai Mai who seek to return to civilian life.

The Group still has many questions about this program, including its budget, its funder, and even its name. The Group also notes that this program had little impact on the security situation in Beni and Lubero territories, notably because the main Mai Mai leaders in Beni and

Lubero territories – namely Hilaire Kombi, Kakule Lafontaine, and Eric Kenzo – have refused to participate in this program. In early December, MONUSCO sources told the Group that Hilaire and Lafontaine had declared their willingness to negotiate with the government over their fate.

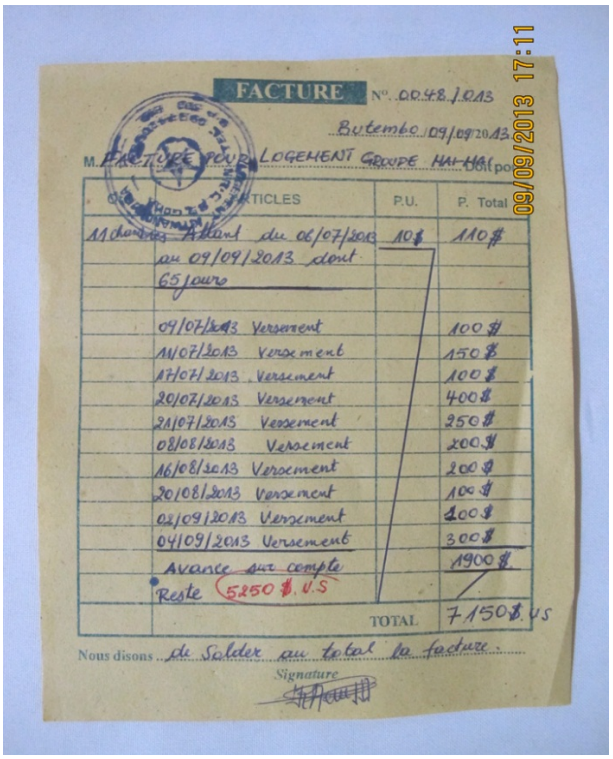

A 9 September 2013 bill for "lodging of the Mai Mai group" at CAP Hotel in Butembo shows payments of $1,900 against a balance of $7,150 for 11 rooms (containing 32 Mai Mai leaders) for 65 days. The balance owed to CAP Hotel by the DRC government was $5,250.

Several Mai Mai officers linger in front of rooms at the CAP Hotel, 9 September.

One of four buildings constructed at the Mambango site.

When the Group visited the Mambango site the day before it opened, there was no furniture inside the buildings, no kitchen at the site, and no food for the Mai Mai who arrived the next day.

Annex 26

NdumaDefence of Congo (NDC)

Cahier des Charges outlining NDC's demands prior to integration.

REPUBLIQUE DE MOCRATIQUE DU CONGO.
FORCES ARMEES.
NDUMA DEFFENCE OF CONGO "N.D.C.".
EM.COMDT.

Objet :TRANSIMISSION
CAHIER DE CHARGE
N.D.C.

A Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo **à Kinshasa.**

Son Excellence ;

Nous Sommes très heureux de nous adresser auprès de votre très haute responsabilité pour l'objet en marge.

Cependant, nous vous souhaitons une bonne lecture et une analyse patriotique de notre cahier de charge en annexe.

Veuillez agréer, Son Excellence Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments civiques et patriotiques.

Pour le N.D.C.

NTABO NTABERI SHEKA
Gén.Maj.
COMD MVT. N.D.C.

C.C : - Excellence Monsieur le premier Ministre de la République démocratique du Congo **à Kinshasa**.
- Monsieur le président de l'assemblée Nationale de la République démocratique du Congo **à Kinshasa**.
- Monsieur le président du Sénat de la République démocratique du Congo **à Kinshasa**.
- Monsieur le Ministre de la défense Nationale et des Anciens Combattants de la République démocratique du Congo **à Kinshasa**.
- Monsieur le chef d'Etat Major Général de la République Démocratique du Congo **à Kinshasa**.
- Monsieur le Gouverneur de Province du Nord-Kivu **à Goma**.
- Monsieur de l'assemblée provinciale du Nord-Kivu **à Goma.**
- Messieurs les députés élus de la circonscription de Walikale**à Goma**.
- Monsieur le Président de la Société civile du Nord-Kivu **à Goma**.
- Madame l'Administrateur du territoire de Walikale **à Walikale**.
- Monsieur le Président de la société civile de Walikale**àWalikale**.
- Monsieur le président de l'ANATEC/Walikale
- Messieurs les présidents de la Mutualité BUNAKIMA, BEDEWA et UJEWA tous **à Goma**.
- Monsieur le secrétaire Général des Nation Unis à **New-York**.
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Général des Nations Unis **à Kinshasa.**
- Monsieur le président de la SADEC.
- Monsieur le président de la CIRGL.
- Monsieur le président de la communauté des pays de grand-Lac (CPGL).
- Monsieur le représentant de la MONUSCO Nord-Kivu **à Goma.**

REPUBLIQUE DE MOCRATIQUE DU CONGO.
FORCES ARMEES.
NDUMA DEFFENCE OF CONGO "N.D.C.".
EM.COMDT.

CAHIER DECHARGE DU MOUVEMENT N.D.C.

La République démocratique du Congo connait des serieux problèmes et beaucoup plus particulièrement le territoire de Walikale/Nord-Kivu qui est envahi par les Hutu rwandais appelés FDLR et impitoyablement exploiter aussi piller par les intouchables nationaux qu'internationaux au vu et au su de nos gouvernants et de la communauté internationale.

Le territoire le plus riche de la Province dont sa population demeure extrêmement plus pauvre malgré sa contribution non négligeable de plus de 60% du revenu au budget provincial.

Hélas! La Richesse de Walikale développe les autres milieux alors que la Population locale de base n'a pas accès aux soins médicaux appropriés à l'eau potable, au courant électrique, pas d'écoles et routes macadamisées.

Cette population oubliée, négligée et marginalisée est sacrifiée à la merci de toutes les atrocités des FDLR guidés par nos frères Congolais mal intentionnés et non avertis et aussi appuyés par des mains noires pour réussir leur mission de tuer, violer et piller notre peuple puis exploiter illicitement notre richesse.

En effet, après plusieurs plaidoyers adressés au gouvernement Congolais et à la communauté internationale mais sans succès, avons jugé bon de nous prendre en charge.

Néanmoins, notre pris en charge, loin de vouloir renverser le pouvoir démocratiquement élu, viserait :

1. Combattre les FDLR, après l'échec de plusieurs opérations menées par les FDLR appuyés par la communauté internationale, pour réhabiliter notre misérable population dans ses droits.
2. Lutter contre l'exploitation illicite et anarchique de notre richesse qui remplisse les poches des particuliers pillards et pêcheurs en eau trouble au lieu de contribuer au développement de la nation Congolaise.
3. Aussi lutter contre la moins représentativité à la gestion de la chose publique de l'Etat car c'est inadmissible, inacceptable de produire plus et rester exclu à la gestion de notre production.

Eu égard à tous ceux qui précèdent et croyant à la noblesse de notre lutte ; nous revendiquons auprès de notre gouvernement Congolais et à la communauté internationale ceux qui suivent :

1. L'amnistie de tous les militants du N.D.C., c'est-à-dire annulation de toutes poursuites judiciaires nationales qu'internationales.
2. L'intégration et la reconnaissance des nos grades et fonctions au sein des FARDC et de la PNC pour contribuer à la défense de notre intégrité territoriale et à la protection de notre population et leurs biens.
3. Le déploiement des militants du N.D.C. partout au Congo après le départ du dernier FDLR vers leur pays d'origine et la restauration d'une paix totale et durable à l'Est de la République Démocratique du Congo.
4. L'indemnisation de nos martyrs, veuves, orphelins et la récompenses de notre organisation par le gouvernement et la communauté internationale pour leur "tâche" réalisée par N.D.C.
5. L'assainissement du secteur minier de Walikale et le recrutement des investisseurs sérieux pour préparer l'après mines car les mines sont épuisables et il y a risque de se retrouver avec un Walikale de Bandits dans les jours avenirs.
6. La transformation du N.D.C. en parti politique, la libération de nos capturés et l'intégration de nos cadres politiques et administratifs au sein de notre gouvernement Congolais.
7. Le retour de nos frères réfugiés vivant au Rwanda et ailleurs sur leurs vrais villages d'origines.
8. Par ailleurs, malgré les imperfections au cours de notre lutte, personne n'ignore sauf les ingrats que les causes que nous défendons sont nobles. Ainsi, nous avons aidé notre gouvernement à restaurer son pouvoir sur ses propriétés jadis contrôlées par des étrangers (FDLR).

En fin, cette lutte nous a coûté et nous coûte des incalculables sacrifices humains et matériels ; d'où en contre partie nous implorons au gouvernement et à la communauté internationale de reconnaître nos efforts pour analyser rationnellement nos revendications à tel enseigne que nous puissions tous contribuer à la reconstruction de notre cher et beau pays.

Sentiments patriotiques.

Pour N.D.C.

NTABO NTABERI SHEKA
Gén.Maj.
COMD MVT. N.D.C.

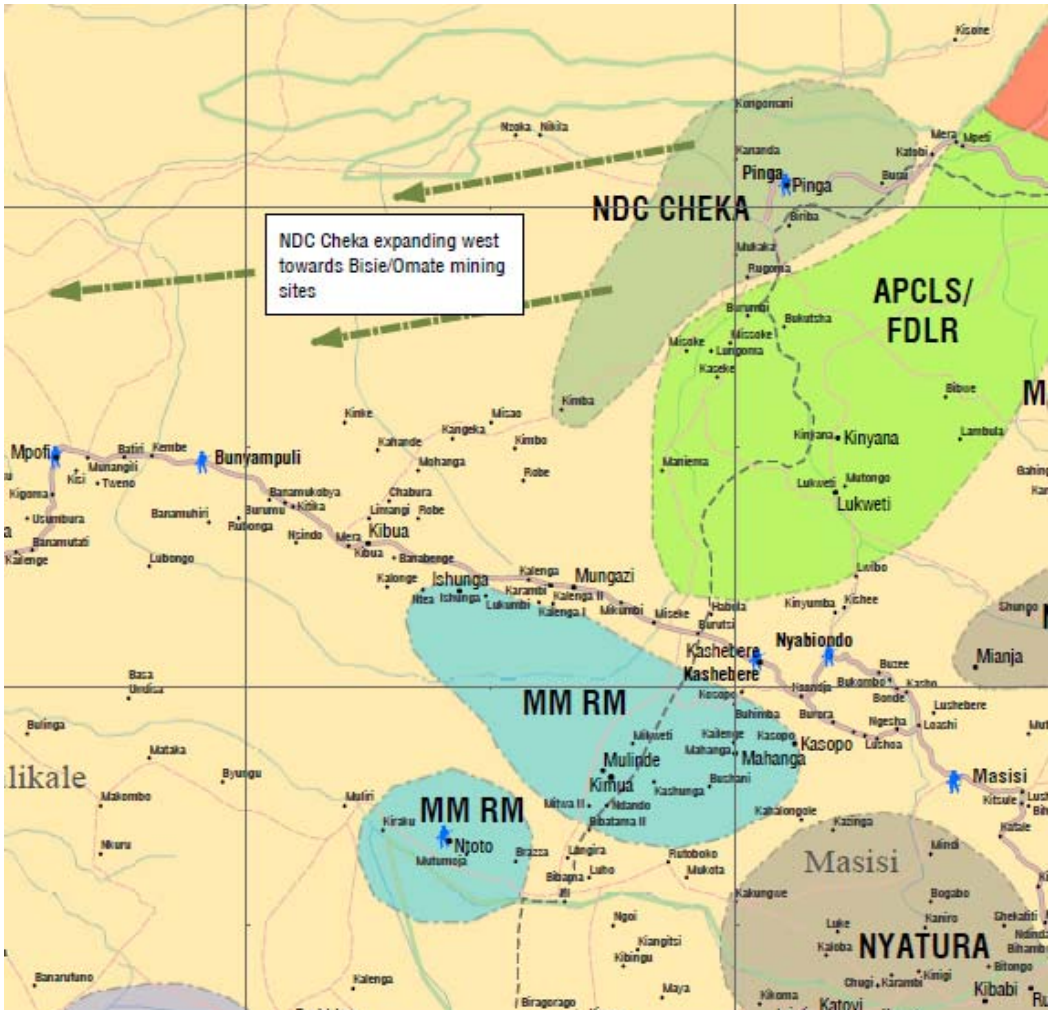

Sheka's territory (MONUSCO map from August 2013).

Annex 27

John Numbi(photo from a public source)

John Numbi

Annex 28

CORAK statement, 11 July 2013

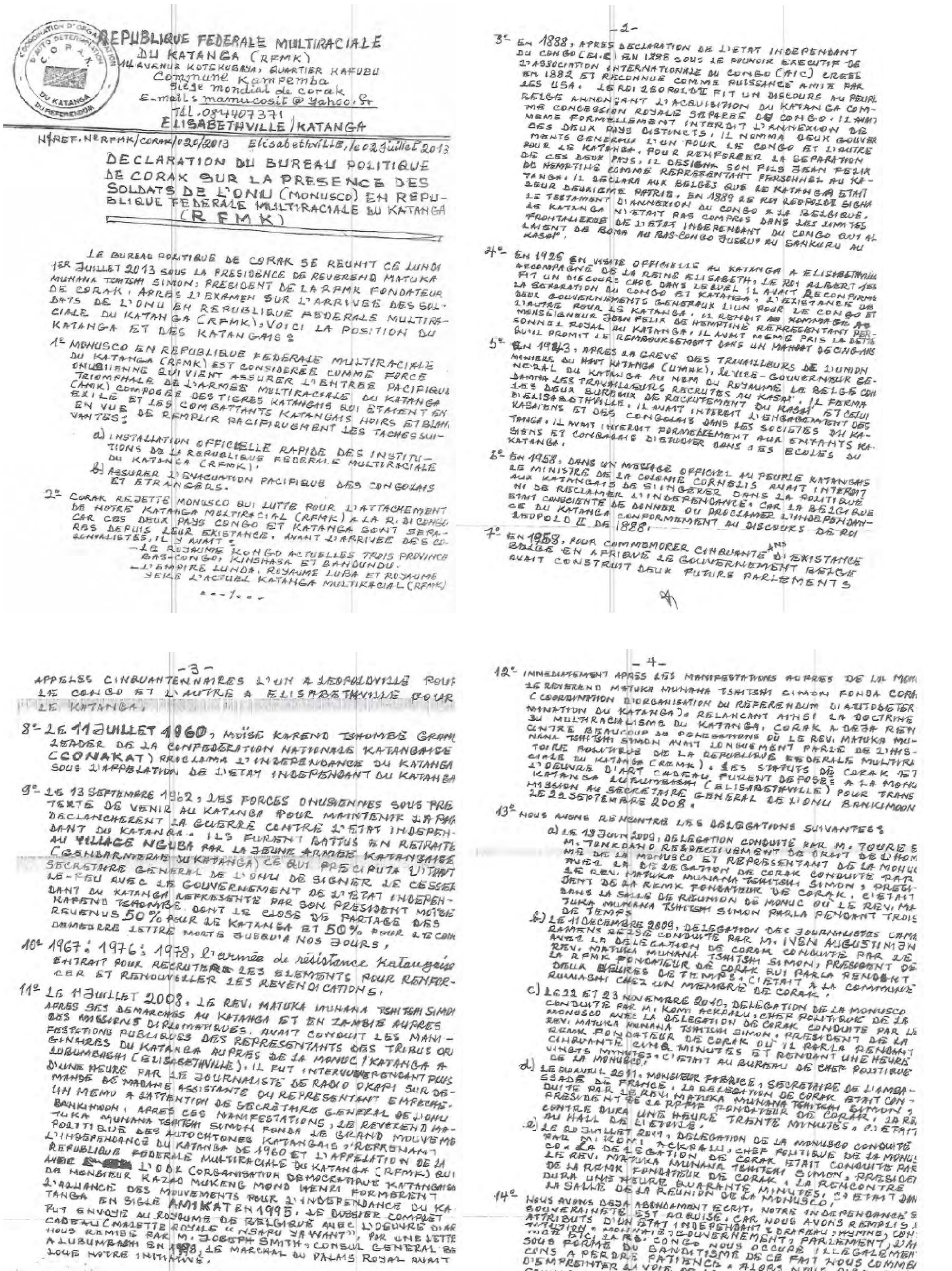

REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE
DU KATANGA (RFMK)
AVENUE KOTEKUBAYA, QUARTIER KAFUBU
Commune Kampemba
Siège mondial de corak
E-mail: mamucosit@yahoo.fr
TEL. 084407371
ELISABETHVILLE / KATANGA

N/REF. N° RFMK/CORAK/020/2013 Elisabethville, le 02 Juillet 2013

DECLARATION DU BUREAU POLITIQUE DE CORAK SUR LA PRESENCE DES SOLDATS DE L'ONU (MONUSCO) EN REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA (RFMK)

LE BUREAU POLITIQUE DE CORAK SE REUNIT CE LUNDI 1ER JUILLET 2013 SOUS LA PRESIDENCE DE REVEREND MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON; PRESIDENT DE LA RFMK FONDATEUR DE CORAK. APRES L'EXAMEN SUR L'ARRIVEE DES SOLDATS DE L'ONU EN REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA (RFMK); VOICI LA POSITION DU KATANGA ET DES KATANGAIS:

1° MONUSCO EN REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA (RFMK) EST CONSIDEREE COMME FORCE ONUSIENNE QUI VIENT ASSURER L'ENTREE PACIFIQUE TRIOMPHALE DE L'ARMEE MULTIRACIALE DU KATANGA (AMK) COMPOSEE DES TIGRES KATANGAIS QUI ETAIENT EN EXILE ET LES COMBATTANTS KATANGAIS HOIRS ET BLANCS EN VUE DE REMPLIR PACIFIQUEMENT LES TACHES SUIVANTES:

a) INSTALLATION OFFICIELLE RAPIDE DES INSTITUTIONS DE LA REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA (RFMK).
b) ASSURER L'EVACUATION PACIFIQUE DES CONGOLAIS ET ETRANGERS.

2° CORAK REJETTE MONUSCO QUI LUTTE POUR L'ATTACHEMENT DE NOTRE KATANGA MULTIRACIAL (RFMK) A LA R. D. CONGO CAR CES DEUX PAYS CONGO ET KATANGA SONT SEPARES DEPUIS LEUR EXISTANCE. AVANT L'ARRIVEE DES COLONIALISTES, IL Y AVAIT:
- LE ROYAUME KONGO ACTUELLES TROIS PROVINCE BAS-CONGO, KINSHASA ET BANDUNDU.
- L'EMPIRE LUNDA, ROYAUME LUBA ET ROYAUME YEKE L'ACTUEL KATANGA MULTIRACIAL (RFMK)

...I...

- 2 -

3° EN 1888, APRES DECLARATION DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO (E.I.C) EN 1885 SOUS LE POUVOIR EXECUTIF DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU CONGO (AIC) CREEE EN 1882 ET RECONNUE COMME PUISSANCE AMIE PAR LES USA. LE ROI LEOPOLD II FIT UN DISCOURS AU PEUPLE BELGE ANNONCANT L'ACQUISITION DU KATANGA COMME CONCESSION ROYALE SEPAREE DU CONGO. IL AVAIT MEME FORMELLEMENT INTERDIT L'ANNEXION DE DES DEUX PAYS DISTINCTS, IL NOMMA DEUX GOUVERNEMENTS GENERAUX L'UN POUR LE CONGO ET L'AUTRE POUR LE KATANGA. POUR RENFORCER LA SEPARATION DE CES DEUX PAYS, IL DESIGNA SON FILS JEAN FELIX DE HEMPTINE COMME REPRESENTANT PERSONNEL AU KATANGA. IL DECLARA AUX BELGES QUE LE KATANGA ETAIT LEUR DEUXIEME PATRIE. EN 1889 LE ROI LEOPOLD II SIGNA LE TESTAMENT D'ANNEXION DU CONGO A LA BELGIQUE. LE KATANGA N'ETAIT PAS COMPRIS DANS LES LIMITES FRONTALIERES DE L'ETAT INDEPENDANT DU CONGO QUI ALLAIENT DE BOMA AU BAS-CONGO JUSQU'AU SANKURU AU KASAI.

4° EN 1926 EN VISITE OFFICIELLE AU KATANGA A ELISABETHVILLE ACCOMPAGNE DE LA REINE ELISABETH, LE ROI ALBERT 1ER FIT UN DISCOURS CHOC DANS LEQUEL IL AVAIT RECONFIRME LA SEPARATION DU CONGO ET KATANGA. L'EXISTANCE DE DEUX GOUVERNEMENTS GENERAUX L'UN POUR LE CONGO ET L'AUTRE POUR LE KATANGA. IL RENDIT UN HOMMAGE A MONSEIGNEUR JEAN FELIX DE HEMPTINE REPRESENTANT PERSONNEL ROYAL AU KATANGA. IL AVAIT MEME PRIS LA DETTE QU'IL PROMIT LE REMBOURSEMENT DANS UN MANDAT DE CINQ ANS

5° EN 1943, APRES LA GREVE DES TRAVAILLEURS DE L'UNION MINIERE DU HAUT KATANGA (UMHK), LE VICE-GOUVERNEUR GENERAL DU KATANGA AU NOM DU ROYAUME DE BELGE CONDAMNA LES TRAVAILLEURS RECRUTES AU KASAI. IL FERMA LES DEUX BUREAUX DE RECRUTEMENT DU KASAI ET CELUI D'ELISABETHVILLE. IL AVAIT INTERDIT L'ENGAGEMENT DES KASAIENS ET DES CONGOLAIS DANS LES SOCIETES DU KATANGA. IL AVAIT INTERDIT FORMELLEMENT AUX ENFANTS KASAIENS ET CONGOLAIS D'ETUDIER DANS LES ECOLES DU KATANGA.

6° EN 1958, DANS UN MESSAGE OFFICIEL AU PEUPLE KATANGAIS LE MINISTRE DE LA COLONIE CORNELIS AVAIT INTERDIT AUX KATANGAIS DE S'INGERER DANS LA POLITIQUE NI DE RECLAMER L'INDEPENDANCE. CAR LA BELGIQUE ETAIT CONSCIENTE DE DONNER OU PROCLAMER L'INDEPENDANCE DU KATANGA CONFORMEMENT AU DISCOURS DE ROI LEOPOLD II DE 1888.

7° EN 1958, POUR COMMEMORER CINQUANTE ANS D'EXISTANCE BELGE EN AFRIQUE LE GOUVERNEMENT BELGE AVAIT CONSTRUIT DEUX FUTURS PARLEMENTS

- 3 -

APPELES CINQUANTENNAIRES L'UN A LEOPOLDVILLE POUR LE CONGO ET L'AUTRE A ELISABETHVILLE POUR LE KATANGA.

8° LE 11 JUILLET 1960, MOÏSE KAPEND TSHOMBE GRAND LEADER DE LA CONFEDERATION NATIONALE KATANGAISE (CONAKAT) PROCLAMA L'INDEPENDANCE DU KATANGA SOUS L'APPELATION DE L'ETAT INDEPENDANT DU KATANGA

9° LE 13 SEPTEMBRE 1962, LES FORCES ONUSIENNES SOUS PRETEXTE DE VENIR AU KATANGA POUR MAINTENIR LA PAIX DECLANCHERENT LA GUERRE CONTRE L'ETAT INDEPENDANT DU KATANGA. ILS FURENT BATTUS EN RETRAITE AU VILLAGE NGUBA PAR LA JEUNE ARMEE KATANGAISE (GENDARMERIE DU KATANGA) CE QUI PRECIPITA U THANT SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU DE SIGNER LE CESSEZ-LE-FEU AVEC LE GOUVERNEMENT DE L'ETAT INDEPENDANT DU KATANGA REPRESENTE PAR SON PRESIDENT MOÏSE KAPEND TSHOMBE. DONT LE CLOSE DE PARTAGE DES REVENUS 50% POUR LE KATANGA ET 50% POUR LE CONGO DEMEURE LETTRE MORTE JUSQU'A NOS JOURS,

10° 1967; 1976; 1978, l'armée de résistance katangaise ENTRAIT POUR RECRUTER LES ELEMENTS POUR RENFORCER ET RENOUVELLER LES REVENDICATIONS.

11° LE 11 JUILLET 2008, LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON APRES SES DEMARCHES AU KATANGA ET EN ZAMBIE AUPRES DES MISSIONS DIPLOMATIQUES, AVAIT CONDUIT LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES DES REPRESENTANTS DES TRIBUS ORIGINAIRES DU KATANGA AUPRES DE LA MONUC / KATANGA A LUBUMBASHI (ELISABETHVILLE). IL FUT INTERVIEWE PENDANT PLUS D'UNE HEURE PAR LE JOURNALISTE DE RADIO OKAPI SUR DEMANDE DE MADAME ASSISTANTE DU REPRESENTANT EMPECHE. UN MEMO A L'ATTENTION DE SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU BANKIMOON. APRES CES MANIFESTATIONS, LE REVEREND MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON FONDA LE GRAND MOUVEMENT POLITIQUE DES AUTOCHTONES KATANGAIS S'REFERANT L'INDEPENDANCE DU KATANGA DE 1960 ET L'APPELATION DE LA REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA (RFMK) QUI AVEC L'ODK (ORGANISATION DEMOCRATIQUE KATANGAISE) DE MONSIEUR KAZAD MUKENG MONO HENRI FORMERENT L'ALLIANCE DES MOUVEMENTS POUR L'INDEPENDANCE DU KATANGA EN SIGLE AMIKAT EN 1995. LE DOSSIER COMPLET FUT ENVOYE AU ROYAUME DE BELGIQUE AVEC L'OEUVRE D'ART CADEAU (MALETTE ROYALE « NSAPU YA WANT »), PAR UNE LETTRE NOUS REMISE PAR M. JOSEPH SMITH, CONSUL GENERAL BELGE A LUBUMBASHI EN 1998, LE MARCHAL DU PALAIS ROYAL AVAIT LOUE NOTRE INITIATIVE.

- 4 -

12° IMMEDIATEMENT APRES LES MANIFESTATIONS AUPRES DE LA MONUC LE REVEREND MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON FONDA CORAK (COORDINATION D'ORGANISATION DU REFERENDUM D'AUTODETERMINATION DU KATANGA), RELANCANT AINSI LA DOCTRINE DU MULTIRACIALISME DU KATANGA. CORAK A DEJA RENCONTRE BEAUCOUP DE DELEGATIONS OU LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON AVAIT LONGUEMENT PARLE DE L'HISTOIRE POLITIQUE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA (RFMK). LES STATUTS DE CORAK ET L'OEUVRE D'ART CADEAU FURENT DEPOSES A LA MONUC KATANGA LUBUMBASHI (ELISABETHVILLE) POUR TRANSMISSION AU SECRETAIRE GENERAL DE L'ONU BANKIMOON LE 29 SEPTEMBRE 2008.

13° NOUS AVONS RENCONTRE LES DELEGATIONS SUIVANTES:

a) LE 18 JUIN 2009, DELEGATION CONDUITE PAR M. TOURE ET M. TONKOANO RESPECTIVEMENT DE DROIT DE L'HOMME DE LA MONUSCO ET REPRESENTANT DE LA MONUC AVEC LA DELEGATION DE CORAK CONDUITE PAR LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON, PRESIDENT DE LA RFMK FONDATEUR DE CORAK. C'ETAIT DANS LA SALLE DE REUNION DE MONUC OU LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON PARLA PENDANT TROIS DE TEMPS

b) LE 11 DECEMBRE 2009, DELEGATION DES JOURNALISTES CAMEROUNAIS BELGE CONDUITE PAR M. IVEN AUGUSTIN JAN AVEC LA DELEGATION DE CORAK CONDUITE PAR LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON, PRESIDENT DE LA RFMK FONDATEUR DE CORAK QUI PARLA PENDANT DEUX HEURES DE TEMPS. C'ETAIT A LA COMMUNE RUASHI CHEZ UN MEMBRE DE CORAK.

c) LE 22 ET 23 NOVEMBRE 2010, DELEGATION DE LA MONUSCO CONDUITE PAR M. KOMI ACKPALU, CHEF POLITIQUE DE LA MONUSCO AVEC LA DELEGATION DE CORAK CONDUITE PAR LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON, PRESIDENT DE LA RFMK FONDATEUR DE CORAK OU IL PARLA PENDANT CINQUANTE CINQ MINUTES ET PENDANT UNE HEURE VINGTS MINUTES. C'ETAIT AU BUREAU DE CHEF POLITIQUE DE LA MONUSCO.

d) LE 06 AVRIL 2011, MONSIEUR FABRICE, SECRETAIRE DE L'AMBASSADE DE FRANCE. LA DELEGATION DE CORAK ETAIT CONDUITE PAR LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON, PRESIDENT DE LA RFMK FONDATEUR DE CORAK. LA RENCONTRE DURA UNE HEURE TRENTE MINUTES. C'ETAIT AU HALL DE L'ETOILE.

e) LE 20 JUILLET 2011, DELEGATION DE LA MONUSCO CONDUITE PAR M. KOMI ACKPALU, CHEF POLITIQUE DE LA MONUSCO. LA DELEGATION DE CORAK ETAIT CONDUITE PAR LE REV. MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON, PRESIDENT DE LA RFMK FONDATEUR DE CORAK. LA RENCONTRE DURA UNE HEURE QUARANTE MINUTES. C'ETAIT DANS LA SALLE DE LA REUNION DE LA MONUSCO.

14° NOUS AVONS DEJA ABONDAMENT ECRIT. NOTRE INDEPENDANCE ET SOUVERAINETE EST ACQUISE. CAR NOUS AVONS REMPLIS LES ATTRIBUTS D'UN ETAT INDEPENDANT: DRAPEAU, HYMNE, CONSTITUTION, MONNAIE, GOUVERNEMENT, PARLEMENT, L'ARMEE ETC. LA RD. CONGO NOUS OCCUPE ILLEGALEMENT SOUS FORME DU BANDITISME DE CE FAIT NOUS COMMENCONS A PERDRE PATIENCE. ALORS NOUS RISQUONS D'EMPRUNTER LA VOIE DE LA VENGEANCE ET DE GUERRE SAUVAGE AU CAS OÙ CES SOLDATS

-5-

ETRANGER
~~[illegible]~~ VIENNENT ENCORE AVEC LES MANOEUVRE DE VOULOIR NOUS ATTACHER A LA R.D.CONGO. A CE MOMENT LA LES TIGRES KATANGAIS ET TOUS LES AUTOCHTONES CHOISIRONT LA GUERRE SANS TENIR COMPTE DE QUELQUIUN NI DE QUELQUE CHOSE LE PRESIDENT ILLEGITIME IPOLYTHE KANAMBE ALIAS JOSEF KABILA KABANGE ET LES PAYS QUI VIENNENT SONT L'ETIQUETTE L'ONU SERONT RESPONSABLES.

QUE VIVE L'ONU POUR LA PAIX DU PEUPLE KATANGAIS!

QUE VIVE LA REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA (RFMK)!

POUR LE BUREAU POLITIQUE DE CORAK

Fait à Elisabethville, le 01 JUILLET 2013

1- RENI MATUKA MUNANA TSHITSHI SIMON, PRESIDENT DE LA RFMK FONDATEUR DE CORAK

2- M. KAPEND NTAND MWAKU, VICE-SECRETAIRE MONDIAL, DELEGUE DES MEMBRES EFFECTIFS DE CORAK ET MINISTRE DE TITRE FONCIER, CADASTRES, URBANISME ET HABITAT DE LA RFMK

3- M. KAPEND M. GUY, PRESIDENT INTERNATIONAL MULTIRACIAL D'AIDE A LA JEUNESSE (CIMAJ) ET MEMBRE EFFECTIF DE CORAK, VICE-MINISTRE DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION DE LA RFMK

4- M. MUKALENG K. ATHANANSE, DELEGUE DES ANSIDIU DE LA PRESIDENCE DE LA RFMK

5- M. KABWIK CHIPEMB A TSHILEMB, MEMBRE EFFECTIF SUPPLIANT DE CORAK ET MINISTRE REGIONAL DU MULTIRACIALISME ET SURETE DE L'ETAT FEDERE MULTIRACIAL DU LUALABA, DIRECTEUR DU BUREAU POLITIQUE DE CORAK

6- M. KATAMBA NKINDA MOISE, MEMBRE EFFECTIF SUPPLIANT ET VICE-DIRECTEUR SECRETAIRE DU BUREAU POLITIQUE DE CORAK.

REPUBLIQUE FEDERALE MULTIRACIALE DU KATANGA

Annex 29

Kata Katanga attack in Lubumbashi, 29 October 2013 (photos by the Group of Experts)

At approximately 0300 on 29 October 2013, a group of around 40-50 Kata Katanga militants attacked the house of FARDC Military Police Lt. Col. John Kamangu in Lubumbashi. Kamangu lived in a house in front of a former FARDC arms depot in the industrial quarter of Lubumbashi. The Kata Katanga, who were armed with a few guns and many spears and machetes, immediately killed two FARDC guards at the house, and asked another for the whereabouts of Kamangu, who was in the house with his wife and two small children. Kamangu fired his AK-47 at the attackers, which forced them to retreat out of the house. A standoff ensued until approximately 0400, when an FARDC jeep arrived carrying three soldiers. The Kata Katanga shot at the vehicle, killing two of the soldiers. The Kata Katanga then cut off the head of one of the soldiers, and took it with them when they left the scene.

Not long after the FARDC jeep had arrived, a second group of Kata Katanga arrived in a Hiace van, like those commonly used for transport in Lubumbashi. According to Kamangu, these attackers knew the layout of the house and where he was likely hiding. They scattered gasoline through the broken windows at the front of the house and set it on fire. Kamangu helped his wife and children escape from the house, but he remained inside as it burned.

At 0440, a second group of FARDC soldiers arrived on the scene and engaged in a shootout with the Kata Katanga. During this shootout, a second car for the Kata Katanga arrived. When retreating, the Kata Katanga elements put their dead and wounded into the cars and departed. Other militants left on foot, and by 0520, the fight was over. Kamangu emerged from the house unscathed. Based on four military and political sources in Lubumbashi, including Kamangu, the Group considers that four FARDC soldiers were killed, eight FARDC soldiers were wounded in action, at least six Kata Katanga were killed, and that Kata Katanga seized three AK-47s from dead FARDC soldiers. In addition, the house inhabited by Kamangu and his family suffered extensive damage due to the fire and gunshots.

Kamangu and other military officials told the Group they believe Kamangu was targeted because since late 2012, he has had several run-ins with local supporters of Katanga's independence and Kata Katanga. Kamangu told the Group that in March 2013, he had arrested a Kata Katanga member who had sought to buy weapons from FARDC in Lubumbashi. The former arms depot behind Kamangu's house does not appear to have been a target of the Kata Katanga; indeed, FARDC soldiers stationed in the former depot told the Group only one Kata Katanga ventured back there – the rest remained in front of Kamangu's house.

Annex 30

FRPI militia at Aveba (photos provided by MONUSCO and an Aveba resident)

FRPI militia walk by displaced people outside the Aveba MONUSCO base, 28 Aug 2013.

A column of FRPI militia – some in civilian clothes –near the Aveba MONUSCO base.

MONUSCO deployed two APCs (one visible here) and flew a white flag to signal that it was protecting displaced people in front of the Aveba MONUSCO base.

Annex 31

Morgan (leader of Mai Mai Morgan) (photo provided to the Group by Congolese authorities)

Morgan (seated third from left, holding an AK-47) with unidentified men on 8 September 2013 at a gold mining site near Pangoy, Mambasa territory, Ituri District.

MONUSCO sources told the Group that Morgan's force is divided into three groups; one is under Morgan's command, the second under the command of Manu Mboko (see S/2013/433, para. 76), and the third under a man called "Jesus". In early December, MONUSCO reported that "Jesus" was shot dead by one of his own men while trying to prove to his followers that bullets could not harm him.

Annex 32

ADF leaders (photos provided by UN sources)

Jamil Mukulu, overall commander of ADF

MuhammedLuminsa (aka Katusa Mohamed), Director of Training for ADF

David Lukwago (aka Hood Lukwago, Swaibu), former ADF army commander

MuzamirKiribakiKasadha (aka AmisiKasadha), ADF deputy army commander

Elias Segujja (aka Fezza), an ADF military commander

Ahmed Mukwaya, an ADF brigade commander

Jamil Muzanganda, chief of the ADF armory

Annex 33

ADF attack on Nepalese MONUSCO patrol, 14 July 2013 (photos provided by MONUSCO)

At approximately 1100 on 14 July, ADF ambushed a Nepalese MONUSCO patrol on the Mbau-Kamango road. The NEPBATT troops were part of the Bhairabidal Battalion of the Nepalese Army, based at Beni. The patrol consisted of one soft-top Toyota Land Cruiser pickup truck (the lead vehicle), and one armored personnel carrier (APC) (the trailing vehicle). The attack took place just three days after the 11 July attack at Kamango, but FARDC had declared the road open and safe.

At the site of the ambush, approximately 25 km east of Mbau, the attackers opened fire on both vehicles from atop a slope on the north side of the road; the slope continued downhill on the south side of the road. The attackers were using AK-47s and hit both vehicles. Both vehicles tactically reversed, but the pick-up went off the road. Amidst fire from ADF, Nepalese soldiers hooked the APC up to the pick-up, and pulled the stuck vehicle back onto the road. Both vehicles continued to reverse, as the road was too narrow to turn around. After the pick-up went off the road a second time, the soldiers in the pick-up abandoned the vehicle and entered the back of the APC. The APC continued to reverse for another 2 km but became stuck on an uphill slope on a bend in the road (see picture below).

At 1120, a rescue force in 3 NEPBATT APCs was dispatched from Beni. These vehicles reached the site of the stranded APC at 1150. The ADF attackers reached the site of the stranded APC on foot and opened fire on the rescue APCs, hitting two of them. NEPBATT returned fire. The rescue team succeeded in extracting the soldiers from the stranded APC, and withdrew from the site. Three NEPBATT soldiers were injured: one by a bullet wound in the shoulder; one by a bullet wound in the hand; and one with a back injury from a fall during the escape.

A NEPBATT MONUSCO vehicle that helped to rescue the NEPBATT soldiers ambushed by ADF. The vehicle suffered bullet damage.

MONUSCO also dispatched two South African attack helicopters from Goma, which arrived at Mavivi (Beni) airport at 1630 on 14 July. The helicopters flew to the site and saw the APC burning at 1730 (photo below). They returned to Mavivi at 1800.

The NEPBATT armored personnel carrier that had to be abandoned during the attack by ADF elements. A thin plume of smoke is visible rising from the vehicle.

On 15 July at 0900, the two attack helicopters flew back to the ambush area with an Mi-8 helicopter to conduct reconnaissance. As they flew over the site, presumed ADF elements shot at the helicopters, hitting both attack helicopters. One bullet hit the side of one helicopter (UNO-883) on the tire cover, and the second helicopter (UNO-881) was shot in its left wing. Both helicopters landed safely back at Beni.

The bullet hole in the tire cover of helicopter UNO-883 (left), and in the left wing of helicopter UNO-881 (right).

Annex 34

Kamango (all images by the Group of Experts)

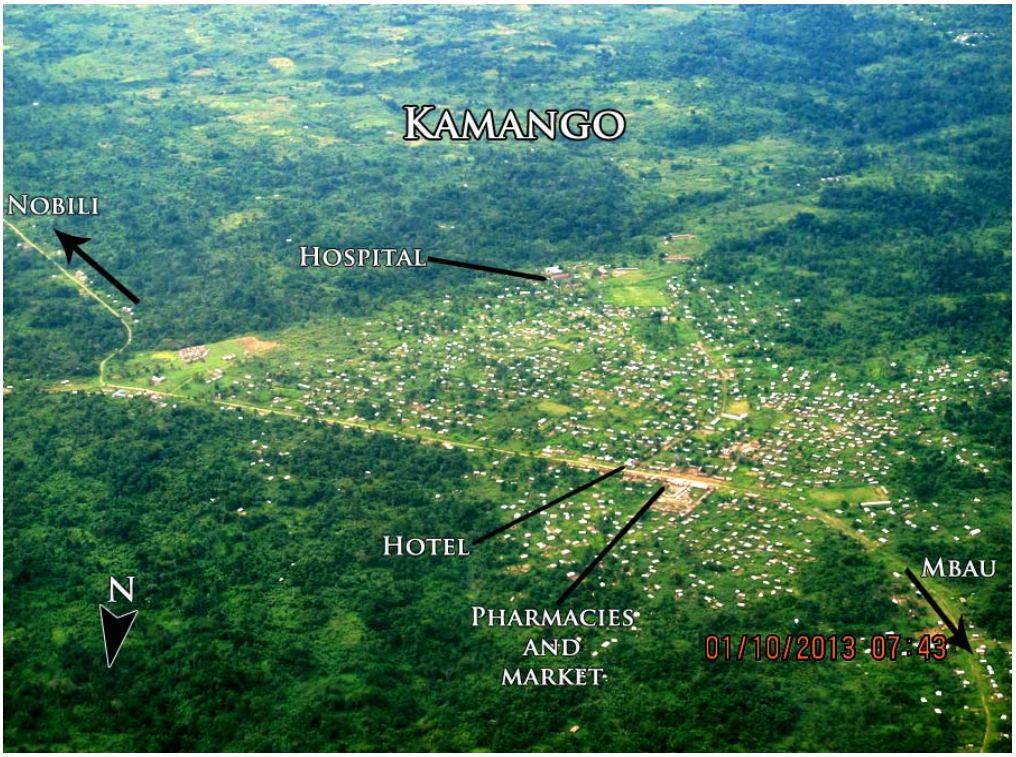

Aerial view of Kamango (North 0 39.943, East 29 52.748 – at the Hotel) with key sites identified.

Hotel Muyayo, where MSF staff stayed prior to their abduction.

Kamango Hospital.

Hospital pharmacy.

Hospital laboratory.

Operating room.

Equipment and supply storage in the operating room.

Discarded boxes and unwanted pills mark the site between hospital buildings where ADF piled medicines prior to taking them away in two cars.

Looted Manzo Phar pharmacy, near the market.

Annex 35

ADF ambush instructions, recovered at Kamango, July 2013 (provided by Congolese authorities; translation by private contractor)

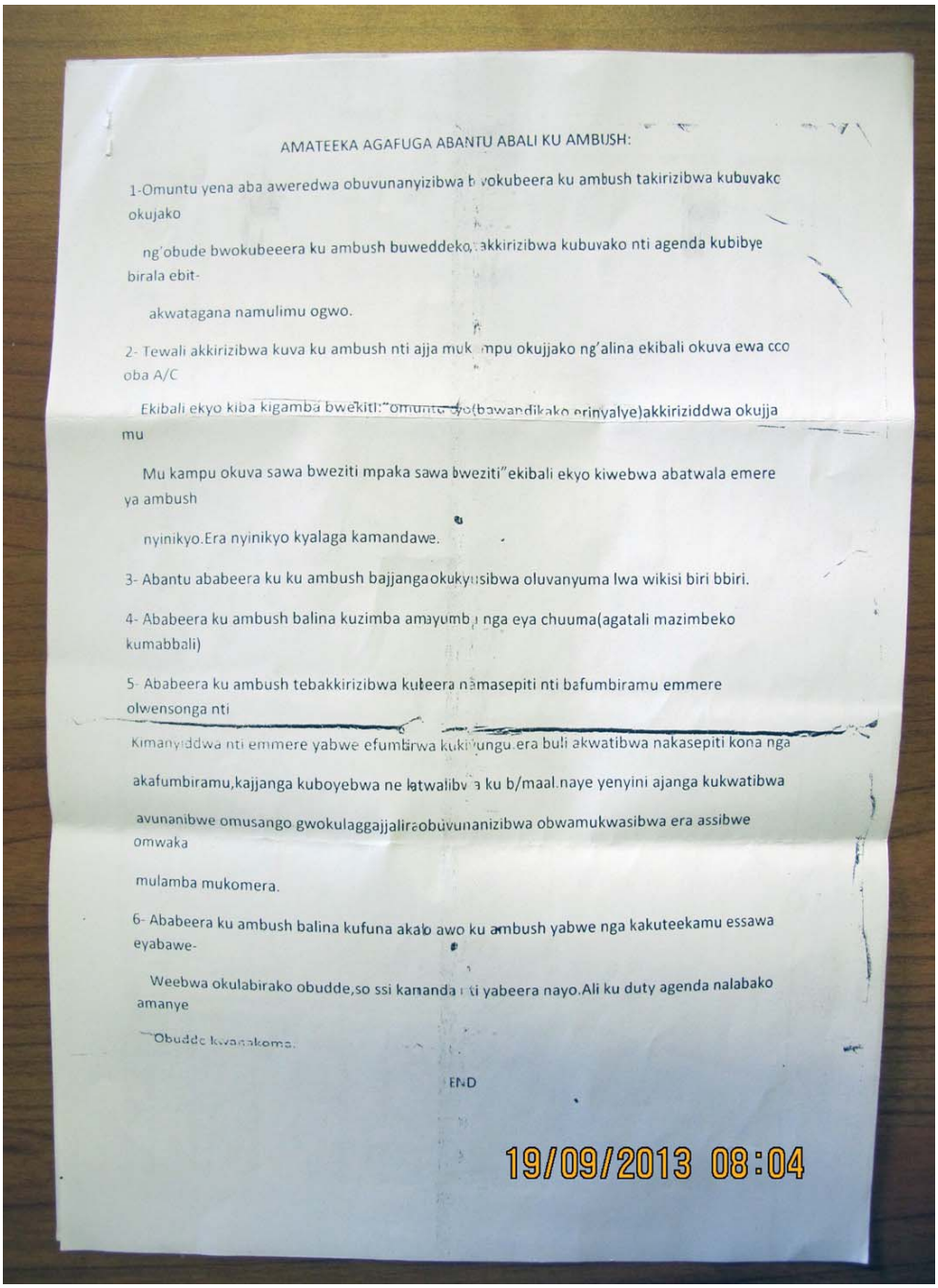

AMATEEKA AGAFUGA ABANTU ABALI KU AMBUSH:

1-Omuntu yena aba aweredwa obuvunanyizibwa bwokubeera ku ambush takirizibwa kubuvako okujako

ng'obude bwokubeeera ku ambush buweddeko, akkirizibwa kubuvako nti agenda kubibye birala ebit-

akwatagana namulimu ogwo.

2- Tewali akkirizibwa kuva ku ambush nti ajja mukampu okujjako ng'alina ekibali okuva ewa coo oba A/C

Ekibali ekyo kiba kigamba bwekiti:"omuntu ayo(bawandikako erinyalye)akkiriziddwa okujja mu

Mu kampu okuva sawa bweziti mpaka sawa bweziti"ekibali ekyo kiwebwa abatwala emere ya ambush

nyinikyo.Era nyinikyo kyalaga kamandawe.

3- Abantu ababeera ku ku ambush bajjanga okukyusibwa oluvanyuma lwa wikisi biri bbiri.

4- Ababeera ku ambush balina kuzimba amayumba nga eya chuuma(agatali mazimbeko kumabbali)

5- Ababeera ku ambush tebakkirizibwa kubeera namasepiti nti bafumbiramu emmere olwensonga nti

Kimanyiddwa nti emmere yabwe efumbirwa kukiyungu.era buli akwatibwa nakasepiti kona nga

akafumbiramu,kajjanga kuboyebwa ne katwalibwa ku b/maal.naye yenyini ajanga kukwatibwa

avunanibwe omusango gwokulaggajjalira obuvunanizibwa obwamukwasibwa era assibwe omwaka

mulamba mukomera.

6- Ababeera ku ambush balina kufuna akalo awo ku ambush yabwe nga kakuteekamu essawa eyabawe-

Weebwa okulabirako obudde,so ssi kananda nti yabeera nayo.Ali ku duty agenda nalabako amanye

Obudde kwanakoma.

END

19/09/2013 08:04

Translation from Luganda:

RULES THAT GOVERN PEOPLE DESIGNATED TO MAN THE AMBUSH:

1. Whoever has been designated to man the ambush is not allowed to abandon that responsibility to tend to personal matters until his designated time has expired.
2. Nobody should abandon his ambush duty to go to the camp unless that person has been written authorization from the CCO or A/C. That authorization will state as follows: “This person (name specified) has been authorized to come to the camp from [specified time] until [specified time].” That authorized person presents the written authorization to the ambush food carriers. Likewise, the authorized person presents the same authorization to his commander.
3. Those designated to man the ambush shall be rotated every two weeks.
4. Those designated to man the ambush shall be responsible for building shelters (the shelters shall only have a roof – no wall).
5. Those designated to man the ambush are prohibited from having cooking pots. It is established that their meals are prepared in the kitchen, and whoever is found with cooking pots making meals; shall have the pots confiscated and taken to the b/maal; he shall be arrested and charged with a case of neglecting the responsibility entrusted with him; and shall be jailed for one year.
6. Those designated with manning the ambush are required to find a place near their location where to keep the watch/clock that was given to them so that they can to tell the time; the watch/clock should not be kept with their commander. Whoever is on duty should check the watch/clock to know when they will be relieved.

Annex 36

ADF transfer orders recovered at Kamango, July 2013 (document provided by Congolese authorities; translated from Luganda by a private contractor)

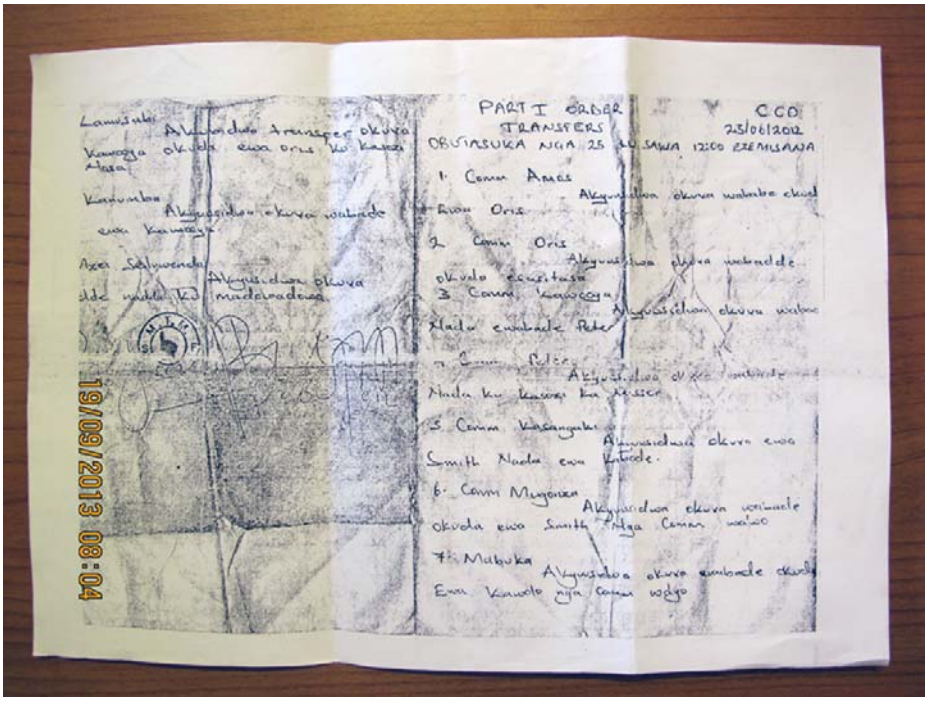

Pages 1 (right) and 4 (left) of transfer orders, dated 23 June 2012, which were recovered at Kamango after ADF vacated the town, on 12 July 2013.

Close-up of the stamp appearing on page 4 of the above document. The Group believes M.T.M. stands for MadinatTawheedMuwaheedina, which is the name of ADF's main camp. The raised finger is an Islamic symbol signifying "oneness with God." The Group was not able to determine the meaning of the "S" and "F" on the sides of the stamp, or to ascertain the letters at the bottom of the stamp.

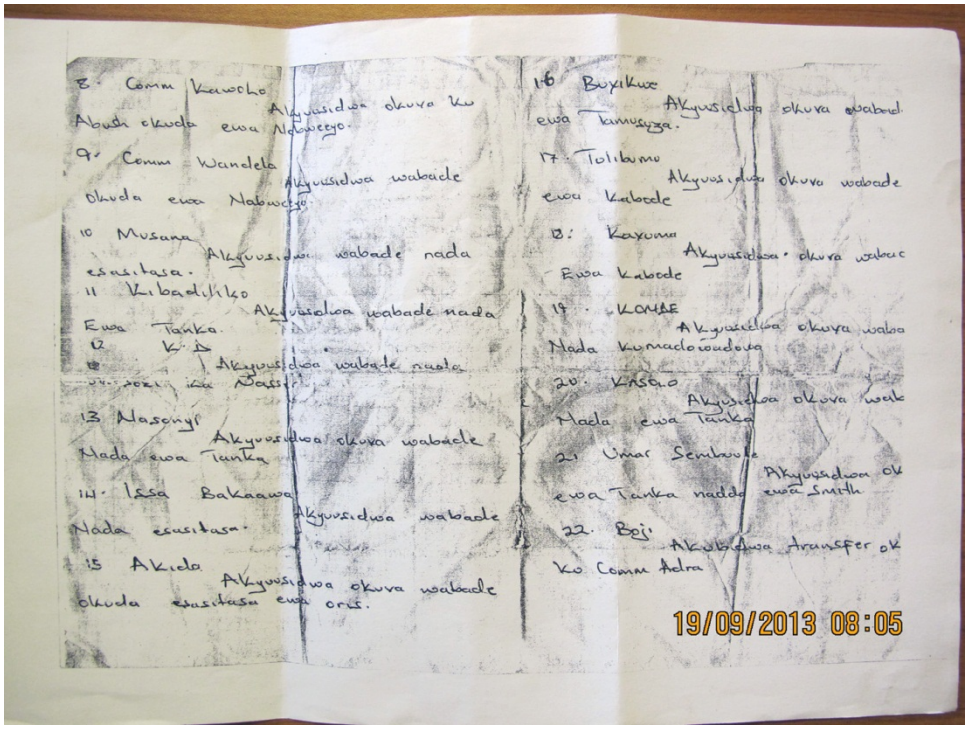

Pages 2 (left) and 3 (right) of the transfer orders.

Translation of above documents from Luganda to English:

CCO
23/06/2012

PART I ORDER
TRANSFERS

EFFECTIVE 25 JUNE 12.00 NOON:

1. Comm. Amos has been transferred from where he was to where Oris was
2. Comm. Oris has been transferred from where he was to Esasitasa
3. Comm. Kawoya has been transferred from where he was to where Peter was
4. Comm. Peter has been transferred from where he was to Nasser hill
5. Comm. Kasangaki has been transferred from Smith's to Kabode's
6. Comm. Mugonza has been transferred from where he was to where Smith was, he is the new commander
7. Mabuka has been transferred from where he was to Kawolo, he is the new commander
8. Comm. Kawolo has been transferred from Abudi to Nabweeyo's
9. Comm. Wandela has been transferred from where he was to Nabweyo's
10. Musana has been transferred from where he was to Esasitasa
11. Kibadiliko has been transferred from where he was to Tanka's
12. K.D has been transferred from where he was to Nasser hill

13. Nasonyi has been transferred from where he was to Tanka's
14. IssaBakaawa has been transferred from where he was to Esasitasa
15. Akida has been transferred from where he was to Esasitasa – Oris' place/station
16. Buyikwe has been transferred from where he was to Tamusuza's
17. Kavuma has been transferred from where he was to Kabode's
18. Konde has been transferred from where he was to Madowadowa
19. Kasolo has been transferred from where he was to Tanka's
20. Umar Sembuule has been transferred from Tanka's to Smith's
21. Boji has been transferred to Comm. Adra.
22. Lamusubi has been transferred from Kawoya to where Oris was on Nasser Hill
23. Kanumba has been transferred from Kawoya's place where he was
24. Alex Seluwenda has been transferred from where he was to Madowadowa

Annex 37

ADF examination recovered at Kamango, July 2013 (provided by Congolese authorities; translations by private contractor and United Nations)

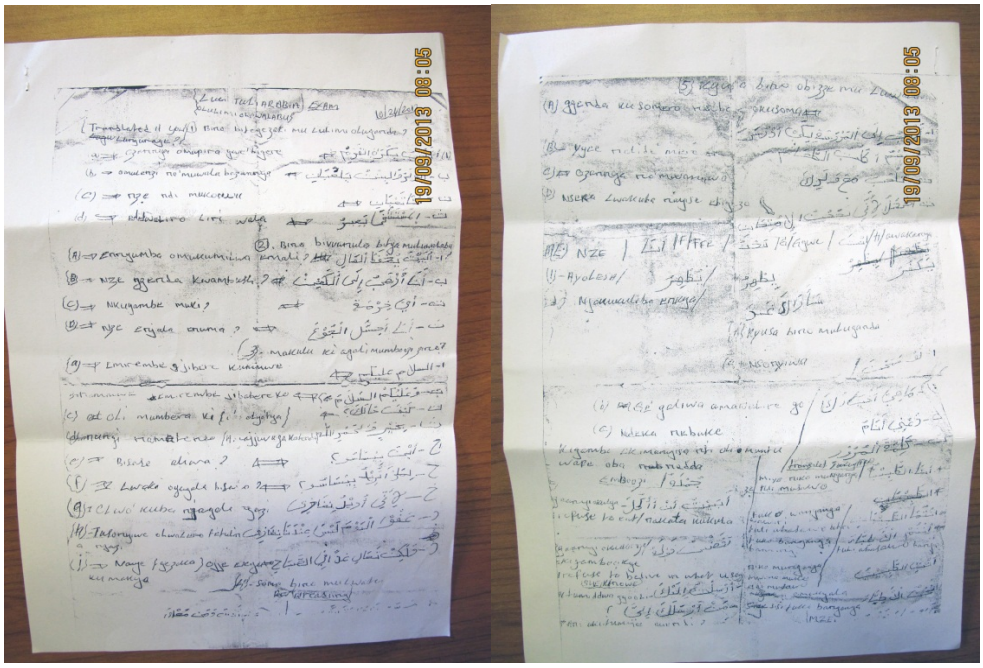

Page one (left) and two (right) of an examination dated 24 October 2013.

Translation of the Luganda

PAGE 1

Lugi We are in Arabia
Arabic Language

1. What do the following mean in Luganda language?
   a. You play football
   b. A boy and a girl are playing
   c. I am tired
   d. The hospital is far

2. Translate the following in Arabic
   a. A building where money is kept
   b. I am going on an ambush
   c. How can I help you?
   d. I am hungry

3. What do the following mean?
   a. Peace be with you [plural]
   b. And also with you [plural]
   c. What is your condition? [How are you?]
   d. Good with blessings (illegible word) God
   e. Where is Bisase?

f. Why do you want Bisase?
g. Because I want gazi
h. Sorry we do not have gazi today
i. Try to come tomorrow morning

4. Read the following in Arabic
wreading [sic]

PAGE 2

5. Translate the following into Arabic
a. Go to school sir and learn
b. [writing is illegible]
c. You are playing with your child
d. I am laughing because I passed the exams
e. I, WE, YOU [singular]
f. He/she is displaying
g. I will see you tomorrow

6. Translate the following to Luganda
a. Pardon me/Forgive me
b. What is your news?
c. Let me sleep

7. Which words mean that you are one of us, or not one of us?
a. I refuse to eat
b. I refuse to believe in what you say
c. I have been sent to you
d. Who has sent you to me?
e. I am a doctor
f. We are two doctors
g. I am a female doctor

Translate the following into Arabic:
1. Sir, go to school and learn
2. Yes I have brought food
3. You are playing with your child
4. I am laughing because I passed the exams
5. ME / WE / YOU (singular) / HE [OR SHE] IS OPPOSING / HE [OR SHE] IS DISPLAYING
6. I will see you tomorrow

Translate the following into Luganda
1. I am sorry (pardon me)
2. Where is your news
3. Let me sleep

Which words mean that you are one of us, or not one of us?
a. I refuse to eat
b. I refuse to believe in what you say
c. I have been sent to you
d. Who has sent you to me?
e. I am a doctor
f. We are two doctors
g. I am a female doctor

Translation of the Arabic

PAGE 1

Question 1

(a) You play with the football.
Translator's note: The first part of this phrase was covered up by the time stamp on the image. It could also possibly be, "I play with the football".

(b) The boy and the girl are playing.
Translator's note: Accurate in meaning and makes correct use of the dual form.

(c) I am tired.

(d) The hospital is far.
Translator's note: The masculine form of the adjective is given when it should be the feminine.

Question 2

(a) The house kept the money.

(b) I am going to the ambush.

(c) May I help you?
Translator's note: The expression used is a colloquial one.

(d) I feel hunger.
Translator's note: It seems that the examinee attached part of the definite article "al", which affixed to the next word, to the end of the verb "ahissu", thereby making the conjugation incorrect. The examinee also did not include the required preposition.

Question 3

(a) Peace be with you.
Translator's note: The form given is the correct form for addressing both individuals and groups.

(b) And also with you.
Translator's note: The form given is the correct form for addressing both individuals and groups.

(c) How are you?

(d) I am well, praise be to God.
Translator's note: Incorrect diacritics are used with the word "hamd" (praise) and a required preposition is not affixed to the word "Allah" (God).

(e) Where is Bisasu?

(f) Why do you want Bisasu?
Translator's note: Without the question in English, it would have been impossible to decipher the handwriting for this answer.

(g) Because I want naghazi.
Translator's note: Same as above.

(h) I am sorry, we have no naghazi today.

(i) But come tomorrow morning.

PAGE 2

Question 5

(a) I go to school in order to study.
Translator's note: The first part of this phrase was covered up by the time stamp on the image.

(b) Yes, I like food.

Translator's note: This is my best guess. The writing is practically illegible.

(c) You play with your child.

(d) I am laughing because I passed the exam.
Translator's note: The required preposition "fi" (in the) is missing in the Arabic.

(e) You (*masculine singular*), we, I (*masculine singular*).

(f) He blasphemes, he appears/displays (*masculine singular*), he appears/displays (*masculine singular*).
Translator's note: The first instance of "he appears/displays" in the Arabic is incorrectly vowelized.

(g) I will see you tomorrow.
Translator's note: The word "tomorrow" in the Arabic is incorrectly vowelized.

Question 6

(a) Pardon me.

(b) What are your news?

(c) Let me sleep.

Question 7

[right-hand column]

(a) I am the doctor.

(b) You (*feminine dual*) are the doctors (*feminine plural*).
Translator's note: The word "doctors" in the Arabic is not in the correct form. It should be in the feminine dual.

(c) You (*plural*) are the doctors.

(d) You (*feminine singular*) are the doctor (*masculine singular*).

(e) We are the doctors.

[left-hand column]

(f) Sentence.

(g) I want [?] to eat.
Translator's note: I am not sure which verb is being used here. If it is in fact the verb "to want", then the examinee used a colloquial verb. Otherwise, I do not recognize the word. In addition, "to eat" is misspelled.

(h) I refused [illegible].

(i) I have been sent to you.

(j) Who has sent you to me?

Annex 38

FDLR leaders (UN sources)

Overall military commander of FDLR, “Maj. Gen.” SylvestreMudacumura.

First FDLR Division Commander “General” PacifiqueNtawunguka, aka Omega.

Annex 39
FDLR press release, November 2013

FDLR press release requesting the DRC Government to not use force, and to prioritize negotiations, 12 November 2013.

- FDLR -
FORCES DEMOCRATIQUES DE LIBERATION DU RWANDA
DEMOCRATIC LIBERATION FORCES OF RWANDA
URUGAGA RUHARANIRA DEMOKARASI NO KUBOHOZA U RWANDA
Homepage: www.fdlr.org

PRESS RELEASE NR. 001/SE/NOVEMBER/2013 OF THE FDLR

The Democratic Forces for the Liberation of Rwanda (FDLR) is an opposition politico – military Movement, to Kigali's Rwanda Patriotic Front (RPF) political regime. FDLR works for justice, peace, genuine reconciliation and socio – economic development of Rwandan people.

FDLR is an answer to oppressed Rwandan people that have been marginalised and excluded from the Rwandan citizenry, and consequently have made a coalition as both to defend and protect themselves against RPF – INKOTANYI regime which has been endeavouring to exterminate them.

FDLR has both the duty and moral obligation of fighting for both refugee rights and protection of thousands of Rwandans, survivors of unprecedented and vile killings perpetrated by Rwandan Patriotic Army (RPA – armed wing of RPF then) since the 01st October 1990 up to date, both inside and outside Rwanda. Hence FDLR elements are freedom fighters.

FDLR has been supporting (and will always do) up to date each single initiative intended to seek a long – lasting and negotiated political solution to complex and problematic conflicts within the African Great Lakes Region in general and in Rwanda in particular.

FDLR has never spared any effort in the process of searching and finding a long – lasting and pacific solution within the African Great Lakes Region, among others by means of quartering its 2500 of its troops in Kamina Military base (Democratic Republic of the Congo – DRC) in 2001 and the destruction of their respective weaponries in 2002, which effort was crowned by the attack and death of some of its combatants as well as the forced repatriation of others.

On one hand, FDLR's commitment of converting the armed struggle into a political struggle as agreed in Rome in March 2005 failed as result of lack of appointing an international committee which would have had a mandate to monitor and evaluate the implementation of the Rome agreement in question; and sporadic armed attacks perpetrated against FDLR on the other hand.

Other ghosts of solutions had been recommended by the international community but without any outcomes. Of such, were for instance:

· The Regional Conference on Peace within the African Great Lakes Region in December 2004, in Dar – es – Salaam, which strongly suggested that all involved States had to resolve their respective internal conflicts by peaceful means.

· The United Nations (UN) Security Council recommends the diplomatic and political approach as to put an end to the state of insecurity which has been ravaging the east of DRC; now Rwanda and this UN entity are in too good terms to abide by this recommendation.

· The plenary congress of Spanish Parliament, gathered on 31st May 2007, had not only explicitly expressed their support to the process of Rwandan dialogue, but also has urged the European and Spanish authorities to support the initiative.

· DRC's Members of Parliament from North Kivu, while addressing the UN Security Council delegation in Kinshasa, have strongly recommended that Kigali regime be put under high pressure as to compel it to sit around a political dialogue table with its armed and non – armed opposition.

· Likewise, at the 21st Summit of the African Union, in Addis - Ababa, on the 26th May 2013, His Excellency the President of Tanzania brought up a very wise and constructive idea, namely opening a dialogue between Rwanda and FDLR, in view to finding a pacific and long – lasting political solution, within the African great Lakes Region at large and in Rwanda in particular. While waiting for the materialisation of this noble suggestion in question, by whom it may concern, FDLR has humbly saluted the idea and explicitly expressed their heartfelt gratitude towards the author thereof.

FDLR has ever had any intention whatsoever (and will never have any) of leading a war against DRC's government, neither against DRC citizens, whom it considers its own brothers.

It's worth it recalling that Rwandan refugees, survivors of massacres perpetrated by RPF – INKOTANYI against them have been in good and smooth relationship with their DRC hosts up to date.

If those Rwandan refugees are still scattered within the dense forests of the eastern DRC and are not yet willing to go back to their motherland, it is because of the total insecurity and the abuse of human rights such as the suppression of ethnical self- identity (which is an utopian policy since ethnical membership is a natural phenomenon); killings; kidnappings; unfair justice system; arbitrary imprisonments; incarceration of opposition political parties' leaders; the non – respect of the rights and liberties of the human person (lack of right of expression and political opinion; lack of political democracy as opposition political parties are denied the right to register; impoverishment of grass roots population; social inequalities; etc.) perpetrated by President Paul KAGAME's regime, which has been on power in Rwanda, up to date.

FDLR reiterates again and requests from the International Community in general and from the UN Intervention Forces in support of DRC's Armed Forces (FARDC) and from the DRC government, not to use forces, but rather prioritise the pacific and negotiated political means; reason for which FDLR advocates a dialogue with the government of Kigali, to be facilitated by the African Union. The political dialogue between Kigali's government and FDLR is the only way to reach a long lasting peace in Rwanda in particular and in the African Great Lakes Region in general.

FDLR would love to convey its heartfelt gratitude to all stakeholders who are directly or indirectly involved within the process of seeking and reaching long – lasting peace within the east of DRC.

Masisi, the 12th November 2013

Sincerely,

Colonel Wilson IRATEGEKA

For FDLR

Executive Secretary, ad interim

Telephone: +24 381 145 2213 Email:fdlrsrt@gmail.com

or humura 2020@gmail,com

Annex 40

FaustinMurego and Joseph Nzabonimpa(provided to the Group of Experts by the Government of Rwanda, 30 September 2013)

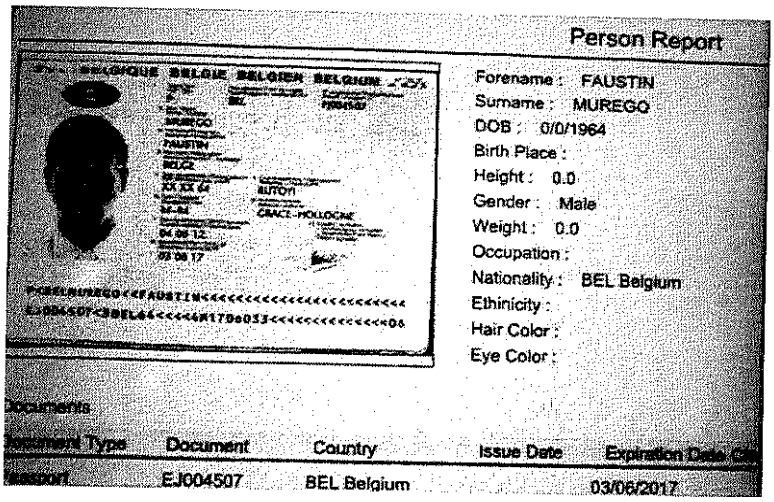

Copy of the identification document of FaustinMurego.

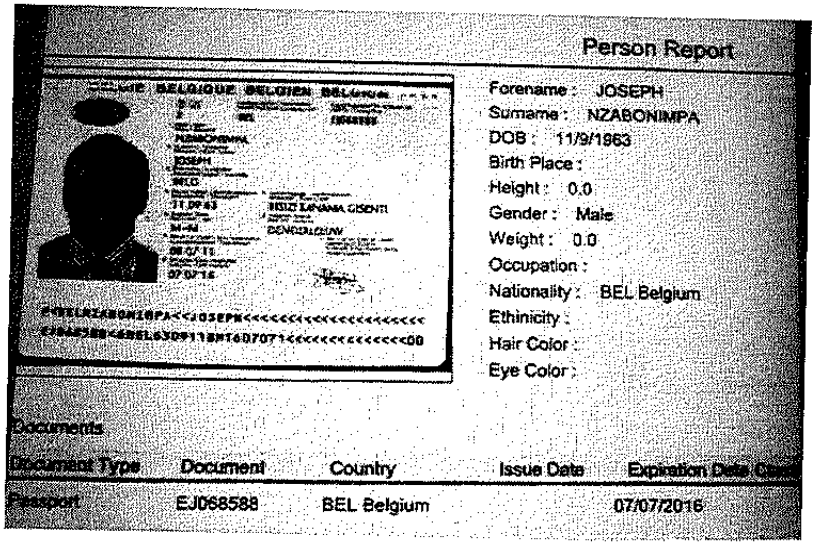

Copy of the identification document of Joseph Nzabonimpa.

Annex 41

Meeting notes dated 31 January 2013 and signed in Dar Es Salaam by "Gen." DeogratiasNzeyimana alias Bigaruka and regarding the demobilization of child soldiers

PROCES VERBAL

Le 31 janvier deux mille treize à 15 heures, à Dar es Salaam a eu lieu une réunion pour étudier le thème « enfants associés aux forces armés et aux groupes armés », ici appelé « enfants soldats ».

Les participants étaient : Mme Milfrid Tonheim, Mr. Kåre Lode, Mr. Faustin Murego, Mr. Joseph Nzabonimpa, Mgr Bulambo Lembelembe Josué, Maître Dieudonné Kyalangalilwa, le Général Déogratias, Commandant Second des FOCA/FDLR.

Mr. Kåre Lode du Centre pour la Communication Interculturelle (SIK) en Norvège a présidé la réunion.

La réunion a été ouverte par une prière. Ensuite Mme Milfrid Tonheim a fait une présentation surtout basée sur les Principes de Paris de 2007 sur les enfants soldats avec référence aussi au Chartre africaine des droits et du bien-être de l'enfant. Elle a appliqué ces documents à la situation à la RDC qu'elle connaît bien, car elle est consultante depuis 2008 à un grand projet décentralisé de réinsertion des enfants soldats au Nord Kivu et au Sud Kivu. Elle a dirigé un projet de recherche conjoint entre le SIK, l'Université Evangélique en Afrique et l'Université Officielle de Bukavu, les deux sis à Bukavu en RDC, sur « la réinsertion des enfants soldats, surtout les filles ». Le résultat sera publié dans quelques mois à l'Editions Harmattan à Paris.

Elle a souligné que dans toutes les situations le bien être de l'enfant prime sur toutes autres considérations. L'enfant a le droit de vivre avec ses parents, mais l'enfant a aussi un droit d'aller à l'école et avoir accès aux soins médicaux. Il y a aussi autres aspects à considérer. Le résultat de ce processus peut varier.

Le Commandant Second des FOCA/FDLR a invité Mme Milfrid Tonheim, Mr. Kåre Lode, Mr. Murego Faustin, à se rendre sur le terrain et à visiter différents sites pour évaluer la situation. Toute personne qui répond aux critères d'un enfant soldat peut quitter l'unité pour profiter à un programme de réinsertion, qui dans la mesure du possible, se fera à un lieu en RD Congo qui permet à l'enfant à vivre dans une famille.

L'équipe qu'elle dirige peut contenir deux enfants soldats, une fille et un garçon, qui a réussi le processus de réinsertion, interprète et autre personne ressource. Le nombre total ne doit pas dépasser six personnes.

Les enfants soldats dans l'équipe sont importants, surtout pour convaincre les filles qu'il est possible de reprendre une vie normale.

Il n'est pas possible de savoir d'avance combien d'enfants qui répondent aux critères d'un enfant soldat. Me Milfrid Tonheim et Mr. Kåre Lode s'engagent à chercher le financement de ce projet. Au Nord Kivu et au Sud Kivu, il y a du personnel expérimenté disponible pour prendre en charge au moins 1000 enfants, la grande majorité sont des hommes. Mme Milfrid doit faire des stages pour former quelques femmes pour ce travail.

Le Commandant Second des FOCA/FDLR propose que le processus commence à Goma aussi vite que possible, si possible déjà au mois d'avril et accepte d'assurer la sécurité de toute l'équipe engagée dans ce projet.

Fait à Dar es Salaam, le 31.01.2013

Général Déogratias,
Commandant Second des FOCA/FDLR

Kåre Lode
Chef d'équipe

Annex 42

Where Bigaruka stayed in Dar es Salaam (photo by the Group of Experts)

Reverend Christopher Mtikila's residence in Dar Es Salaam, Tanzania, where FDLR second in command Gen. DeogratiasNzeyimana, alias Bigaruka, stayed.

Annex 43

RUD leaders (photos provided by the UN)

Overall leader and commander of RUD, “General” Musare, aka Johnson Burasa. His real name is Jean Damascene Ndibabaye.

“Colonel” Jean-Michel Africa, second in command of RUD and its operations commander.

“Major” Bitanganya, chief adjutant of RUD.

Annex 44

LRA Security Incidents, January – November 2013

Table 1. Security Incidents, January – November 2013, Haut-Uele and Bas-Uele districts, Orientale Province, DRC

	Attributed to LRA			Attributed to Others		TOTAL	
Source	**OCHA**	**MONUSCO Military ***	**Invisible Children ****	**OCHA *****	**MONUSCO Military ***	**OCHA**	**MONUSCO Military ***
January	10	22	27	8	5	18	27
February	14	13	27	3	6	17	19
March	30	24	20	10	12	40	36
April	10	12	14	4	11	14	23
May	13	13	12	5	2	18	15
June	7	6	13	5	8	12	14
July	13	14	23	4	10	17	24
August	5	14	12	7	5	12	19
September	11	7	13	3	6	14	13
October	8	5	6	1	8	9	13
November	-	14	16	-	-	-	14
TOTAL	**121**	**144**	**183**	**50**	**73**	**171**	**217**
PERCENT OF TOTAL	**71%**	**64%**	**-**	**29%**	**36%**	**100%**	**100%**

*Includes input from U.S. AFRICOM. These figures include incidents deemed to have a "low", "medium", or "high" probability of having been committed by the LRA. In addition, they do not include LRA sightings or encounters. November data is through 18 November.
**Includes input from Invisible Children's radio network. These figures include incidents deemed to have a "low", "medium", or "high" probability of having been committed by the LRA. Invisible Children provided the Group with information only about presumed LRA incidents. The incidents include cases in which people escaped from the LRA; people were released by the LRA; people were attacked, abducted, and/or looted by the LRA; and LRA sightings or encounters. November data is through 19 November.
***OCHA – Others: Non-identified armed group – 33; FARDC – 2; Mbororo – 10; Garamba park rangers – 1 (against poachers).

Table 2. Nature of Presumed LRA Security Incidents, January – October 2013 (extracted from OCHA and MONUSCO Military reports)

Month	**Pillage** (number of incidents) (OCHA)	**Killed** (number of persons)		**Abducted** (number of persons)		**Wounded** (number of persons) (OCHA)	**Sightings or Encounters** (no pillaging, abductions, casualties) (OCHA)
		OCHA (military and civilians killed)	MONUSCO Military** (civilians killed)	OCHA*	MONUSCO Military** (held less than 48 hours)		
January	5	-	11	14	7	-	1
February	12	8	3	12	1	-	1
March	21	5	7	16	1	2	2
April	6	1	2	1	-	2	-
May	4	3	2	3	2	3	4
June	4	-	-	3	1	-	1
July	8	-	-	15	-	-	3
August	4	-	-	-	-	1	-

September	5	-	-	5	-	3	2
October	5	-	1	4	-	-	3
TOTAL	**74**	**17**	**26**	**9**	**12**	**11**	**17**

*According to OCHA and other United Nations' sources, as well as local leaders in Dungu, most of the abducted are taken to carry looted goods from the site of an attack, or subjected to questioning, and then released by the LRA within a few hours or days.
** Includes input from U.S. AFRICOM.
N.B. – In some cases, more than one infraction happened in the same incident; e.g. goods were pillaged and people were kidnapped. In these cases, multiple types of incidents were recorded separately, i.e. a pillage incident was recorded, and the number of people kidnapped was also recorded.

Table 3. Summary of LRA incidents in which people were killed, January – October 2013
(extracted and translated by the Group from OCHA reports)

Date	Location	Description	Number killed by presumed LRA attack
Beginning of February	Gwane, Ango territory	Armed men who resembled LRA elements attacked nine Mbororo, who were coming back from Mboki in CAR and passing near Gwane in Sassachefferie. One sole survivor is now at Dakwa (85km north of Ango).	8
15 March	Bagugu (15km E of Doruma), Dungu territory	Some businessmen found four bodies on the road, around 10 abandoned bicycles that had been looted of their cargo. The other 6 people were presumed to have been kidnapped. **Info given by only one source** [emphasis in original].	4
21 March	Route 4, Dungu territory	Presumed LRA attacked an FARDC position along Route 4. One FARDC soldier was killed.	1
1 April	Market of Mbomu (27km N of Niangara), Niangara territory	During the night of 1-2 April, presumed LRA attacked the market of Mbomu locality. One businessman was killed and a lot of merchandise was looted and carried into the bush.	1
11 May	35km N of Dungu	One decaying body was found in the forest between Limay and Kiliwa. The discoverers identified the body as a moto-taxi driver from Duru. His motorcycle was abandoned and hidden not far from his body. The traces of three people were present at the site; this suggested that it was a crime because three presumed LRA had shot at a man in the same region (7 km S of Kpaika, 75 km N of Dungu), but the man had escaped.	1
18 May	Garamba National Park	Park rangers opened fire on 16 LRA elements because they thought they were poachers who had come to kill an elephant. During the shooting, 2 girls (kidnapped in February 2013 at Lindimbia, 25 km NW of Bangadi) were killed, and one LRA element, a man aged 18, was wounded in the arm and both legs.	2
TOTAL			**17**

Table 4. Invisible Children, presumed LRA incidents in DRC, ranked by probability of having been carried by LRA, January – October 2013

	Low		**Med**		**High**		**TOTAL**	
	IC	**MONUSCO Military**	**IC**	**MONUSCO Military**	**IC**	**MONUSCO Military**	**IC**	**MONUSCO Military**
January	6	17	17	5	4	0	**27**	**22**
February	12	8	10	2	5	3	**27**	**13**
March	4	15	13	9	2	0	**19**	**24**
April	4	3	5	3	5	6	**14**	**12**
May	1	5	4	1	7	7	**12**	**13**
June	4	1	7	5	1	0	**12**	**6**
July	3	2	14	6	6	1	**23**	**9**
August	4	4	4	5	3	2	**11**	**11**

September	4	5	8	5	1	0	**13**	**10**
October	3	4	2	3	1	0	**6**	**7**
November*	5	0	6	2	5	12	**16**	**14**
TOTAL	**50**	**64**	**90**	**46**	**40**	**31**	**180**	**141**

NB – There were three unranked incidents in the Invisible Children data, which took place 6 March, 29 June, and 21 August.
*November data is provisional. For IC, data is through 19 November; for MONUSCO it is through 18 November.

Table 5. Invisible Children presumed LRA incidents in CAR, DRC and South Sudan, ranked by probability of being carried out by LRA, January – October 2013

	Low	**Medium**	**High**	**TOTAL**
January	7	20	7	**34**
February	15	16	9	**40**
March	7	16	4	**27**
April	7	5	11	**23**
May	3	5	9	**17**
June	10	10	6	**26**
July	3	15	9	**27**
August	5	4	3	**12**
September	4	9	2	**15**
October	3	4	4	**11**
November*	6	7	8	**21**
TOTAL	**70**	**111**	**72**	**253**

NB – There were six incidents not ranked in the Invisible Children data, which took place 2 January, 18 February, 23 February, 6 March, 29 June, and 21 August.
*November data is provisional, and through 19 November.

Annex 45

Probable LRA Security Incidents, Jan. 2012 – Oct. 2013 (assembled by the Group from UN sources)

Graph 1. Probable LRA security incidents, January 2012 – October 2013

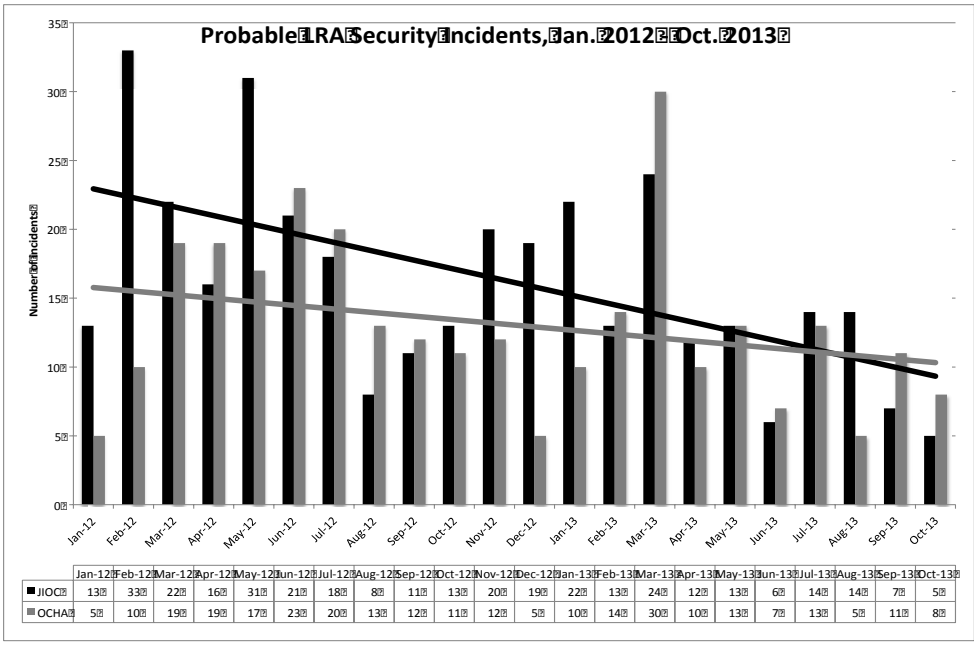

	Jan-12	Feb-12	Mar-12	Apr-12	May-12	Jun-12	Jul-12	Aug-12	Sep-12	Oct-12	Nov-12	Dec-12	Jan-13	Feb-13	Mar-13	Apr-13	May-13	Jun-13	Jul-13	Aug-13	Sep-13	Oct-13
JIOC	13	33	22	16	31	21	18	8	11	13	20	19	22	13	24	12	13	6	14	14	7	5
OCHA	5	10	19	19	17	23	20	13	12	11	12	5	10	14	30	10	13	7	13	5	11	8

Top (black) trend line is for MONUSCO Military data; bottom (grey) trend line is for OCHA data.

Table 1. Probable LRA and Other security incidents, January 2012 – November 2013
(assembled by the Group from OCHA and MONUSCO Military data)

	Probable LRA incidents				Other security incidents				Total			
	2012		2013		2012		2013		2012		2013	
	OCHA	UN Mil	OCHA	UN Mil	OCHA	UN Mil	OCHA	UN Mil	OCHA	UN Mil	OCHA	UN Mil
January	05	13	10	22	16	22	8	5	21	35	18	27
February	10	33	14	13	21	32	3	6	31	65	17	19
March	19	22	30	24	7	15	10	12	26	37	40	36
April	19	16	10	12	0	18	4	11	19	34	14	23
May	17	31	13	13	6	21	5	2	23	52	18	15
June	23	21	7	6	8	19	5	8	31	40	12	14
July	20	18	13	14	2	13	4	10	22	31	17	24
August	13	8	5	14	3	7	7	5	16	15	12	19
September	12	11	11	7	3	4	3	6	15	15	14	13
October	11	13	8	5	7	5	1	8	18	18	9	13
November*	12	20	-	14	7	14	-	-	19	34	-	14
December	05	19	-	-	10	7	-	-	15	26	-	-
TOTAL	**166**	**225**	**121**	**144**	**90**	**177**	**50**	**73**	**256**	**402**	**171**	**217**

*November 2013 data is provisional and through 18 November.

Annex 46

LRA “surrender” and “bounty” fliers, 2013

U.S. State Department flier advertising a $5 million reward for the arrest, transfer, or conviction of LRA leaders Joseph Kony, OkutOdhiambo, and Dominique Ongwen. The State Department announced this award in May 2013.

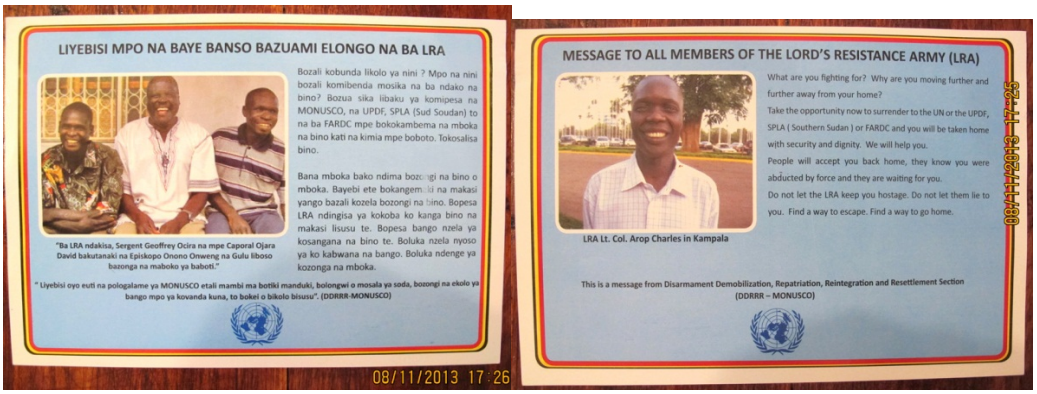

MONUSCO flier (front and back) that encourages LRA to surrender.

The American non-governmental organization Invisible Children told the Group it has printed more than 1.2 million fliers since 2011 that encourage LRA to surrender. In 2013 alone, Invisible Children printed 400,000 such fliers. Invisible Children, working along with

AFRICOM, has air dropped approximately 300,000 such fliers during 2013, focused mostly inside Garamba park, in the areas south of Zemio in Bas Uele, and along the border between CAR and DRC. In addition, Invisible Children has given approximately 100,000 such fliers to MONUSCO, which has airdropped them in DRC. The cards are printed on card stock with a plastic coating so that they do not easily biodegrade or tear. The fliers are printed in the Acholi, Lingala, and Pazande languages.

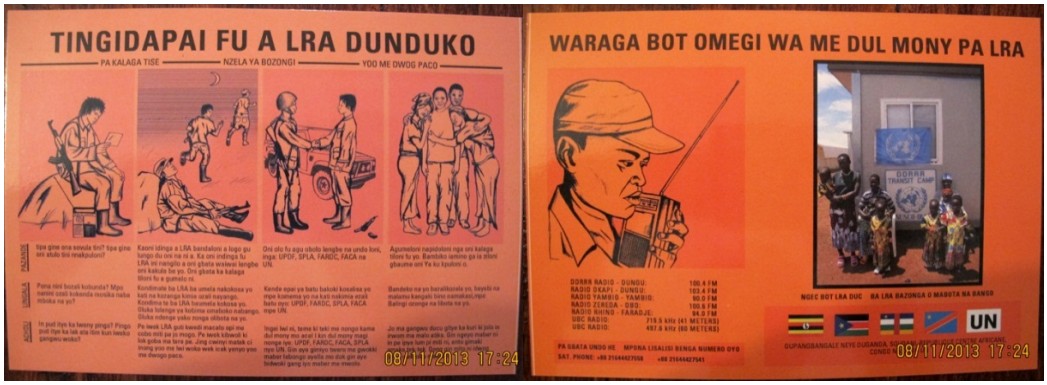

Small Invisible Children flier (front and back) encouraging LRA to surrender.

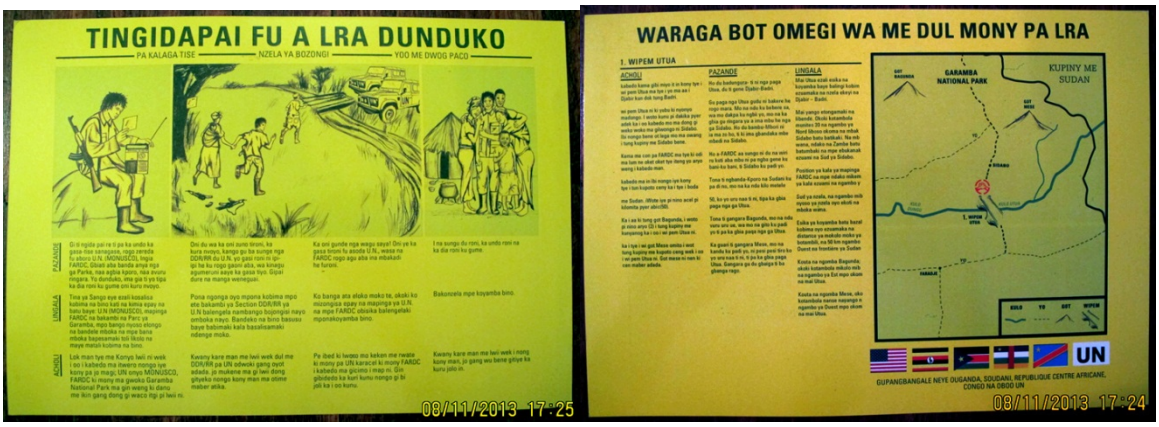

Large Invisible Children flier (front and back) encouraging LRA to surrender.

Annex 47

Front du peuple murundi/Alliance Intore

As previously reported (see S/2012/843, paras. 70-76; S/2013/433, para. 115), in May 2013, the Front du peuplemurundi/alliance divine pour la nation (FPM/ADN), a group of 40 Burundian Tutsi soldiers, became part of the Alliance Intore.

Another alliance – with the *Mouvementcongolais pour le changement* (MCC), an M23 ally in South Kivu, led by "Col." Bede Rusagara – ended after FARDC attacked Bede in Mutarule between 13 and 16 August. After the attack, the FARDC captured 14 Burundian FPM combatants, signaling the end of the armed group.

The political activities of the Alliance Intore "commander in chief", Guillaume George Majambere, who currently resides in Belgium (see S/2012/843, para. 114), have continued. On 31 August, the Alliance Intore held a conference in Sweden. According to a Burundian diplomat, such gatherings are also used to raise funds.

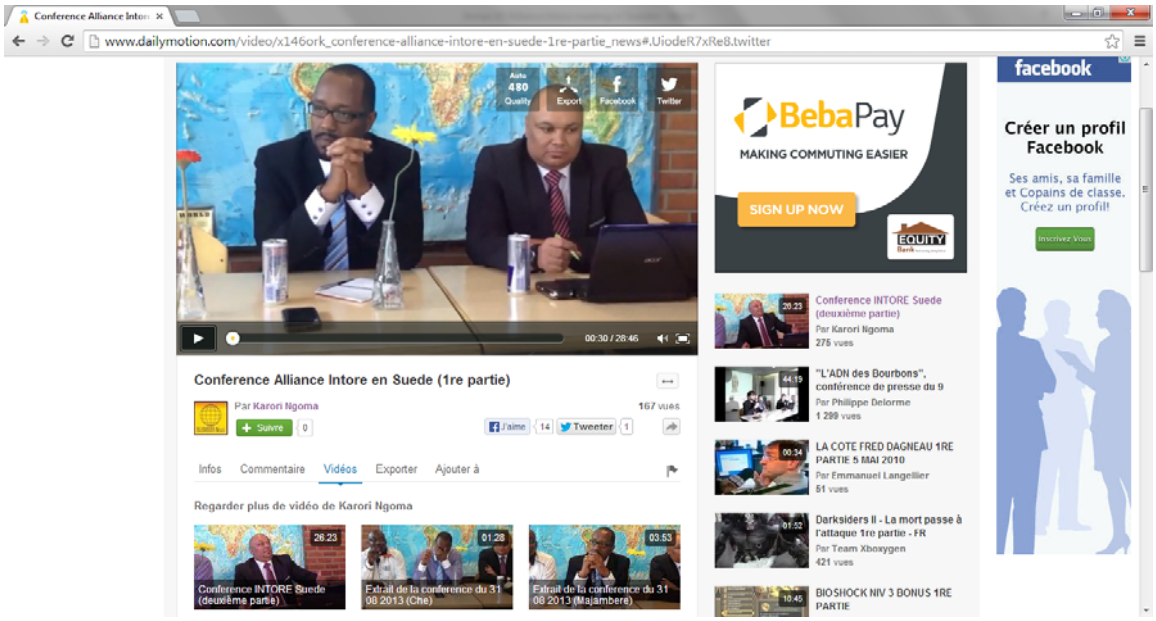

Still from a video of an Alliance Intore conference in Sweden, showing Majambere.From http://www.dailymotion.com/video/x146ork_conference-alliance-intore-en-suede-1re-partie_news#.UiodeR7xRe8.twitter, accessed 7 November.

Annex 48

Scanners at Matadi port

Unused scanner at the port of Matadi

A new scanner loaded on a stationary truck at the port of Matadi

Annex 49

Ammunition found in DRC by the Group during 2013

Country / Factory code(s)	Year(s) of production	Headstamp markings and photo(s)
Calibre 7.62x39mm		
Bulgaria		
10	1966 1983 1987 1995 1999 2000	
China		
61	1996 1998 2007	
78	1986	
811	2006 2007 2008	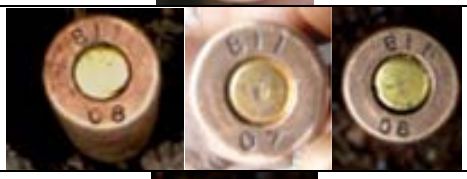
311	2006	
821	2007	

71	1995 1997 1998 1999	
911	1972 1975 1976 1977 1978	
81	1976	
501	1977	
211	1975	
121	1971	

North Korea		
93	1983	
Former USSR (Russia)		
711	1975 1983	
3	1973	
Former USSR (Ukraine)		
270	Unknown	
539	1951 1985	
Israel		
TZ	1979	

South Africa		
12	1987	
Sudan		
51	1997	
SU	2001 2006	
Former Czechoslovakia		
ZV	1977	
Yugoslav		
	1981	
Zimbabwe		
ZI	1991 1992 1997	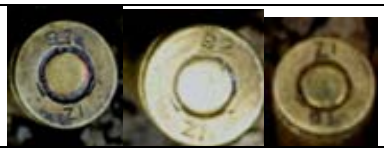

Calibre 7.62x54mm		
Iran		
No factory code	2007	
Former USSR (Russia)		
188	Unclear	
Sudan (ammunition boxes)		
-	2007	

Calibre 12.7x108mm		
China		
945	2007 2008	
Calibre 12.7x99mm		
Germany (Former East Germany)		
04	1973 1974	
France or Argentina		
SF	2008	
Unknown		
Unknown		

Annex 50

Map of villages in Mitwaba and Pweto territories visited by the Group of Experts, 28-29 October 2013 (map created by the Group)

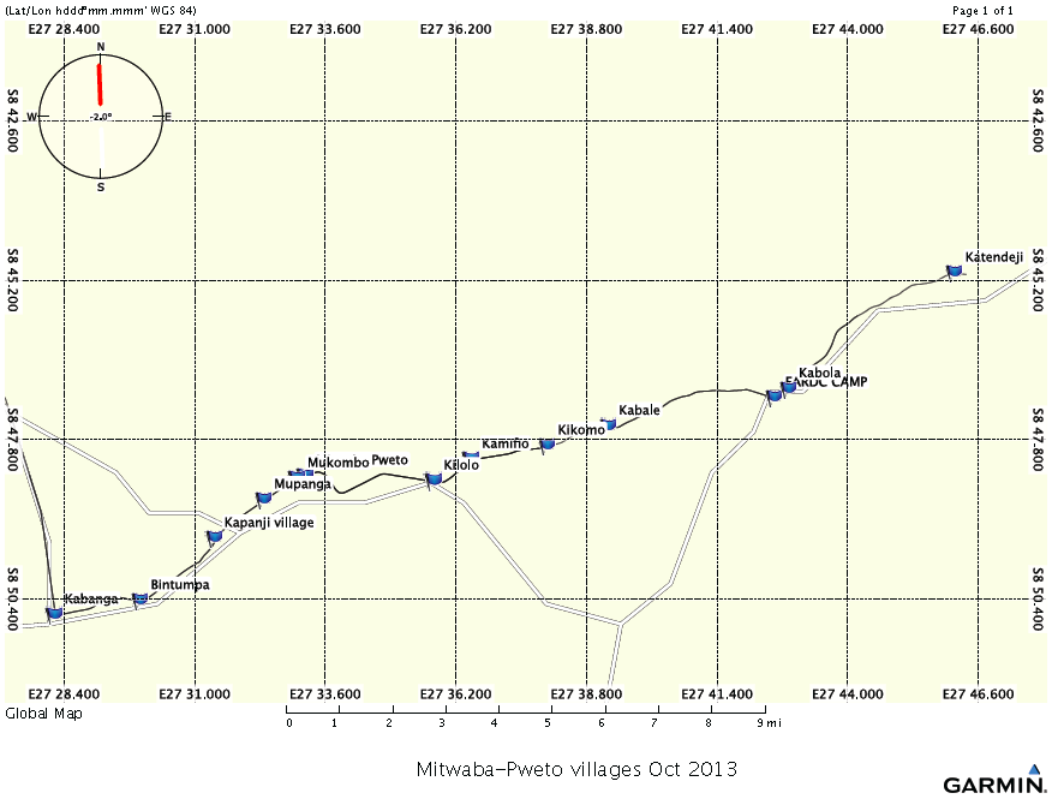

Annex 51

Kabola village, Pweto territory, 28 October 2013 (photos by the Group of Experts)

Burned structures in Kabola village.

Annex 52

Former FARDC base at Kabola village, Pweto territory (photos by the Group of Experts)

Building formerly used by FARDC at the western edge of Kabola village.

Trench dug around the perimeter of the FARDC base.

Annex 53

Katendeji village, Pweto territory, 28 October 2013 (photos taken by the Group)

Structures in Katendeji village, which were burned by Kata Katanga.

Annex 54

Villages affected by Kata Katanga attacks, Mitwaba and Pweto territories (photos by the Group of Experts)

Mupanga village (Mitwaba territory), abandoned on 24 October 2013.

A man returns to his home after being displaced for five days, near Kikomo (Pweto territory).

Annex 55

Attacks on MONUSCO and humanitarian workers, 2013

The following is a partial listing of incidents during 2013.

5 January, Bunia (Ituri, Orientale)
At 1845, a group of people angry about an earlier accident involving a government vehicle attacked a MONUSCO staff (Canadian nationality) in his UN car. The crowd smashed some of the vehicle's windows and hit the car causing dents, but the staff person was able to drive away unharmed.

23 March, Lubumbashi (Katanga)
FARDC soldiers including Republican Guard shot at the MONUSCO Headquarters in MONUSCO, where Kata Katanga protestors had sought refuge (see S/2013/433, annex 67).

7 May, Bukavu-Walungu Road (South Kivu)
Unknown gunmen attack a PAKBATT MONUSCO patrol. They beat the driver and shot one soldier, SubedarTanveer Hussain, at point blank range; he was instantly killed. The other passengers managed to escape. When a second PAKBATT vehicle arrived, it opened fire, causing the attackers to flee. The attackers escaped with 3 guns and 70 rounds of ammunition.

6 July, frontline north of Goma (North Kivu)
Mai Mai elements exchange fire with a combined Indian and South African Quick Reaction Force, resulting in the death of one Mai Mai combatant, and injuries to two other Mai Mai.

11 July, Kamango (North Kivu)
ADF kidnapped four MSF staff, including two nurses; three staff are Congolese and one is from Madagascar. On 12 July, ADF also stole MSF's car and used it to transport looted goods (see para. 144).

14 July, Mbau-Kamango road (North Kivu)
ADF ambushed two NEPBATT MONUSCO vehicles along the Mbau-Kamango road (see annex 33).

15 July, Mbau-Kamango road (North Kivu)
ADF shoot at and hit two MONUSCO helicopters that were conducting reconnaissance of the site of the ambush on 14 July, and the disposition of the two abandoned MONUSCO vehicles. Both helicopters suffered minor damage and no UN staff were injured.

22 July, Munigi (North Kivu)
M23 shelled the MONUSCO base at Munigi, north of Goma, injuring one Tanzanian soldier and one South African soldier, as well as causing damage to UN equipment.

25 July, Goma (North Kivu)
Local people attacked two MONUSCO vehicles with stones, damaging both cars.

August, Rumangabo (North Kivu)
M23 troops murdered two Congolese Red Cross workers arrested on 6 July 2013 in Kanyaruchinya, and imprisoned at Rumangabo.

2 August, Goma (North Kivu)
Local people attacked 11 MONUSCO vehicles – including two new cars – with stones, breaking windows and causing other body damage.

9 August, Goma (North Kivu)
Local people attacked one MONUSCO vehicle, smashing two windows.

15 August, Goma (North Kivu)
After a MONUSCO truck accidently killed a student, local people attacked MONUSCO personnel and equipment, injuring four UN peacekeepers and damaging four UN vehicles.

16 August, northeast of Beni (North Kivu)
A bullet hit an external fuel tank of a MONUSCO attack helicopter that was on a reconnaissance patrol over ADF territory. The helicopter returned safely to Goma.

22 August, Goma (North Kivu)
A 122 mm round shot by a multi-barrel rocket launcher landed on the house rented by two MONUSCO staff, causing serious damage to the house and minor damage to vehicle.

22-23 August, Munigi (North Kivu)
For two consecutive days, M23 rebels shell the MONUSCO base at Munigi, north of Goma, injuring one UN peacekeeper from South Africa, and damaging one UN ambulance.

24 August, Goma (North Kivu)
M23 rebels shot a mortar round into the Munigi MONUSCO base, north of Goma, injuring three peacekeepers. The same day, local people, angered about the death of a woman caused by a shell shot by M23, attacked 8 MONUSCO vehicles in Goma, smashing windows and causing body damage. PNC killed two local people outside a MONUSCO base near the Goma airport.

28 August, near Kibati (North Kivu)
During combat with M23, one TANZBATT officer – Major HatimShabaanMushindo – was killed; two other soldiers wounded, and one later died of his wounds. That night, M23 shelled the MONUSCO base at Munigi, injuring 3 FIB soldiers.

4 September, Lubero (North Kivu)
Unknown gunmen armed with AK-47s robbed a MONUSCO staff at his home in Lubero.

1 October, Kalembe (North Kivu)
Unidentified attackers shot at MONUSCO peacekeepers on patrol in Kalembe.

2 October, Bunagana (North Kivu)
M23 released a communiqué in which it threatened to shoot at any helicopter flying into "their airspace."

11 October, near Rumangabo (North Kivu)
M23 troops shot at but did not hit a MONUSCO FIB (South African) Oryx reconnaissance helicopter flying over Helmet Top.

18 October, near Buzuru Hill (North Kivu)
M23 troops shot at but did not hit two MONUSCO FIB (South African) Oryx helicopters flying in the area of Bizuru Hill and Kanyamohoro near Goma.

28 October, Kiwanja (North Kivu)
M23 shot and killed a Tanzanian peacekeeper during an ambush in Kiwanja.

20-21 November, Bunia (Ituri, Orientale)
Moto-taxi drivers set up roadblocks in Bunia and threw stones at one MONUSCO vehicle during a protest. The drivers were demanding compensation for a driver allegedly killed in 2012 by MONUSCO during the two-day looting spree carried out against UN agencies and staff, as well as humanitarian groups and their staff in Bunia (see S/2013/433, annex 65).

27 November, Beni (North Kivu)
Anti-MONUSCO demonstrators attacked and damaged 6 UN vehicles in Beni town. The demonstrators were angry about rumors that MONUSCO staff had abducted and eaten a local woman; this was proven false when the woman presented herself to Beni officials.

29 November, Goma (North Kivu)
Armed men robbed several MONUSCO staff as they changed a tire on a car on the edge of Goma.

Annex 56

Attacks on MONUSCO in Goma (information and photos provided by MONUSCO)

Following is a list of attacks against MONUSCO staff and vehicles. In addition to vehicle damage, at least two staff were injured by flying glass and rocks.

MAKE/MODEL	DATE	DAMAGE
TOYOTA PRADO	25/7/2013	L/H & R/H Q-PANEL DAMAGED
TOYOTA PRADO	25/7/2013	L/H QUARTERPANEL GLASS, BACK DOOR GLASS
FORD EVEREST	2/8/13	MULTIPLE PANEL & GLASS
TOYOTA PRADO	2/8/13	L/H QUARTERPANEL GLASS
NISSAN PATROL	2/8/13	R/H Q-PANEL GLASS, R/H RR DOOR GLASS, DOOR FRAMES DENTED, WINDSCREEN
NISSAN PATROL	2/8/13	L/H RR QUARTERPANEL GLASS
TOYOTA PRADO	2/8/13	L/H Q-PANEL GLASS
NISSAN PATROL	2/8/13	L/H FR DOOR GLASS
NISSAN PATROL	2/8/13	R/H FRONT DOOR GLASS
NISSAN PATROL	2/8/13	R/H QUARTERPANEL GLASS, R/H RR DOOR GLASS, DOOR FRAMES DENTED
HIACE MINIBUS	2/8/13	BACK DOOR GLASS
NISSAN PATROL	2/8/13	L/H QUARTER PANEL GLASS
NISSAN PATROL	2/8/13	WINDSCREEN & BODY DAMAGE
NISSAN PATROL	9/8/13	L/H QUARTERPANEL GLASS
TOYOTA HIACE	15/8/2013	WINDSCREEN & BODY DAMAGE
TOYOTA L/CRUISER ARMD.	24/8/2013	MULTIPLE PANEL & GLASS
TOYOTA PRADO	24/8/2013	REAR DDOR GLASS, R/H FR DOOR GLASS, R/H RR DOOR GLASS
TOYOTA PRADO	24/8/2013	MULTIPLE PANEL & GLASS
NISSAN PATROL	24/8/2013	FRONT WINDSCREEN
HIACE MINIBUS	24/8/2013	FRONT WINDSCREEN, R/H SIDE REAR GLASSES, R/H SLIDING DOOR GLASSES
TOYOTA LANDCRUISER	24/8/2013	FRONT WINDSCREEN, R/H SIDE CENTER GLASSES, L/H DOOR GLASSE, BODY PANELS
TOYOTA PRADO	24/8/2013	FRONT WINDSCREEN, BACK DOOOR GLASS
NISSAN PATROL	24/8/2013	L/H BACK DOOR GLASS, R/H FR DOOR GLASS

Armored vehicle damaged 24 August 2013, Goma.

Vehicle damaged 24 August 2013, Goma.

Vehicle damaged 2 August 2013, Goma.

Vehicle damaged 24 August 2013, Goma.

Annex 57

Rumangabo Detention Center (photos by the Group of Experts)

The Rumangabo Headquarters' Detention Center shortly after it was evacuated by M23 combatants on 28 October 2013.

Annex 58

Prisoners executed by M23 (photos by the Group of Experts)

Individual executed by M23 in a grave located by the Group on 28 October 2013 at Rumangabo. The grave was 20 meters from the Rumangabo prison building.

Detainee executed by M23 on 28 August at Kibati.

Annex 59

View of Miba in Misisi (photo taken in August by the Group of Experts)

Annex 60

List of buyers of gold from Misisi, South Kivu (photos by the Group of Experts)

This is a list of the individuals who claimed the 64 gold parcels seized on 23 October 2013 along the Bukavu-Kamanyola Road, South Kivu.

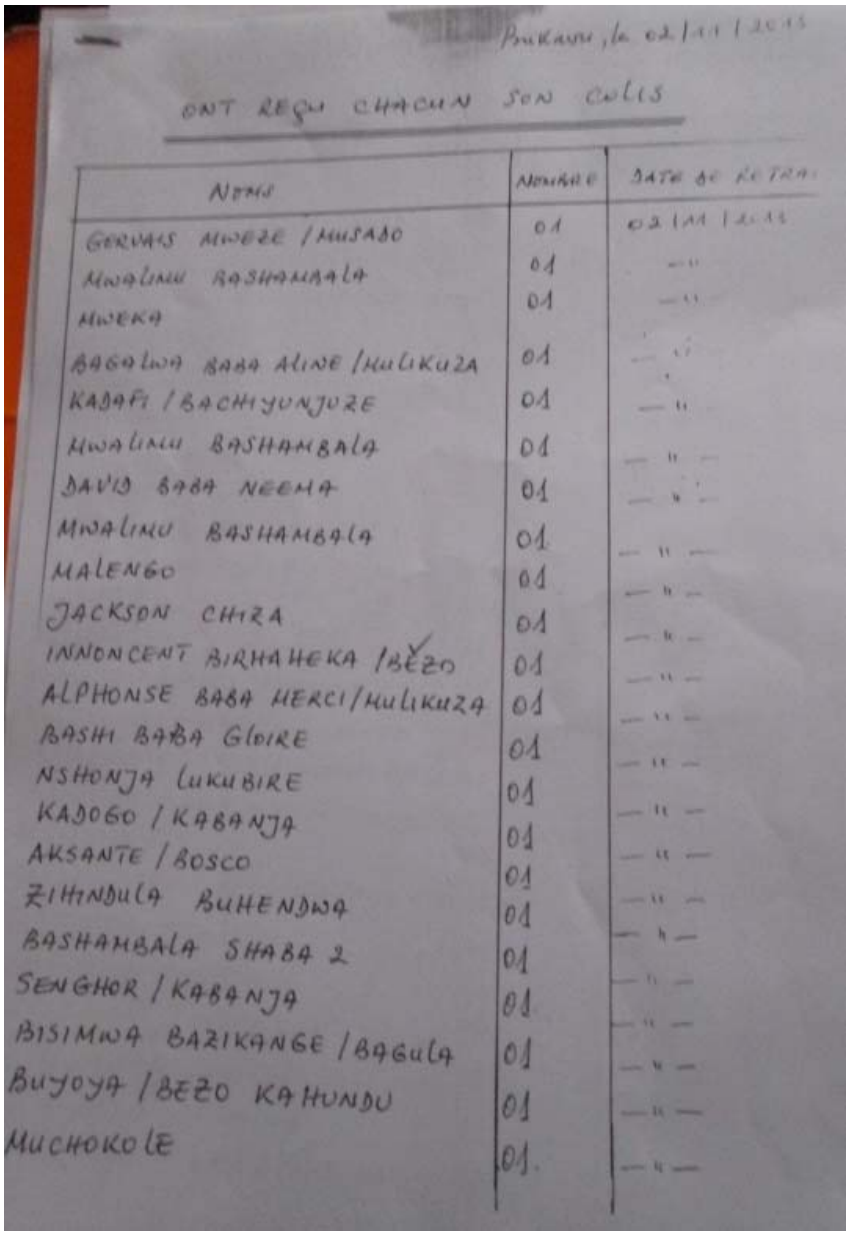

Bukavu, le 02/11/2013

ONT REÇU CHACUN SON COLIS

NOMS	NOMBRE	DATE DE RETRAIT
GERVAIS MWEZE / MUSABO	01	02/11/2013
MWALIMU RASHAMBALA	01	— " —
MWEKA	01	— " —
BAGALWA BABA ALINE / MULIKUZA	01	— " —
KADAFI / BACHIYUNJUZE	01	— " —
MWALIMU BASHAMBALA	01	— " —
DAVID BABA NEEMA	01	— " —
MWALIMU BASHAMBALA	01	— " —
MALENGO	01	— " —
JACKSON CHIZA	01	— " —
INNONCENT BIRHAHEKA / BEZO	01	— " —
ALPHONSE BABA HERCI / MULIKUZA	01	— " —
BASHI BABA GLOIRE	01	— " —
NSHONJA LUKUBIRE	01	— " —
KADOGO / KABANJA	01	— " —
AKSANTE / BOSCO	01	— " —
ZIHINDULA BUHENDWA	01	— " —
BASHAMBALA SHABA 2	01	— " —
SENGHOR / KABANJA	01	— " —
BISIMWA BAZIKANGE / BAGULA	01	— " —
BUYOYA / BEZO KAHUNDU	01	— " —
MUCHOKOLE	01	— " —

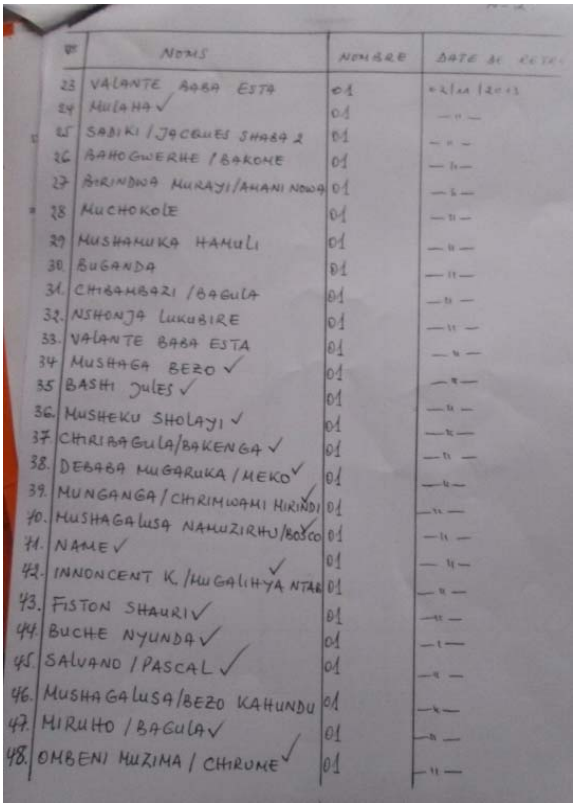

N°	NOMS	NOMBRE	DATE DE RETRA
23	VALANTE BABA ESTA	01	02/11/2013
24	MULAHA ✓	01	— " —
25	SADIKI / JACQUES SHABA 2	01	— " —
26	BAHOGWERHE / BAKOME	01	— " —
27	BIRINDWA MURAYI / AMANI NOWA	01	— " —
28	MUCHOKOLE	01	— " —
29	MUSHAMUKA HAMULI	01	— " —
30	BUGANDA	01	— " —
31.	CHIBAMBAZI / BAGULA	01	— " —
32.	NSHONJA LUKUBIRE	01	— " —
33.	VALANTE BABA ESTA	01	— " —
34	MUSHAGA BEZO ✓	01	— " —
35	BASHI JULES ✓	01	— " —
36.	MUSHEKU SHOLAYI ✓	01	— " —
37	CHIRIBAGULA / BAKENGA ✓	01	— " —
38.	DEBABA MUGARUKA / MEKO ✓	01	— " —
39.	MUNGANGA / CHIRIMWAMI MIRINDI ✓	01	— " —
40.	MUSHAGALUSA NAMUZIRHU / BOSCO ✓	01	— " —
41.	NAME ✓	01	— " —
42.	INNONCENT K. / MUGALIHYA NTAB ✓	01	— " —
43.	FISTON SHAURI ✓	01	— " —
44.	BUCHE NYUNDA ✓	01	— " —
45.	SALVANO / PASCAL ✓	01	— " —
46.	MUSHAGALUSA / BEZO KAHUNDU	01	— " —
47.	MIRUHO / BAGULA ✓	01	— " —
48.	OMBENI MUZIMA / CHIRUME ✓	01	— " —

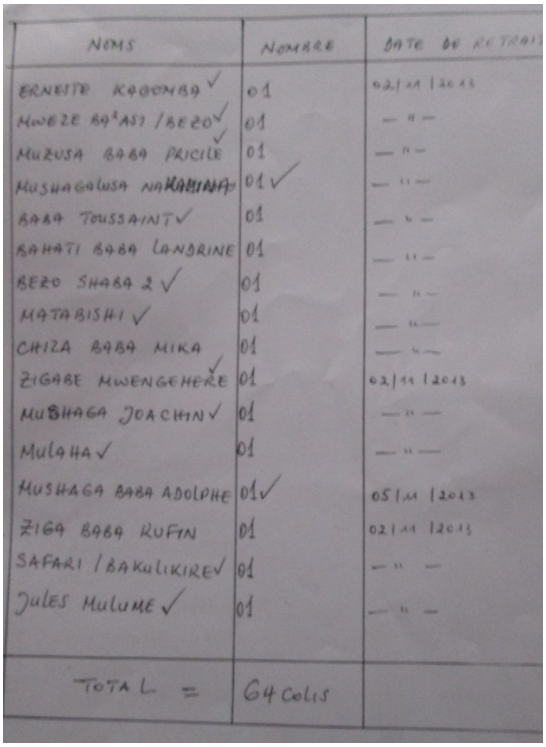

NOMS	NOMBRE	DATE DE RETRAIT
ERNESTE KAGOMBA ✓	01	02/11/2013
MWEZE BA²ASI / BEZO ✓	01	— " —
MUZUSA BABA PRICILE ✓	01	— " —
MUSHAGALUSA NAKAMINA	01 ✓	— " —
BABA TOUSSAINT ✓	01	— " —
BAHATI BABA LANDRINE	01	— " —
BEZO SHABA 2 ✓	01	— " —
MATABISHI ✓	01	— " —
CHIZA BABA MIKA	01	— " —
ZIGABE MWENGEHERE ✓	01	02/11/2013
MUSHAGA JOACHIN ✓	01	— " —
MULAHA ✓	01	— " —
MUSHAGA BABA ADOLPHE	01 ✓	05/11/2013
ZIGA BABA RUFIN	01	02/11/2013
SAFARI / BAKULIKIRE ✓	01	— " —
JULES MULUME ✓	01	— " —
TOTAL =	64 Colis	

Annex 61

Dragues on the Osso River (photo by local worker)

Mai MaiSimba collected taxes from dragues on the Osso River. Dragues are small watercrafts fitted with powerful pumps to suck up sediment from the river bottom, which is then washed to procure gold.

Annex 62

Official gold exports from DRC, January – October 2013

The following table lists the official gold exports from DRC. Please note that the weights noted are for the "brut", or raw gold. Gold exported from DRC varies in purity from the low 80s in percentage, to the low 90s. The weight of the pure gold would therefore be approximately 10 to 15 percent less than the quantities given below.

Table 1. Gold exports by location and company, January to October 2013

Location	Exporter	Weight in kg
Kinshasa	SatisRessources	3.16
	Centauris	1.02
	Metal Aurum	37.43
	Edavlena	9.55
	Total	**51.16**
Bukavu	DTA	10.33
	Mining Congo	46.32
	(Unknown)	0.49
	Total	**57.14**
Kisangani	Metal Aurum	44.31
	Centauris	11.84
	Edavlena	2.65
	Divas	2.57
	Total	**61.37**
Butembo	Glory minerals	2.1
Bunia	MetauxPrecieux	8.99
TOTAL	-	**180.76**

In North Kivu, there was only one official export by Glory Minerals (S/2008/773, para. 97; S/2009/603, para. 128-136). Glory Minerals is the only licensed gold comptoir in North Kivu. It exported its gold in October 2013 to SakshiJewellry in Dubai, UAE.

In South Kivu, two gold comptoirs - Cavichi and EtablissementNamukaya - started operating late in 2013 and are not on the above table.

In Orientale, four gold comptoirs exported from Kisangani: Metal Aurum, Centuris, Edavlena and Divas (Metal Aurum, Centuris, Edavlena also exported from Kinshasa). In Bunia, Ituri, the only comptoir, MétauxPrécieux, made two export shipments to Dubai through November. MétauxPrécieux made a third shipment to Dubai on 1 November, which is not reflected in this table because the Group did not have other data for post-October exports in DRC.

In Maniema, there was no official gold export; all gold is smuggled.

Annex 63

Gold price 2013

This annex shows the monthly gold price for 2013. The monthly values are derived from an average of the daily morning and afternoon London gold prices. The London price is given for one troy ounce. Table 1 gives the average monthly price per ounce, and calculates the price per kilogram based on the following formula:

Price for 1 troy oz ÷ 31.1034768 g = price per gram
Price per gram x 1000 = price per kilogram

Table 1. Average monthly gold price (London), 2013 (USD)

Month	Price per troy ounce (USD)	Price per gram (USD)	Price per kilogram (USD)
Jan-13	1,598.75	51.40	51,401.01
Feb-13	1,629.14	52.38	52,378.07
Mar-13	1,591.94	51.18	51,182.06
Apr-13	1,485.49	47.76	47,759.61
May-13	1,414.82	45.49	45,487.52
Jun-13	1,342.53	43.16	43,163.34
Jul-13	1,285.54	41.33	41,331.07
Aug-13	1,346.07	43.28	43,277.16
Sep-13	1,348.63	43.36	43,359.46
Oct-13	1,315.29	42.29	42,287.56
*Nov-13	1,296.11	41.67	41,670.90
**Dec-13	1,318.33	42.39	42,385.29
***Average	**1,423.12**	**45.47**	**45,473.59**

Source: http://www.kitco.com/gold.londonfix.html, accessed 18 November 2013

* The average November price is based on the average of daily prices from 4-15 November.
** The average December price is based on the average of monthly prices from July to November 2013. The Group chose to use this average, rather than the annual monthly average, because the price of gold has dropped during the second half of the year; thus the average price for July-November more accurately reflects the price that could be expected for December.
*** This average is based on all monthly values, and reflects the assumptions made for calculating the November and December prices, as described above.

Annex 64
Tax revenue lost by the Congolese government due to gold smuggling, 2013

This annex estimates the value of Congolese gold exports, from artisanal production, during 2013, and uses those figures to estimate the amount of lost taxes due to smuggling. This annex builds upon the information presented in annex 63. It also uses a 2011 U.S. Geological Survey estimate of 10,000 kg of annual production of gold from artisanal mining in DRC.

Gold produced in eastern DRC varies in purity from the low 80 percentages to the low 90 percentages (see annex 67). Table 1 thus estimates the monthly and annual value of gold produced by artisanal sources in eastern DRC during 2013 for four estimated average purities.

Table 1. Estimated value of artisanal production in DRC for four purity levels, 2013

Month	Value per kg (USD)*	Monthly estimated production (kg)**	Value (USD) Based on 86 percent purity	Value (USD) Based on 88 percent purity	Value (USD) Based on 90 percent purity	Value (USD) Based on 92 percent purity
Jan-13	51,401.01	833.33	36,837,240.34	37,693,920.35	38,550,600.35	39,407,280.36
Feb-13	52,378.07	833.33	37,537,464.72	38,410,429.02	39,283,393.31	40,156,357.61
Mar-13	51,182.06	833.33	36,680,329.25	37,533,360.16	38,386,391.07	39,239,421.99
Apr-13	47,759.61	833.33	34,227,585.40	35,023,575.75	35,819,566.11	36,615,556.47
May-13	45,487.52	833.33	32,599,258.41	33,357,380.69	34,115,502.98	34,873,625.27
Jun-13	43,163.34	833.33	30,933,604.55	31,652,990.70	32,372,376.85	33,091,763.01
Jul-13	41,331.07	833.33	29,620,482.22	30,309,330.64	30,998,179.06	31,687,027.49
Aug-13	43,277.16	833.33	31,015,170.67	31,736,453.71	32,457,736.74	33,179,019.78
Sep-13	43,359.46	833.33	31,074,156.33	31,796,811.13	32,519,465.93	33,242,120.73
Oct-13	42,287.56	833.33	30,305,960.18	31,010,749.96	31,715,539.73	32,420,329.50
Nov-13	41,670.90	833.33	29,864,028.51	30,558,540.80	31,253,053.09	31,947,565.38
Dec-13	42,385.29	833.33	30,376,005.66	31,082,424.40	31,788,843.14	32,495,261.87
TOTAL	-	10,000.00	**391,071,286.20**	**400,165,967.30**	**409,260,648.40**	**418,355,329.50**

*Based on calculations made in annex [Gold price 2013]
**Based on Thomas R. Yager, "The Mineral Industry of Congo (Kinshasa)" (Washington, DC: U.S. Geological Survey, 2011), Table 2.

Table 1 shows that based an assumed artisanal production of 10,000 kg for 2013, Congo's miners produced between $391 and $418 million in gold. Table 2 builds upon the information in Table 1, and estimates the taxes that the Congolese government should have collected during 2013. The Congolese government taxes legal exports at 2 percent of the value of the pure gold exported, according to this calculation:

Weight of export (kg) x percent purity x gold price (USD) x 0.02 percent tax
= value of tax (USD)

Table 2 multiplies the monthly value per purity percentage shown in Table 1 by 0.02 (2 percent) to obtain the estimated tax the DRC government should collect.

Table 2. Estimated value of taxes for artisanally produced gold in DRC for four purity levels, based on estimated 10,000 kg production in 2013

Month	Tax based on 86 percent purity (USD)	Tax based on 88 percent purity (USD)	Tax based on 90 percent purity (USD)	Tax based on 92 percent purity (USD)
Jan-13	736,744.81	753,878.41	771,012.01	788,145.61
Feb-13	750,749.29	768,208.58	785,667.87	803,127.15
Mar-13	733,606.58	750,667.20	767,727.82	784,788.44
Apr-13	684,551.71	700,471.52	716,391.32	732,311.13
May-13	651,985.17	667,147.61	682,310.06	697,472.51
Jun-13	618,672.09	633,059.81	647,447.54	661,835.26
Jul-13	592,409.64	606,186.61	619,963.58	633,740.55
Aug-13	620,303.41	634,729.07	649,154.73	663,580.40
Sep-13	621,483.13	635,936.22	650,389.32	664,842.41
Oct-13	606,119.20	620,215.00	634,310.79	648,406.59
Nov-13	597,280.57	611,170.82	625,061.06	638,951.31
Dec-13*	607,520.11	621,648.49	635,776.86	649,905.24
TOTAL	**7,821,511.72**	**8,003,407.35**	**8,185,302.97**	**8,367,198.59**

*Estimate based on data presented in annex [Gold price 2013]

Table 2 shows that the Congolese government should have collected between $7.8 and $8.4 million in taxes for gold produced in 2013; however, this calculation is based on the assumption that all gold produced during 2013 was exported during 2013. Of this tax money, half goes to the province that exported the gold, and half goes to various federal agencies. Thus, gold producing provinces should have received approximately $3.9 to $4.2 million in tax money from gold exports.

Table 3 shows the estimated value of official gold exports from DRC for 2013. This table uses data from annexes 62 and 63. Since the Group has official gold export data for only January to October, an estimated monthly export volume (kg) is determined using the following formula:

Total gold exports for Jan.-Oct. (kg) / 10 months = average monthly export (kg)

180.76 kg / 10 = 18.08 kg

Using this estimated average of 18.08 kg per month legally exported per month, the data in Table 3 is calculated using the following formula:

((18.08 kg x average monthly gold price for 99.9 percent pure gold)
x estimated actual gold purity percentage (86, 88, 90, 92))
x 2 percent tax
= estimated value of tax for legal exports (USD)

Table 3. Estimated value of taxes collected from official gold exports from DRC, 2013 (USD)

Month	Official gold export (est. kg)	Value per kg (USD)	Tax value based on gold of 86 percent purity (USD)	Tax value based on gold of 88 percent purity (USD)	Tax value based on gold of 90 percent purity (USD)	Tax value based on gold of 92 percent purity (USD)
Jan-13	18.08	51,401.01	15,984.48	16,356.21	16,727.94	17,099.68
Feb-13	18.08	52,378.07	16,288.32	16,667.12	17,045.92	17,424.72
Mar-13	18.08	51,182.06	15,916.39	16,286.54	16,656.69	17,026.84
Apr-13	18.08	47,759.61	14,852.09	15,197.49	15,542.89	15,888.29
May-13	18.08	45,487.52	14,145.53	14,474.49	14,803.46	15,132.42
Jun-13	18.08	43,163.34	13,422.76	13,734.92	14,047.08	14,359.24
Jul-13	18.08	41,331.07	12,852.97	13,151.88	13,450.78	13,749.69
Aug-13	18.08	43,277.16	13,458.16	13,771.14	14,084.12	14,397.10
Sep-13	18.08	43,359.46	13,483.75	13,797.33	14,110.90	14,424.48
Oct-13	18.08	42,287.56	13,150.41	13,456.24	13,762.06	14,067.89
Nov-13	18.08	41,670.90	12,958.65	13,260.02	13,561.38	13,862.74
Dec-13*	18.08	42,385.29	13,180.81	13,487.34	13,793.87	14,100.40
TOTAL	**312**	**-**	**169,780.33**	**173,728.71**	**177,677.09**	**181,625.47**

*Estimate based on data presented in annex 63.

Table 3 shows that the estimated value of taxes the Congolese state should collect during 2013 for official gold exports varies between $170,000 and $181,000, based on estimates of the average level of purity of the gold exported.

Building upon the data in Tables 2 and 3, Table 4 presents data based on the following formulae:

Estimated gold exports (kg) – estimated official gold exports (kg)
= amount of gold smuggled out of DRC during 2013 (kg)

Estimated gold exports (USD) – estimated official gold exports (USD)
= value of gold smuggled out of DRC during 2013 (USD)

Estimated tax based on estimated gold exports (USD) – estimated tax of official gold exports (USD)
= lost tax revenue (USD)

Table 4. Estimated amount and value of smuggled gold, as well as lost tax revenue, DRC, 2013

	Estimated gold exports, 2013 (kg)	Estimated actual gold exports, 2013 (kg)	Estimated amount of smuggled gold, 2013 (kg)
	10,000	217	**9,783**
Gold purity (percent)	**Estimated gold export value, 2013 (USD)**	**Estimated actual gold export value, 2013 (USD)**	**Estimated value of smuggled gold, 2013 (USD)**
86	391,071,286.20	8,484,802.57	382,586,483.63
88	400,165,967.30	8,682,123.56	391,483,843.74
90	409,260,648.40	8,879,444.55	400,381,203.85
92	418,355,329.50	9,076,765.54	409,278,563.96
Gold purity (percent)	**Estimated total gold tax based on estimated gold export value, 2013 (USD)**	**Estimated total actual gold tax value, 2013 (USD)**	**Estimated total lost tax revenue for gold due to smuggling, 2013 (USD)**
86	7,821,511.72	169,780.33	7,651,731.39
88	8,003,407.35	173,728.71	7,829,678.64
90	8,185,302.97	177,677.09	8,007,625.88
92	8,367,198.59	181,625.47	8,185,573.12

Table 3 estimates that 9,783 kg of gold are smuggled out Congo in 2013; thus an estimated 98 percent of artisanally produced gold is smuggled out of Congo.

Table 3 also shows that the estimated value of gold smuggled out of Congo during 2013 ranges between $383 and $409 million.

Based on the estimated value of the smuggled gold, the Congolese government lost an estimated $7.7 to $8.2 million in tax revenue during 2013.

Annex 65

Gold dealer in Butembo(photo by the Group of Experts)

One of dozens of gold negociant shops in Butembo, near the central market.

Annex 66

Gold smuggler arrested in South Kivu (photo provided to the Group by Congolese authorities)

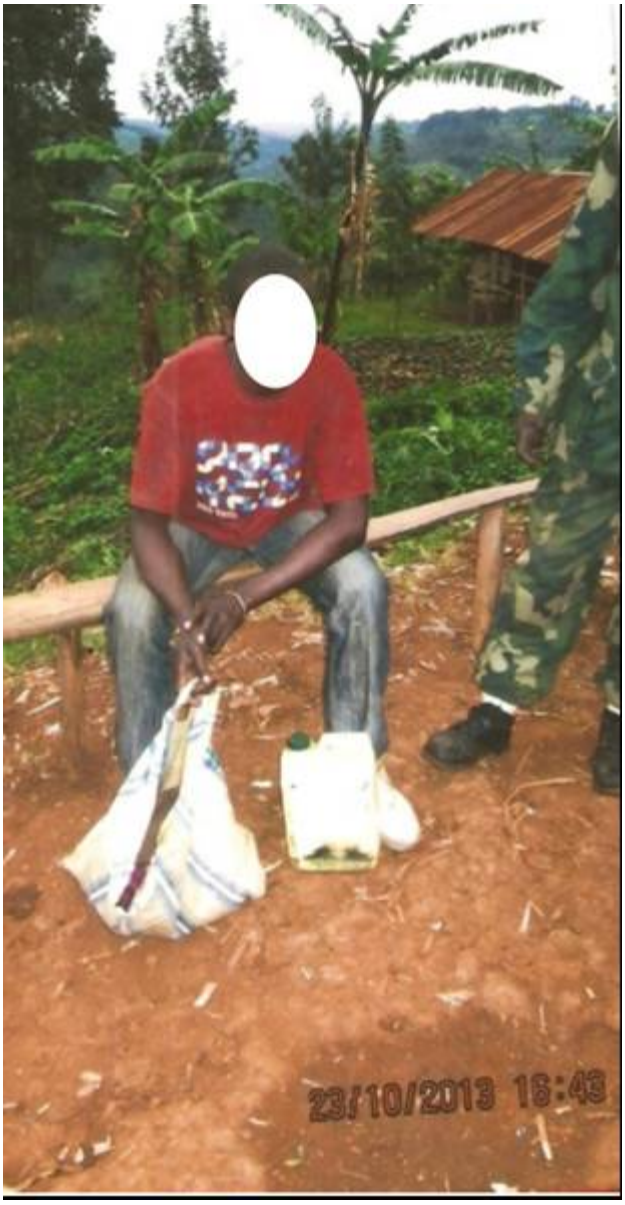

Annex 67

Gold fraud at the local and intermediate levels (photos by the Group of Experts)

At the local level, fraud in the gold trade is due to the use of flawed weights and scales, and visual assessments of gold quality. Gold buyers at mining sites and primary trading sites use matchsticks, coins and small weights to weigh gold in hand-held scales, but there is no standardization for these weights. For example, the coin commonly used as a weight for gold scales (called the 'kitchele' in Ituri, and the 'renge' in South Kivu) is considered to weigh 1 gram, but measurements by the Group and an academic indicate these coins weight between 1.2 and 1.4 grams. Thus, when a person sells "1 gram" to a buyer, they are actually selling that person 1.2-1.4 grams, but being paid for 1 gram.

Examples of scales used in Mongbwalu (Ituri) for buying and selling gold. The kitchele coins used as weights are visible in both images.

In addition, at the local level, the purity of gold is also determined by visual inspection, or based on an estimate of the purity of gold coming from a particular mining site. While experienced gold buyers (and sellers) consider themselves experts at determining purity in these ways, in fact there is a potential for margins of error of several percentage points.

Samples of gold sold in Mongbwalu (Ituri) show varying levels of purity, from the low 90s (top center), to the low 80s (top right).

The fraud continues at the intermediate level, such as at the main trading towns of Bukavu, Bunia and Butembo. While electronic scales are often used at this level, there is no inspection and verification of the accuracy of these scales. Gold purity is determined by visual inspection, and in some cases, by use of a gold density-testing machine.

One gold trader in Congo shared with the Group the results of his own investigation into fraud. The trader had a sample of gold known to be of 92.33 percent purity, but four gold buyers in Butembo offered prices based on purity estimates of 88.2, 89.1, 90.0, and 90.0 percent. These traders determined a density value using a gold density tester, and then determined a purity value using an in-house table, similar to the Kampala gold table. In this way, Butembo gold buyers could have cheated a gold seller by 2.3 to 4.1 percent of value of the gold. While this is one example, based on interviews with gold traders and local officials familiar with the gold trade, the Group believes that such fraud is common among unofficial gold buyers, particularly in Butembo and Bunia.

Annex 68
Kampala gold table

Table 1. Kampala gold table providing gold purity values based on gold density values (provided by a confidential source)

Density Index 0.5	0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9
80.00	16.4703	16.4821	16.4939	16.5057	16.5175	16.5294	16.5413	16.5532	16.5651	16.5770
81.00	16.5889	16.6009	16.6129	16.6249	16.6369	16.6489	16.6609	16.6730	16.6851	16.6972
82.00	16.7093	16.7214	16.7336	16.7457	16.7579	16.7701	16.7824	16.7946	16.8069	16.8191
83.00	16.8314	16.8437	16.8561	16.8684	16.8808	16.8932	16.9056	16.9180	16.9304	16.9429
84.00	16.9554	16.9678	16.9804	16.9929	17.0054	17.0180	17.0306	17.0432	17.0558	17.0685
85.00	17.0811	17.0938	17.1065	17.1192	17.1319	17.1447	17.1575	17.1703	17.1831	17.1959
86.00	17.2088	17.2216	17.2345	17.2474	17.2604	17.2733	17.2863	17.2993	17.3123	17.3253
87.00	17.3383	17.3514	17.3645	17.3776	17.3907	17.4038	17.4170	17.4302	17.4434	17.4566
88.00	17.4699	17.4831	17.4964	17.5097	17.5230	17.5364	17.5497	17.5631	17.5765	17.5900
89.00	17.6034	17.6169	17.6304	17.6439	17.6574	17.6709	17.6845	17.6981	17.7117	17.7253
90.00	17.7390	17.7527	17.7664	17.7801	17.7938	17.8076	17.8214	17.8352	17.8490	17.8628
91.00	17.8767	17.8906	17.9045	17.9184	17.9324	17.9464	17.9604	17.9744	17.9884	18.0025
92.00	18.0166	18.0307	18.0448	18.0590	18.0731	18.0873	18.1015	18.1158	18.1300	18.1443
93.00	18.1586	18.1730	18.1873	18.2017	18.2161	18.2305	18.2450	18.2594	18.2739	18.2884
94.00	18.3030	18.3175	18.3321	18.3467	18.3613	18.3760	18.3907	18.4054	18.4201	18.4348
95.00	18.4496	18.4644	18.4792	18.4940	18.5089	18.5238	18.5387	18.5537	18.5686	18.5836
96.00	18.5986	18.6136	18.6287	18.6438	18.6589	18.6740	18.6892	18.7043	18.7196	18.7348
97.00	18.7500	18.7653	18.7806	18.7959	18.8113	18.8267	18.8421	18.8575	18.8730	18.8884

A major Kampala gold buyer uses this table to calculate the purity of gold offered for sale by gold traders. The left (vertical) column is the whole number purity value; the top (horizontal) column is the corresponding tenth of one percent value. Pure gold is 99.9 percent pure, but most gold samples from artisanal mining average purity values in the mid-80s to low 90s. The values in the body of the table represent density values from a machine reading: a sample of gold is placed in a gold density tester machine, which gives a numerical reading. To determine gold purity, one would find the gold density reading in the table and then read to the left to obtain the whole number value, and read to the top to obtain the tenth of the percent value. For example, according to the table, a machine reading of 16.4703 g/cm^3 corresponds to a purity of 80.0 percent. Pure (99.9 percent) gold has a specific gravity (density) of 19.32 g/cm^3.

In reality, a machine reading of 16.4703 g/cm^3 corresponds to a purity of 85.25 percent – a difference of 5.25 percent from the value presented in the Kampala gold table (KGT). That is, 16.4703 g/cm^3 divided by 19.32 g/cm^3 equals 85.3 percent purity, not 80.0 percent purity as the KGT shows. Similarly, while the KGT states the gold purity is 90.5 percent for a density reading of 17.8076 g/cm^3 for a given sample, the sample is actually 92.2 percent pure. The Kampala table thus distorts the true gold density value for a given density reading.

The table below compares the KGT values for gold purity to the actual values, based on the density figures provided in the body of the Kampala table. The left column and the top row represent the purity values as defined in the left column and top row of the Kampala gold table. Dividing the density values presented in the KGT by 19.32 g/cm^3 gives the true gold purity values presented in the body of the table below.

Table 2. Kampala gold table purity values versus the true gold purity values based on gold density figures presented in the KGT (compiled by the Group of Experts)

	0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9
80.00	85.3	85.3	85.4	85.4	85.5	85.6	85.6	85.7	85.7	85.8
81.00	85.9	85.9	86.0	86.1	86.1	86.2	86.2	86.3	86.4	86.4
82.00	86.5	86.5	86.6	86.7	86.7	86.8	86.9	86.9	87.0	87.1
83.00	87.1	87.2	87.2	87.3	87.4	87.4	87.5	87.6	87.6	87.7
84.00	87.8	87.8	87.9	88.0	88.0	88.1	88.2	88.2	88.3	88.3
85.00	88.4	88.5	88.5	88.6	88.7	88.7	88.8	88.9	88.9	89.0
86.00	89.1	89.1	89.2	89.3	89.3	89.4	89.5	89.5	89.6	89.7
87.00	89.7	89.8	89.9	89.9	90.0	90.1	90.2	90.2	90.3	90.4
88.00	90.4	90.5	90.6	90.6	90.7	90.8	90.8	90.9	91.0	91.0
89.00	91.1	91.2	91.3	91.3	91.4	91.5	91.5	91.6	91.7	91.7
90.00	91.8	91.9	92.0	92.0	92.1	92.2	92.2	92.3	92.4	92.5
91.00	92.5	92.6	92.7	92.7	92.8	92.9	93.0	93.0	93.1	93.2
92.00	93.3	93.3	93.4	93.5	93.5	93.6	93.7	93.8	93.8	93.9
93.00	94.0	94.1	94.1	94.2	94.3	94.4	94.4	94.5	94.6	94.7
94.00	94.7	94.8	94.9	95.0	95.0	95.1	95.2	95.3	95.3	95.4
95.00	95.5	95.6	95.6	95.7	95.8	95.9	96.0	96.0	96.1	96.2
96.00	96.3	96.3	96.4	96.5	96.6	96.7	96.7	96.8	96.9	97.0
97.00	97.0	97.1	97.2	97.3	97.4	97.4	97.5	97.6	97.7	97.7

Using the examples cited earlier, where the KGT suggests a gold purity of 80.0 percent, the actual value is 85.3 percent; where the KGT indicates 90.5 percent purity, the actual gold purity is 92.2 percent. Please note true purity values are rounded off; calculations based on the density values presented in the KGT extend out many places to the right of the decimal point, as shown in the table below.

Table 3. Difference between gold purity values presented in the Kampala gold table and the true gold purity based on gold density values presented in the KGT (compiled by the Group of Experts)

	0	0.1	0.2	0.3	0.4	0.5	0.6	0.7	0.8	0.9
80.00	-5.25000	-5.21108	-5.17215	-5.13323	-5.09431	-5.05590	-5.01749	-4.97909	-4.94068	-4.90228
81.00	-4.86387	-4.82598	-4.78810	-4.75021	-4.71232	-4.67443	-4.63654	-4.59917	-4.56180	-4.52443
82.00	-4.48706	-4.44969	-4.41284	-4.37547	-4.33861	-4.30176	-4.26542	-4.22857	-4.19224	-4.15538
83.00	-4.11905	-4.08271	-4.04689	-4.01056	-3.97474	-3.93892	-3.90311	-3.86729	-3.83147	-3.79617
84.00	-3.76087	-3.72505	-3.69027	-3.65497	-3.61967	-3.58489	-3.55011	-3.51532	-3.48054	-3.44627
85.00	-3.41149	-3.37723	-3.34296	-3.30870	-3.27443	-3.24068	-3.20694	-3.17319	-3.13944	-3.10569
86.00	-3.07246	-3.03872	-3.00549	-2.97226	-2.93954	-2.90631	-2.87361	-2.84089	-2.80818	-2.77547
87.00	-2.74275	-2.71056	-2.67836	-2.64617	-2.61398	-2.58178	-2.55010	-2.51843	-2.48675	-2.45507
88.00	-2.42391	-2.39224	-2.36108	-2.32992	-2.29876	-2.26812	-2.23696	-2.20631	-2.17567	-2.14555
89.00	-2.11491	-2.08478	-2.05466	-2.02453	-1.99441	-1.96429	-1.93468	-1.90507	-1.87547	-1.84586
90.00	-1.81677	-1.78768	-1.75859	-1.72950	-1.70041	-1.67184	-1.64327	-1.61470	-1.58613	-1.55756
91.00	-1.52950	-1.50145	-1.47340	-1.44534	-1.41781	-1.39027	-1.36273	-1.33520	-1.30766	-1.28064
92.00	-1.25362	-1.22660	-1.19959	-1.17308	-1.14607	-1.11957	-1.09306	-1.06708	-1.04058	-1.01460
93.00	-0.98861	-0.96315	-0.93716	-0.91170	-0.88623	-0.86077	-0.83582	-0.81035	-0.78540	-0.76046
94.00	-0.73602	-0.71108	-0.68665	-0.66222	-0.63778	-0.61387	-0.58996	-0.56605	-0.54213	-0.51822
95.00	-0.49482	-0.47143	-0.44803	-0.42464	-0.40176	-0.37888	-0.35600	-0.33364	-0.31077	-0.28841
96.00	-0.26605	-0.24369	-0.22184	-0.20000	-0.17816	-0.15631	-0.13499	-0.11315	-0.09234	-0.07101
97.00	-0.04969	-0.02888	-0.00807	0.01273	0.03302	0.05331	0.07360	0.09389	0.11366	0.15673

The above table shows the difference between the KGT gold purity values and the true values. The left column and the top row represent the purity values and defined in the left column and

top row of the KGT. Thus, if the KGT states the gold purity is 80.0 percent, it is understating the actual gold purity by 5.25 percent. If the KGT states the gold purity is 90.5 percent, it is understating the actual gold purity by 1.67184 percent. This table presents similar information to Table 2 above, but presents a more accurate (not the rounded off) value.

Table 4. True gold purity compared to gold purity values in the KGT (compiled by the Group of Experts)

	0	**0.1**	**0.2**	**0.3**	**0.4**	**0.5**	**0.6**	**0.7**	**0.8**	**0.9**
85.00	-	-	-	80.0 80.1	80.2 80.3	80.4	80.5 80.6	80.7 80.8	80.9	81.0 81.1
86.00	81.2	81.3 81.4	81.5 81.6	81.7	81.8 81.9	82.0 82.1	82.2	82.3 82.4	82.5	82.6 82.7
87.00	82.8	82.9 83.0	83.1 83.2	83.3	83.4 83.5	83.6	83.7 83.8	83.9	84.0 84.1	84.2
88.00	84.3 84.4	84.5	84.6 84.7	84.8 84.9	85.0	85.1 85.2	85.3	85.4 85.5	85.6	85.7 85.8
89.00	85.9	86.0 86.1	86.2	86.3 86.4	86.5	86.6 86.7	86.8	86.9 87.0	87.1	87.2 87.3
90.00	87.4	87.5	87.6 87.7	87.8	87.9 88.0	88.1	88.2 88.3	88.4	88.5 88.6	88.7
91.00	88.8 88.9	89.0	89.1	89.2 89.3	89.4	89.5 89.6	89.7	89.8 89.9	90.0	90.1
92.00	90.2 90.3	90.4	90.5 90.6	90.7	90.8	90.9 91.0	91.1	91.2 91.3	91.4	91.5
93.00	91.6 91.7	91.8	91.9	92.0 92.1	92.2	92.3 92.4	92.5	92.6	92.7 92.8	92.9
94.00	93.0	93.1 93.2	93.3	93.4	93.5 93.6	93.7	93.8	93.9 94.0	94.1	94.2
95.00	94.3 94.4	94.5	94.6	94.7 94.8	94.9	95.0	95.1 95.2	95.3	95.4	95.5
96.00	95.6 95.7	95.8	95.9	96.0 96.1	96.2	96.3	96.4	96.5 96.6	96.7	96.8
97.00	96.9 97.0	97.1	97.2	97.3	97.4 97.5	97.6	97.7	97.8 97.9	-	-

The above table shows true gold purity values compared to the gold purity values contained in the KGT. The left column and top row present true gold purity values, and the data in the body of the table represent the related values in the KGT. In effect, this table inverts the data presented in Table 2. For example, if a sample has a true gold purity of 88.0 percent, the KGT states the value is either 84.3 or 84.4 percent. If a sample has a true gold purity of 90.5 percent, the KGT states the gold purity is only 88.1 percent.

The KGT does not have uniform error margin, but rather has higher false values for lower purities of gold. The Group is not able to determine the reason for these variations, but notes that most gold coming from Congo is produced by crushing and treating gold-bearing rocks (as opposed to gold nuggets and dust), and has purity values in the low to mid 80s percent. Gold nuggets and dust generally have purities in the high 80s to low 90s. These facts are borne out by data the Group obtained from the Centre d'Evaluation, d'Expertiseet de Certification (CEEC) in Bunia (Ituri), which recorded three official gold exports during 2013. The first

export (a 4.307 kg ingot) had a purity of 83 percent; the second export (a 4.684 kg ingot) had a purity of 93 percent; and the third export (a 5.517 kg ingot) had a purity of 85 percent.

Table 5 shows the theoretical densities for the values contained in KGT. The left (vertical) column and the top row are the same values as in the respective column/row in the KGT. Since (as shown in Tables 2-4) the values in the body of the KGT do not correspond to true purity percentages using the true density of gold (19.32 g/cm^3), Table 5 shows the density value for the corresponding place in the KGT that gives the percentage purity as shown in the KGT. That is, for a KGT reading of 80.00 percent purity:

16.4703 ÷ 20.587785 (the number below is rounded) = 80.00

Table 5. Theoretical gold densities that correspond with Kampala gold density values and purity percentages in the KGT

	0	**0.1**	**0.2**	**0.3**	**0.4**	**0.5**	**0.6**	**0.7**	**0.8**	**0.9**
80.00	20.59	20.56	20.55	20.54	20.53	20.52	20.51	20.50	20.49	20.48
81.00	20.48	20.45	20.44	20.43	20.42	20.41	20.40	20.39	20.38	20.37
82.00	20.38	20.35	20.34	20.33	20.32	20.31	20.30	20.29	20.28	20.27
83.00	20.28	20.25	20.24	20.24	20.23	20.22	20.21	20.20	20.19	20.18
84.00	20.19	20.16	20.15	20.14	20.13	20.12	20.12	20.11	20.10	20.09
85.00	20.10	20.07	20.06	20.05	20.05	20.04	20.03	20.02	20.01	20.00
86.00	20.01	19.99	19.98	19.97	19.96	19.95	19.95	19.94	19.93	19.92
87.00	19.93	19.91	19.90	19.89	19.88	19.88	19.87	19.86	19.85	19.84
88.00	19.85	19.83	19.82	19.81	19.81	19.80	19.79	19.79	19.78	19.77
89.00	19.78	19.76	19.75	19.74	19.74	19.73	19.72	19.72	19.71	19.70
90.00	19.71	19.69	19.68	19.67	19.67	19.66	19.66	19.65	19.64	19.64
91.00	19.64	19.62	19.62	19.61	19.60	19.60	19.59	19.59	19.58	19.57
92.00	19.58	19.56	19.56	19.55	19.54	19.54	19.53	19.53	19.52	19.52
93.00	19.53	19.50	19.50	19.49	19.49	19.48	19.48	19.47	19.47	19.46
94.00	19.47	19.45	19.45	19.44	19.44	19.43	19.42	19.42	19.41	19.41
95.00	19.42	19.40	19.40	19.39	19.39	19.38	19.38	19.37	19.37	19.36
96.00	19.37	19.35	19.35	19.34	19.34	19.34	19.33	19.33	19.32	19.32
97.00	19.33	19.31	19.31	19.30	19.30	19.29	19.29	19.29	19.28	19.28

Annex 69

Estimation of value lost through the use of the Kampala gold table

This annex illustrates the loss a gold seller might incur if he or she sold gold to a buyer who used the Kampala gold table (KGT).

In Table 1, the independent variable is the amount of gold being sold. The Group has chosen the amounts of 1, 5, 10 and 30 kg for gold samples because based on the Group's research, these are typical amounts that Congolese gold traders might sell to Kampala buyers.

The dependent variable is the price of gold. Given that the price of gold fluctuates (from a high of $1,693.75/troy ounce for the afternoon price on 2 January 2013, to a low of $1192.00/troy ounce for the afternoon price on 28 June 2013, according to data at http://www.kitco.com/gold.londonfix.html, downloaded 11 Nov 2013), the Group has chosen to use the average value of the morning price of gold from 1 July to 11 November 2013 (according to http://www.kitco.com/gold.londonfix.html, downloaded 11 Nov 2013), which is $1,321.06/troy ounce. For the purpose of this calculation, the Group will round the value to $1,321/troy ounce.

One troy ounce equals 31.1034768 grams. To convert the value of one troy ounce to the value of one gram of gold, the following calculation is made:

Price for 1 troy oz ÷ 31.1034768 g = $1,321 ÷ x

x = 1,321 ÷ 31.1034768

x = $42.47 gram

One gram of gold – at the London price – is assumed to be $42.47 for the purpose of this calculation. One kilogram (1,000 g) is $42.47 x 1,000 = $42,470.

Table 1. Value by weight of four gold samples

Weight (kg)	Value/kg	Total value by weight
1	$42,470	**$42,470**
5		**$212,350**
10		**$424,700**
30		**$1,274,100**

In Table 2, the actual amount of gold in a given sample is calculated. In a typical transaction, a gold seller brings ingots or raw gold to a gold buyer. The gold seller assembles this gold from numerous locations; the purity percentages of Congolese gold vary from the low/mid 80s (for amalgam gold, made from processing crushed rocks) to the low/mid 90s (for gold nuggets or dust). The left (vertical) column in Table 2 lists the weights of four hypothetical gold samples. The top row gives four different values for the true purity of the gold sample. The body of the table calculates the actual amount of gold per sample, based on the formula:

Weight of the gold sample x True purity percentage = Weight of pure gold

Table 2. Weight of pure gold for four samples based on varying purity percentages

Weight of sample (kg)	Weight at 86.0 percent purity	Weight at 88.0 percent purity	Weight at 90.0 percent purity	Weight at 92.0 percent purity
1	0.86 kg	0.88 kg	0.9 kg	0.92 kg
5	4.3 kg	4.4 kg	4.5 kg	4.6 kg
10	8.6 kg	8.8 kg	9.0 kg	9.2 kg
30	25.8 kg	26.4 kg	27.0 kg	27.6 kg

Using the above table, Table 3 calculates the value for the four different gold samples, at four different true purities. It uses the following calculation:

Total value by weight (from Table 1)

x

Weight at (86, 88, 90, 92) percent purity (from Table 2)

= True value

Table 3. True value of four gold samples for four different true purities

Weight of sample (kg)	True value of 86 percent purity sample	True value of 88 percent purity sample	True value of 90 percent purity sample	True value of 92 percent purity sample
1	$36,524.20	$37,373.60	$38,223.00	$39,072.40
5	$182,621.00	$186,868.00	$191,115.00	$195,362.00
10	$365,242.00	$373,736.00	$382,230.00	$390,724.00
30	$1,095,726.00	$1,121,208.00	$1,146,690.00	$1,172,172.00

Table 4 (below) uses information presented in Table 4 of annex 68 to present the true purity compared against the false purity as presented by the data in the KGT.

Table 4. Comparison of true purity value with KGT purity value for four hypothetical gold samples

True purity (percent)	Kampala gold table purity (percent)
86	81.2
88	84.3
90	87.4
92	90.2

Table 5 uses the information from Table 4 (above) to determine the gold value – according to the KGT – for four sample sizes, using the calculation:

Weight of the gold sample x KGT purity (Table 4) x $42,470 / kg = KGT value

Table 5. Kampala gold table value of four gold samples for four different purities using Kampala gold table purity values

Weight of the gold sample (kg)	KGT value of an 86 percent true purity sample that reads 81.2 percent in the KGT	KGT value of an 88 percent true purity sample that reads 84.3 percent in the KGT	KGT value of a 90 percent true purity sample that reads 87.4 percent in the KGT	KGT value of a 92 percent true purity sample that reads 90.2 percent in the KGT
1	$34,485.64	$35,802.21	$37,118.78	$38,307.94
5	$172,428.20	$179,011.05	$185,593.90	$191,539.70
10	$344,856.40	$358,022.10	$371,187.80	$383,074.40
30	$1,034,569.20	$1,074,066.30	$1,113,563.40	$1,149,238.20

Using the information in tables 3, 4 and 5, Table 6 calculates the true value per kilogram of a gold sample, and the value of the same gold sample using the KGT.

Table 6. Difference in value (true value v. KGT value) for one kilogram of gold for four hypothetical gold samples of varying purity

Weight of gold sample (kg)	86.0 percent true value (USD)	81.2 percent KGT value (USD)	Value of loss by seller (USD)
1	$36,524.20	$34,485.64	**$2,038.56**
5	$182,621.00	$172,428.20	**$10,192.80**
10	$365,242.00	$344,856.40	**$20,385.60**
30	$1,095,726.00	$1,034,569.20	**$61,156.80**
	88.0 percent true value (USD)	**84.3 percent KGT value (USD)**	**Amount of loss by seller (USD)**
1	$37,373.60	$35,802.21	**$1,571.39**
5	$186,868.00	$179,011.05	**$7,856.95**
10	$373,736.00	$358,022.10	**$15,713.90**
30	$1,121,208.00	$1,074,066.30	**$47,141.70**
	90.0 percent true value (USD)	**87.4 percent KGT value (USD)**	**Amount of loss by seller (USD)**
1	$38,223.00	$37,118.78	**$1,104.22**
5	$191,115.00	$185,593.90	**$5,521.10**
10	$382,230.00	$371,187.80	**$11,042.20**
30	$1,146,690.00	$1,113,563.40	**$33,126.60**
	92.0 percent true value (USD)	**90.2 percent KGT value (USD)**	**Amount of loss by seller (USD)**
1	$39,072.40	$38,307.94	**$764.46**
5	$195,362.00	$191,539.70	**$3,822.30**
10	$390,724.00	$383,074.40	**$7,649.60**
30	$1,172,172.00	$1,149,238.20	**$22,933.80**

Table 6 shows that a gold seller who brought a 10 kg sample of 86 percent purity gold to the Kampala gold buyer using the KGT would lose $20,386 in the transaction because of the false values in the KGT.

Annex 70

Estimated additional monetary gain by gold buyers using the Kampala gold table

This annex builds upon the previous two annexes to demonstrate the additional monetary gain derived by a gold buyer who uses the false values contained in the Kampala gold table (KGT). To obtain an estimate that approximates reality, the Group has chosen to calculate values based on 2006, which was the last year that Uganda's gold market functioned formally and legally. In March 2007, the UN Security Council imposed sanctions on Uganda's two largest gold exporters: Uganda Commercial Impex (UCI) and Machanga. After this point, Uganda's gold exports dropped precipitously, as shown in the following chart. Uganda's gold exports have remained low since 2007, because the market went underground (see also S/2013/433, annex 71).

Chart 1. Gold exports from Uganda, monthly, 2007 (kg)

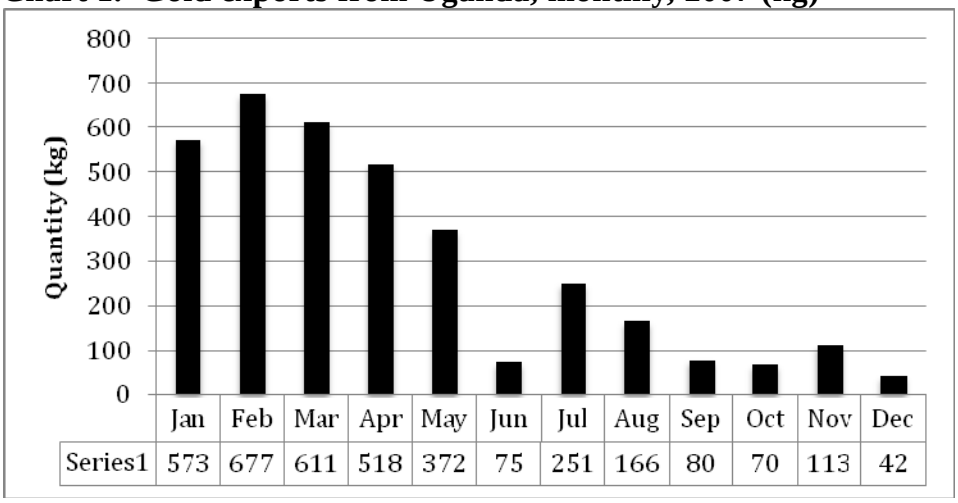

Source: Uganda Bureau of Statistics

In 2006, Uganda officially exported 6,936.12 kg of gold. Table 1 shows the annual export volumes for the three largest exporters for that year.

Table 1. Gold exports by Uganda's three largest exporting companies, 2006 (kg)

Company	Annual export weight (kg)	Average weekly export weight (kg)
Uganda Commercial Impex Limited	3,690.0	71.0
Machanga Limited	2,201.4	42.3
A.P. Bhimji Limited	517.7	9.9
TOTAL	**533,891**	**-**

Using the data in Table 1, in Table 2 the Group estimates the true gold weight for these export volumes assuming purities of 86, 88, 90, and 92 percent.

Table 2. Additional annual gain by three theoretical gold buyers using the KGT (kg)

	Weight (kg)	**True weight based on 86.0 percent true quality (kg)**	**Weight based on 81.2 KGT quality (kg)**	**Additional gain by gold buyers using the KGT (kg)**
Company 1	3,690.00	3,173.4	2,996.28	**177.1200**
Company 2	2,201.40	1,893.204	1,787.5368	**105.6672**
Company 3	517.7	445.222	420.3724	**24.8496**
TOTAL	6,409.1	5,511.826	5,204.1892	**307.6368**
	Weight (kg)	**True weight based on 88.0 percent true quality (kg)**	**Weight based on 84.3 KGT quality (kg)**	**Additional gain by gold buyers using the KGT (kg)**
Company 1	3,690.00	3,247.2	3,110.67	**136.5300**
Company 2	2,201.40	1,937.232	1,855.7802	**81.4518**
Company 3	517.7	455.576	436.4211	**19.1549**
TOTAL	6,409.1	5,640.008	5,402.8713	**237.1367**
	Weight (kg)	**True weight based on 90.0 percent true quality (kg)**	**Weight based on 87.4 KGT quality (kg)**	**Additional gain by gold buyers using the KGT (kg)**
Company 1	3,690.00	3,321.00	3,225.06	**95.9400**
Company 2	2,201.40	1,981.26	1,924.0236	**57.2364**
Company 3	517.7	465.93	452.4698	**13.4602**
TOTAL	6,409.1	5,768.19	5,601.5534	**166.6366**
	Weight (kg)	**True weight based on 92 percent true quality (kg)**	**Weight based on 90.2 KGT quality (kg)**	**Additional gain by gold buyers using the KGT (kg)**
Company 1	3,690.00	3,394.8	3,328.38	**66.4200**
Company 2	2,201.40	2,025.288	1,985.6628	**39.6252**
Company 3	517.7	476.284	466.9654	**9.3186**
TOTAL	6,409.1	5,896.372	5,781.0082	**115.3638**

Table 2 shows that three hypothetical gold buyers using the KGT would essentially be skimming 115-307 kg per year from gold sellers. If they all bought gold averaging 88 percent true purity, they would take 237 kg of free gold from gold sellers, because the KGT has false values for gold purity based on gold density.

Using the data in Table 2, Table 3 calculates the additional monetary gain that three hypothetical companies exporting gold – legally or illegally – would acquire by using the Kampala gold table instead of paying the true value based on the true purity (assuming weights were true; i.e. scales were properly calibrated). This calculation builds upon the data in annexes 63 and 71 – specifically the estimated price of one kilogram of gold ($42,470) based on the 1 July to 11 November 2013 average gold price, and the export volumes of Uganda's three largest exporters during 2006.

Table 3. Additional annual monetary gain by three hypothetical gold buyers using the KGT (USD)

	Weight (kg)	**True value based on 86 percent true purity (USD)**	**Kampala gold table value based on 81.2 percent KGT purity (USD)**	**Additional gain by gold buyer using the KGT (USD)**
Company 1	3,690.00	134,774,298.00	127,252,011.60	**7,522,286.40**
Company 2	2,201.40	80,404,373.88	75,916,687.90	**4,487,685.98**
Company 3	517.70	18,908,578.34	17,853,215.83	**1,055,362.51**
TOTAL	**6,409.10**	**234,087,250.20**	**221,021,915.30**	**13,065,334.90**
	Weight (kg)	**True value based on 88 percent true purity (USD)**	**Kampala gold table value based on 84.3 percent KGT purity (USD)**	**Additional gain by gold buyer using the KGT (USD)**
Company 1	3,690.00	137,908,584.00	132,110,154.90	**5,798,429.10**
Company 2	2,201.40	82,274,243.04	78,814,985.09	**3,459,257.95**
Company 3	517.70	19,348,312.72	18,534,804.12	**813,508.60**
TOTAL	**6,409.10**	**239,531,139.80**	**229,459,944.10**	**10,071,195.65**
	Weight (kg)	**True value based on 90 percent true purity (USD)**	**Kampala gold table value based on 87.4 percent KGT purity (USD)**	**Additional gain by gold buyer using the KGT (USD)**
Company 1	3,690.00	141,042,870.00	136,968,298.20	**4,074,571.80**
Company 2	2,201.40	84,144,112.20	81,713,282.29	**2,430,829.91**
Company 3	517.70	19,788,047.10	19,216,392.41	**571,654.69**
TOTAL	**6,409.10**	**244,975,029.30**	**237,897,972.90**	**7,077,056.40**

	Weight (kg)	True value based on 92 percent true purity (USD)	Kampala gold table value based on 90.2 percent KGT purity (USD)	Additional gain by gold buyer using the KGT (USD)
Company 1	3,690.00	144,177,156.00	141,356,298.60	**2,820,857.40**
Company 2	2,201.40	86,013,981.36	84,331,099.12	**1,682,882.24**
Company 3	517.70	20,227,781.48	19,832,020.54	**395,760.94**
TOTAL	**6,409.10**	**250,418,918.80**	**245,519,418.30**	**4,899,500.50**

Table 3 shows that gold buyers using the Kampala gold table would derive hundreds of thousands – or even millions – of dollars in additional revenue because the KGT contains false values for gold purity based on gold density.

Assuming the volume of Uganda's gold exports have maintained the same level, *and* assuming that Uganda's three largest export companies continue to export at approximately the same volumes and in the same ratios, *and* assuming that all three of Uganda's gold exporters use the KGT, Table 3 indicates that the gold buyers obtain the greatest additional gain the lower the quality of the gold they buy. Buyers would derive over $13 million additional in revenue – or cheat gold sellers out of the same amount – when purchasing gold that has a true quality of 86 percent. The additional revenue drops to nearly $5 million for gold of 92 percent true quality.

Annex 71
Uganda, gold imports, exports, and smuggling, 2013

According to Ugandan government statistics, between 1997 and 2006 – during the height of the Congo wars – Uganda exported an average of 5,617 kg each year of mainly Congolese gold. In 2012, Uganda officially exported only 256 kg of gold (see S/2013/433, Annex 71).

On 28 November, the Government of Uganda provided the Group with information about gold imports and exports during 2013. This table is based on the assumption that Uganda's gold production and export values are the same as in 2006, when Uganda last had a functioning, legal gold trade. In 2007, the UN imposed sanctions on Uganda's two largest gold exporters, leading to a precipitous decline in official exports.

In 2006, Uganda exported 6,936.12 kg of gold. According to statistics from the Uganda Mines Division (Annual Report 2006), Uganda produced 21.92 kg of gold, and imported 6,066.28 kg of gold. If companies exported the total production and import, there was still a gap of 847.92 kg of gold.

Table 1 presents Uganda's gold exports for 2013. The data provided to the Group by the Government of Uganda included a value for each export in Ugandan Shillings; however, the Group has converted those values into U.S. dollars using a conversion rate of 2,500 USh = $1. Thus, unlike the estimated values based on different gold purities used in other gold annexes, this Table presents the actual value of the exported gold based on the conversion from shillings to dollars.

Table 1. Uganda, gold exports, January – November 2013

Date	Company	Origin	Destination	Quantity (kg)	Value (USD)
1 Feb	Mineral Impex (U) Ltd	Southern Sudan	Middle East	80.00	4,535,475.97
26 Mar	Silver Mineral Ltd	Southern Sudan	United Arab Emirates	36.00	1,925,727.75
12 Apr	Niki Rush Mining Group Ltd	Moroto , Uganda	Japan	2.00	111,648.74
22 Apr	Borderless (U) ltd	Busia, Uganda	Republic of Macedonia	0.62	27,124.50
10 May	Somdiam Ltd	Mubende, Uganda	United Arab Emirates	1.44	64,644.14
19 Jul	West Corp Mining Ltd	South Sudan	United Arab Emirates	40.80	1,808,173.77
1 Aug	Aersud (U) Ltd	Mubende, Uganda	South Africa	0.07	2,969.01
TOTAL	-	-	-	**352**	**604,028**

Table 1 shows that Uganda exported approximately 161 kg of gold worth $8.5 million. The table also shows that 156.80 kg of the exports originated from South Sudan, while 4.13 kg originated from Uganda.

Table 2 shows Uganda's gold imports for part of 2013. The data provided to the Group by the Government of Uganda included the value for each import in Ugandan Shillings; however, the Group has converted those values into U.S. dollars using a conversion rate of 2,500 USh = $1. Note that there was no value provided for the 30 May import of 2.0 kg by Ropir Ltd.; thus, the total value presented below excludes the value of the Ropir import.

Table 2. Uganda, gold imports, January – November 2013

Date	Company	Origin	Quantity (kg)	Value (USD)
31 Jan.	Mineral Impex (U) Ltd	Southern Sudan	80.00	4,535,475.97
20 Mar.	Silver Minerals Ltd	Southern Sudan	10.00	534,924.38
21 Mar.	Silver Minerals Ltd	Southern Sudan	30.00	1,604,773.13
30 May	Ropir (U) Ltd	USA	2.00	-
15 Jul.	West Corp Mining Ltd	Southern Sudan	40.80	1,808,173.77
TOTAL	-	-	**2420**	**769,292**

Uganda levies a tax of 1 percent on gold exports originating from other countries, and a tax of 0.5 percent on gold exports originating from Uganda. Table 3 shows Uganda's estimated tax based on the value and origin of 2013 gold exports.

Table 3. Estimated tax of Uganda gold exports, January – November 2013

Origin	Quantity (kg)	Value (USD)	Tax rate (percent)	Tax (USD)
South Sudan	156.80	8,269,377.49	1.0	82,693.77
Uganda	4.13	206,386.40	0.5	1,031.93
TOTAL	**253**	**304,032**	-	**253,7240**

NB – Due to rounding, the total value in Table 3 is $0.01 higher than the value in Table 1.

Table 4 estimates the total tax Ugandan gold exporters would have paid in 2013 based on the level of the 2006 trade, for gold originating from outside of Uganda, which is taxed at 1 percent. The Tables uses gold values based determined in annex [Gold price 2013]. The table is based on the assumption that Uganda's actual exports for 2013 took place at the same proportion as the official exports, in accordance with the following formulae:

4.13 / 160.93 = 0.026 or 2.6 percent

156.80 / 160.93 = 0.974 or 97.4 percent

Thus, Table 4 assumes that 2.6 of total exports were from Ugandan production (and taxed at 0.5 percent), and 97.4 percent of exports were from foreign gold (and taxed at 1 percent). Based on 2006 exports, this translates into an estimated 180.34 kg of gold produced in Uganda, and 6,755.78 kg of foreign gold. The monthly averages would therefore be 15.03 kg for Ugandan gold, and 562.98 kg for foreign gold.

Table 4. Estimated value of domestic gold exported from Uganda in 2013, based on four gold purity values, and on 2006 exports (kg)

Month	Average price (USD)	Quantity (kg)	Value based on 86 percent gold purity (USD)	Value based on 88 percent gold purity (USD)	Value based on 90 percent gold purity (USD)	Value based on 92 percent gold purity (USD)
Jan	51,401.01	15.03	664,399.18	679,850.32	695,301.46	710,752.61
Feb	52,378.07	15.03	677,028.46	692,773.31	708,518.15	724,263.00
Mar	51,182.06	15.03	661,569.07	676,954.40	692,339.73	707,725.05
Apr	47,759.61	15.03	617,331.17	631,687.71	646,044.24	660,400.78
May	45,487.52	15.03	587,962.59	601,636.13	615,309.68	628,983.23
Jun	43,163.34	15.03	557,920.70	570,895.60	583,870.50	596,845.40
Jul	41,331.07	15.03	534,237.14	546,661.26	559,085.38	571,509.50
Aug	43,277.16	15.03	559,391.91	572,401.03	585,410.14	598,419.26
Sep	43,359.46	15.03	560,455.71	573,489.56	586,523.42	599,557.27
Oct	42,287.56	15.03	546,600.54	559,312.18	572,023.82	584,735.46
Nov	41,670.90	15.03	538,629.72	551,155.99	563,682.26	576,208.54
Dec	42,385.29	15.03	547,863.78	560,604.80	573,345.82	586,086.84
TOTAL	-	**216***	**7736,384**	**7834,417**	**8031,4490**	**8131,482**

* Due to rounding, this total is 0.02 kg higher than the value named above for estimated 2013 Ugandan gold exports from domestic production.

Table 5. Estimated tax Uganda should have collected in 2013 for domestic gold production, based on 2006 exports (kg)

Month	Average price (USD)	Quantity (kg)	Tax value based on 86 percent gold purity (USD)	Tax value based on 88 percent gold purity (USD)	Tax value based on 90 percent gold purity (USD)	Tax value based on 92 percent gold purity (USD)
Jan	51,401.01	15.03	3,322.00	3,399.25	3,476.51	3,553.76
Feb	52,378.07	15.03	3,385.14	3,463.87	3,542.59	3,621.32
Mar	51,182.06	15.03	3,307.85	3,384.77	3,461.70	3,538.63
Apr	47,759.61	15.03	3,086.66	3,158.44	3,230.22	3,302.00
May	45,487.52	15.03	2,939.81	3,008.18	3,076.55	3,144.92
Jun	43,163.34	15.03	2,789.60	2,854.48	2,919.35	2,984.23
Jul	41,331.07	15.03	2,671.19	2,733.31	2,795.43	2,857.55
Aug	43,277.16	15.03	2,796.96	2,862.01	2,927.05	2,992.10
Sep	43,359.46	15.03	2,802.28	2,867.45	2,932.62	2,997.79
Oct	42,287.56	15.03	2,733.00	2,796.56	2,860.12	2,923.68
Nov	41,670.90	15.03	2,693.15	2,755.78	2,818.41	2,881.04
Dec	42,385.29	15.03	2,739.32	2,803.02	2,866.73	2,930.43
TOTAL	-	**216***	**35,266.95**	**36,087.11**	**36,907.27**	**37,727.43**

Table 6. Estimated value of foreign gold exported from Uganda in 2013, based on four gold purity values, and based on 2006 exports (kg)

Month	Average price (USD)	Quantity (kg)	Value based on 86 percent gold purity (USD)	Value based on 88 percent gold purity (USD)	Value based on 90 percent gold purity (USD)	Value based on 92 percent gold purity (USD)
Jan	51,401.01	562.98	24,886,456.92	25,465,211.74	26,043,966.55	26,622,721.36
Feb	52,378.07	562.98	25,359,513.03	25,949,269.15	26,539,025.26	27,128,781.38
Mar	51,182.06	562.98	24,780,449.48	25,356,739.00	25,933,028.52	26,509,318.05
Apr	47,759.61	562.98	23,123,426.50	23,661,180.61	24,198,934.71	24,736,688.82
May	45,487.52	562.98	22,023,365.05	22,535,536.33	23,047,707.61	23,559,878.89
Jun	43,163.34	562.98	20,898,083.55	21,384,085.49	21,870,087.44	22,356,089.38
Jul	41,331.07	562.98	20,010,966.58	20,476,337.89	20,941,709.21	21,407,080.53
Aug	43,277.16	562.98	20,953,190.96	21,440,474.47	21,927,757.98	22,415,041.49
Sep	43,359.46	562.98	20,993,037.56	21,481,247.74	21,969,457.91	22,457,668.09
Oct	42,287.56	562.98	20,474,063.45	20,950,204.47	21,426,345.48	21,902,486.49
Nov	41,670.90	562.98	20,175,499.62	20,644,697.29	21,113,894.95	21,583,092.62
Dec	42,385.29	562.98	20,521,380.69	20,998,622.10	21,475,863.51	21,953,104.92
TOTAL	-	**7920**	**993,622**	**890,94**	**1086,253**	**981,573**

Table 7. Estimated tax Uganda should have collected in 2013 for exports of foreign gold, based on 2006 exports (kg)

Month	Average price (USD)	Quantity (kg)	Tax value based on 86 percent gold purity (USD)	Tax value based on 88 percent gold purity (USD)	Tax value based on 90 percent gold purity (USD)	Tax value based on 92 percent gold purity (USD)
Jan	51,401.01	562.98	248,864.57	254,652.12	260,439.67	266,227.21
Feb	52,378.07	562.98	253,595.13	259,492.69	265,390.25	271,287.81
Mar	51,182.06	562.98	247,804.49	253,567.39	259,330.29	265,093.18
Apr	47,759.61	562.98	231,234.27	236,611.81	241,989.35	247,366.89
May	45,487.52	562.98	220,233.65	225,355.36	230,477.08	235,598.79
Jun	43,163.34	562.98	208,980.84	213,840.85	218,700.87	223,560.89
Jul	41,331.07	562.98	200,109.67	204,763.38	209,417.09	214,070.81
Aug	43,277.16	562.98	209,531.91	214,404.74	219,277.58	224,150.41
Sep	43,359.46	562.98	209,930.38	214,812.48	219,694.58	224,576.68
Oct	42,287.56	562.98	204,740.63	209,502.04	214,263.45	219,024.86
Nov	41,670.90	562.98	201,755.00	206,446.97	211,138.95	215,830.93
Dec	42,385.29	562.98	205,213.81	209,986.22	214,758.64	219,531.05
TOTAL	-	**7920**	**2,641,994.33**	**2,703,436.06**	**2,764,877.79**	**2,826,319.52**

Table 8 uses data from the above tables, and estimates the levels of smuggled gold, the value of smuggled gold, and the lost tax revenue due to gold smuggling for 2013. The Ugandan

government provided the Group with export statistics for January to November, so the Table below is based on an average monthly export quantity, and then an annual quantity based on that monthly quantity, determined using the following formulae:

160.93 / 11 = 14.63 average monthly export quantity

14.63 x 12 = 175.56

The Group also estimated a total value for actual gold exports based on the average monthly value, calculated using the following formulae:

8,475,763.89 / 11 = 770,523.99

770,523.99 x 12 = 9,246,287.88

The Ugandan government gave the Group the actual value of gold exports for 2013; however, to determine the estimated value of total 2013 gold exports to make a comparison with the actual value, the Group has used the average value for the 86 to 92 percent purity dollar values for the domestic and foreign estimated exports values, and then added these sums together:

7,299,438.45 (domestic) + 273,415,692.71 (foreign) = 280,715,131.16

The Table below also estimates the level of taxes Uganda should collect in 2013, for actual exports based on January-November actual exports:

83,725.70 / 11 = 7,611.43

7,611.43 x 12 = 91,337.16

To determine the estimated value of total 2013 taxes on gold exports to make a comparison with the actual value, the Group has used the average value for the 86 to 92 percent purity dollar values for the domestic and foreign estimated tax values, and then added these sums together:

36,497.19 (domestic) + 2,734,156.93 (foreign) = 2,770,654.12

Table 8. Estimated amount and value of smuggled gold, as well as lost tax revenue, Uganda, 2013

Estimated gold exports, 2013, based on 2006 export levels (kg)	**Estimated actual gold exports, 2013 (kg)**	**Estimated amount of smuggled gold, 2013 (kg)**
6,936.12	175.56	**6,760.56**
Estimated value of exports of domestic foreign gold, 2013, based on 2006 production levels (USD)	**Estimated actual gold export value, 2013 (USD)**	**Estimated value of smuggled gold, 2013 (USD)**
280,715,131.16	9,246,287.88	**271,468,843.28**
Estimated total gold tax based on estimated gold export value, 2013 (USD)	**Estimated total actual gold tax value, 2013 (USD)**	**Estimated total lost tax revenue for gold due to smuggling, 2013 (USD)**
2,770,654.12	91,337.16	**2,679,316.96**

Table 8 estimates that 6,761 kg of gold are smuggled out Uganda in 2013; thus an estimated 97.5 percent of domestic and foreign gold is smuggled out of Uganda. Table 8 also shows that the estimated value of gold smuggled out of Uganda during 2013 is approximately $271 million. Based on the estimated value of the smuggled gold, the Ugandan people lost an estimated $2.7 million in tax revenue during 2013.

Annex 72

Chuni's gold buying house, Plot 22 Kanjokya St., Kampala (photos by the Group of Experts)

This is Chuni's primary location to purchase gold. Aurum Roses, Plot 22 Kanjokya Street in Kampala (GPS coordinates: North 0 20.450, East 32 35.405), is registered to Jamnadas V. Lodhia, aka Chuni, and his two sons, Jitendra J. Lodhia and Kunal J. Lodhia, who are also Kenyan nationals. Chuni also owns the Hotel International on Tank Hill Road in the Muyenga area of Kampala. The Aurum Roses gate and a palm tree inside the compound with a video camera affixed to it.

Another view shows two video cameras on the tree inside the Aurum Roses compound.

Annex 73

Raju's gold buying house, Plot 55b, Upper Kololo Terrace, Kampala (photos by the Group of Experts)

The brown gate is the entrance to Plot 55b, Upper Kololo Terrace, Kampala (GPS coordinates: North 0 19.650, East 32 36.113), where Raju's employees buy gold. Raju's house is visible to the left, next door.

A close-up of the gate at Plot 55b (from the above image).

On 17 October, at 1726h, three chauffer-driven cars sit outside the gate at Plot 55b (still images from a video).

Raju’s house (left) and an image of the front gate of his house (right, still from a video), next door to Plot 55b.

Annex 74
Gold exports from Burundi, January-October 2013

Name/comptoir	Weight (kg)	Destination
NIYONKURU NICAISE	49	UAE
NTAHANGWA SPRL	590	UAE
NZEYIMANA JEAN CLAUDE	3	UAE
NZEYIMANA J. CLAUDE	61	UAE
GOLDEN GOLD SPRL	477	UAE
S.C.E.E.M.B SPRL	680	UAE
MAX GLOBAL SPRL	119	UAE
ETS JEAN JBEILI SURL	45	UAE/Kenya/Lebanon
BETHEX GROUP	56	UAE
GLDEN STAR INVESTMENT	10	UAE
AMIGO MINERALS EXPLORATION	68	UAE
AIRMORE LTD	23	UAE
GLOBAL	18	UAE
OMNI-DISTRIBUTION	71	UAE
KORERAHAMWE	7	UAE
BURUNDI GOLD EXPORT SA	176	UAE
HIGH SPEED COMPANY	74	UAE
NIVID IMPORT EXPORT	12	UAE
TOTAL EXPORT	**2,539**	-

Source: Burundi Customs

Annex 75

Jbeilicomptoir in Bujumbura, located in the former US embassy (photo taken in November by the Group of Experts)

Annex 76

Burundi official declaration document for gold export by Etablissements Jean Jbeili

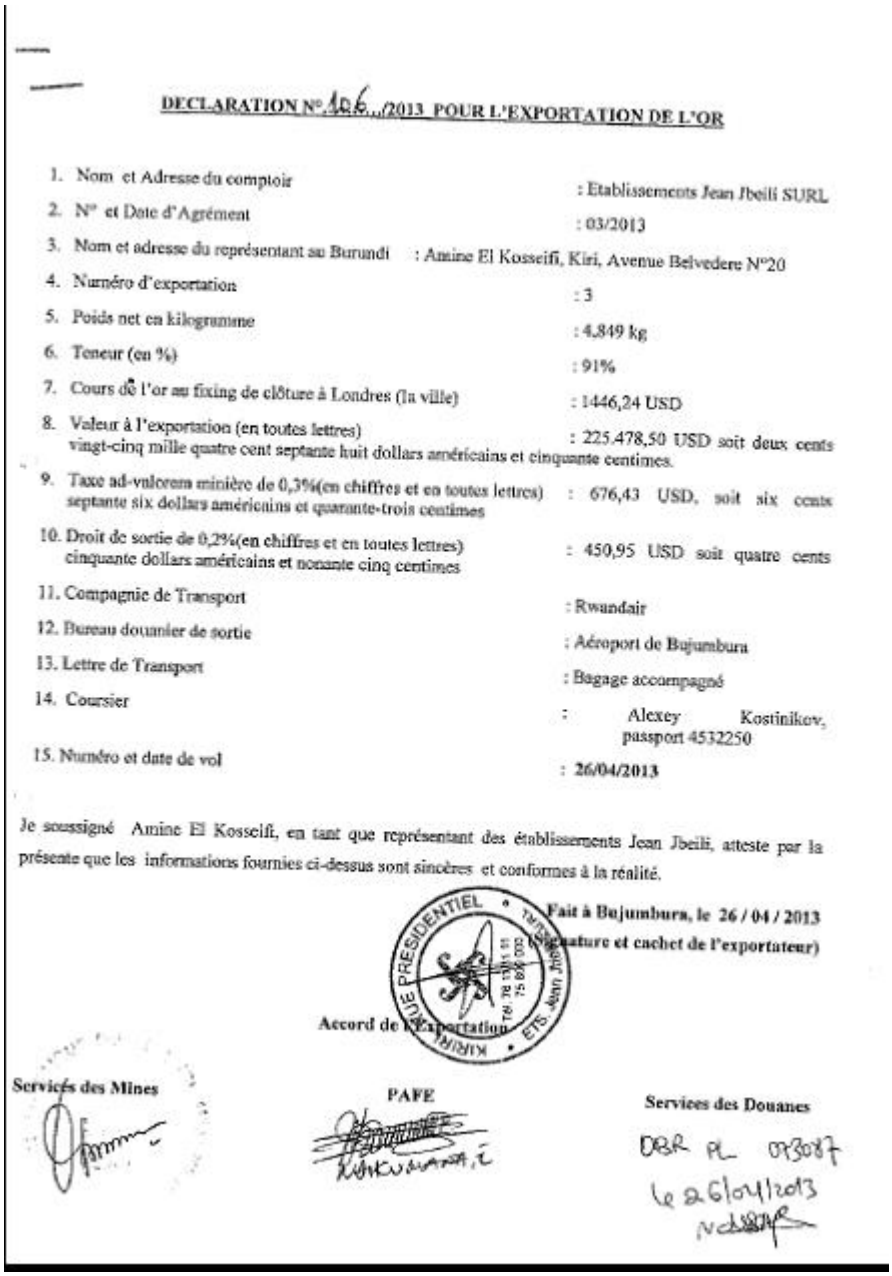

DECLARATION N° 106 /2013 POUR L'EXPORTATION DE L'OR

1. Nom et Adresse du comptoir	: Etablissements Jean Jbeili SURL
2. N° et Date d'Agrément	: 03/2013
3. Nom et adresse du représentant au Burundi	: Amine El Kosseifi, Kiri, Avenue Belvedere N°20
4. Numéro d'exportation	: 3
5. Poids net en kilogramme	: 4,849 kg
6. Teneur (en %)	: 91%
7. Cours de l'or au fixing de clôture à Londres (la ville)	: 1446,24 USD
8. Valeur à l'exportation (en toutes lettres)	: 225.478,50 USD soit deux cents vingt-cinq mille quatre cent septante huit dollars américains et cinquante centimes.
9. Taxe ad-valorem minière de 0,3%(en chiffres et en toutes lettres)	: 676,43 USD, soit six cents septante six dollars américains et quarante-trois centimes
10. Droit de sortie de 0,2%(en chiffres et en toutes lettres)	: 450,95 USD soit quatre cents cinquante dollars américains et nonante cinq centimes
11. Compagnie de Transport	: Rwandair
12. Bureau douanier de sortie	: Aéroport de Bujumbura
13. Lettre de Transport	: Bagage accompagné
14. Coursier	: Alexey Kostinikov, passport 4532250
15. Numéro et date de vol	: 26/04/2013

Je soussigné Amine El Kosseifi, en tant que représentant des établissements Jean Jbeili, atteste par la présente que les informations fournies ci-dessus sont sincères et conformes à la réalité.

Fait à Bujumbura, le 26 / 04 / 2013
(Signature et cachet de l'exportateur)

Accord de l'Exportation

Services des Mines

PAFE

Services des Douanes
DGR PL 073087
le 26/04/2013

This document shows that Etablissements Jean Jbeili exported gold during 2013, in contradiction to its claim to the Group that it had not exported any gold this year.

Annex 77

Jafaar gold shop in Kigoma (photo taken in August by the Group of Experts)

Annex 78

MaulidSeifKuziga's shop in Kigoma(photo taken in August by Group of Experts)

Annex 79

Due diligence on 3Ts

Validation exercises
Congolese mining authorities, MONUSCO, and the German Institute for Geosciences and Natural Resources (BGR) have validated 41 tin mines and 3 gold mines in Maniema, and validated 6 tin mines and one tungsten mine in South Kivu.

On 5 July, the DRC Ministry of Mines asked the Governor of Maniema to begin validation of mines (see below).

In North Kivu, there are no validated mines. In July 2011, 11 mines were validated in Rubaya, North Kivu; however, they have not been re-validated. On two occasions during 2013, the validation team was scheduled to go to Bisie, but when Mai MaiSheka moved in that direction, the validation mission was cancelled. Mai MaiSimbaisalso close to Bisie.

Centres de négoces and Sales points (points de vente)
Donors have moved away from the Centre de négoce approach and are favoring the construction of Sales Points closer to mines to facilitate transactions between miners and traders in a bid to minimise fraud. USAID in partnership with the International Organization for Migration (IOM) and JMAC MONUSCO are currently working towards building the first Sales Point in Nyabibwe.

ICGLR certificate
On 24 July, the DRC was the first country in the region to announce that they would start using the ICGLR certificate for conflict free mineral exports. At the time this report was completed, they had not started issuing certificates.

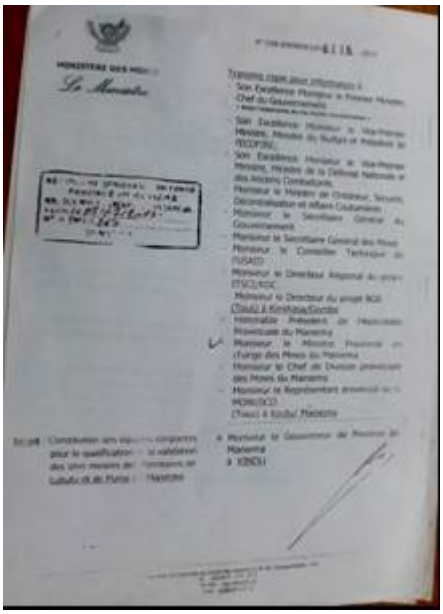

Maniema Mines Ministry request for validation.

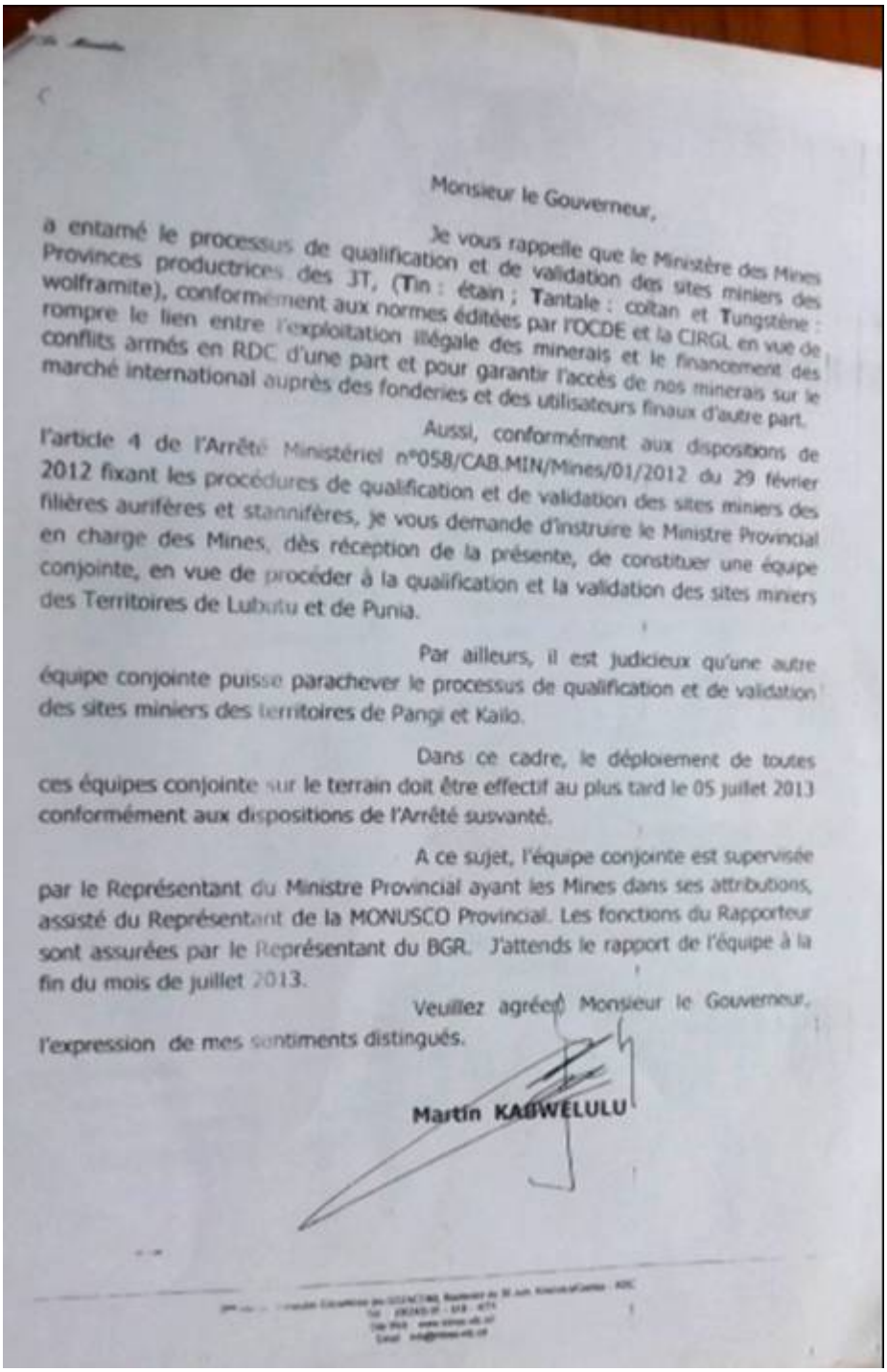

Monsieur le Gouverneur,

Je vous rappelle que le Ministère des Mines a entamé le processus de qualification et de validation des sites miniers des Provinces productrices des 3T, (**T**in : étain ; **T**antale : coltan et **T**ungstène : wolframite), conformément aux normes éditées par l'OCDE et la CIRGL en vue de rompre le lien entre l'exploitation illégale des minerais et le financement des conflits armés en RDC d'une part et pour garantir l'accès de nos minerais sur le marché international auprès des fonderies et des utilisateurs finaux d'autre part.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'Arrêté Ministériel n°058/CAB.MIN/Mines/01/2012 du 29 février 2012 fixant les procédures de qualification et de validation des sites miniers des filières aurifères et stannifères, je vous demande d'instruire le Ministre Provincial en charge des Mines, dès réception de la présente, de constituer une équipe conjointe, en vue de procéder à la qualification et la validation des sites miniers des Territoires de Lubutu et de Punia.

Par ailleurs, il est judicieux qu'une autre équipe conjointe puisse parachever le processus de qualification et de validation des sites miniers des territoires de Pangi et Kailo.

Dans ce cadre, le déploiement de toutes ces équipes conjointe sur le terrain doit être effectif au plus tard le 05 juillet 2013 conformément aux dispositions de l'Arrêté susvanté.

A ce sujet, l'équipe conjointe est supervisée par le Représentant du Ministre Provincial ayant les Mines dans ses attributions, assisté du Représentant de la MONUSCO Provincial. Les fonctions du Rapporteur sont assurées par le Représentant du BGR. J'attends le rapport de l'équipe à la fin du mois de juillet 2013.

Veuillez agréer Monsieur le Gouverneur, l'expression de mes sentiments distingués.

Martin KABWELULU

Annex 80

Export of 3Ts from Congo, 2013

Table 1. Exports of Tin, Tantalum, and Tungsten from DRC, 1 January to 30 September 2013

	Tin		Tantalum		Tungsten	
City	**Weight (kg)**	**Value (USD)**	**Weight (kg)**	**Value (USD)**	**Weight (kg)**	**Value (USD)**
Goma	620,946	4,822,774	139,258	3,936,355	0	0
Bukavu	839,865	6,284,209	0	0	0	0
Kindu	1,233,500	9,378,147	0	0	35,000	115,797
Katanga	2,694,280	23,118,006	319,676	8,897,694	60,231	9,035
Butembo	0	0	0	0	0	0
TOTAL	**1465,518**	**44,738**	**458,934**	**13,882**	**95,231**	**124,832**

Source: CEEC

Annex 81

Luwowo tantalum mine, Masisi territory, North Kivu (photos by the Group of Experts)

The Luwowo tantalum mine.

White piles of tantalum at the Luwowo mine.

Annex 82

Smuggling route, Goma

One of the mineral smuggling routes out of Goma at the ITG cemetery (picture taken in August by the Group of Experts).

Annex 83

Illegal mining at Bisie(picture taken by independent researcher in late August)

Miners at Bisie's "15 minutes" mine

Porters transporting tin ore from Bisie to Njingala

Annex 84

Letter from the Chef d'Antenne mine of Idjwi to South Kivu Mines authorities for smuggling of Wolframite out of the Island of Idjwi by DeogratiasMagayane

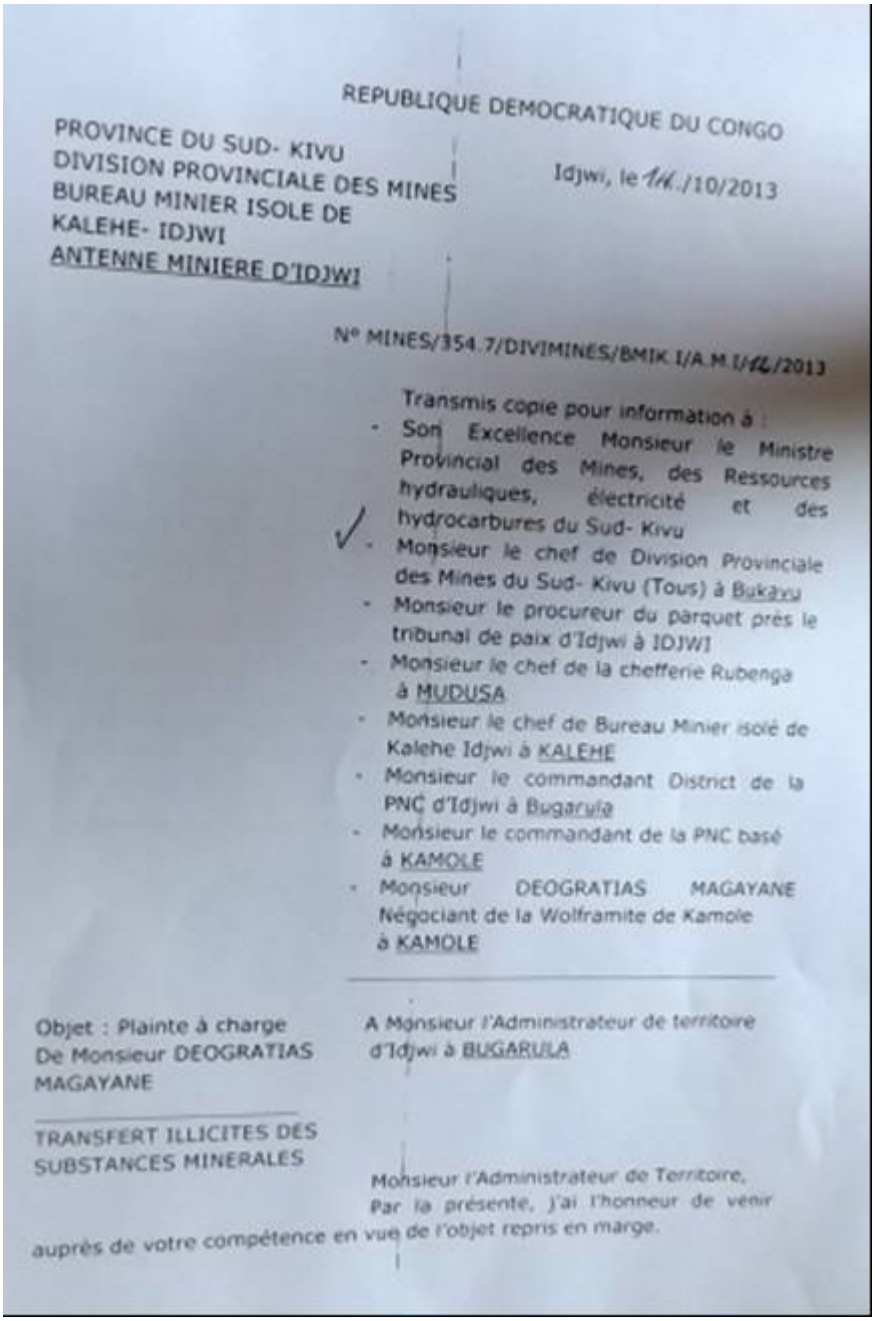

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU SUD- KIVU
DIVISION PROVINCIALE DES MINES
BUREAU MINIER ISOLE DE
KALEHE- IDJWI
ANTENNE MINIERE D'IDJWI

Idjwi, le 11/10/2013

N° MINES/354.7/DIVIMINES/BMIK I/A.M.I/42/2013

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre Provincial des Mines, des Ressources hydrauliques, électricité et des hydrocarbures du Sud- Kivu
- Monsieur le chef de Division Provinciale des Mines du Sud- Kivu (Tous) à Bukavu
- Monsieur le procureur du parquet près le tribunal de paix d'Idjwi à IDJWI
- Monsieur le chef de la chefferie Rubenga à MUDUSA
- Monsieur le chef de Bureau Minier isolé de Kalehe Idjwi à KALEHE
- Monsieur le commandant District de la PNC d'Idjwi à Bugarula
- Monsieur le commandant de la PNC basé à KAMOLE
- Monsieur DEOGRATIAS MAGAYANE Négociant de la Wolframite de Kamole à KAMOLE

Objet : Plainte à charge De Monsieur DEOGRATIAS MAGAYANE

TRANSFERT ILLICITES DES SUBSTANCES MINERALES

A Monsieur l'Administrateur de territoire d'Idjwi à BUGARULA

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Par la présente, j'ai l'honneur de venir auprès de votre compétence en vue de l'objet repris en marge.

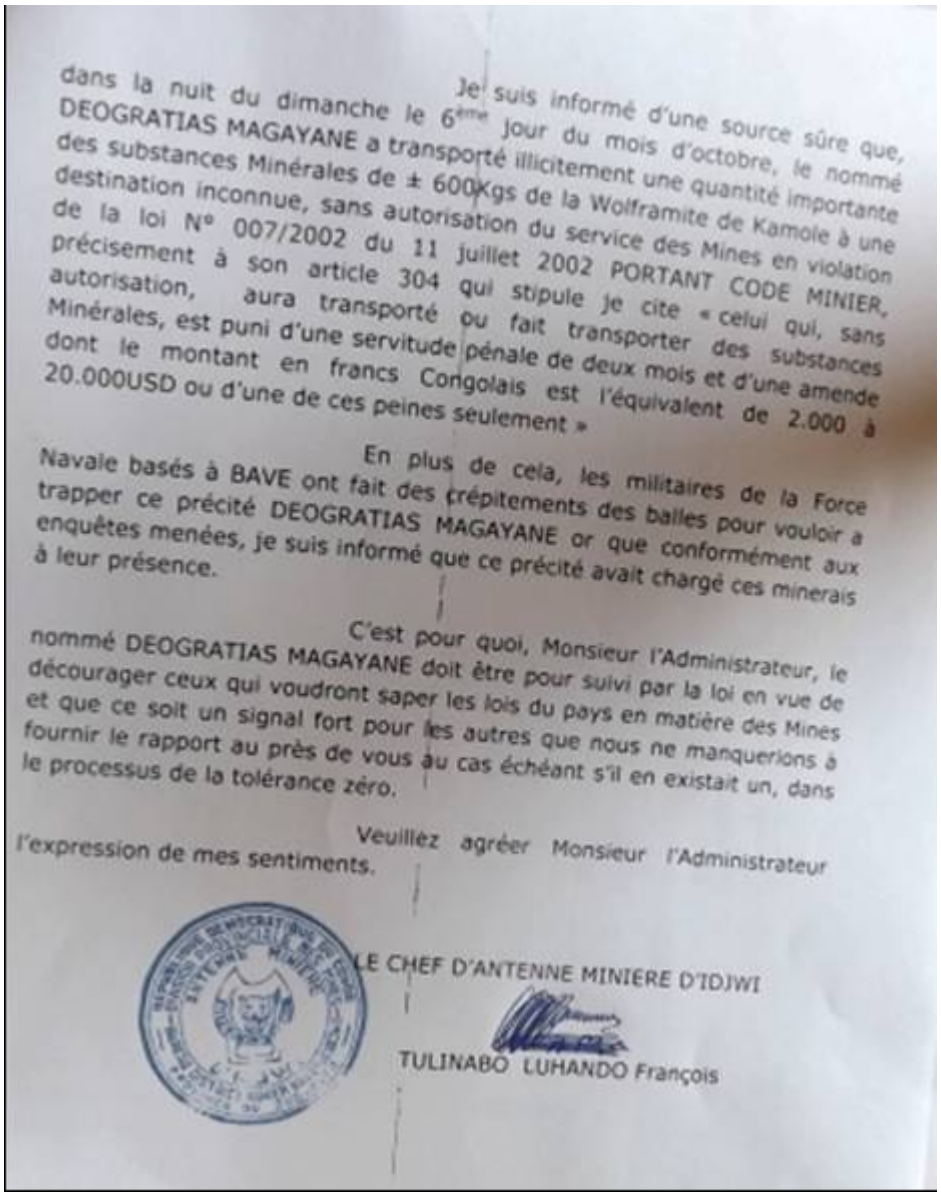

Je suis informé d'une source sûre que, dans la nuit du dimanche le 6ème jour du mois d'octobre, le nommé DEOGRATIAS MAGAYANE a transporté illicitement une quantité importante des substances Minérales de ± 600Kgs de la Wolframite de Kamole à une destination inconnue, sans autorisation du service des Mines en violation de la loi N° 007/2002 du 11 juillet 2002 PORTANT CODE MINIER, précisement à son article 304 qui stipule je cite « celui qui, sans autorisation, aura transporté ou fait transporter des substances Minérales, est puni d'une servitude pénale de deux mois et d'une amende dont le montant en francs Congolais est l'équivalent de 2.000 à 20.000USD ou d'une de ces peines seulement »

En plus de cela, les militaires de la Force Navale basés à BAVE ont fait des crépitements des balles pour vouloir a trapper ce précité DEOGRATIAS MAGAYANE or que conformément aux enquêtes menées, je suis informé que ce précité avait chargé ces minerais à leur présence.

C'est pour quoi, Monsieur l'Administrateur, le nommé DEOGRATIAS MAGAYANE doit être pour suivi par la loi en vue de décourager ceux qui voudront saper les lois du pays en matière des Mines et que ce soit un signal fort pour les autres que nous ne manquerions à fournir le rapport au près de vous au cas échéant s'il en existait un, dans le processus de la tolérance zéro.

Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur l'expression de mes sentiments.

LE CHEF D'ANTENNE MINIERE D'IDJWI

TULINABO LUHANDO François

Annex 85

A view of the Kalimbi tin mine in Nyabibwe, Territory of Kalehe - South Kivu Province (photos by the Group of Experts)

The “T20” part of the Kalimbi mine.

The “Kuwait” mine within the Kalimbi mine.

Stream where miners from both of the aforementioned sites wash their tin.

Minerals are brought into this hut, where SAESSCAM puts the tags on them.

Annex 86

Order by the South Kivu Governor authorizing an increase in the mineral tax in South Kivu, 15 August 2013

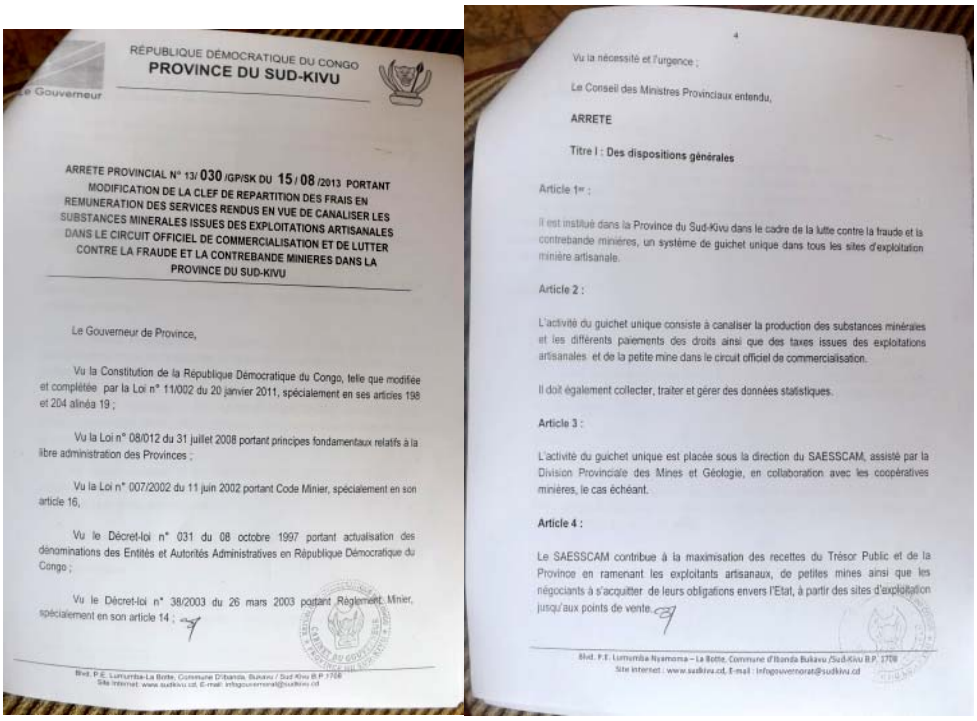

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU

Le Gouverneur

ARRETE PROVINCIAL N° 13/ 030 /GP/SK DU 15 / 08 /2013 PORTANT MODIFICATION DE LA CLEF DE REPARTITION DES FRAIS EN REMUNERATION DES SERVICES RENDUS EN VUE DE CANALISER LES SUBSTANCES MINERALES ISSUES DES EXPLOITATIONS ARTISANALES DANS LE CIRCUIT OFFICIEL DE COMMERCIALISATION ET DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE MINIERES DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU

Le Gouverneur de Province,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011, spécialement en ses articles 198 et 204 alinéa 19 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juin 2002 portant Code Minier, spécialement en son article 16,

Vu le Décret-loi n° 031 du 08 octobre 1997 portant actualisation des dénominations des Entités et Autorités Administratives en République Démocratique du Congo ;

Vu le Décret-loi n° 38/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement en son article 14 ;

Blvd. P.E. Lumumba-La Botte, Commune D'Ibanda, Bukavu / Sud Kivu B.P 1708
Site Internet: www.sudkivu.cd, E-mail: infogouvernorat@sudkivu.cd

4

Vu la nécessité et l'urgence ;

Le Conseil des Ministres Provinciaux entendu,

ARRETE

Titre I : Des dispositions générales

Article 1er :

Il est institué dans la Province du Sud-Kivu dans le cadre de la lutte contre la fraude et la contrebande minières, un système de guichet unique dans tous les sites d'exploitation minière artisanale.

Article 2 :

L'activité du guichet unique consiste à canaliser la production des substances minérales et les différents paiements des droits ainsi que des taxes issues des exploitations artisanales et de la petite mine dans le circuit officiel de commercialisation.

Il doit également collecter, traiter et gérer des données statistiques.

Article 3 :

L'activité du guichet unique est placée sous la direction du SAESSCAM, assisté par la Division Provinciale des Mines et Géologie, en collaboration avec les coopératives minières, le cas échéant.

Article 4 :

Le SAESSCAM contribue à la maximisation des recettes du Trésor Public et de la Province en ramenant les exploitants artisanaux, de petites mines ainsi que les négociants à s'acquitter de leurs obligations envers l'Etat, à partir des sites d'exploitation jusqu'aux points de vente.

Blvd. P.E. Lumumba Nyamoma – La Botte, Commune d'Ibanda Bukavu /Sud-Kivu B.P. 1708
Site internet : www.sudkivu.cd, E-mail : infogouvernorat@sudkivu.cd

5

Titre II : Des frais à payer

Article 5 :

Pour le diamant et l'or

Pour chaque tank, puits, galerie ou toutra en exploitation du diamant ou de l'or, il est perçu mensuellement, indépendamment de la production, à charge des exploitants artisanaux qui y travaillent, à titre des frais en rémunération des services rendus, un montant forfaitaire en francs congolais équivalent à 10 $.

Pour les négociants, ils payent mensuellement une somme de 10 $ en francs congolais à titre des frais rémunératoires.

Article 6 :

Pour la cassitérite-wolframite

Le négociant retient à la source et paie, sur chaque kilogramme de minerais achetés, l'équivalent en francs congolais de 0.5 $ US dont 0.25 $ US à charge du négociant et 0.25 $ US à charge de l'exploitant artisanal, à titre des frais en rémunération des services rendus.

Article 7 :

Pour le Colombo-tantalite (Coltan), le négociant retient à la source et paie sur chaque kilogramme de minerais achetés l'équivalent en francs congolais de 3 $ US dont 1.5 $ US à charge du négociant et 1.5 $ US à charge de l'exploitant artisanal, à titre des frais en rémunération des services rendus.

Article 8 :

Autres substances minérales de production artisanale

Blvd. P.E. Lumumba Nyamoma – La Botte, Commune d'Ibanda Bukavu /Sud-Kivu B.P. 1708
Site internet : www.sudkivu.cd, E-mail : infogouvernorat@sudkivu.cd

6

Pour le saphir, la tourmaline, l'améthyste, le bismuth, argent, les pierres précieuses et semi-précieuses ; le négociant paie mensuellement un montant forfaitaire en francs congolais équivalent à 100 $ à titre des frais en rémunération des services rendus.

L'exploitant artisanal quant à lui, paie mensuellement un montant forfaitaire en francs congolais équivalent à 20 $ à titre des frais en rémunération des services rendus.

Cependant, pour la galène, le cuivre, la pyrite, la bauxite, et autres métaux ; le négociant retient à la source et paie sur chaque tonne de minerais achetés l'équivalent en francs congolais de 100 $ US dont 50 $ US à charge du négociant et 50 $ US à charge de l'exploitant artisanal, à titre de frais en rémunération des services rendus.

Article 9 :

Pour les machines minières

Les machines minières (testeurs, concasseurs, broyeurs, excavateurs etc.) séjournant dans les sites miniers d'exploitation artisanale payent mensuellement et indépendamment de leurs productions, un montant forfaitaire équivalent en francs congolais à 50 $.

Article 10 :

Les comptoirs et les entités de traitement et de transformation paient 1 % de la valeur de la vente à titre des frais rémunératoires pour les services rendus.

Article 11 :

Pour la petite mine (exploitation minière à petite échelle)

L'exploitant minier à petite échelle paye 10 % de la production à titre des frais rémunératoires des services rendus.

Blvd. P.E. Lumumba Nyamoma – La Botte, Commune d'Ibanda Bukavu /Sud-Kivu B.P. 1708
Site internet : www.sudkivu.cd, E-mail : infogouvernorat@sudkivu.cd

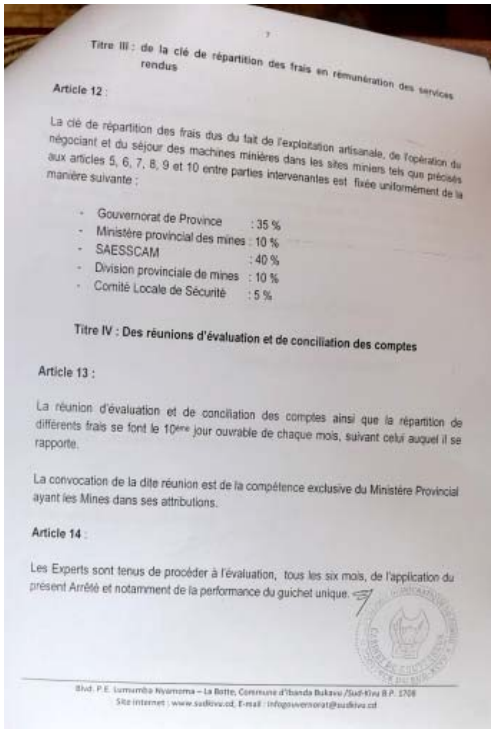

Titre III : de la clé de répartition des frais en rémunération des services rendus

Article 12 :

La clé de répartition des frais dus du fait de l'exploitation artisanale, de l'opération du négociant et du séjour des machines minières dans les sites miniers tels que précisés aux articles 5, 6, 7, 8, 9 et 10 entre parties intervenantes est fixée uniformément de la manière suivante :

- Gouvernorat de Province : 35 %
- Ministère provincial des mines : 10 %
- SAESSCAM : 40 %
- Division provinciale de mines : 10 %
- Comité Locale de Sécurité : 5 %

Titre IV : Des réunions d'évaluation et de conciliation des comptes

Article 13 :

La réunion d'évaluation et de conciliation des comptes ainsi que la répartition de différents frais se font le 10ème jour ouvrable de chaque mois, suivant celui auquel il se rapporte.

La convocation de la dite réunion est de la compétence exclusive du Ministère Provincial ayant les Mines dans ses attributions.

Article 14 :

Les Experts sont tenus de procéder à l'évaluation, tous les six mois, de l'application du présent Arrêté et notamment de la performance du guichet unique.

Blvd. P.E. Lumumba Nyamoma – La Botte, Commune d'Ibanda Bukavu /Sud-Kivu B.P. 1708
Site Internet : www.sudkivu.cd, E-mail : infogouvernorat@sudkivu.cd

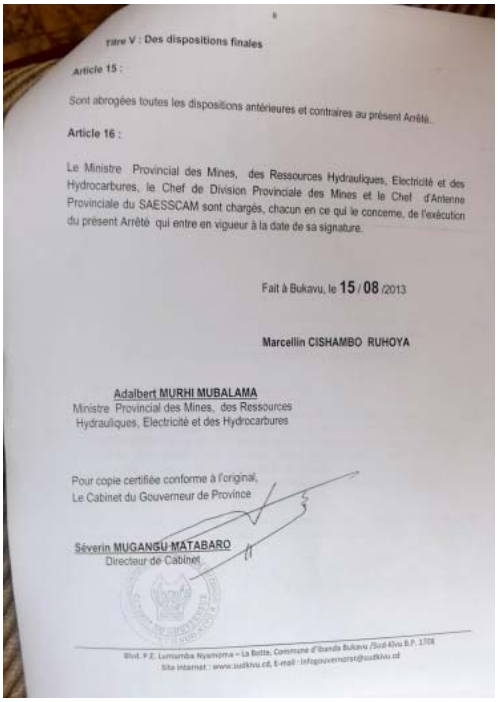

Titre V : Des dispositions finales

Article 15 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent Arrêté.

Article 16 :

Le Ministre Provincial des Mines, des Ressources Hydrauliques, Electricité et des Hydrocarbures, le Chef de Division Provinciale des Mines et le Chef d'Antenne Provinciale du SAESSCAM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Bukavu, le 15 / 08 /2013

Marcellin CISHAMBO RUHOYA

Adalbert MURHI MUBALAMA
Ministre Provincial des Mines, des Ressources Hydrauliques, Electricité et des Hydrocarbures

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Cabinet du Gouverneur de Province

Séverin MUGANGU MATABARO
Directeur de Cabinet

Blvd. P.E. Lumumba Nyamoma – La Botte, Commune d'Ibanda Bukavu /Sud-Kivu B.P. 1708
Site Internet : www.sudkivu.cd, E-mail : infogouvernorat@sudkivu.cd

Annex 87

30 kg of tantalum from Maniema seized at the Goma airport on 4 September 2013 (photo taken in September by Group of Experts)

Annex 88

A letter by the Chef de Bureau for Investigations of North Kivu to the Chef de Divisions des Mines of North Kivu concerning the seizure of 368 kg of tantalum

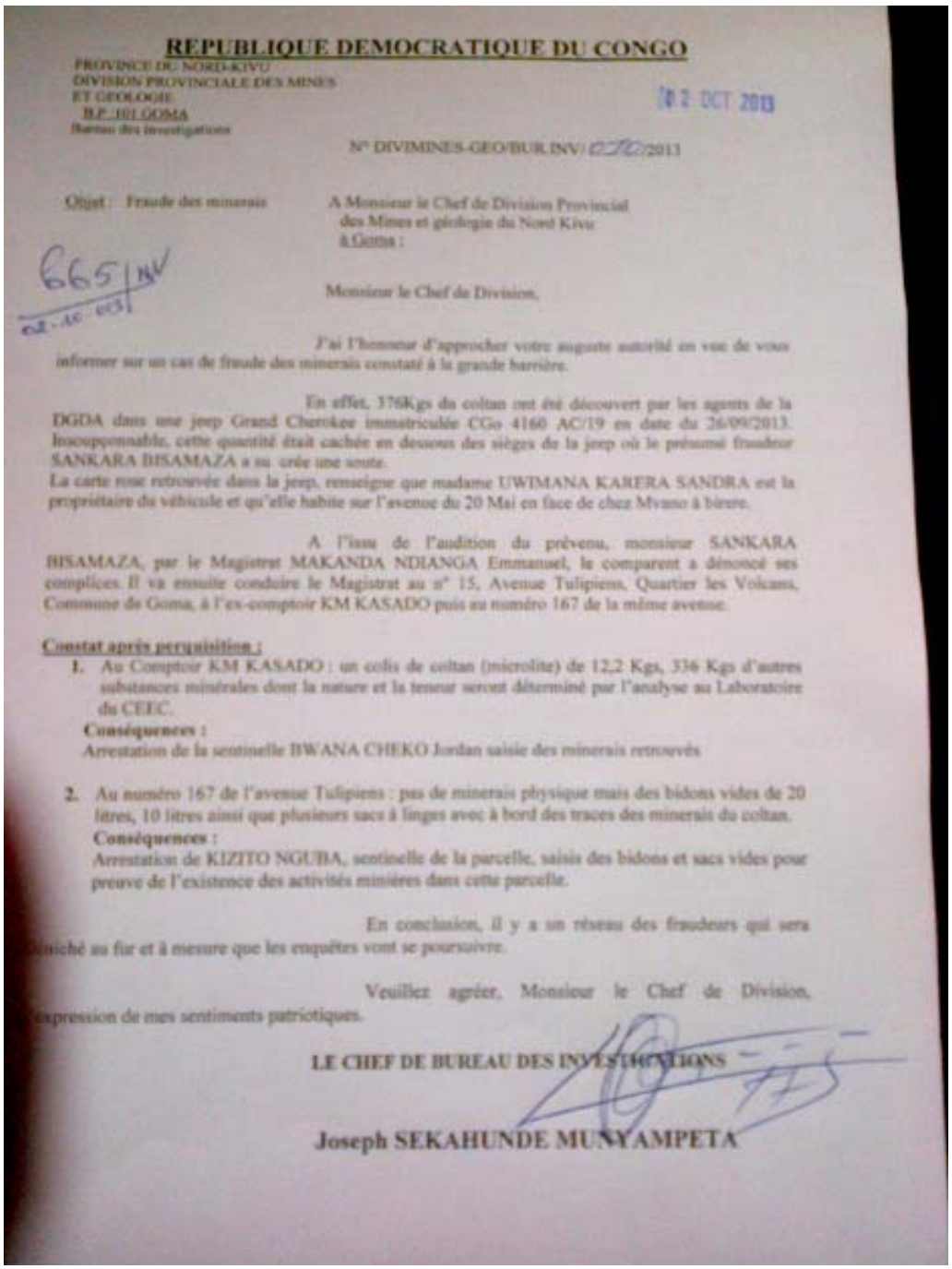

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD-KIVU
DIVISION PROVINCIALE DES MINES
ET GEOLOGIE
B.P. 101 GOMA
Bureau des investigations

02 OCT 2013

N° DIVIMINES-GEO/BUR.INV/ /2013

Objet : Fraude des minerais

A Monsieur le Chef de Division Provincial
des Mines et géologie du Nord Kivu
à Goma :

665/INV
02-10-013

Monsieur le Chef de Division,

J'ai l'honneur d'approcher votre auguste autorité en vue de vous informer sur un cas de fraude des minerais constaté à la grande barrière.

En effet, 376Kgs du coltan ont été découvert par les agents de la DGDA dans une jeep Grand Cherokee immatriculée CGo 4160 AC/19 en date du 26/09/2013. Insoupçonnable, cette quantité était cachée en dessous des sièges de la jeep où le présumé fraudeur SANKARA BISAMAZA a su crée une soute.
La carte rose retrouvée dans la jeep, renseigne que madame UWIMANA KARERA SANDRA est la propriétaire du véhicule et qu'elle habite sur l'avenue du 20 Mai en face de chez Mvano à bière.

A l'issu de l'audition du prévenu, monsieur SANKARA BISAMAZA, par le Magistrat MAKANDA NDIANGA Emmanuel, le comparent a dénoncé ses complices. Il va ensuite conduire le Magistrat au n° 15, Avenue Tulipiens, Quartier les Volcans, Commune de Goma, à l'ex-comptoir KM KASADO puis au numéro 167 de la même avenue.

Constat après perquisition :

1. Au Comptoir KM KASADO : un colis de coltan (microlite) de 12,2 Kgs, 336 Kgs d'autres substances minérales dont la nature et la teneur seront déterminé par l'analyse au Laboratoire du CEEC.
   Conséquences :
   Arrestation de la sentinelle BWANA CHEKO Jordan saisie des minerais retrouvés

2. Au numéro 167 de l'avenue Tulipiens : pas de minerais physique mais des bidons vides de 20 litres, 10 litres ainsi que plusieurs sacs à linges avec à bord des traces des minerais du coltan.
   Conséquences :
   Arrestation de KIZITO NGUBA, sentinelle de la parcelle, saisis des bidons et sacs vides pour preuve de l'existence des activités minières dans cette parcelle.

En conclusion, il y a un réseau des fraudeurs qui sera démiché au fur et à mesure que les enquêtes vont se poursuivre.

Veuillez agréer, Monsieur le Chef de Division, l'expression de mes sentiments patriotiques.

LE CHEF DE BUREAU DES INVESTIGATIONS

Joseph SEKAHUNDE MUNYAMPETA

NB – The above document states 376 kg were seized at the border; however during its work on this case, the Group confirmed with Congolese authorities that the correct quantity seized was 368 kg, which is the amount quoted in the following document.

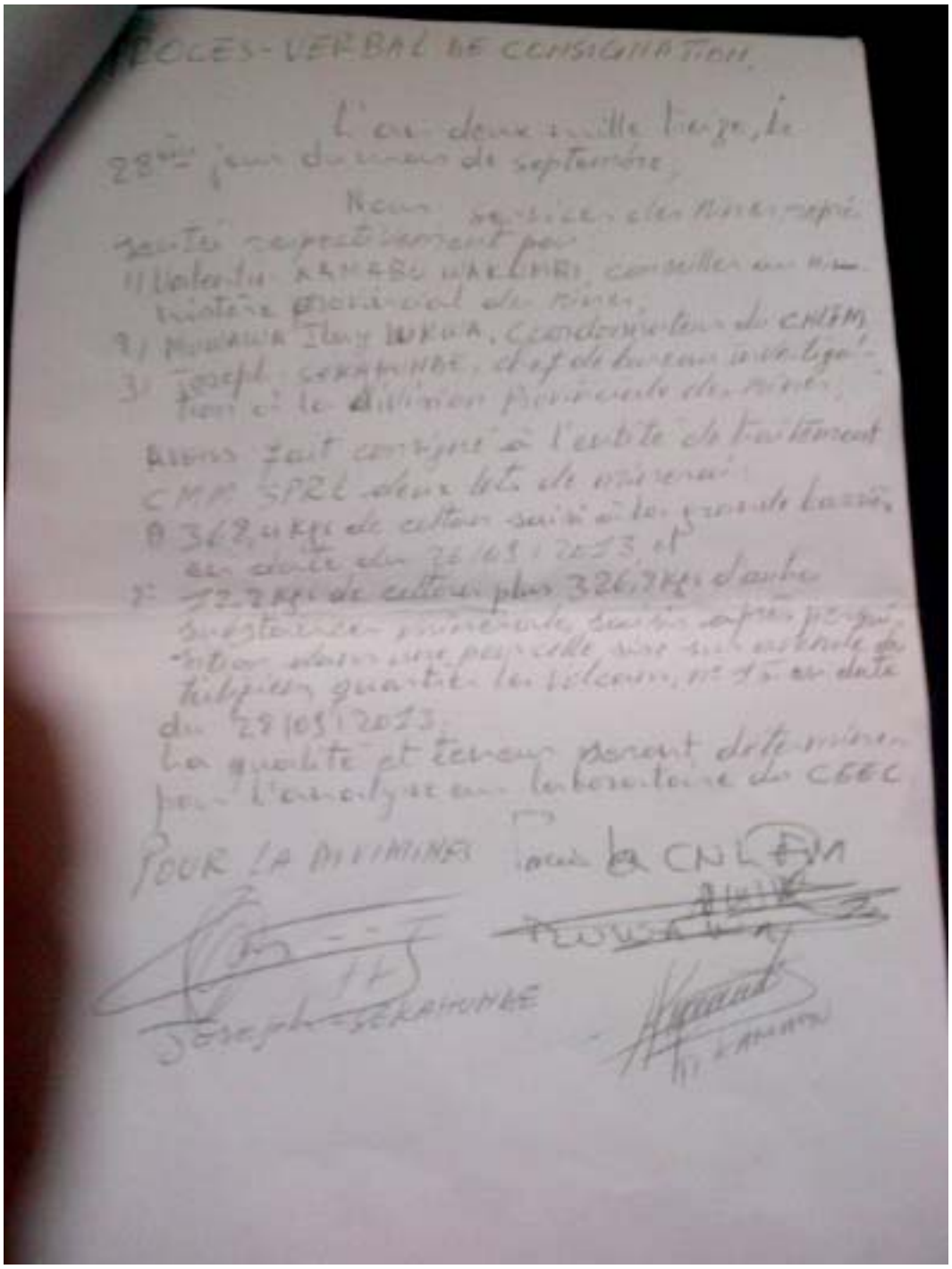

PROCES-VERBAL DE CONSIGNATION.

L'an deux mille treize, le 28ème jour du mois de septembre,

Nous services des mines représentés respectivement par

1) Valentin KAMABU WAKUMBI, conseiller au ministère provincial des mines,
2) Muwawa Ilay LUKWA, Coordonnateur du CNLEM
3) Joseph SEKAHUNDE, chef de bureau investigation à la division provinciale des mines,

Avons fait consigné à l'entité de traitement CMM SPRL deux lots de minerai :

1) 368,4 kgs de coltan saisi à la grande barrière en date du 26/09/2013, et
2) 12,2 kgs de coltan plus 326,7 kgs d'autres substances minérales saisis après perquisition dans une pour celle sise sur avenue des Tulipiers quartier les volcans, n° 15 en date du 28/09/2013.

La qualité et teneur seront déterminés par l'analyse au laboratoire du CEEC

POUR LA DIVIMINES

Pour la CNLEM

Joseph SEKAHUNDE

KAMABU

Annex 89

Car seized in Goma for smuggling tantalum on 26 September 2013 (photos by the Group of Experts and Congolese authorities)

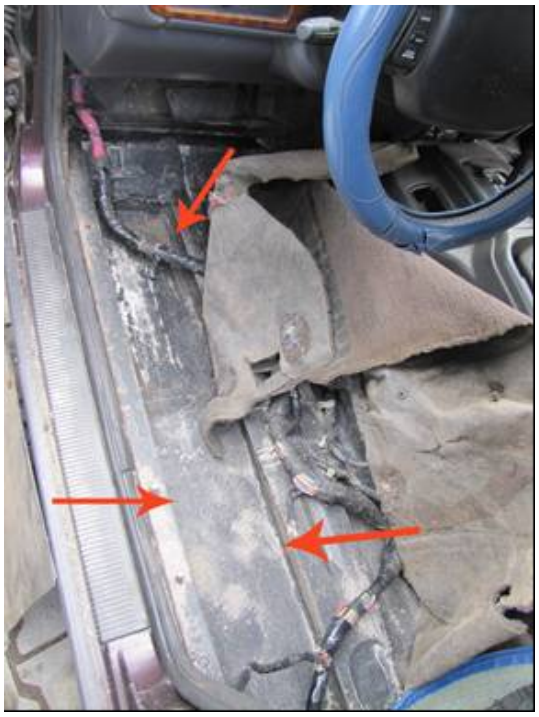

Arrows indicate the location of one of the smuggling compartments, which was under the driver's seat.

The coltan hidden in compartments in the car was put into bags, shown above.

Annex 90

Smuggling of 26 kg of tin at Kalimbi mine, Nyabibwe

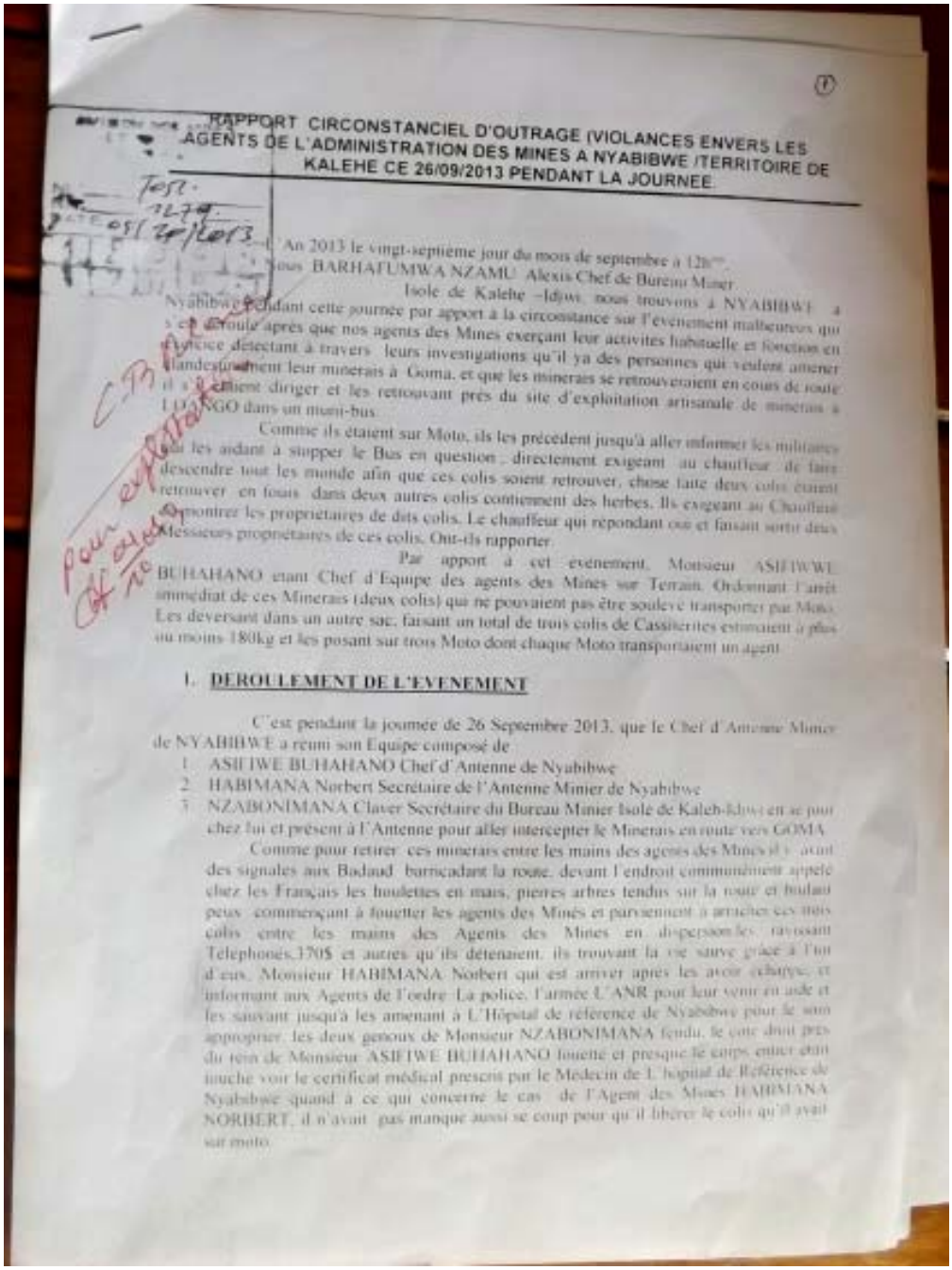

RAPPORT CIRCONSTANCIEL D'OUTRAGE (VIOLANCES ENVERS LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION DES MINES A NYABIBWE /TERRITOIRE DE KALEHE CE 26/09/2013 PENDANT LA JOURNEE.

L'An 2013 le vingt-septième jour du mois de septembre à 12h00.
Nous BARHAFUMWA NZAMU Alexis Chef de Bureau Minier Isole de Kalehe –Idjwi nous trouvons à NYABIBWE à Nyabibwe pendant cette journée par apport à la circonstance sur l'evenement malheureux qui s'est déroulé après que nos agents des Mines exerçant leur activites habituelle et fonction en exercice detectant à travers leurs investigations qu'il ya des personnes qui veulent amener clandestinement leur minerais à Goma, et que les minerais se retrouveraient en cours de route il s'y étaient diriger et les retrouvant près du site d'exploitation artisanale de minerais à LOANGO dans un muni-bus.

Comme ils étaient sur Moto, ils les précédent jusqu'à aller informer les militaires qui les aidant à stopper le Bus en question, directement exigeant au chauffeur de faire descendre tout les monde afin que ces colis soient retrouver, chose faite deux colis étaient retrouver en fouis dans deux autres colis contiennent des herbes. Ils exigeant au Chauffeur de montrer les propriétaires de dits colis. Le chauffeur qui répondant oui et faisant sortir deux Messieurs propriétaires de ces colis. Ont-ils rapporter.

Par apport à cet evenement, Monsieur ASIFIWWE BUHAHANO etant Chef d'Equipe des agents des Mines sur Terrain. Ordonnant l'arrêt immédiat de ces Minerais (deux colis) qui ne pouvaient pas être soulevé transporter par Moto. Les deversant dans un autre sac, faisant un total de trois colis de Cassiterites estimaient à plus ou moins 180kg et les posant sur trois Moto dont chaque Moto transportaient un agent.

1. **DEROULEMENT DE L'EVENEMENT**

C'est pendant la journée de 26 Septembre 2013, que le Chef d'Antenne Minier de NYABIBWE a réuni son Equipe composé de

1. ASIFIWE BUHAHANO Chef d'Antenne de Nyabibwe
2. HABIMANA Norbert Secrétaire de l'Antenne Minier de Nyabibwe
3. NZABONIMANA Claver Secrétaire du Bureau Minier Isolé de Kaleh-Idjwi en se pour chez lui et présent à l'Antenne pour aller intercepter le Minerais en route vers GOMA.

Comme pour retirer ces minerais entre les mains des agents des Mines il y avait des signales aux Badaud barricadant la route, devant l'endroit communément appelé chez les Français les houlettes en mais, pierres arbres tendus sur la route et boulant peux commençant à fouetter les agents des Minés et parviennent à arracher ces trois colis entre les mains des Agents des Mines en dispersion les ravissant Téléphonés,370$ et autres qu'ils détenaient, ils trouvant la vie sauve grâce à l'un d'eux, Monsieur HABIMANA Norbert qui est arriver après les avoir échappé, et informant aux Agents de l'ordre La police, l'armée L'ANR pour leur venir en aide et les sauvant jusqu'à les amenant à L'Hôpital de référence de Nyabibwe pour le soin approprier, les deux genoux de Monsieur NZABONIMANA fendu, le côté droit près du rein de Monsieur ASIFIWE BUHAHANO fouetté et presque le corps entier était touché voir le certificat médical prescrit par le Médecin de L'hopital de Référence de Nyabibwe quand à ce qui concerne le cas de l'Agent des Mines HABIMANA NORBERT, il n'avait pas manqué aussi se coup pour qu'il libérer le colis qu'il avait sur moto.

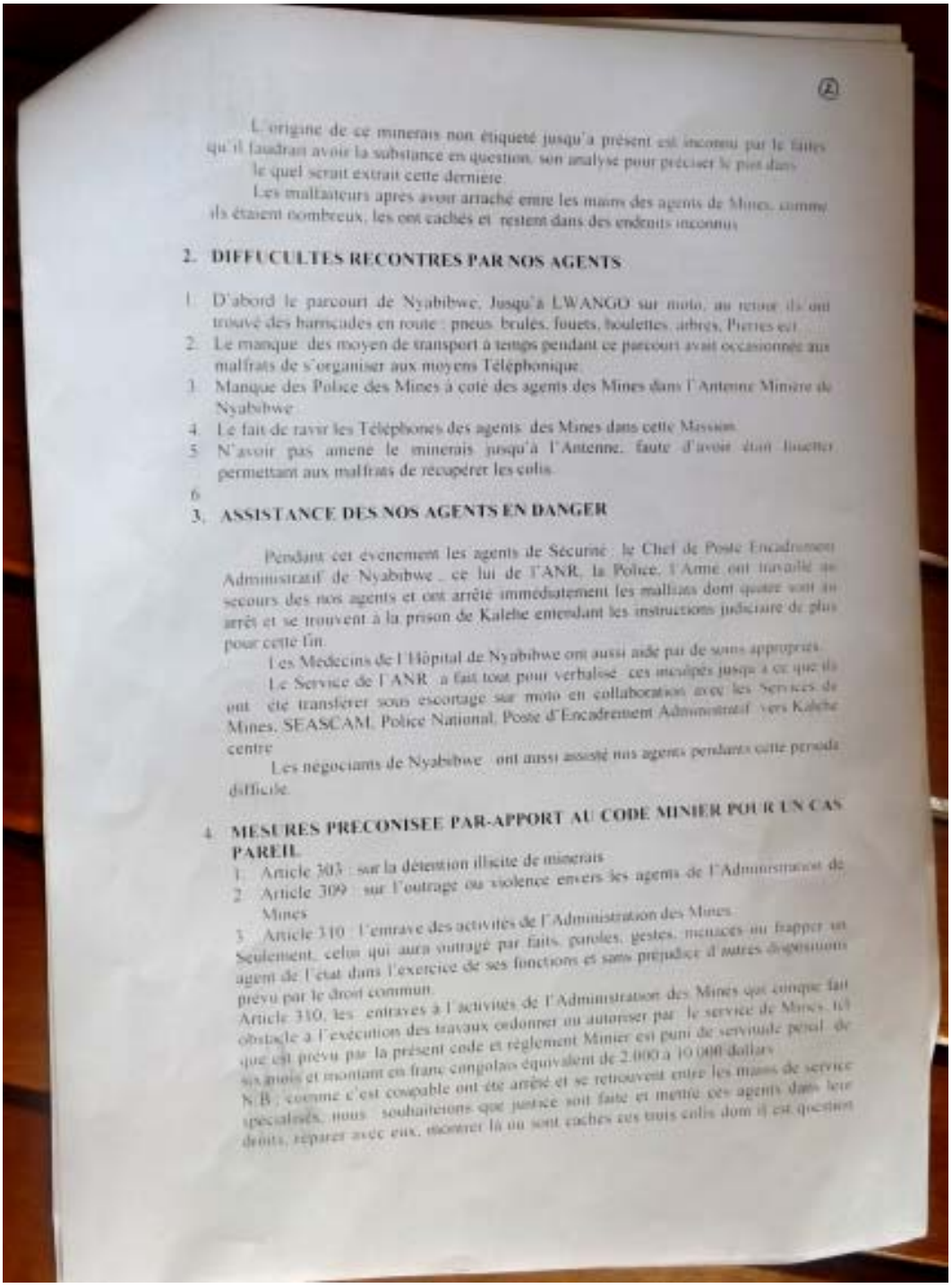

(2)

L origine de ce minerais non étiqueté jusqu'à présent est inconnu par le faites qu'il faudrais avoir la substance en question, son analyse pour préciser le puit dans le quel serait extrait cette derniere.

Les malfaiteurs apres avoir arraché entre les mains des agents de Mines, comme ils étaient nombreux, les ont cachés et restent dans des endroits inconnus

2. DIFFICULTES RECONTRES PAR NOS AGENTS

1. D'abord le parcourt de Nyabibwe, Jusqu'à LWANGO sur moto, au retour ils ont trouvé des barricades en route : pneus brulés, fouets, boulettes, arbres, Pierres ect
2. Le manque des moyen de transport à temps pendant ce parcourt avait occasionnés aux malfrats de s'organiser aux moyens Téléphonique.
3. Manque des Police des Mines à coté des agents des Mines dans l'Antenne Minière de Nyabibwe
4. Le fait de ravir les Téléphones des agents des Mines dans cette Mission.
5. N'avoir pas amene le minerais jusqu'à l'Antenne, faute d'avoir était louetter permettant aux malfrats de recupérer les colis.
6.

3. ASSISTANCE DES NOS AGENTS EN DANGER

Pendant cet évenement les agents de Sécurité, le Chef de Poste Encadrement Administratif de Nyabibwe, ce lui de l'ANR, la Police, l'Armé ont travaillé au secours des nos agents et ont arrêté immédiatement les malfaits dont quatre sont au arrêt et se trouvent à la prison de Kalehe emendant les instructions judiciaire de plus pour cette fin.

Les Médecins de l Hôpital de Nyabibwe ont aussi aidé par de soins appropriés.

Le Service de l'ANR a fait tout pour verbalisé ces malfaits jusqu'à ce que ils ont été transférer sous escortage sur moto en collaboration avec les Services de Mines, SEASCAM, Police National, Poste d'Encadrement Administratif vers Kalehe centre.

Les négociants de Nyabibwe ont aussi assisté nos agents pendants cette periode difficile.

4. MESURES PRECONISEE PAR-APPORT AU CODE MINIER POUR UN CAS PAREIL

1. Article 303 : sur la détention illicite de minerais
2. Article 309 : sur l'outrage ou violence envers les agents de l'Administration de Mines
3. Article 310 : l'entrave des activités de l'Administration des Mines.

Seulement, celui qui aura outragé par faits, paroles, gestes, menaces ou frappé un agent de l'état dans l'exercice de ses fonctions et sans préjudice d'autres dispositions prévu par le droit commun.

Article 310, les entraves à l activités de l'Administration des Mines qui conque fait obstacle à l'exécution des travaux ordonner ou autoriser par le service de Mines. Ici que est prévu par la présent code et réglement Minier est puni de servitude penal de six mois et montant en franc congolais équivalent de 2.000 à 10.000 dollars

N.B : comme c'est coupable ont été arrêté et se retrouvent entre les mains de service spécialisés, nous souhaitions que justice soit faite et mettre ces agents dans leur droits, reparer avec eux, montrer là ou sont cachés ces trois colis dont il est question

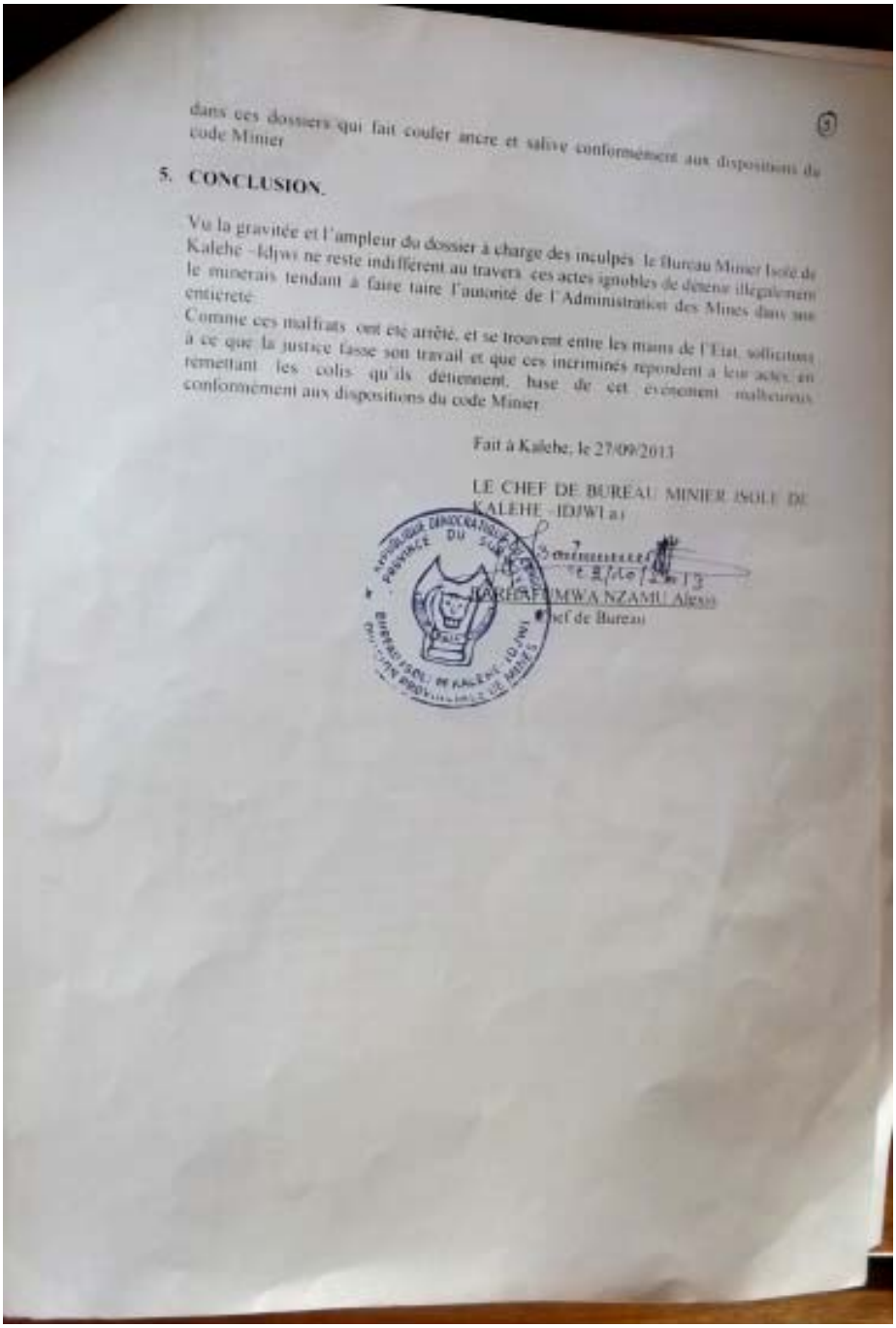

dans ces dossiers qui fait couler ancre et salive conformément aux dispositions du code Minier

5. **CONCLUSION.**

Vu la gravitée et l'ampleur du dossier à charge des inculpés le Bureau Minier Isolé de Kalehe -Idjwi ne reste indifférent au travers ces actes ignobles de détenir illégalement le minerais tendant à faire taire l'autorité de l'Administration des Mines dans son entiereté.

Comme ces malfrats ont été arrêté, et se trouvent entre les mains de l'Etat, sollicitons à ce que la justice fasse son travail et que ces incriminés répondent à leur actes en remettant les colis qu'ils détiennent, base de cet événement malheureux conformément aux dispositions du code Minier.

Fait à Kalehe, le 27/09/2013

LE CHEF DE BUREAU MINIER ISOLE DE KALEHE -IDJWI a.i

BARHAFUMWA NZAMU Alexis
Chef de Bureau

Annex 91

Tin seizure at Ruzizi I border post, Bukavu (photos by the Group of Experts)

These photos were taken by the Group on 18 October 2013 at the Bukavu High Court, where the vehicles were impounded.

Above: Part of the 420 kg of smuggled tin was hidden under the rear seat of the vehicle inside a purpose-built compartment.

Above:The remainder of the smuggled tin was hidden under the carpet of the right front floor of the vehicle, a purpose-built compartment.

Above: The compartment for smuggling tin was visible under the vehicle.

Above: Front and rear views of the vehicle.

Annex 92

Document acknowledging receipt of 15 kg of tin seized on 15 October in Kalungu

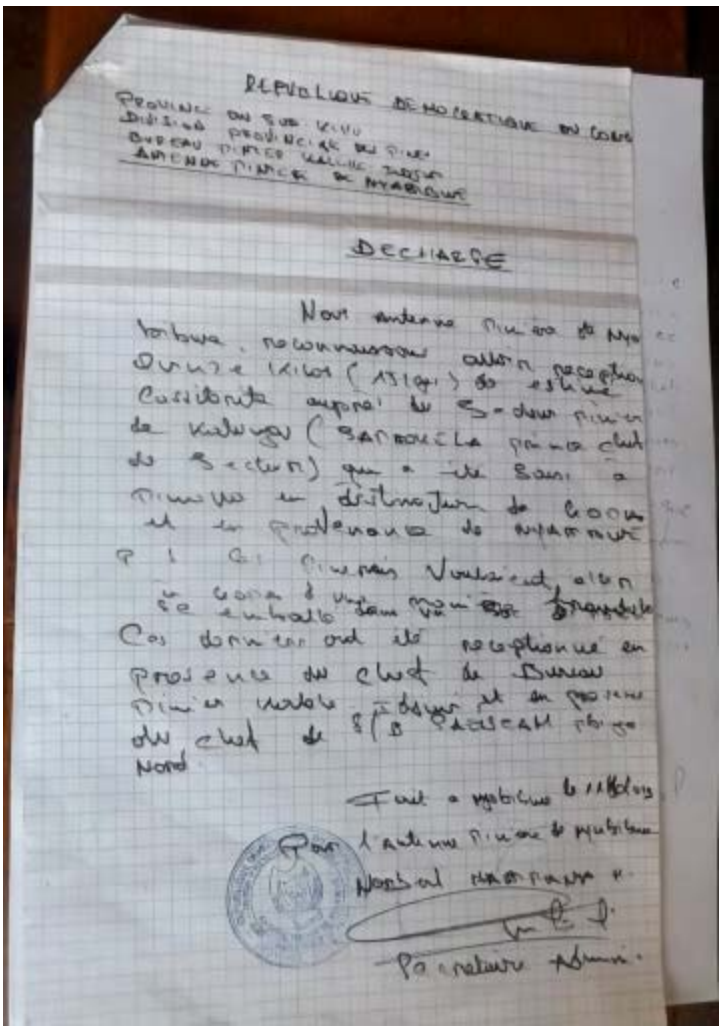

DECLARATION

Annex 93

ITRI mineral statistics for Rwanda

On 19 November 2013, ITRI responded to a request from the Group of Experts by providing data about Rwanda's minerals industry. Table 1 is an extract from ITRI's letter, which shows data on Rwanda's production and export of minerals (tin, tungsten, and tantalum are not distinguished in the ITRI data). Table 2 analyzes the data in Table 1.

Table 1. Rwanda mineral production and exports, June 2011 – April 2013 (provided by ITRI)

UPDATED iTSCi information on Rwandan mineral trade

Time period	Mineral Production (tonnes)	Mineral at Export (tonnes)
2011 June-December	5,501	6,084
2012 January-June	3,627	3,649
2012 July-December	4,075	4,147
2013 January-April	2,892	2,794

Table 2. Difference between mineral production and exports in Rwanda, June 2011 – April 2013

Dates	Number of months	Mineral production (tonnes)		Mineral exports (tonnes)		Difference between exports and production (tonnes)	
		Total	Monthly average	Total	Monthly average	Total	Monthly
2011 Jun-Dec	7	5,501	785.9	6,084	869.1	+583	+97.2
2012 Jan-Jun	6	3,627	604.5	3,649	608.2	+22	+3.7
2012 Jul-Dec	6	4,075	679.2	4,147	691.2	+100	+16.7
2013 Jan-Apr	4	2,992	748.0	2,794	698.5	-198	-33

Annex 94

ICCN list of elephant poaching and principal poachers and traffickers of ivory in Congolese national parks, January 2012 to 14 October 2013 (provided by the Congolese Institute for the Conservation of Nature)

STATISTIQUES INDICATIFS CONCERNANT LE BRACONNAGE D'ELEPHANTS ET LISTE DES PRINCIPAUX BRACONNIERS ET TRAFIQUANTS D'IVOIRE EN ACTIVITE POUR CHAQUE PARC NATIONAL DE LA RDC DE JANVIER 2012 A CE JOUR

N°	Parc National ou Réserve	Nombre d'éléphants abattus	Noms des principaux responsables ou auteurs de braconnage	Noms des principaux trafiquants d'ivoire ou facilitateurs	Base ou Résidence
1.	Virunga	9	(Milices FDLR) (Individus non identifiés)		Rwanda
2.	Garamba	55	(- Milices LRA, SPLA, - Fermiers Mbororo) - Officiers militaires (Individus non identifiés)	1. Major Ngobila 2. Mr Moussa (un métis) 3. Colonel Nkulu 4. Mr Hassan 5. Mr Zaïko	Ouganda, Sud-Soudan, Tchad, RDC (Kisangani, Bunia)
3.	Kahuzi-Biega	5	1. Muhimuzi (un magistrat) 2. Raia Mutomboki et autres Maï-Maï	Commerçants en connivence avec les chinois (Individus non identifiés)	Sud-Kivu (Bukavu)
4.	Salonga	20	Officiers militaires (Individus non identifiés)		Kinshasa Mbandaka
5.	Kundelungu	21	Chefs coutumiers (Individus non identifiés)	Chef de chefferie Kinkondja	Katanga
6.	Réserve de Faune à Okapis	200	1. Paul Sadala alias Morgan 2. Mboko 3. Manu 4. Masimango alias Maître 5. Alphonse Ngwengwe 6. Jésus 7. Kamukwe 8. Saleh 9. Maze	1. Jean Mokobe 2. Jeff 3. Nyekese 4. Capitaine Manga-Manga 5. Sabote 6. Colonel Tshimanga 7. Mr Zaïko	Ituri (Mambasa, Wamba), Kisangani
			10. Kaposo Mikiki 11. Folo Abulasi 12. Shabani Mutinga 13. Dragon 14. Kamango		
	Total	310			

Fait à Kinshasa, le 14 octobre 2013

NB – Garamba National Park authorities told the Group that between January 2012 and October 2013, they recorded 65 cases of elephant poaching. They further stated there is no evidence that Mbororo herders have poached any elephants in Garambapark, and did not recognize any of the names listed as traders for ivory from Garamba park. The information in this table should therefore not be considered complete or completely accurate.

Annex 95

Garamba National Park map

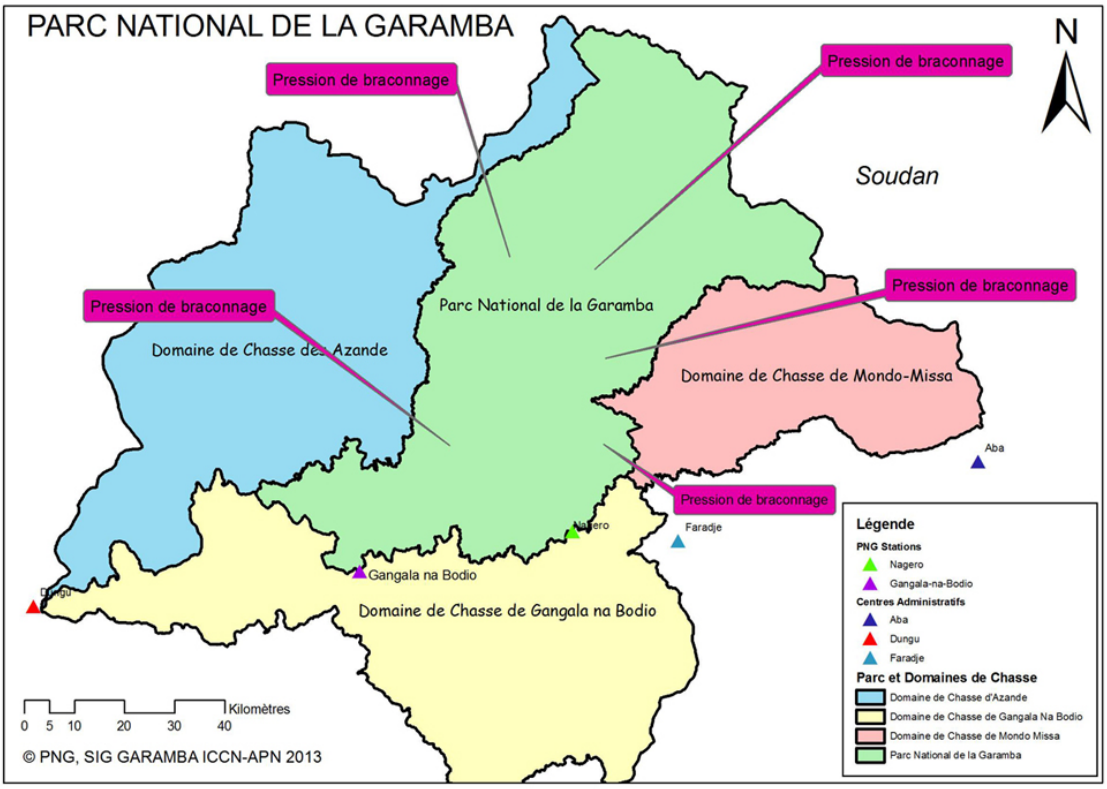

This map shows Garamba National Park and the three hunting domains surrounding it. It also shows the main entry routes for poachers. Local poachers and FARDC enter the park from Dungu and from villages and towns close to the park boundary. LRA have had camps inside the park, and entered the park from the Azande hunting domain. Sudanese poachers enter the park from the north.

Annex 96

Elephant poaching in Garamba National Park, 2012-13 (provided by Garamba park authorities)

A spatial distribution of elephant carcasses discovered by ICCN during 2012 and 2013. Note that the area where carcasses have been discovered is essentially the limit of the area ICCN is able to patrol on foot.

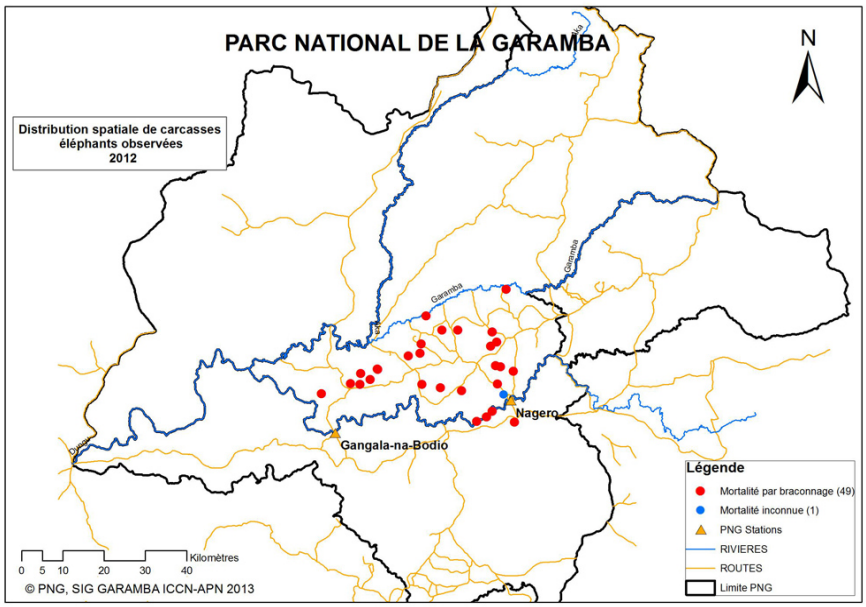

2012. Morality from poaching – 49; mortality unknown – 1.

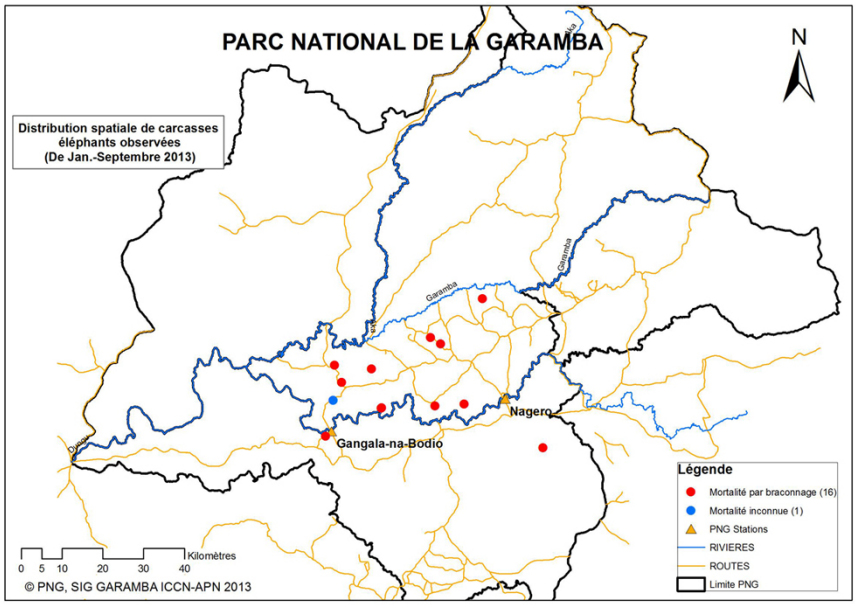

2013. Mortality from poaching – 16; mortality unknown – 1.

Annex 97

Gold mines near Garamba National Park (provided by park authorities)

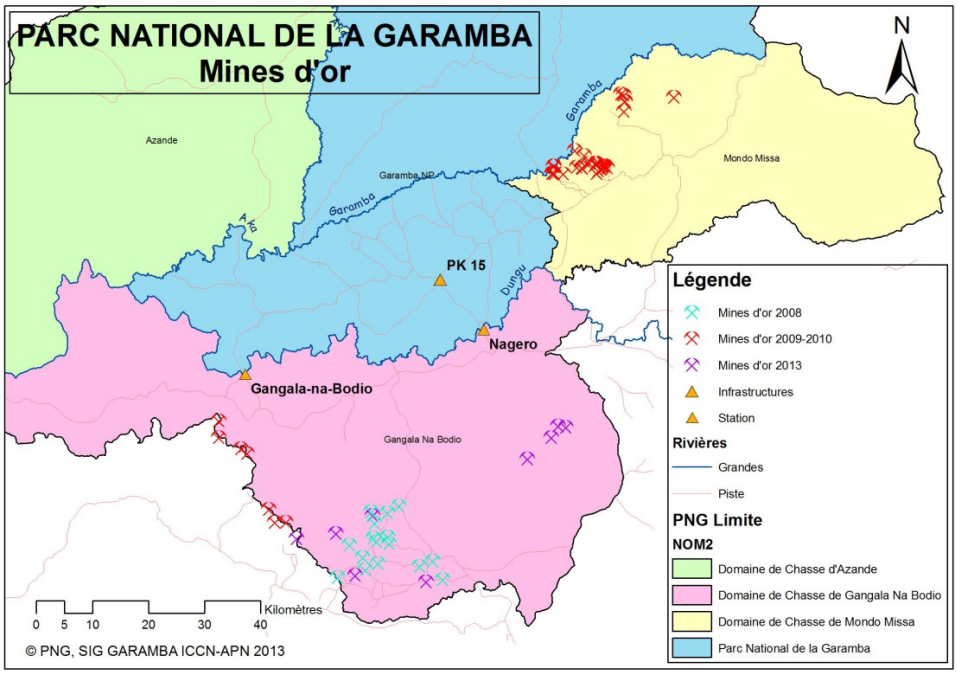

Map showing presence of gold mines in the Mondo Missa and Gangala Na Bodio hunting domains, adjacent to Garamba National Park (map created November 2013 by Garamba National Park authorities).

Annex 98

Garamba National Park, encounters with poachers, January to November 2013

(provided by park authorities)

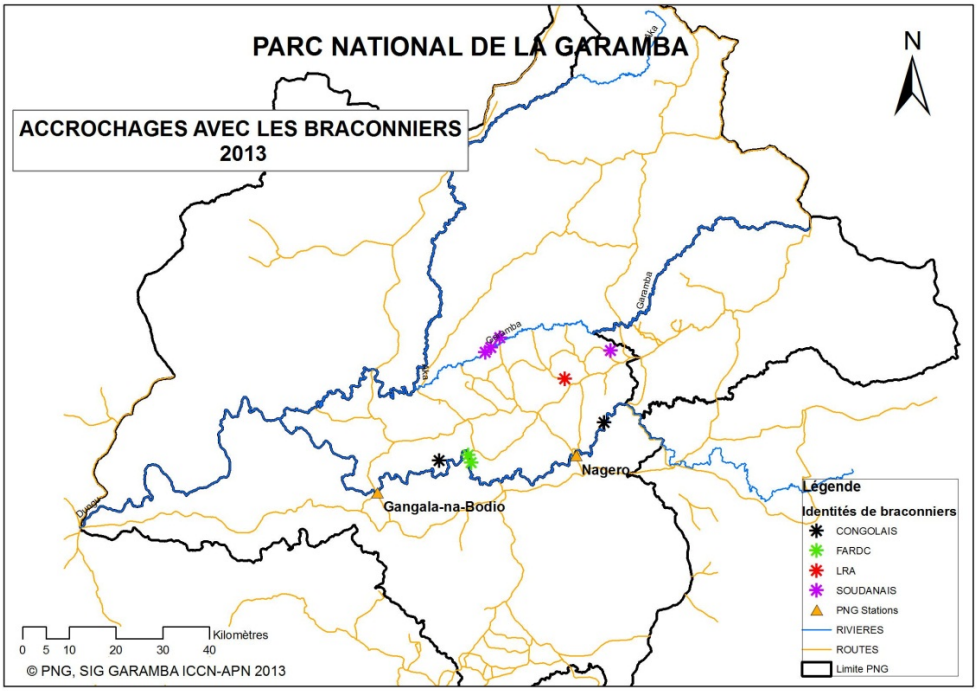

Map showing where park rangers had encounters during 2013. Note that the encounters take place in a relatively small area between the Garamba and Dungu rivers, which is the extent of the territory the rangers are able to patrol on foot (map created by Garamba park authorities).

Table 1.Garamba Park ranger encounters with poachers, 1 January – 22 November 2013

Date	Time	Type of incident	Against	Number of people encountered	Animals poached / nature of encounter
28 February	0937	Shooting	FARDC	25	2 Hippos 1 Cob de Thomas
1 March	1745	Shooting	FARDC	20	FARDC attacked park rangers
28 April	1143	Shooting	Local Poachers	10	2 Hippos
18 May	0935	Shooting	LRA	16	Encounter in the road
27 May	0916	Shooting	Local Poachers	12	2 Hippos
4 July	0745	Shooting	Sudanese poachers	25	2 Hippos 1 Facochere
3 September	1205	Shooting	Sudanese poachers	10	1 Giraffe 1 Buffalo
24 September	1500	Shooting	Sudanese poachers	8	2 Hippos
13 October	1614	Shooting	Sudanese poachers	15	2 Hippos

Source: Garamba park authorities, 22 November 2013

Annex 99

FARDC poaching camp in Garamba Park, 27 February 2013
(images provided by park authorities)

FARDC poaching camp in Garambapark raided by park rangers on 27 February 2013. Visible are part of a hippo skull and hippo meat.

Uniforms recovered in the camp showed the Congolese flag (left), and the Lt. insignia on the uniform of the officer killed in the shootout with park rangers (right).

Park rangers found large chunks of hippo meat (left), which were to be cured on the smoking pit in the poaching camp (right).

Weapons, uniforms, helmets, boots, and other items recovered from the FARDC poaching camp in Garambapark, 27 February 2013.

Annex 100

Items recovered from Sudanese poachers in Garamba National Park (images provided by park authorities and taken by the Group)

Above Left: Items recovered from a camp raided by Garamba park rangers on 13 October 2013 included one AK-47 and a Sudan People's Liberation Army (SPLA) uniform. Above Right: Close-up of the South Sudan flag on the SPLA uniform.

Ivory, elephant tails, an elephant trunk, and other items gathered from the camp of Sudanese poachers, who fled after an exchange of gunfire with park rangers, on 16 May 2012, 8km north of the park headquarters at Nagero.

Annex 101

LRA in Garamba National Park, 9-10 April 2012 (provided by park authorities)

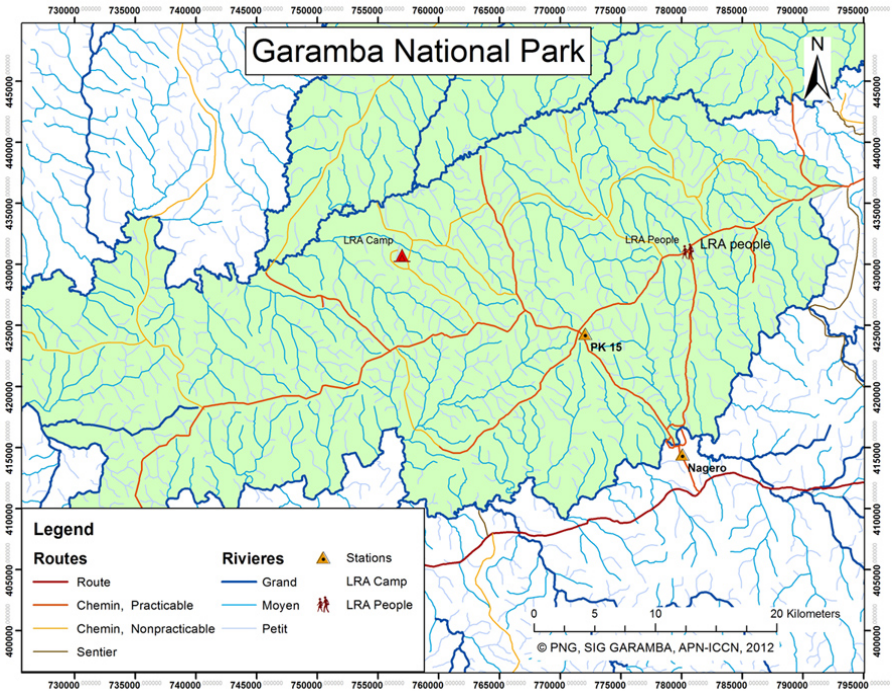

Map showing the location of the following photos ("LRA people") and the LRA camp raided by ICCN park rangers the following day, 10 April 2012.

A line of 13 LRA people traversing Garamba National Park. The group includes men and women carrying bundles, and at least three men armed with rifles.

Close-up of two armed LRA in Garambapark.

Items recovered from the LRA camp included an axe, a hoe, a shovel, machetes, a radio, and a notebook. Below, pages from the notebook.

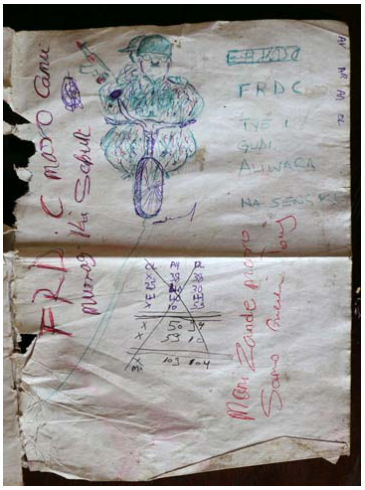

Annex 102

UPDF helicopter in Garamba park, April 2012 (provided by park authorities)

In March 2012, poachers killed 22 elephants in Garamba park in the biggest single mass killing of elephants recorded in recent years. The elephants were found in several groups, and most were shot in the top of the head by rounds shot from AK-47 rifles (i.e., they were not sprayed with bullets, as is common with on-the-ground poachers). Two groups of elephants were in clusters, with the baby elephants in the middle; park authorities told the Group this was a typical behavior of elephants that feel threatened. After shooting the elephants in the head, the poachers removed the tusks and, unusually, male genitalia (annex DFIvory10). Park rangers found no tracks leading away from the kill sites, which further reinforced the conclusion that the killing was done by people in a helicopter. Subsequent analyses of the elephant skulls confirmed they were shot in the head from the air (annex DFIvory11).

On 6 April, park authorities undertook an aerial survey of the park. The park aircraft encountered and followed a military helicopter, which fled from the park aircraft. Four days later, on 10 April, park rangers saw the same helicopter (registration number AF 605) flying low over the park. Ugandan authorities subsequently confirmed that a UPDF helicopter with that registration number was based in Nzara, South Sudan, as part of the force hunting for the LRA.

Park authorities told the Group that no other aircraft were viewed or detected in the park during March, when the elephants were killed.

In October 2013, Ugandan authorities told the Group that the UPDF helicopter in question was not involved in the March 2012 elephant massacre. These same authorities told the Group that it was impossible for someone to shoot an AK-47 from a helicopter and kill elephants, and suggested that hunters sitting in big trees had shot the elephants from above. The Group consulted Garamba park authorities and MONUSCO military officers, who stated that it is indeed possible to shoot elephants from helicopters. In addition, based on photographic evidence at the kill sites, it is clear there are no big trees or hills in the immediate area where the elephants were killed. There have been no known cases of aerial killing of elephants since March 2012.

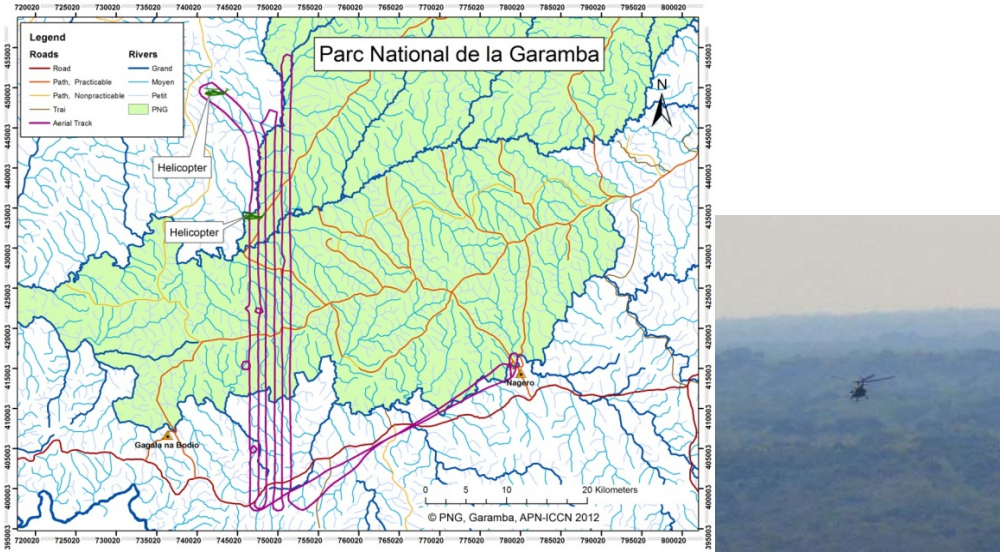

Map showing the location where a Garamba park aircraft encountered a UPDF helicopter on 6 April 2012 (lower helicopter mark), and the path the helicopter followed before outrunning the park helicopter (higher mark), over the Azande hunting domain. Photo on right shows the UPDF helicopter on 6 April as it fled from the park's aircraft.

Photo of UPDF helicopter, registration number AF-605, as it flew over Garambapark on 10 April 2012.

Photo of the UPDF helicopter over Garambapark on 10 April 2012 shows it was flying very low.

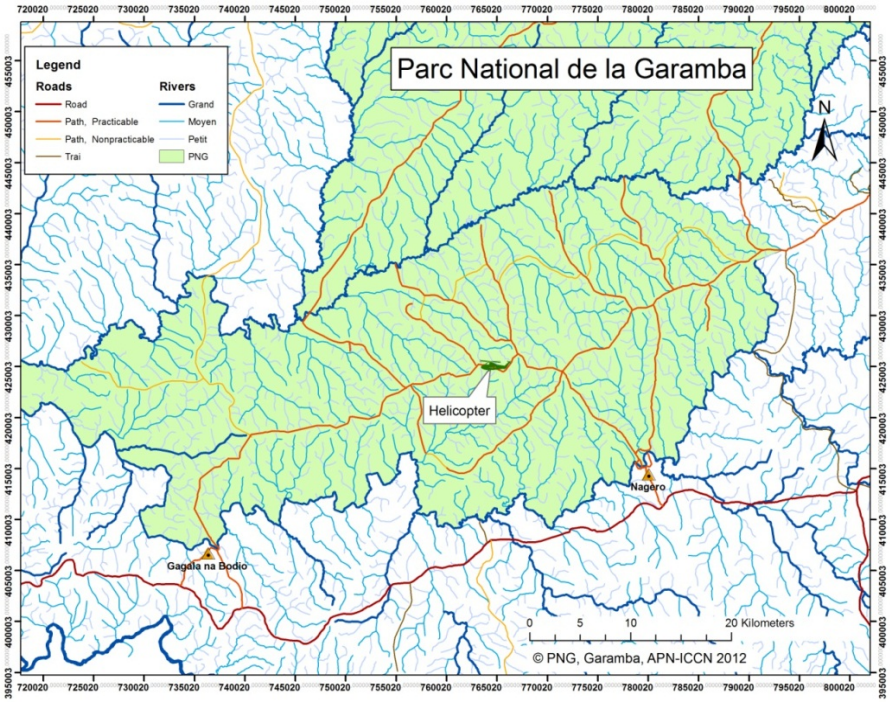

Map showing the location of the UPDF helicopter on 10 April 2012 as it flew low over the park.

Annex 103

Elephants shot from the air, Garamba National Park, March 2012 (provided by park authorities and United Nations' sources)

Dead elephants clustered together, suggesting they were acting to protect themselves and the young elephants from danger. The face of the elephant in the foreground was cut off to obtain ivory; the tusks of the other elephants were also removed. The white marks are bird excrement.

A dead baby elephant lies between two dead adult elephants.

A male elephant located 10 meters from the group of five dead elephants pictured above. The poachers removed the elephant's genitalia.

Aerial view of five dead elephants – four adults and one infant. Vultures are visible on and around the corpses.

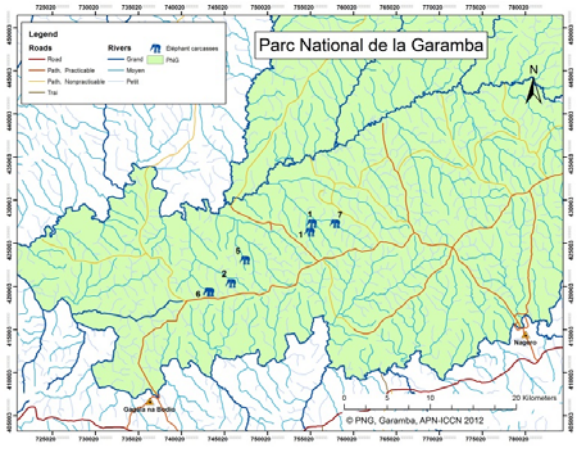

Map of the locations where the 22 elephants were killed from the air in March 2012.

Annex 104

Skulls of elephants shot in the top of the head by poachers in aircraft, Garamba National Park, March 2012 (provided by park authorities)

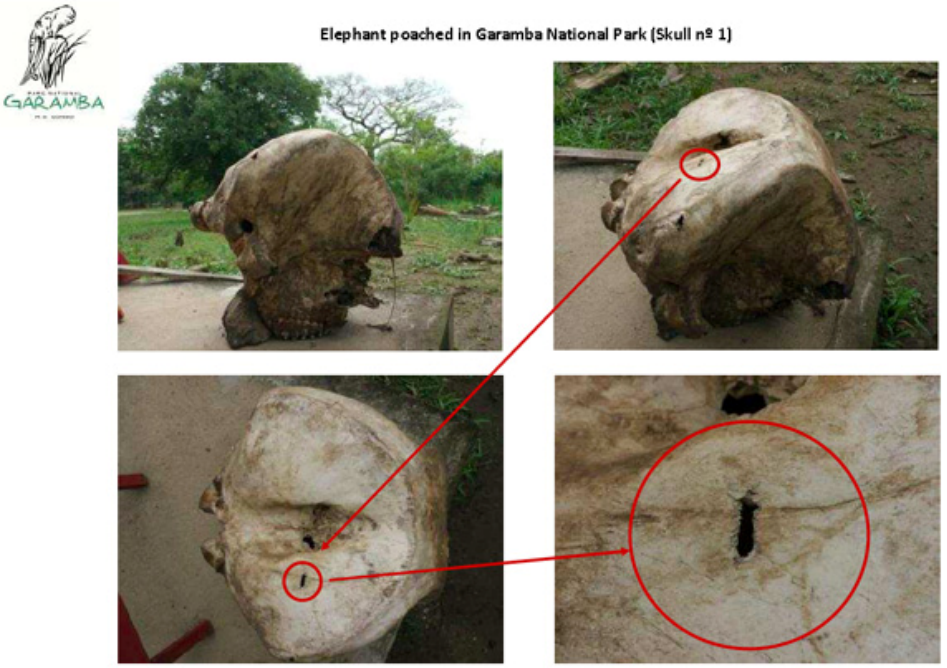

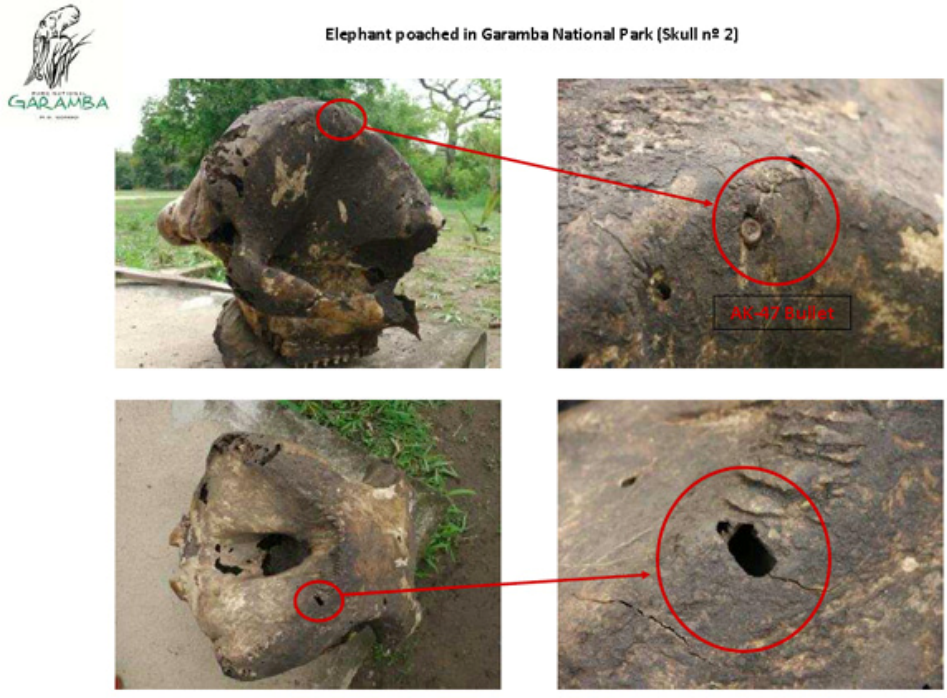

Elephant poached in Garamba National Park (Skull nº 3)

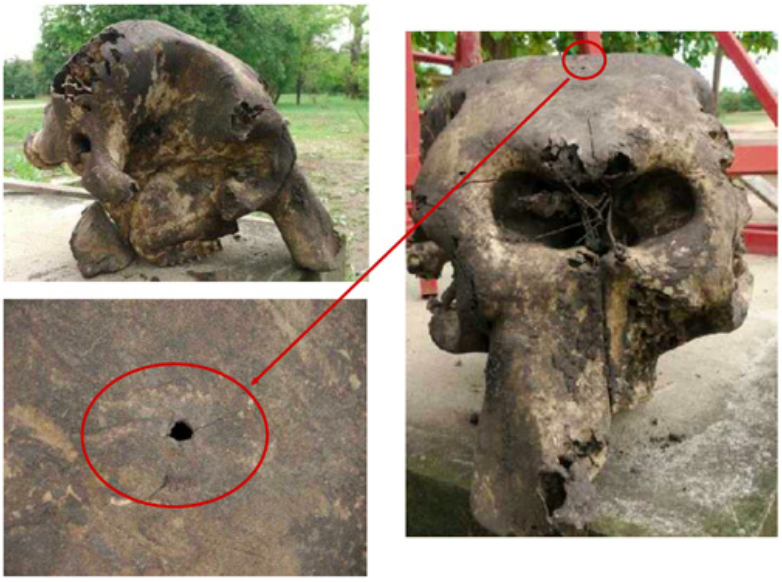

Elephant poached in Garamba National Park (Skull nº 4)

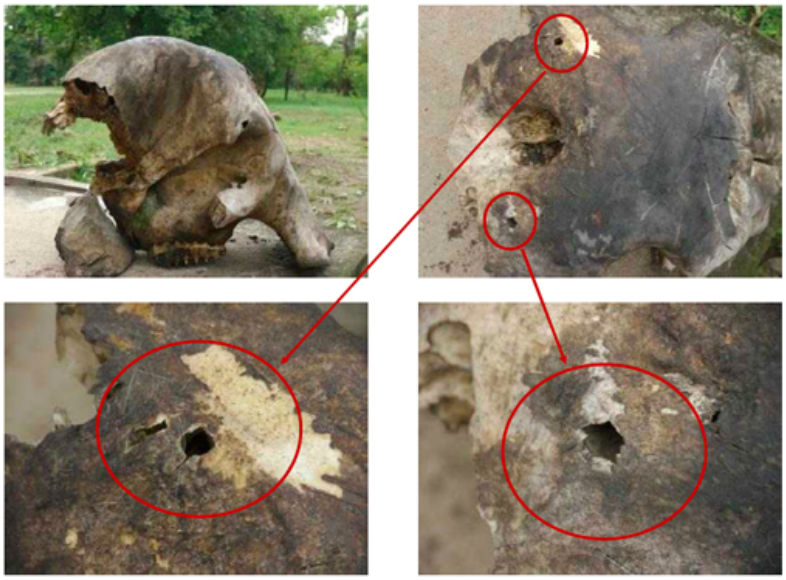

Annex 105

Building in Kasindi, DRC used by MuhindoKasebere to traffic ivory (photo by the Group of Experts)

“Mweghemero” means “pillow” in Kinande. This building includes a lodge and businesses.

Annex 106

Uganda wildlife seizures, January – October 2013 (provided by the Ugandan government)

Date	Location	Item	Number of perpetrators	Nationality of perpetrator	Results
10 Feb	Entebbe International Airport (EIA)	¼ kg of pangolin scales	Unknown	Unknown	Escaped
22 Mar	EIA	2 pcs of polished elephant thigh bones	1	Italian	Cautioned and released
23 Mar	EIA	14 pcs of polished ivory (01 necklace, 02 bangles and 11 smoking pipes)	1	Chinese	Confiscated and seriously cautioned
31 Mar	EIA	23 pcs of polished ivory	3	Chinese	Unknown
Jul	Kampala	1 piece of ivory weighing 18 kgs	1	Unknown	Unknown
Jul	Kampala &Mitoma Districts	4 pieces of ivory weighing 14 kgs	3	Unknown	Unknown
Jul	Bundibugyo and Fortportal	2 pieces of ivory weighing 8 kgs	2	Unknown	Unknown
Jul	EIA	13 pcs of polished ivory	Unknown	Unknown	Unknown
Aug	EIA	8 pcs polished ivory bangles	Unknown	Unknown	Unknown
Aug	EIA	2 pcs of ivory in the form of spears	Unknown	Unknown	Unknown
Aug	EIA	6 pcs polished ivory bangles	Unknown	Unknown	Unknown
Sep	EIA	15 pcs of worked ivory in various forms	Unknown	Unknown	Unknown
Sep	EIA	2 pcs of ivory	Unknown	Unknown	Unknown
Sep	Pakwach	2 pcs of ivory weighing 35.5kgs	1	Unknown	Unknown
Sep	Kyenjojo District	10 kgs of pangolin scales	1	Unknown	Unknown
4 Oct	Kabarole District	2 pcs of ivory weighing 20.5 kgs	2	Ugandan	Under detention; investigation ongoing
11 Oct	EIA	116 kgs of polished ivory	2	Guinean	Under detention
17 Oct	Bweyogerere	832 pieces of raw ivory weighing 2,903 kgs	Unknown	Ugandan, Kenyan	Investigations ongoing

Note: “Unknown” indicates the Government of Uganda did not provide this information to the Group of Experts.

Annex 107

Ivory Seizure in Kampala, Uganda, 17 October 2013 (from photos and video provided to the Group of Experts by the Uganda Wildlife Authority)

Ugandan authorities seized 832 pieces of ivory, weighing 2,903 kg (6,400 lbs).

A man cuts open one of the sacks in which the ivory was hidden (still image from a video).

Men extract bundles of ivory that were hidden in the sacks (still image from a video).

Several ivory tusks were bundled together in each parcel (still image from a video).

The ivory was hidden in sacks in this container, belonging to the Mediterranean Shipping Company. In the foreground are the empty sacks and material in which the ivory was packed.

Annex 108

Organizations and representatives which the Group officially met with during this mandate

Democratic Republic of the Congo

Government

Administration provinciale de la province Orientale
Administration provinciale du Katanga
Agence nationale de renseignement
Auditorat militaire
Centre d'évaluation, d'expertise et de certification
Direction générale des migrations
Direction Générale des douanes et accises
Forces armées de la République démocratique du Congo
Ministère des mines
Institut congolais pour la conservation de la nature
Police nationale congolaise
Régie des voies aériennes
Service d'appui et d'assistance au *small-scalemining*
Office Congolaise de Control
Société Congolaise des Transports et de Ports
Autorité d'Aviation Civile
Garamba Park
Okapi Reserve

Private sector

Maniema Mining Company
EtablissementsNamukaya
Mining Congo
Metachem
WMC
SAKIMA

Organizations

United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo
Office of the Special Envoy of the Great Lakes Region
Observatoire du Gouvernance et Paix
Pact
Caritas
Enough
Wildlife Conservation Society
Human Rights Watch
EUSEC
Coopérative Minière de Kalimbi

Rwanda
Government
Ministry of Foreign Affairs and Cooperation
Ministry of Defence
Ministry of Disaster Management and Refugee Affairs
Rwanda Demobilisation and Reintegration Commission
Rwanda Revenue Authority
Geology and Mines Department

Private sector
Phoenix Metals Ltd
Minerals Supply Africa
Rwanda Rudniki
EtsMunsad Minerals

Burundi
Government
Ministry of Defence
Ministry of Foreign Affairs and International Cooperation
Ministry of Mines
Office burundais des recettes
National Police
National Intelligence Service
National Defence Force

Organizations
Deutsche Gesellschaft fur International Zusammenarbeit (GIZ)

Private sector
EtablissementsJbeili

Uganda
Government
Ministry of Foreign Affairs
Ministry of Defence
Ministry of Energy and Mines
Civil Aviation Authority
Office of the President
Uganda Police Force
Chieftaincy of Military Intelligence
Uganda Prisons Services
Luwero industries Ltd

Kenya
Government
Ministry of Foreign Affairs
Kenya Revenue Authority

Kenya Police
Criminal Investigations Department
National Focal Point on Small Arms and Light Weapons

Organizations
Regional Centre on Small Arms (RECSA)

United Republic of Tanzania
Government
Ministry of Foreign Affairs
Ministry of Migration
Ministry of Defence
Ministry of Mines
Tanzania Ports Authority

Belgium
Government
Ministry of Foreign Affairs
Ministry of Justice
Ministry of Defence

Organizations
International Peace Information Service

France
Government
Ministry of Foreign Affairs

Organizations
Organization for Economic Cooperation and Development
Channel Research
International Conference of the Great Lakes Region (Executive Secretariat)

Germany
Federal Prosecutor Office
Federal Ministry of Foreign Affairs

United States of America
Diplomatic representations to the United Nations
Permanent Mission of the Democratic Republic of the Congo to the United Nations
Permanent Mission of Azerbaijan to the United Nations
Permanent Mission of Argentina to the United Nations
Permanent Mission of Australia to the United Nations
Permanent Mission of China to the United Nations
Permanent Mission of France to the United Nations
Permanent Mission of South Africa to the United Nations
Permanent Mission of the Republic of Korea to the United Nations
Permanent Mission of Guatemala to the United Nations

Permanent Mission of Germany to the United Nations
Permanent Mission of Kenya to the United Nations
Permanent Mission of the Grand Duchy of Luxembourg to the United Nations
Permanent Mission of Rwanda to the United Nations
Permanent Mission of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations
Permanent Mission of the United States of America to the United Nations
Permanent Mission of Pakistan to the United Nations
Permanent Mission of India to the United Nations
Permanent Mission of Uganda to the United Nations
Permanent Mission of the United Arab Emirates to the United Nations
Permanent Mission of the Russian Federation to the United Nations
Interpol
Delegation of the European Union to the United Nations

Government
USAID
US State Department
U.S Department of the Treasury
United States Government Accountability Office

United Kingdom
Government
Ministry of Foreign Affairs

Organizations
Global Witness
Human Rights Watch

Annex 109

GOVERNMENT OF RWANDA RESPONSE TO ALLEGATIONS BY THE UN GROUP OF EXPERTS FINAL REPORT ON DRC: 2013

INTRODUCTION

1. On 12 December 2013, the UN Group of Experts (GoE) for DRC submitted its final report to the UN Sanctions Committee.

2. The report reflects a fundamental problem, which the Government of Rwanda (GoR) had anticipated and warned against in its **annexed** letter to the Sanctions Committee No.MP/239/06.05/E/03 on 19 December 2012. The GoR indicated that the GoE 2013 could not be expected to produce an objective and credible report as long as agenda-driven individuals with proven records of bias and/or lack of professionalism were allowed to occupy key positions within the Group. For this reason, the GoR specifically objected to Bernard Leloup and Maria Plamadiala as candidates to the GoE 2013 (respectively Expert on Regional Issues and Expert on Armed Groups). Considering that the two individuals were nevertheless allowed to assume those sensitive positions and visibly took advantage of them to advance their political and ideological agendas, the GoR considers the content of the GoE final report, with respect to Rwanda, as fundamentally flawed and unreliable.

3. Nevertheless, based on its commitments as a UN Member State, the GoR continued to cooperate with the GoE and responded to all its letters and inquiries throughout 2013, including the final report which the present document is meant to respond to.

4. The GoE final report contains a series of allegations claiming that "M23 received various forms of support from Rwandan territory, including recruitment, troop reinforcement, ammunition deliveries and fire support" (Ref Pg 2, Para 1 of the GoE final Report).

5. The GoE further alleges that M23 has continued to recruit in Rwanda, even after its defeat and the eventual denouncing of its rebellion (Ref Pg 3 Para 4 of the GoE final Report).

6. The GoE claims to have based its findings on documents and onsite observations by the experts themselves and corroborated information by using at least three independent/reliable sources.

7. However, the content of the report is characteristic of the GoE's recent reports on Rwanda. There is an overreliance on anonymous sources, hearsay assertions, unidentified, un-vetted and compromised witnesses whose lack credibility would be evident to any objective investigator.

8. The GoE tendency to indiscriminately endorse any claims or testimonies that suit a pre-established narrative about Rwanda has also become an unfortunate pattern, which contravenes with the Group's obligation to independently verify the authenticity of any piece of evidence before using it in their report. Yet, the GoE itself has acknowledged the difficulty of gathering credible information in a context as politically and emotionally charged as the DRC conflict. At Pg 4, Para 3 of the GoE final report, it is indicated that "given the nature of the conflict in DRC, there are few documents that provide definitive arms transfers, recruitment, command responsibility for grave human rights abuses and illegal exploitation of natural resources" (Ref.).

9. Further evidence of the GoE's continued bias is exposed by the fact that no reference is made to the GoR's **annexed** responses to all queries presented by the UN GOE throughout 2013. Old accusations are simply recycled and restated in the final report ignoring the GoR's detailed responses.

10. Considering the many flaws indicated in this document, the UN Sanctions Committee should consider dismissing the GoE Final Report. This may also be an appropriate time for the UN Security Council to address the grave and persistent problem caused by the unrestricted latitude granted to scarcely vetted experts to smear and harm UN Member States with no proper avenue for redress.

THE GoE ALLEGATIONS AGAINST THE GOVERNMENT OF RWANDA

Denied entry to two UN GoE members to Rwanda: (Para 3).

11. The GoR, though not a member of the UNSC at the time, officially communicated its objection to the individuals in question as duly communicated in letter No.MP/239/06.05/E/03 on 19 December 2012. The detailed reasons for this objection were presented with full transparence. These objections having been ignored with no explanation provided, the GoR decided to continue its cooperation with and support to the GoE as an institution, but could not willingly cooperate with individuals whose long term agenda to harm Rwanda was established and exposed.

Allegation that remnants and allies of M23 continued to recruit from Rwanda even after the declared end of the M23 rebellion: (Para 4).

12. The M23 officially disbanded and ceased to exist both militarily and politically after its defeat and signing of the Peace Agreement in Nairobi on 12 December 2013.In this context, it is futile and disingenuous for the GoE to recycle obsolete allegations. Furthermore, as per the established GoE pattern, none of the most basic identification details of the recruiters, training camps and their would-be areas of deployment are provided to back the allegations and facilitate necessary verifications.

Allegation that RDF officers recruited for M23 and facilitated recruiters of M23 by allowing safe passage in Rwanda as well as continued support to the M23 from the Rwandan territory until late October 2013: (Para 4).

13. As indicated at paragraph 12, these are recycled allegations to which Rwanda has extensively responded in the **annexed** letters No 581/09.01/CABMIN/2012 and DNY/115/UN.12/LSC/13 to which the GoE makes no reference. It should be noted that such allegations, by their very nature, would require solid material evidence or verifiable details, none of which is provided by the GoE.

Allegation of 23 Rwandan recruits: 18 adults and 5 children, served in M23; (Para 20).

14. The GoE does not provide any necessary details (names, place of recruitment, dates, recruiters, current address) on the alleged group, making it impossible for the GoR to carry out relevant investigations.

Such unverifiable claims should not be allowed in a GoE report until basic details are available for verification and further processing.

Allegation that in August RDF soldiers crossed into DRC to join M23 in combat and delivered arms and ammunition in June, July and August 2013: (Para 21, 28, 29& 31).

15. It is unconceivable that developments of this scope and gravity would take place without leaving substantial material evidence. The GoE report does not provide details of the alleged RDF units in question; Commanders involved in the alleged supply of weaponry, quantities of weapons supplied, number of personnel involved, routes, types, amount of weapons and ammunitions supplied and evidence that establish a link between the alleged weapon types to the RDF. Unless and until the GoE is able to obtain objectively and present concrete evidence, such allegations should be dismissed.

16. For the same reason as in paragraph 15 and a fortiori, the back and forth cross-border movements of RDF troops would necessarily leave visible traces and material evidence. The GoE provides none to support its sensational claims.

Allegation that from 25-27 October, M23 received fire support from RDF tanks at the Rwanda-DRC border at Kabuhanga-Kabuye: (Para 14& 30).

17. Throughout the period under review, no RDF tanks were deployed in the area mentioned by the GoE. Additionally, the area has been subject to investigations by EJVM regarding cross border movements and firing. There exists no report by the EJVM to this effect. During its many visits and in its correspondences with the GoR, the GoE never inquired if any technical investigations were conducted by GoDRC, EJVM or MONUSCO as was done by Rwanda regarding the bombing on its territory from the DRC territory, Ref: DNY/64/UN.09/LSC/13 as **annexed**.

18. An established tank firing position characteristically leaves indicative marks on the ground for a prolonged period after firing. In spite of its frequent visits in the area, the GoE made no reference to this allegation and no verification was carried out to find relevant evidence on the ground. A further indication of the GoE partiality is the visible contempt with which it treats the GoR's official accusations on the bombing

of Rwandan territory by the FARDC. The GoE only makes an unverifiable reference to a so-called ex-RDF source that claimed the bombing on Rwanda territory was carried out by M23 (Ref: GoE Report Pg5; on shelling of DRC and Rwanda).

Allegation that an ex-RDF soldier known as "Kifaru" was a crew member for the T-55 tank that M23 used in combat and that Maj. Kalisa Rwema is an Ex RDF officer who served as a trainer for M23 at Rumangabo: (Para 22 &30).

19. Kalisa Rwema is a former member of the RDF who was officially dismissed in 2007 on account of indiscipline. The RDF cannot be held accountable for his movements and actions subsequent to his dismissal. GoR has repeatedly availed its support to the GoE in establishing the exact circumstances of any Rwandan national joining M23 or any other armed group. This would have been done for Kalisa Rwema had the GoE sought clarification. The RDF records of active and demobilized soldiers RDF soldiers do not have any officer by the name or nickname of Kifaru. The GoR would appreciate further details to help identify this individual.

Allegation that dead and wounded Rwandan soldiers were transported to Rwanda for burial or treatment: (Para 11).

20. The GoR has repeatedly stated that not a single RDF soldier ever got involved in the fighting between the FARDC and M23.Therefore, the alleged burial or treatment could not have taken place. The responsibility to provide contrary evidence lies with those who repeatedly make such claims; in this case the GoE and its alleged sources.

21. The GoR highly values the lives of its servicemen and women. Beyond the usual lack of basic details to substantiate such a grave allegation (dates, names, unit designation), the GoR takes serious offence on the reckless inclusion of such insensitive and abusive allegations in a UN report.

CONCLUSION:

22. The GoR takes exception to the persistent and systematic bias that continues to characterize GoE's reporting on Rwanda and its selectiveness regarding contextual considerations on the DRC crisis. A

29. The GoR is involved in various initiatives and mechanisms aimed at supporting peace and stability in EDRC. The situation in DRC has substantially evolved with the decisive end of M23, both politically and militarily. The UN Sanctions committee should appreciate that all allegations against Rwanda contained in the GoE's 2013 report have no relevance in the current circumstances. To the contrary, these allegations may undermine the ongoing efforts that are focused on forward looking solutions. The Sanctions Committee should thus consider removing these allegations against Rwanda in the final report.

End

Annex 110

GoE response to GoR response

This document serves as a response from the Group of Experts (GoE) to the document annexed in the letter from the Government of Rwanda (GoR) dated 15 January 2014 addressed to the Chair of the 1533 Committee, entitled "Government of Rwanda response to allegations by the UN Group of Experts final report on DRC: 2013."

During the course of its mandate under Resolution 2078, the Group of Experts (GoE) conducted field research in the Democratic Republic of the Congo (DRC), Burundi, Kenya, Rwanda, Tanzania, and Uganda; however, the Government of Rwanda blocked two Group members from entering its territory. The Group also had official meetings in Belgium, France, Germany, the United Kingdom, and the United States. As noted in paragraph 2 of the Group's final report, the Group used evidentiary standards recommended by the Informal Working Group of the Security Council on the General Issues of Sanctions. The Group based its findings on documents, photographs, videos, observation by Group members, and testimonies.

Due to the nature of conflict in DRC, there are few documents, photographs, or videos that provide incontrovertible proof of arms transfers and troop movements. The Group thus based much of its research on testimonies from people with primary knowledge of the events being investigated, and required a minimum of three independent and reliable sources for each finding. The Group sometimes interviewed key witnesses several times, in the presence of two or more Group members. The Group also checked information obtained from testimonies with third parties, including civil society leaders, government officials, and UN sources.

In its response to the GoE final report, the GoR makes ten claims about the GoE and its findings.

Claim 1: Reliance on witness testimony

The GoR response states: "There is an overreliance on anonymous sources, hearsay assertions, unidentified, un-vetted and compromised witnesses whose lack credibility would be evident to any objective investigator" (GoR, para. 7).The Group disagrees with this claim.

For its section on M23 – which is the focus of the GoR response – the Group took and obtained photographs of M23 positions; made observations on the ground in and adjacent to M23-held areas; reviewed reports generated by United Nations' (UN) agencies and the Extended Joint Verification Mechanism (EJVM); and analyzed documents retrieved from former M23 positions after their defeat.

The Group also used witness testimonies, including from 71 M23 ex-combatants and political cadres. Of these ex-combatants, 34 were recruited in DRC, 23 in Rwanda, and 14 in Uganda. Of the 23 ex-combatants recruited in Rwanda, 18 were Rwandan citizens, and five were Congolese citizens. The Group interviewed these ex-combatants in numerous locations, and at different times between February and December 2013. The Group also interviewed residents of areas under M23 control, including civil society leaders and villagers, as well as displaced people. Finally, the Group interviewed community leaders in North Kivu, Congolese government officials, EJVM members, and UN officials.

The Group notes that witness testimony provided essential, first-hand accounts of the events and processes described in its report, not just for the M23 section, but for all sections. These

sources will remain anonymous, in accordance with UN guidelines, in order to protect confidentiality and the security of those who speak to the Group. Throughout its mandate, the Group was aware of the potential for witnesses to interject hearsay into their testimony; however, as noted above, the Group addressed this possibility by vigorously cross-checking information with other independent sources. The Group discarded information it deemed to be rumor, or which was not adequately vetted, and only retained findings that had support from numerous data points. In some cases, dozens of people independently confirmed the same events and processes, as noted in the GoE report, and below.

Claim 2: GoE did not reference GoR evidence

The GoR response states: "Further evidence of the GoE's continued bias is exposed by the fact that no reference is made to the GoR'sannexed responses to all queries presented by the UN GOE throughout 2013. Old accusations are simply recycled and restated in the final report ignoring the GoR's detailed responses" (GoR, para. 9). The Group disagrees with this claim.

The Group appreciates the cooperation it received during its mandate from the Government of Rwanda. The Group had three official visits to Rwanda, during which government officials shared information orally and in writing in response to Group requests. The Group also wrote official requests for information to the Government of Rwanda, and received responses to most of its inquiries. The Group used information in its final report that was provided or facilitated by GoR, particularly on the shelling of Goma and Rwandan territory (Box "Shelling of DRC and Rwanda"), the FDLR (GoE, paras. 90, 94, 97), and minerals (GoE, para. 224). The Group notes it did not receive a response from the Government of Rwanda on some topics, for example the October firing incident (GoE, para. 30).

The Group also used other information provided by GoR in its mid-term report (S/2013/433). The Group cited such information in sections on M23 (paras. 28-30; annexes 12, 14, 42), FDLR (paras. 97, 99, 104; annexes 50-53), and minerals (para. 192). The Group also included photographs of weapons GoR recovered from M23 (annex 13), and of weapons and other items (including identification cards) recovered from FDLR (annexes 54-55).

Claim 3: GoR denied entry to two GoE members

The GoR confirms it denied entry to two GoE members (the Armed Groups and Regional experts) during the entire course of the mandate (GoR, para. 11). The Group notes this is contrary to paragraph 20 of Resolution 2078, and calls attention to the fact that Rwanda is the only country that barred entry for any DRC GoE members during the mandate.

Claim 4: M23 recruitment in Rwanda

The GoR disputes GoE's finding that remnants and allies of M23 continued to recruit in Rwanda after the official end of hostilities (GoR, para. 12). The Group stands by its finding, which was based on reports from UN sources and Congolese authorities (GoE, para. 38).

Claim 5: RDF recruitment for M23

GoR claims "… allegations [of RDF recruitment support to M23], by their very nature, would require solid material evidence or verifiable details, none of which is provided by the GoE" (para. 13). The Group stands by its finding, which was based on five testimonies: two RDF officers who had deserted; a demobilized RDF officer; a former M23 officer;and a M23 recruiter of Rwandan nationality.

Claim 6: Rwandan recruits in M23
GoR claims the GoE did not provide sufficient details ("names, place of recruitment, dates, recruiters, current address") to enable it to carry out investigations of M23 recruitment in Rwanda (GoR, para. 14). The Group notes that this claim is challenged by information in the GoR's own response.

The Group identified two Rwandan men – Kifaru and KalisaRwema – who it found had served with M23 during 2013 (GoE, para. 22). In GoR's response, it confirms that based on GoE's findings, GoR authorities conducted an investigation that confirmed one of these men had previously served in the RDF (GoR, para. 19). GoR also investigated the second man, but reports it did not find evidence he had previously served with the RDF. The GoR investigations of these two men thus contradicts GoR's claim that GoE's findings were inadequate.

The Group also provided a document recovered in November in a former M23 position that confirms M23 paid "Emmanuel Ngabo $750 to help cadres recruiting for M23 in Gisenyi Rwanda" (GoE, para. 24, annex 16). This document should enable GoR to investigate Mr. Ngabo and the M23 recruiting network in Gisenyi; however, GoR's response makes no reference to Mr. Ngabo or other Gisenyi-based M23 recruiters.

The GoE also interviewed 23 M23 ex-combatants who had been recruited in Rwanda: 18 Rwandan citizens (including five children), and five Congolese citizens (paras. 20-21). The Group has already noted that it protects the confidentiality of its sources; this is particularly important for the five Rwandan children recruited into M23.

Claim 7: RDF crossing into DRC
GoR claims that the GoE alleged that "…in August RDF soldiers crossed into DRC to join M23 in combat and delivered arms and ammunition in June, July and August 2013: (Para 21, 28, 29& 31)." The Group stands by its finding that RDF soldiers crossed into DRC in August, but notes that it did not claim that RDF soldiers delivered arms and ammunition to M23.

The Group determined, first, that during August 2013, RDF troops crossed into DRC to support M23. The Group obtained this information from 17 witnesses: three ex-RDF soldiers, ten local residents in Kibumba, and four M23 ex-combatants (GoE, para. 29; see also annex 18). In addition, several Congolese government officials and UN sources corroborated the statements made by the witnesses, based on their own intelligence. The number and variety of sources made the Group sufficiently confident of the veracity of its finding.

The Group also determined that people brought arms and ammunition from Rwandan territory to M23; however, the Group did not obtain sufficient evidence to concretely identify the identities of those who delivered the arms and ammunition, except in the cases of M23 members who told the Group they personally carried ammunition across the border (GoE, para. 31). The Group's sources for the finding of arms and ammunition coming from Rwanda included "twenty-eight former M23 combatants, local people living in DRC close to the Rwandan and Ugandan borders, Congolese authorities, and UN sources" (GoE, para. 31).

Claim 8: RDF tank fire in support of M23

The GoR claims that from 25-27 October, "no RDF tanks were deployed in the area mentioned by the GoE [Kabuhanga-Kabuye]" (GoR, paras. 17-18), thus suggesting it was impossible that RDF tanks shot into DRC in support of M23 (GoE, para. 30). The Group stands by its finding, which was based on witness testimony, and supported by photographic evidence.

The Group introduces in this document photographic evidence from 25 October that confirms that at least two RDF T-55 tanks and three RDF armored personnel carriers (APCs) were in the Kabuhanga area.

Between 1600 and 1715 on 25 October, two GoE members in Rwanda observed and photographed the tanks and APCs on the road to Kabuhanga (the dirt road extending north from the main Ruhengeri-Gisenyi road). The Group did not initially include this evidence in its final report because it was not obtained during an official visit to Rwanda; however, the Group has chosen to release these photos at this time in order to properly respond to GoR's claim. The photos are included, below.

While the tanks and APCs were not located at Kabuhanga, the Group observed and documented their arrival to the Kabuhanga road. Without engaging in a discussion of what constitutes the "area mentioned by the GoE", the Group believes that its observation contradicts the claim made by GoR with respect to deployment of RDF tanks.

In addition to this photographic evidence, the Group obtained witness testimony from more than 30 people confirming that RDF tanks were present at Kabuhanga late on the afternoon of 25 October, and that these tanks fired into DRC territory (GoE, para. 30). These testimonies came from a diverse group of people – including Congolese and foreign citizens – which makes it highly unlikely that the story was developed as a conspiracy or due to hearsay.

Photo taken around 1600 on 25 October showing two T-55 tanks on the Kabuhanga road, approximately 100 meters from the Ruhengeri-Gisenyi road. The tanks are facing toward Kabuhanga (north). The length of the shadows shows this photo was taken in the late afternoon.

Close-up of the tanks in the first image (above).

Photo taken at approximately 1715 on 25 October from the Ruhengeri-Gisenyi road at the junction with the Kabuhanga road, looking north, in the direction of Kabuhanga. On the right side is a truck with a trailer, of the type RDF uses to transport tanks along stretches of tarmacked roads. In the center of the photo is an APC, which was arriving at the junction. Several vehicles can be seen approximately 50 meters down the dirt road, which leads to Kabuhanga (see below).

Close-up from the photo above shows two APCs (with guns covered by brown tarps) and one tank, which are all facing in the direction of Kabuhanga.

Claim 9: Ex-RDF in M23

As noted above (Claim 6), GoR confirmed that it investigated two men who served with M23 as a result of GoE's final report and confirmed that one man – KalisaRwema – "was officially dismissed [from RDF] in 2007 on account of indiscipline" (GoR, para. 19). The GoR states it found no information about a man named Kifaru having served in RDF. The Group thanks GoR for conducting this investigation and confirming GoE's finding about KalisaRwema being an ex-RDF soldier.

Claim 10: Dead and wounded RDF sent to Rwanda

GoR disputes the finding contained in the GoE report that RDF soldiers were transported to Rwanda for burial or treatment (GoR, para. 11). GoR states no RDF troops ever served with M23; therefore "the alleged burial or treatment or treatment could not have taken place." The Group stands by its finding, which was based on testimonies of former M23 combatants, taken by the Group at different times and in different locations.

Annex 111

SECURITY COUNCIL COMMITTEE ESTABLISHED PURSUANT TO RESOLUTION 1533 (2004) CONCERNING THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

S/AC.43/2013/COMM.8
23 January 2013
ORIGINAL: ENGLISH

Letter dated 22 January 2013 from the Mr. Makhtar Diop, Vice President, Africa Region of the World Bank addressed to the Chair of the Committee

Thank you for your letter to our Special Representative to the UN, dated 28 December, 2012, regarding the recommendation ofthe UN Group of Experts on the Democratic Republic ofthe Congo (DRC) that "[d]onors to the Rwandan demobilization programme ... more closely monitor the reintegration of former FDLR combatants" from the DRC. Your letter requested the views of the World Bank with respect to this recommendation.

The World Bank has been supporting efforts ofthe Government of Rwanda (GoR) to demobilize and reintegrate ex-combatants since 2001, through the two phases of our Emergency Demobilization and Reintegration Project (EDRP). The project, which is implemented by the Rwanda Demobilization and Reintegration Commission (RDRC), has assisted in demobilizing and reintegrating 9,970 adult ex-combatants (of which 8,300 are FDLR), and 871 child soldiers.

The project includes a number of mechanisms for tracking, monitoring and followingup on ex-combatants who have been demobilized through the GoR program:

• Ex-combatants who wish to enter the program are first screened and registered by the United Nations in DRC, before being repatriated to Rwanda and handed over to the RDRC. The UN list of ex-combatants registered and repatriated is cross-checked with the list of ex-combatants received by the RDRC in Rwanda.

• Once in the program in Rwanda, the RDRC registers all ex-combatants with personal information and a photograph, and records the community and location to which they wish to return. RDRC, which has Reintegration Officers in all Provinces, also works with communities, representatives of ex-combatants, as well as local authorities and service providers to monitor potential issues.

• Because adult ex-combatants receive cash payments, the project undertakes random payment verification surveys to ensure that individuals received the cash.

These surveys require directly contacting demobilized individuals. To date, payment verification surveys have been able to track down adult ex-combatants randomly captured through this verification process, and these ex-combatants have been found in the territory of Rwanda.

• In addition, the project regularly carries out studies and S\]lVeys on specific topics, providing project staffwith opportunities to learn about the medium- and long-term consequences of demobilization and reintegration of ex-combatants who have gone through the program.

In addition, the Project collaborates closely with partners and stakeholders to follow-up on issues or concerns related to the pro gram. In particular:

• The International Committee ofthe Red Cross (ICRC) acts as an independent third-party monitor of the demobilization and re-integration process, and has full access to the list of registered ex-combatants and unrestricted access to them when they are in Mutobo.

• RDRC has established a Technical Coordination Committee that is open to partners and other stakeholders and designed to follow-up on any issues or concerns relating to the program. The Committee has met roughly every three months and provides a useful forum for sharing information and checking on project implementation and effectiveness.

• The project team has a full-time Bank staff member who (though based in Rwanda) travels extensively to eastern DRC to coordinate with the UN Mission there, interacts regularly with the Commission and its staff, frequently visits the Mutobo and Muhoza Centers, and periodically reviews the intake of new ex-combatants, the use of the data and Management Information System, and who also cross-checks data with the UN Mission in DRC.

To date, none of these monitoring mechanisms have uncovered any evidence that excombatants who have benefited from the program are systematically being re-recruited into the conflict in eastern DRC. This finding does not preclude the possibility that some ex-combatants have returned to DRC, on their own initiative; however, according to our findings, such "recycling", if it exists, is not systematic, and in particular is not supported by the GoR entities that are involved in the EDRP.

Nevertheless, the World Bank takes the allegations outlined in the GoE's report very seriously. For that reason, after the report was made available, the World Bank conducted a supplementary mission to investigate the GoE allegations in detail with representatives of our GoR and donor partners (Germany, Netherlands, and Sweden). This mission also found no evidence of systematic re-recruitment of project-assisted excombatants back into the conflict in eastern DRC. The mission confirmed that the project has in place measures (described above) that are highly likely to alert the Bank team and its funding partners either to systematic re-recruitment or indeed to significant voluntary and self-initiated redeployment in eastern DRC, if such re-recruitment or redeployment were occurring. Finally, the mission suggested some improvements to the project's Management Information System, which the RDRC is now implementing.

In the view of the World Bank, the EDRP remains an important vehicle for enabling Rwandan combatants fighting in eastern DRC to lay down their arms and transition peacefully back into their communities in Rwanda. Ending the program would close one of the few avenues available for supporting combatants through this difficult transition, and could indirectly prolong the conflict. For this reason, the World Bank remains committed to making this project a success, while also ensuring that funding is used for the purposes intended. My team would be happy to provide further details regarding the Bank's work in this area if you so desire.

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS -ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: S/AC.43/2012/OC.69

21 December 2012

Excellency,

On behalf of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo, I have the honour to refer to the final report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo, dated 15 November 2012 (S/2012/843), which is available on the Committee's website: <http://www.un.org/sc/committees/1533/egroup.shtml>

In this connection, the Chair wishes to draw your attention to the following recommendation, which was presented by the Group of Experts in the aforementioned report:

> Paragraph 243 (m) (page 56): Donors to the Rwandan demobilization programme to more closely monitor the reintegration of former FDLR combatants from the Democratic Republic of the Congo.

The Committee would welcome receiving at your earliest convenience the views of the World Bank with regard to the above-mentioned recommendation.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

Agshin Mehdiyev
Chairman
Security Council Committee established
pursuant to resolution 1533 (2004) concerning
the Democratic Republic of the Congo

Her Excellency
Mrs. Dominique Bichara
Special Representative of the World Bank
to the United Nations

Annex 112

SECURITY COUNCIL COMMITTEE ESTABLISHED PURSUANT TO RESOLUTION 1533 (2004) CONCERNING THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

S/AC.43/2013/COMM.8/Add.1
25 April 2013
ORIGINAL: ENGLISH

Letter dated 24 April 2013 from the Coordinator of the Group of Experts on the DRC addressed to the Chair of the Committee

REFERENCE: S/AC.43/2013/GE/OC.23

In a letter dated 22 January 2013 addressed to you, which was subsequently circulated in the Committee and to the Group, Mr. Makhtar Diop, Vice President of the Africa Region of the World Bank, disputed a finding by the 2012 Group of Experts (GoE) regarding the recruitment of ex-FDLR combatants at the Mutobo centre in Rwanda. This letter was shared with the Group of Experts by the Secretariat following its circulation in the Committee on 23 January 2013 (as S/AC.43/2013/COMM.8). The Group would like to address the points made in this letter, and would be grateful if this official correspondence could be sent to the World Bank and members of the Committee, for their information.

The 15 November 2012 GoE report (S/2012/843) stated the following about recruitment at Mutobo:

> 157. The Group interviewed four former FDLR combatants who had been demobilized in the Democratic Republic of the Congo and re-recruited from the Mutobo demobilization and reintegration centre in Rwanda in September 2012. Upon their arrival at the centre, its permanent director, Frank Musonera, separates young boys targeted for recruitment, including children aged below 16 years. In one case, on 15 August 2012, he sent five former FDLR child soldiers between the ages of 13 and 16 years to Kinigi, where Rwandan troops forced them to carry boxes of ammunition and join M23 [...] .

The November 2012 GoE report confirmed that RDF officers and individuals supporting M23 recruited demobilized soldiers in Rwanda, including former FDLR combatants. The Group based its conclusion on a series of testimonies of former FDLR soldiers and officers who surrendered after serving with M23 in the DRC, and on accounts of former RDF officers, M23 collaborators and Congolese politicians. These sources confirmed the recruitment of demobilized RDF and FDLR soldiers for service in M23, and reported that such recruitment was carried out at the Mutobo demobilization base, as well as in other villages in western Rwanda.

In its response to the GoE report, the World Bank stated that its monitoring mechanisms for Mutobo had not "uncovered any evidence that ex-combatants who have benefited from the program are systematically being re-recruited into the conflict in eastern DRC" (p. 2). The Bank's letter also stated: "This finding does not preclude the possibility that some ex-combatants have returned to DRC, on their own initiative; however, according to our findings, such 'recycling', if it exists, is not systematic, and in particular is not supported by the GoR entities that are involved in the EDRP" (p. 2).

While the Bank opines that some former FDLR combatants might have voluntarily returned to Congo, it however fails to consider a third possibility, which was documented by the Group of Experts: that targeted recruitment of former FDLR combatants took place at Mutobo during August and September 2012, with the knowledge and participation of program staff.

The Group of Experts stands by its original assertion that during August and September 2012, Rwandan authorities in charge of the Mutobo centre allowed agents acting on behalf of the M23 rebel group to recruit former FDLR combatants. The Group's finding about recruitment at Mutobo was based on interviews with several former combatants who had been recruited at Mutobo and sent to the DRC to become part of the M23 group, as well as interviews with other M23 surrenders who had witnessed the arrival of recruits from Mutobo. The Group did not find, nor did it claim, that such recruitment was "systematic", but given its finding that recruitment did in fact take place, even on a limited scale, the Group believes that its recommendation that "[d]onors to the Rwandan demobilization programme [...] more closely monitor the reintegration of former FDLR combatants" (para. 243(m)) was – and remains – appropriate.

The Group is encouraged by the World Bank's statement that "the project has in place measures […] that are highly likely to alert the Bank team and its funding partners either to systematic re-recruitment or indeed to significant voluntary and self-initiated redeployment in eastern DRC, if such re-recruitment or redeployment were occurring" (p. 2). However, the Group encourages the Bank to also monitor the program at Mutobo for episodic, opportunistic re-recruitment of former FDLR combatants, with or without the knowledge or participation of Rwandan government officials.

Annex 113

SECURITY COUNCIL COMMITTEE ESTABLISHED PURSUANT TO RESOLUTION 1533 (2004) CONCERNING THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

S/AC.43/2013/COMM.7
23 January 2013
ORIGINAL: ENGLISH

Letter dated 22 January 2013 from the Managing Director of ITRI addressed to the Chair of the Committee

I am writing in response to your letter of the 21st December 2012 (reference: S/AC.43/2012/OC.65) in relation to the November 2012 UN Group of Experts (GoE's) Report on the Democratic of the Congo. Specifically we note your interest in our views on the recommendations made in Paragraph 243 (j);

> *(j) Exporters, processing industries and consumers of tin, tantalum and tungsten mineral products from the eastern Democratic Republic of the Congo and other "red flag" locations to invest in traceability and due diligence in the Kivus, Katanga, Maniema and Orientale Provinces in order to halt cross-border smuggling and preserve the credibility of the Rwandan tagging scheme;*

I can confirm that ITRI staff, members and partners are fully aware of the recent report, and pay close attention to relevant recommendations contained within - as has been the case for GoE's reports released in previous years. ITRI and ITRI members were the first to respond to the GoE's recommendations for written assurances of mine source, and subsequently, the first in 2009, to develop a due diligence system to assist companies trading in minerals from the conflict affected regions to meet the goals of the UN and OECD guidance.

The ITRI Tin Supply Chain Initiative (iTSCi) has developed from a pilot project on cassiterite at one mine in 2010, to encompass extensive areas of the DRC and Rwanda, and include significant numbers of both local and international trading companies. We have made a significant contribution to the spread of information and knowledge on due diligence within most of the markets mentioned in your recommendations.

Although launched and primarily operated by ITRI, our commitment extends to inclusion of tantalite and wolframite (non-tin) minerals despite this activity being beyond the normal mandate of our activities. ITRI is therefore a leader in promoting positive progress in all 3 mineral sectors although there is no business case for us to do so.

The iTSCi membership programme includes exporters, processors and some consumers who are all committed to traceability and due diligence. We currently work with 51 accepted members and 40 provisional members in the upstream supply chain who apply the OECD and UN due diligence guidance as part of the programme. This not only covers exporters but also those further upstream such as the local mine co-operatives. We also have 7 associate members, downstream consumers of the 3T minerals, who may not necessarily purchase the final metal but nevertheless would like to positively support the programme. These companies are located in more than 19 countries.

The programme is operating in Katanga, Maniema and South Kivu in the DRC, and in Rwanda. Further details are provided in Annex 1. We do not consider it sufficiently secure to begin any operations in North Kivu, and

our agreement with the Congolese Government does not extend to allowing activity in Province Orientale. Taking this into account, we have already expanded activities in all possible areas mentioned in paragraph 243j.

Industry faces significant challenges to cover the cost of applying the recommended due diligence processes in remote and inaccessible areas with limited infrastructure in terms of transport and general communication. None of the areas mentioned above could have begun operations without some other external donor or downstream financial assistance, and it remains uncertain whether the on-going costs can be made sustainable in the longer term. Unfortunately, there is limited interest from outside the region to invest in mining businesses until both the political and security circumstances are more stable and this is unlikely to change in the immediate future. In the meantime, costs of the programme are mainly borne by local producers through pricing adjustments despite business challenges to such financing. Even so, it has been impossible to raise sufficient funds to begin iTSCi in Burundi or Uganda due to the relatively small production from those countries. Similarly, Tanzanian and Zambian artisanal miners have difficulty taking their mineral to market as the start-up costs of due diligence in those locations are prohibitive.

Business investment in mining operations from parties outside the DRC, which would introduce investment in due diligence, remains unlikely while the general international community, and metal buyers in particular, are not yet comfortable with the purchase of minerals from the DRC. Continuing negative publicity and minimal reporting on progress and successes prolongs international concerns and avoidance of purchasing and/or investment.

We note your comment regarding cross-border smuggling, and of course while recognising that this will always be an issue, believe that it may not be as significant as sometimes implied. The GoE's report itself makes no clear conclusion;

> *176. The scale of laundering of Congolese minerals in the Rwandan tagging system is impossible to estimate on the basis of the incidents highlighted above. There is, however, a clear correlation between the shifting predominance of tantalum ore and tungsten ore mining close to the border and the increasing exports by Rwanda of those minerals.*

We retain some concerns over the validity of both the individual 'incidents' described in previous paragraphs of the report, which refer to companies that do not exist and sites that are known to be inactive, as well as the general remark concerning increased exports from Rwanda. We have not observed any clear increasing trend in exports in the year preceding the most recent UN report. Please see Annex II.

At the same time, it of course remains challenging to control mineral trade in Rwanda and we have budgeted for additional field staff in 2013 in order to increase the frequency of site visits, and ensure credibility can be maintained. As industry representatives, we do not have the power or mandate to control border crossings, and would never presume to supplant the Governments responsibility for doing so. Other donors would however be in a position to focus efforts on capacity of the relevant institutions.

It would be possible to achieve our shared goals more effectively if there was to be a greater level of direct co-operation between UN experts and iTSCi staff. It appears that there has been limited verification of the information in the UN report prior to its publication, either with the companies involved or ourselves, and the UN has not been able to provide the level of information on each incident/concern that would allow us to follow up and take appropriate action.

We would also like to comment on another of the recommendations put forward in Paragraph 243, specifically;

(i) The Democratic Republic of the Congo to leverage commercial interest in tin, tantalum and tungsten minerals for enhanced socioeconomic development in artisanal mining zones;

As noted above, external investment in artisanal mining is unlikely, especially at a time of uncertainty created by the review of the DRC mining code. However, the iTSCi programme itself aims to assist in the continuation of all types of mining, inclusive of artisanal sites, whenever funds allow. As a result of the current activity of the programme more than 50,000 miners remain in work and able to export to international markets, and assuming 5 dependents for each miner, this means that we have prevented an embargo that would otherwise have been imposed on 250,000 people.

Since 2010, iTSCi costs/investments have amounted to around US$8million, not including substantial other unaccounted costs for increased staff within local authorities and participating companies alike. I therefore hope that you may appreciate our commitment to progressing traceability and due diligence through a system which remains the only practical option for sourcing from central Africa.

I also attach a summary sheet of progress with the iTSCi programme so far. Should you wish to discuss anything further please feel free to contact me.

Yours sincerely,

David Bishop
Managing Director

ANNEX 1: SUMMARY OF THE PROGRESS OF TRACEABILITY AND DUE DILIGENCE PER AREA

Please review the general iTSCi programme videos found here; http://vimeo.com/album/1988632

Katanga Province, DRC – operating since 1st April 2011

We find the recommendation to invest in traceability and due diligence in Katanga slightly puzzling since iTSCi was launched in that Province in April 2011, and has been rolled out across all 3T mineral production areas since that time. The Programme already includes almost every mine site considered to be eligible and conflict-free within the area producing the equivalent of approximately 3,500-4,000 tonnes of mineral per year. We note that this has not been extensively discussed within the recent GoE's report although we had provided information, including for example making available incident reports and explanations of mitigation actions.

Maniema Province, DRC – operating since 17th December 2012

The iTSCi programme has had the objective to begin in Maniema since late 2011, however, this was hampered by lack of sufficient resource, as well as the lack of international agreement on how to dispose or trade out the significant quantity of stocks that exist in that location. Since the first of these issues has been partially resolved, the programme is now underway in the most secure central areas of the Province. Please see the press release; https://www.itri.co.uk/index.php?option=com_zoo&task=item&item_id=2624&Itemid=177

Note that we had also invested in an independent assessment report on the security situation in Maniema during 2012 in order to encourage industry involvement in that area and enable the start of traceability and due diligence; please see https://www.itri.co.uk/index.php?option=com_mtree&task=viewlink&link_id=53088

South Kivu Province, DRC – operating since 24th October 2012

The original iTSCi pilot mine site operated in South Kivu in 2010 until the general mining suspension of the DRC Government, making continuation impossible. Following the end of the suspension, the requirements of the CFS audit programme and Dodd Frank caused metal buyers to turn away from the area completely. Only with the intervention of the Government of the Netherlands has it been possible to work together to find end users willing to purchase the tin arising from that same pilot mine, and allow the programme to restart.

Please see; https://www.itri.co.uk/index.php?option=com_zoo&task=item&item_id=2574&Itemid=177

North Kivu Province, DRC – not considered conflict-free

There are no mine areas or transport/export routes considered appropriately secure in North Kivu to allow the production of credible conflict-free minerals, or to allow iTSCi staff who would be required to be permanently in the mining areas to be suitably protected.

Orientale Province, DRC – not a major area of interest

The ITRI Memorandum of Understanding with the Government of the DRC does not include this Province since it is not considered a significant 3T production area at this time. We do not have the mandate to start activities in Orientale Province.

Burundi and Uganda – requires funding

We are also aware of other smuggling or unofficial export of minerals in Burundi and Uganda. The implementation of iTSCi has been proposed to the Ugandan Government but they do not consider further actions outside the support of the ICGLR to be necessary. The Government of Burundi on the other hand is keen to work with us on the programme, but in both countries, start-up is impossible without costs being partly supported by non-industry sources. It has so far not been possible to find such financing.

ANNEX 2: EXPORT FIGURES FOR RWANDA SEPTEMBER 2011-2012

Notes:

- iTSCi and official exports use different reference weights and dates and will not be identical,
- Data for more recent months may be incomplete in this chart that was prepared in 2012
- An additional 159 t's of mineral has been recorded by iTSCi but with an unverified mineral type and this has therefore not been included in these charts

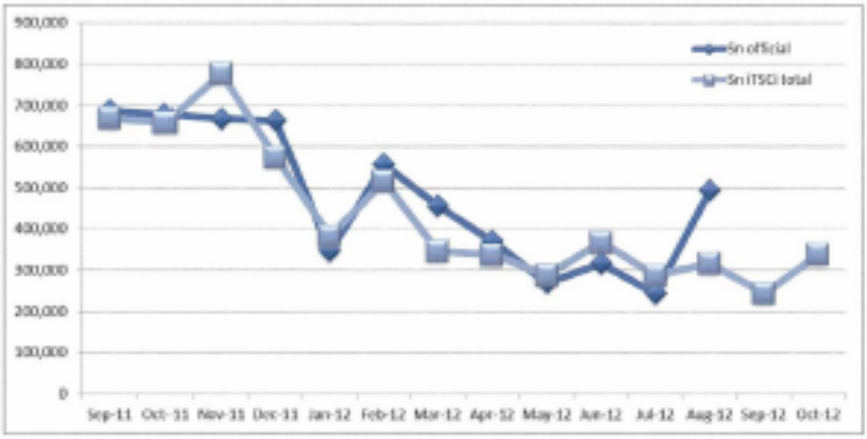

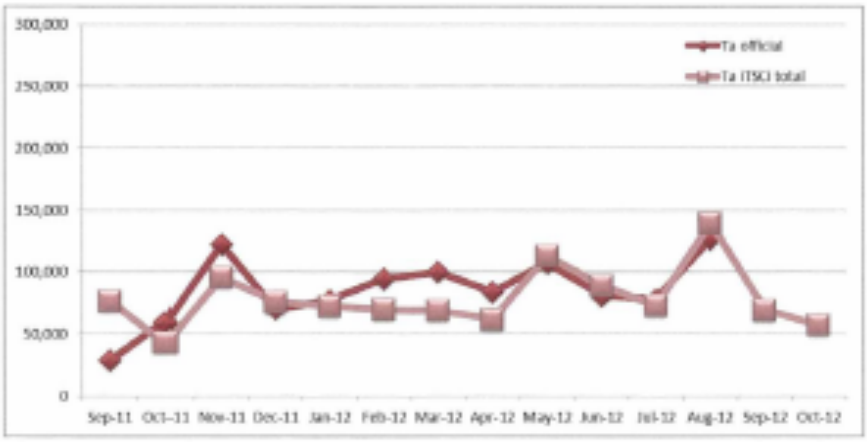

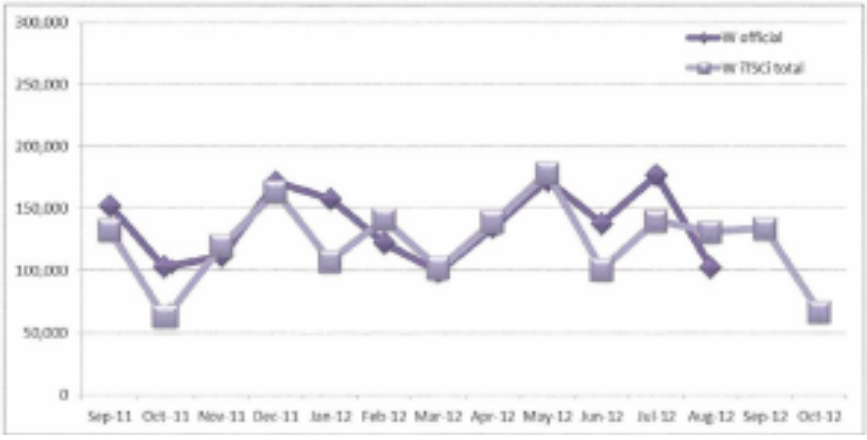

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS -ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: S/AC.43/2012/OC.65 21 December 2012

Dear Sir,

On behalf of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo, I have the honour to refer to the final report of the Group of Experts on the Democratic Republic of the Congo, dated 15 November 2012 (S/2012/843), which is available on the Committee's website: <http://www.un.org/sc/committees/1533/egroup.shtml>

In this connection, the Chair wishes to draw your attention to the following recommendation, which was presented by the Group of Experts in the aforementioned report:

> Paragraph 243 (j) (page 55): Exporters, processing industries and consumers of tin, tantalum and tungsten mineral products from the eastern Democratic Republic of the Congo and other "red flag" locations to invest in traceability and due diligence in the Kivus, Katanga, Maniema and Orientale Provinces in order to halt cross-border smuggling and preserve the credibility of the Rwandan tagging scheme;

The Committee would welcome receiving at your earliest convenience the views of ITRI with regard to the above-mentioned recommendation.

Yours Sincerely,

Agshin Mehdiyev
Chairman
Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo

Mr. David Bishop
Managing Director
International Tin Research Institute (ITRI)
Unit 3, Curo Park
Frogmore, St. Albans
Hertfordshire AL2 2DD
United Kingdom

Annex 114

UNITED NATIONS NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS -ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: S/AC.43/2013/GE/OC.45 03 June 2013

Dear Mrs. Nimmo,

Further to your letter of 22 January 2013 addressed to the Chair of the Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo, which was conveyed to the Group of Experts on the DRC, and in addition to the initial reply of the Group dated 7 May 2013 (S/AC.43/2013/GE/OC.39), the Group would like to provide some more details on its work and findings, and request additional information from ITRI.

The Group acknowledges and salutes ITRI's role in promoting due diligence for the mining of tin, tantalum and tungsten in both DRC and Rwanda. Indeed, the Group highlighted several examples of progress in this sector in its reports in 2012. In its interim report of 21 June 2012 (S/2012/348), the Group discussed positive developments in Katanga (para. 140), and highlighted the suspension by the Rwandan government and ITRI of companies that were illegally tagging minerals smuggled out of Congo into Rwanda (para. 148). The Group's final report of 15 November 2012 (S/2012/843) underlined ITRI's involvement in the "conflict-free-tin" initiative in South Kivu (para. 204), and its crucial role in implementing tagging in Rwanda and promotion of UN due diligence guidelines (para. 212).

Your letter of 22 January stated that ITRI has not seen any "clear increasing trend in exports [of tungsten and tantalum] in the year preceding the most recent UN report" (p. 2). Based on research conducted by the current Group, it appears that while Rwanda's exports of tin declined during 2012 (compared to 2011), Rwanda's exports of tantalum and tungsten significantly increased. As shown in Annexes 1 and 2 (attached), Rwanda's exports of tantalum increased 25% in 2012 over 2011, while exports of tungsten increased 75% in 2012 over 2011. A one-year increase does not necessarily indicate a trend; however we note that Rwanda's exports of tantalum and tungsten during 2012 were significantly higher than in the three previous years.

In addition, there appears to be discrepancies between what Rwanda produced and what it exported during 2011 and 2012. While we recognize that some production and export figures for 2012 are provisional, this information gives the Group cause for concern.

Mrs. Kay Nimmo
Manager of Sustainability and Regulatory Affairs, ITRI Ltd
ITRI Representative to the iTSCi Governance Committee

cc: Mr. David Bishop,
Managing Director, ITRI

ITRI and the Group of Experts share a common interest in promoting due diligence for the 3Ts; therefore, the Group asks ITRI to help it understand this issue better by providing the most up to date and complete information available. Specifically, the Group would like to ask ITRI to provide annual (for 2011 and 2012) and monthly (for January 2011 to April 2013) data for Rwanda on the following:

1. Production (by net weight)
2. Exports (by net weight, and country of destination)
3. Imports (by net weight, and country of origin)
4. Re-exports (by net weight, and country of destination)
5. Transit (by net weight, country of origin, and country of destination)

For the following minerals:

1. Tantalum
2. Tin
3. Tungsten

The Group would be grateful if ITRI could provide the data in an Excel spreadsheet so that figures can be clearly identified.

The Group of Experts appreciates the commitment of ITRI towards progressing traceability and due diligence in parts of eastern DRC and in Rwanda. The Group looks forward to receiving the requested data, and to working with you in the future on issues of mutual interest and concern.

I would be grateful if you could kindly send your reply, if possible, by 21 June 2013 to Mr. David Biggs, Secretary, Security Council Committee established pursuant to resolution 1533 (2004) concerning the Democratic Republic of the Congo; United Nations Secretariat, TB-08041 A, New York, NY, 10017; tel.: 1-212-963-5598; fax.: 1-212-963-1300; e-mail address: biggs@un.org

Emilie Serralta
Coordinator
Group of Experts on the DRC
extended pursuant to Security Council
resolution 2078 (2012)

ANNEX 1

Rwanda, Exports of Tantalum and Tungsten, 2009-2012 (kg)

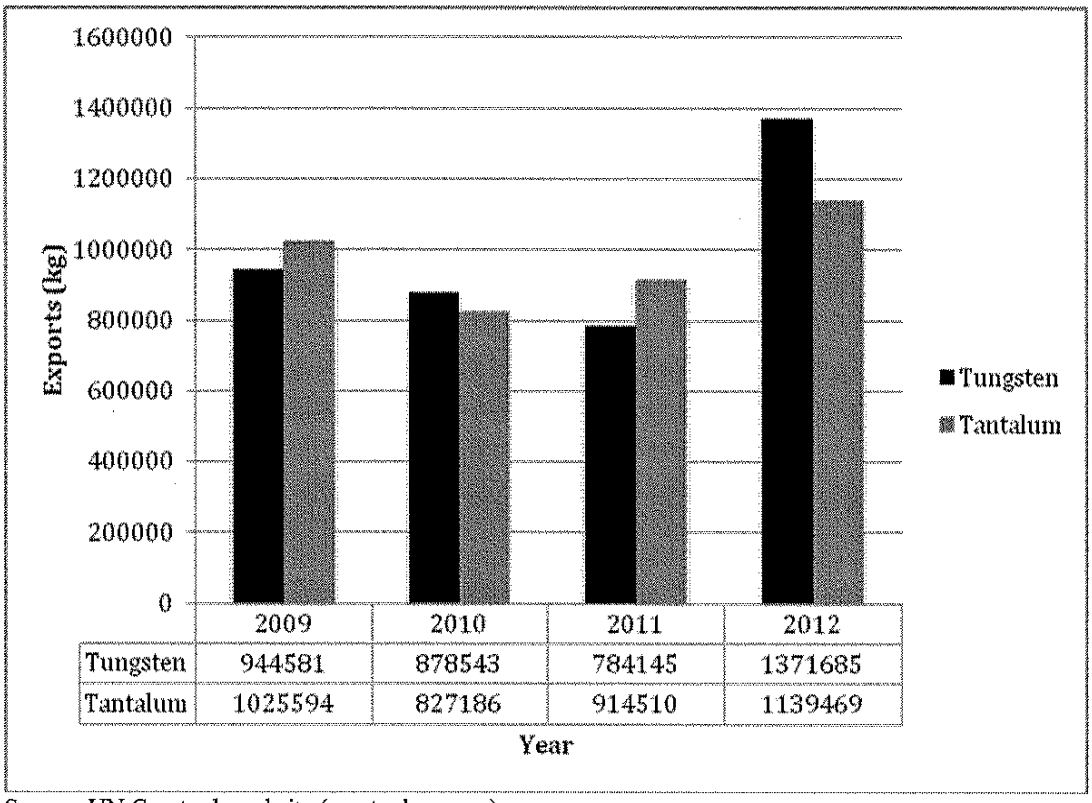

	2009	2010	2011	2012
Tungsten	944581	878543	784145	1371685
Tantalum	1025594	827186	914510	1139469

Source: UN Comtrade website (comtrade.un.org)

ANNEX 2

Rwanda, Exports of 3Ts, 2009-2012 (kg.)

	2009	2010	2011	2012
Tantalum	1,025,594	827,186	914,510	1,139,469
Tin	5,224,100	6,476,868	7,314,178	4,657,516
Tungsten	944,581	878,543	784,145	1,371,685

Source: UN Comtrade website (comtrade.un.org)